



# 2023 Rapport financier

Exercice clos le  
31 décembre 2023

**BOMBARDIER**

**Bombardier est un leader mondial en aviation, axé non seulement sur la conception et la construction d'avions d'affaires exceptionnels et de plateformes d'avions pour des missions spéciales, mais aussi sur la prestation de services connexes.**

---



### **UN CHEF DE FILE VISIONNAIRE DANS SON SECTEUR**

Bombardier, dont le siège social se situe dans la grande région de Montréal, au Québec, est animée par un fier héritage et une innovation visionnaire dans la conception, la construction et le soutien d'avions d'affaires de calibre mondial. Les avions des gammes *Challenger* et *Global* de Bombardier sont reconnus pour la conception avant-gardiste de leur cabine, leur performance et leur fiabilité. Bombardier est reconnue également pour son leadership en matière de durabilité, y compris son engagement à utiliser du carburant d'aviation durable (SAF) dans l'ensemble de ses activités aériennes au moyen du système « réserver et réclamer ».

Revenus<sup>(1)</sup>

**8,0** milliards \$

Carnet de commandes<sup>(2)</sup>

**14,2** milliards \$

Employés<sup>(3)</sup>

**18 100**

---

La flotte mondiale d'avions Bombardier compte plus de 5000 avions en service auprès d'un large éventail de multinationales, de fournisseurs de vols nolisés et de programmes de multipropriété, de gouvernements et de particuliers.

Bombardier élargit sans cesse son portefeuille de produits pour la défense grâce à sa division Bombardier Défense, laquelle conçoit, élabore et livre un portefeuille diversifié de plateformes d'avions spécialisés éprouvés et polyvalentes à l'intention des exploitants dans le monde entier.

Bombardier dispose d'un vaste réseau mondial de centres de service après-vente et de soutien pour les gammes d'avions *Global*, *Challenger* et *Learjet*<sup>(4)</sup>. Ces installations disposent de centres de service aux É.-U., en Europe et en Asie-Pacifique, ainsi que d'équipes d'intervention mobiles et d'une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations affectées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation.

*Tous les montants de ce rapport financier sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.*

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice 2023.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2023.

<sup>(3)</sup> Au 31 décembre 2023, y compris les employés contractuels et les employés inactifs.

<sup>(4)</sup> Bombardier a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022.

## Viser plus haut et tenir nos engagements

L'excellente performance financière de Bombardier tout au long de l'année 2023 démontre que le recentrage de son identité a été fructueux. Notre entreprise a fait preuve d'une grande résilience pour appliquer sa stratégie, accroître sa rentabilité tout en réduisant son endettement. Le leadership de Bombardier en matière de développement de produits a été évident. Les ventes sont restées solides pour l'ensemble du portefeuille d'avions et les revenus du service après-vente ont atteint de nouveaux sommets. Toujours en 2023, Bombardier a porté ses effectifs à plus de 18 100 employés et a consolidé sa position de leader de l'aviation d'affaires sur les plans de l'innovation et de la durabilité.

Chers actionnaires,

Je suis vraiment heureux que Bombardier entame l'année 2024 en force. Nous avons maintenu notre leadership dans le secteur de l'aviation d'affaires tout au long de l'année 2023, par notre performance financière remarquable, nos produits innovants et nos efforts pour construire un avenir plus vert pour notre industrie. Je remercie les membres de notre équipe dans le monde entier pour le succès continu de Bombardier.

Bombardier a enregistré une solide performance financière en 2023, poursuivant sur sa lancée des deux années précédentes. Grâce à la qualité de l'exécution de notre stratégie, nous avons franchi une étape en matière de rentabilité tout en continuant à réduire notre dette. Nous avons respecté nos prévisions de livraison pour l'ensemble de l'année malgré un environnement difficile sur le plan de la chaîne d'approvisionnement. La communauté financière a pris note de nos progrès, Moody's et S&P ayant relevé la cote de Bombardier en 2023. À l'automne, Bombardier a été inclus dans le classement TSX30 de 2023 de la Bourse de Toronto (TSX). Cette inclusion a souligné la performance exceptionnelle de l'action de Bombardier au cours de la période de trois ans qui s'est terminée le 30 juin 2023.

Rien de tout cela, bien entendu, n'est arrivé par hasard. L'aviation d'affaires dans son ensemble a bénéficié de la demande accrue qui a suivi la pandémie, et notre positionnement stratégique nous a permis de tirer parti de cette demande. De plus, nous avons réussi à enregistrer un rendement constant et prévisible en dépit de la stabilisation de la demande, qui était prévue et que nous avons commencé à observer en 2023.

Le portefeuille d'avions renouvelé de Bombardier a connu du succès du côté des ventes tout au long de l'année. Nous nous sommes concentrés sur les avions d'affaires de moyenne taille et de grande taille pour répondre à la demande du marché, et nos avions se sont démarqués de la concurrence. Notre plateforme *Challenger* a été très populaire : l'avion *Challenger 3500*, entré en service en 2022 avec une cabine entièrement redessinée, a connu un

grand succès en 2023. Notre gamme d'avions *Global* à grande cabine a également brillé de tous ses feux, nos clients appréciant le rayon d'action exceptionnel et le confort en vol de cette plateforme.

L'avion *Global 7500*, fleuron de l'industrie, a franchi le cap de la 150<sup>e</sup> livraison en 2023 et sa performance en service est remarquable. La fiabilité éprouvée du *Global 7500* en dit long alors que les concurrents tentent de pénétrer ce segment de marché créé par Bombardier. Entre-temps, notre programme de développement de l'avion *Global 8000* a progressé rondement en 2023; ce nouveau fleuron de l'industrie offrira tout ce qu'offre le *Global 7500*, et plus encore, quand il entrera en service en 2025. Ce sera alors le seul avion d'affaires certifié pouvant voler à une vitesse de Mach 0,94<sup>(1)</sup>.

La performance de Bombardier en 2023 repose sur un autre pilier : notre réseau de centres de service récemment élargi. Si 2022 a été l'année de l'ouverture et de l'agrandissement des centres de Melbourne, Singapour, Miami et Londres, 2023 a été celle de leur intégration dans la famille Bombardier. Nous sommes ainsi en mesure de servir plus de clients, et d'être plus proches d'eux que jamais. Les revenus de nos activités de service en 2023 ont eu une incidence sans précédent sur notre résultat net et ont joué un rôle clé dans la rentabilité globale de Bombardier. La mise en place de notre réseau de centres de service élargi, réalisation essentielle qui constituera une source de revenus prévisible et régulière, fait partie intégrante de notre plan stratégique.

Bombardier Défense a été un élément très important de notre croissance l'année dernière. Notre division de défense, officiellement lancée en 2022, mise sur des décennies d'expérience. Le plus important succès stratégique de Bombardier Défense en 2023 a eu lieu en fin d'année : l'armée américaine a choisi l'avion *Global 6500* pour servir de prototype au système de détection et d'exploitation de haute précision (HADES). C'est la première fois que l'armée américaine utilise un avion d'affaires de grande taille pour des missions de

renseignement, de surveillance et de reconnaissance (IRS). Ce plus récent vote de confiance des États-Unis, qui s'ajoute au choix de l'avion *Global* par l'armée de l'air, montre à quel point nos produits sont bien adaptés aux missions de surveillance et place Bombardier en position de réussite pour l'avenir. Entre-temps, nous continuons à travailler sur l'avion destiné à l'armée allemande au siège social de Bombardier Défense à Wichita. Les gouvernements axés sur l'avenir, partout dans le monde, se tournent vers Bombardier pour redéfinir leurs capacités aériennes.

En 2023, l'aviation d'affaires a fait face à quelques vents contraires, et je suis fier de dire que le leadership de Bombardier nous a encore une fois permis de nous démarquer. Par exemple, même si la chaîne d'approvisionnement est demeurée complexe tout au long de l'année, Bombardier a réussi à respecter ses engagements de livraison. Trimestre après trimestre, notre succès à cet égard a été marqué par l'attention particulière que nous portons à ce que nous pouvons contrôler. Dans certains cas, cela signifie que nous avons eu à déployer notre personnel en amont de notre chaîne d'approvisionnement, ou simplement ramener des composants à Bombardier lorsque cela s'avère judicieux. Par exemple, en 2023, nous avons pris la décision d'ajouter les activités de harnais électrique dans nos activités au Mexique. Nous avons racheté l'entreprise à Latécoère et accueilli les membres de l'équipe au sein de Bombardier.

Autre exemple de notre leadership en 2023, Bombardier a été à la pointe de l'innovation et de la réflexion en matière de développement durable dans notre secteur. L'entreprise a été sur la ligne de front afin de communiquer à l'extérieur de l'industrie la détermination de notre secteur à construire un avenir plus vert. Nous avons fait la promotion du carburant d'aviation durable (SAF) en l'utilisant pour toutes nos opérations aériennes tout au long de l'année grâce à un système «réserver et réclamer». Nous avons présenté à des étudiants, aux médias et à toutes les personnes intéressées par l'innovation de notre projet de recherche EcoJet, un concept d'aile mixte qui pourrait réduire considérablement les émissions. Nous avons participé à des groupes de discussion, à des tables rondes et à des débats afin de mieux informer le public sur l'engagement de notre industrie d'atteindre l'objectif de carboneutralité et sur la façon dont Bombardier canalise son incroyable talent en matière de recherche et développement pour construire des avions plus respectueux de l'environnement.

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi que la performance de Bombardier l'année dernière a été impressionnante. Grâce à nos bases solides et à notre équipe de calibre mondial de 18 100 employés, j'envisage les années à venir avec optimisme et confiance.

Cordialement,



Éric Martel  
Président et chef de la direction

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du rapport de gestion de l'exercice financier clos en 2023.

*Table des matières*

**RAPPORT DE GESTION**

Pour l'exercice clos le  
31 décembre 2023

**4**

**ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les  
31 décembre 2023 et 2022

**94**

# BOMBARDIER INC. RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le  
31 décembre 2023

Tous les montants présentés dans ce rapport sont exprimés en dollars américains, et tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.

Ce rapport de gestion, dont la responsabilité incombe à la direction, a été passé en revue et approuvé par le conseil d'administration de Bombardier Inc. (la « Société », « Bombardier », « notre », « nos » ou « nous »). Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que nous assumons nos responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de la revue et de l'approbation du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Ce comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication du rapport de gestion et des états financiers à l'intention des actionnaires.

Les données exposées dans le présent rapport de gestion sont regroupées dans un secteur isolable : Bombardier, reflétant notre structure organisationnelle.

## **Mesures conformes aux IFRS, mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières**

Ce rapport de gestion contient à la fois des mesures conformes aux IFRS, des mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières sont définies et rapprochées avec les mesures les plus comparables des IFRS (se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières).

## **Importance de l'information**

Une information est jugée importante si nous croyons que la décision d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de la Société par un investisseur raisonnable serait influencée ou modifiée du fait que cette information soit omise ou erronée.

Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent différer en raison de l'arrondissement.

Le rapport financier pour l'exercice 2023 comprend le message aux actionnaires du président et chef de la direction de la Société, le présent rapport de gestion et nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans ce rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Terme	Description	Terme	Description
AERG	Autres éléments du résultat global	RAII	Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat
DDRC	Dérivé désigné dans une relation de couverture		
É.-U.	États-Unis	RAIIA	Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
ÉAU	Émirats arabes unis		
ECC	Écart de conversion cumulé		
IAS	Normes comptables internationales		
IASB	International Accounting Standards Board	RPA	Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.
IFRS	Normes internationales d'information financière		
ins	Information non significative		
MES	Mise en service	s. o.	Sans objet
MHI	Mitsubishi Heavy Industries, Ltd.	SCAC	Société en commandite Airbus Canada
PCGR	Principes comptables généralement reconnus	SOFR	Taux de financement à un jour garanti
pdb	Points de base	UAD	Unités d'actions différées
PIB	Produit intérieur brut	UAI	Unités d'actions incessibles
R et D	Recherche et développement	UAR	Unités d'actions liées au rendement
R.-U.	Royaume-Uni	UGT	Unité génératrice de trésorerie
RAI	Résultat avant impôts sur le résultat		

# SOMMAIRE

## Table des matières

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	PRIORITÉS STRATÉGIQUES	MESURES CLÉS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	PRÉVISIONS ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS	PROFIL	INDUSTRIE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS
<b>7</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>29</b>

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT	STRUCTURE DU CAPITAL	AVANTAGES DE RETRAITE	GESTION DES RISQUES	MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES
<b>35</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>53</b>



# FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

**Les résultats de Bombardier pour 2023 atteignent de nouveaux sommets en matière de revenus et de bénéfices tandis que les perspectives pour 2024 annoncent davantage de croissance**

RÉSULTATS				
Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	Écart	
Revenus	8 046 \$	6 913 \$	16 %	
RAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	1 230 \$	930 \$	32 %	
Marge RIIIA ajustée <sup>(2)</sup>	15,3 %	13,5 %	180 pdb	
RAII ajusté <sup>(1)(3)</sup>	799 \$	515 \$	55 %	
Marge RAII ajustée <sup>(2)</sup>	9,9 %	7,4 %	250 pdb	
RAII	793 \$	538 \$	47 %	
Marge RAII <sup>(4)</sup>	9,9 %	7,8 %	210 pdb	
Résultat net des activités poursuivies	490 \$	(128) \$	618 \$	
Résultat net des activités abandonnées <sup>(5)</sup>	(45) \$	(20) \$	(25) \$	
Résultat net	445 \$	(148) \$	593 \$	
RPA dilué des activités poursuivies (en dollars)	4,70 \$	(1,67) \$	6,37 \$	
RPA dilué des activités abandonnées (en dollars) <sup>(5)</sup>	(0,46) \$	(0,21) \$	(0,25) \$	
	4,24 \$	(1,88) \$	6,12 \$	
Résultat net ajusté <sup>(1)(3)</sup>	416 \$	104 \$	312 \$	
RPA ajusté (en dollars) <sup>(2)(3)</sup>	3,94 \$	0,77 \$	3,17 \$	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles <sup>(6)</sup>	623 \$	1 072 \$	(449) \$	
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(6)</sup>	366 \$	337 \$	29 \$	
Flux de trésorerie disponibles <sup>(1)(6)</sup>	257 \$	735 \$	(478) \$	
<b>Aux 31 décembre</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594 \$	1 291 \$	23 %	
Liquidités disponibles <sup>(1)</sup>	1 845 \$	1 499 \$	346 \$	
Carnet de commandes (en milliards) <sup>(7)</sup>	14,2 \$	14,8 \$	(4) %	

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(3)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(4)</sup> Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs.

<sup>(5)</sup> Activités abandonnées liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

<sup>(6)</sup> Liés aux activités poursuivies seulement.

<sup>(7)</sup> Représente le carnet de commandes pour la fabrication et la prestation de services.

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS ET ÉVÉNEMENTS

- Les revenus de 8,0 milliards \$ en 2023 représentent une augmentation de 16 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de livraisons d'avions et des revenus sans précédent de 1,75 milliard \$ tirés des activités de service après-vente des avions d'affaires, une hausse de 16 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- Le RAIIA ajusté<sup>(1)</sup> pour 2023 a augmenté de façon significative de 32 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre 1,23 milliard \$. Le RAII comme présenté pour l'exercice complet a atteint 793 millions \$.
- Le RPA ajusté<sup>(2)</sup> en hausse de 412 % par rapport à celui de l'exercice précédent est passé de 0,77 \$ à 3,94 \$. Le RPA dilué des activités poursuivies s'est élevé à 4,70 \$. Le résultat net des activités poursuivies et le résultat net ajusté<sup>(1)</sup> ont été de respectivement 490 millions \$ et 416 millions \$.
- Les flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup> positifs de 257 millions \$ générés par les activités poursuivies ont été conformes aux prévisions pour 2023, tandis que les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ont été de respectivement 623 millions \$ et 366 millions \$.
- Le ratio de nouvelles commandes sur livraisons unitaires<sup>(3)</sup> de 1,0 pour l'exercice complet, qui suit la courbe de croissance des livraisons par rapport à l'exercice précédent, témoigne de la forte demande. Le carnet des commandes<sup>(4)</sup> est demeuré vigoureux à 14,2 milliards \$.
- Le ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté<sup>(2)</sup> a connu une amélioration rapide et significative, passant de 4,6x à 3,3x, soit une diminution de 28 % par rapport à l'exercice précédent. Les liquidités disponibles<sup>(1)</sup> sont demeurées solides à 1,8 milliard \$ et la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 1,6 milliard \$ au 31 décembre 2023.
- Après avoir atteint, voire dépassé, ses prévisions pour 2023, la Société s'oriente à nouveau vers la croissance en 2024<sup>(5)</sup>.

### Journée des investisseurs 2023

Le 23 mars 2023, lors de la Journée des investisseurs, Bombardier a dévoilé des objectifs plus précis pour 2025. La Société a mis à jour ses stratégies et ses objectifs financiers pour refléter sa solide exécution en 2021 et en 2022. Qui plus est, elle a présenté la division Bombardier Défense, laquelle pourrait générer des revenus de plus de 1 milliard \$ d'ici la deuxième moitié de la décennie<sup>(5)</sup>. Elle a également fait valoir le potentiel de ses nouvelles activités liées aux avions d'occasion certifiés qui visent à accroître sa part de marché dans ce secteur. Ces initiatives témoignent de l'engagement de Bombardier à l'égard de la croissance stratégique et de la diversification des revenus.

### Accent soutenu mis sur le désendettement et l'amélioration des cotes de crédit

En 2023, Bombardier a réduit sa dette de 0,4 milliard \$, ce qui représente une réduction totale de la dette de 4,5 milliards \$ depuis le 31 décembre 2020. Le ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté<sup>(2)</sup> a diminué, passant de 41,5 à la fin de 2020 à 3,3 au 31 décembre 2023, ce qui représente une réduction de 92 %. La dette nette ajustée<sup>(1)</sup> s'établissait à 4,0 milliards \$ au 31 décembre 2023, et Bombardier n'a aucune dette venant à échéance avant juin 2026. Le 5 avril 2023, Moody's a rehaussé la cote de Bombardier pour la faire passer de B3 à B2, en raison des progrès continus réalisés en matière de réduction de la dette, de l'amélioration soutenue de la performance financière, et de l'amélioration soutenue des résultats, des marges et des flux de trésorerie disponibles positifs. Le 2 mai 2023, S&P Global Ratings a également rehaussé la cote de Bombardier, la faisant passer de B- à B, invoquant comme facteurs contributifs la solidité de son exécution, les succès de ses efforts de désendettement, la stabilité de son carnet de commandes et la gestion efficace de ses risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(3)</sup> Défini comme les nouvelles commandes nettes d'avions en unités sur le nombre de livraisons d'avions en unités.

<sup>(4)</sup> Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

<sup>(5)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

### **Expansion du réseau de service après-vente**

En 2023, Bombardier a continué d'améliorer son réseau mondial de service à la clientèle, y compris l'accélération et l'opérationnalisation de ses centres de service mondiaux. Les revenus tirés des activités de service après-vente de Bombardier ont progressé selon un taux de croissance annuel composé impressionnant de plus de 20 % entre 2020 et 2023, témoignant de la solidité de la stratégie d'expansion de la Société. Le 3 octobre 2023, Bombardier a annoncé qu'elle élargissait son offre de programmes de facturation par heure de vol en lançant le programme *Smart Services Elite*. Ce nouveau programme *Smart Services*, complétant à merveille le portefeuille *Smart Services* actuel de Bombardier, propose à ses clients d'avions d'affaires le programme de facturation par l'heure de vol le plus complet, leur offrant ainsi une tranquillité d'esprit et une prévisibilité budgétaire à l'égard des coûts essentiels de maintenance et de pièces d'avion.

### **Livraison du 150<sup>e</sup> avion *Global 7500* de Bombardier**

Le 16 octobre 2023, Bombardier a livré son 150<sup>e</sup> avion *Global 7500*, marquant une autre étape importante pour cet avion d'affaires de Bombardier qui établit les normes de l'industrie. La flotte d'avions *Global 7500* cumule plus de 100 000 heures de vol et affiche une ponctualité des vols de plus de 99,8 %, démontrant qu'il est le plus fiable et le plus productif des avions d'affaires actuellement en service. Parallèlement, le développement et les essais de l'avion *Global 8000*, successeur de l'avion *Global 7500*, sont en cours et progressent comme prévu, la MES étant prévue en 2025<sup>(1)</sup>. Depuis son dévoilement en mai 2022, l'avion *Global 8000* suscite un intérêt positif chez les clients.

### **Accroissement continu de la division Défense de Bombardier**

Le 23 octobre 2023, Bombardier Défense a livré un septième avion *Global 6000* aux Forces aériennes des É.-U. dans le cadre du programme Battlefield Airborne Communications Node (BACN), un contrat pluriannuel conclu entre Bombardier et les Forces aériennes américaines. L'avion appuie une plateforme de transmission aéroportée unique et fiable, essentielle aux missions critiques menées dans le monde entier. Le 12 novembre 2023, Bombardier Défense a livré le septième avion *Global* à la société de défense et de sécurité Saab, prêt à être transformé pour la solution aéroportée de contrôle et de détection précoce (AEW&C) de Saab connue sous le nom de GlobalEye. La livraison de sept avions de Bombardier dans le cadre du programme GlobalEye souligne une collaboration fructueuse et témoigne de la solide réputation de longue date de Bombardier dans la fabrication d'avions spécialisés pour le secteur de la défense. Les avions d'affaires *Global* sont devenus une plateforme de choix pour les missions spéciales effectuées partout dans le monde, grâce à leur vitesse, leur charge ultime maximale, leur efficacité énergétique, leur fiabilité et leur durabilité ainsi qu'aux coûts de maintenance réduits.

### **Étape importante en matière d'aviation durable**

Le 2 mai 2023, Bombardier a publié les déclarations environnementales de produit (DEP) pour ses avions *Global 5500* et *Global 6500*, lesquelles fournissent de l'information détaillée sur l'empreinte environnementale de chaque avion sur l'ensemble de son cycle de vie. Ces deux avions s'ajoutent aux avions *Global 7500* et *Challenger 3500* de Bombardier comme les seuls avions d'affaires ayant fait l'objet d'une DEP à l'heure actuelle. Le 21 mai 2023, Bombardier a présenté les progrès réalisés dans le cadre de la première phase d'essais en vol de son projet de recherche EcoJet, qui vise à développer des technologies ayant pour objectif de réduire jusqu'à 50 % les émissions des avions grâce à une combinaison de dispositifs aérodynamiques de pointe et de systèmes de propulsion améliorés<sup>(1)</sup>. Le 16 octobre 2023, Bombardier a accéléré les essais dans le cadre d'une deuxième phase d'essais du projet en utilisant un prototype plus grand, d'une envergure de 18 pieds, ce qui a contribué à l'avancement de ce projet déterminant. Le 13 novembre 2023, Bombardier a réaffirmé son engagement à utiliser du carburant d'aviation durable (SAF) dans l'ensemble de ses opérations aériennes au moyen du système « réserver et réclamer ». Un an après l'annonce de son entente décisive avec Signature Aviation, Bombardier continue de démontrer son engagement ferme visant à favoriser un changement à long terme au sein de l'industrie en faisant la promotion du carburant d'aviation durable (SAF).

<sup>(1)</sup>Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

# PRIORITÉS STRATÉGIQUES<sup>(1)</sup>

Lors de sa Journée des investisseurs tenue en mars 2023, Bombardier a mis à jour ses priorités stratégiques et ses objectifs financiers reflétant sa solide exécution depuis la première publication de son plan stratégique en mars 2021. La Société a par la même occasion haussé ses principales cibles financières. Ces initiatives comprennent notamment le maintien d'une position de chef de file dans les catégories d'avions d'affaires intermédiaires et de grande taille, la croissance considérable de la division Défense, l'expansion continue de nos activités de service après-vente et de notre programme d'avions d'occasion certifiés, ainsi que la fin de l'assainissement de notre bilan, tout en tirant parti de la valeur associée au programme d'avions *Global 7500* et en menant à bien les initiatives de rentabilité et de productivité. Ces priorités stratégiques appuient les objectifs de la Société visant à générer des flux de trésorerie durables, à accroître la souplesse en matière d'affectation des capitaux et à réaliser des progrès au chapitre d'indicateurs de première qualité.

## Maintien de la position de chef de file

Bombardier vise à maintenir sa position de chef de file dans les catégories d'avions d'affaires intermédiaires et de grande taille en tirant parti de sa flotte établie de plus de 5000 avions et en s'appuyant sur l'expertise de sa main-d'œuvre mondiale. L'engagement soutenu de la Société à l'égard de l'innovation dans son portefeuille de produits, comme en témoignent la MES du *Challenger 3500* et l'annonce à propos de l'avion *Global 8000* au cours des dernières années, la gestion diligente de sa propriété intellectuelle et l'amélioration de sa situation financière sont des facteurs importants de son positionnement à titre de chef de file à long terme sur le marché.

## Bombardier Défense

En 2022, Bombardier a désigné le site de Wichita, au Kansas, comme le siège social de la division nouvellement rebaptisée Bombardier Défense, reflétant l'expansion stratégique de son existante division Avions spécialisés. Depuis, Bombardier prépare ses infrastructures, tirant parti de son expertise reconnue et de longue date en matière d'avions spécialisés, des avantages uniques des plateformes *Challenger* et *Global* ainsi que de ses capacités techniques, de son centre d'essais en vol de calibre international et de son savoir-faire technique pour accroître sa participation dans le segment, dans le but de livrer concurrence dans le cadre de campagnes axées sur le secteur de la défense et de les remporter. Bombardier prévoit tripler les revenus tirés de ses ventes et de ses services dans le secteur de la défense pour les porter à plus de 1 milliard \$ au cours de la seconde moitié de la décennie<sup>(1)</sup>.

## Expansion des activités de service après-vente et programme d'avions d'occasion certifiés

Conformément à sa stratégie de croissance des activités de service après-vente, la Société a procédé à l'ouverture de tous les centres de service qu'elle avait annoncés précédemment. De plus, Bombardier accélère et opérationnalise son programme d'avions d'occasion certifiés lancé en 2021. L'objectif du programme est de tirer parti des possibilités sur le marché des avions d'occasion en favorisant une participation active sur le marché secondaire et en offrant une option améliorée d'équipementier d'origine dans ce secteur. Ces initiatives devraient jouer un rôle important dans la diversification des revenus de la Société.

## Désendettement du bilan

Bombardier est déterminée à désendetter considérablement son bilan d'ici 2025, en ciblant un ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté<sup>(2)</sup> se situant dans une fourchette d'environ 2x à 2,5x et en réduisant sa charge d'intérêt au comptant annualisée de plus de 250 millions \$<sup>(1)</sup> par rapport aux coûts d'intérêt annualisés sur la dette à long terme au 31 décembre 2020. Depuis décembre 2020, la Société a réduit sa dette à long terme d'environ 4,5 milliards \$, de sorte que la dette brute a été ramenée à environ 5,6 milliards \$ au 31 décembre 2023, ce qui devrait réduire la charge d'intérêt annualisée de près de 330 millions \$<sup>(1)</sup> par rapport à celle de 2020. La Société a l'intention de continuer à refinancer opportunément sa dette ou à affecter les liquidités excédentaires au remboursement de la dette et de continuer à évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, notamment par des rachats, des offres publiques d'achat et des rachats sur le marché libre de titres de créance en circulation.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

<sup>(2)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

### **Apport plus grand de l'avion *Global 7500* et amélioration de la rentabilité**

La Société continuera de réaliser le plein potentiel de son avion-phare, l'avion *Global 7500*, alors que le programme fait la transition vers l'avion *Global 8000*. Le développement et les essais sont en cours et progressent comme prévu, la MES étant prévue en 2025<sup>(1)</sup>. Sur le plan de la rentabilité, la Société a mené à bien son plan de réduction des coûts lancé en 2021 et vise maintenant à accroître son efficacité afin d'offrir une meilleure performance financière en améliorant la productivité de la main-d'œuvre, en réduisant les coûts du siège social et les coûts indirects, et en optimisant son empreinte manufacturière.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

# MESURES CLÉS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

Le tableau ci-dessous résume nos mesures clés et indicateurs connexes de rendement évalués.

MESURES CLÉS ET INDICATEURS CONNEXES DE RENDEMENT	
CROISSANCE ET POSITION EN REGARD DE LA CONCURRENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carnet de commandes<sup>(1)</sup>, comme mesure des revenus futurs.</li> <li>• Revenus et nombre de livraisons d'avions, comme mesures de la croissance.</li> <li>• Part de marché (en fonction des revenus et du nombre de livraisons d'avions), comme mesure de notre position en regard de la concurrence.</li> </ul>
RENTABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAIL, marge RAIL<sup>(2)</sup>, RAIL ajusté<sup>(3)</sup>, marge RAIL ajustée<sup>(4)</sup>, RAlIA ajusté<sup>(3)</sup>, marge RAlIA ajustée<sup>(4)</sup>, RPA dilué et RPA ajusté<sup>(4)</sup>, comme mesures du rendement.</li> </ul>
LIQUIDITÉS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux de trésorerie disponibles<sup>(3)</sup>, comme mesure de la génération de liquidités.</li> <li>• Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités ajustées<sup>(3)(5)</sup>, liquidités disponibles<sup>(3)(5)</sup> et liquidités disponibles ajustées<sup>(3)(5)</sup>, comme mesures de la suffisance des liquidités.</li> </ul>
STRUCTURE DU CAPITAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dette nette ajustée<sup>(3)(5)</sup>.</li> <li>• Ratio de la dette nette ajustée sur le RAlIA ajusté<sup>(4)(5)</sup>.</li> </ul>
SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraisons à temps des avions, comme mesure du respect de notre engagement envers les clients.</li> <li>• Ponctualité des vols, comme mesure de la fiabilité de nos produits.</li> <li>• Disponibilité régionale des pièces et de l'expertise technique pour répondre aux demandes des clients dans les meilleurs délais, comme mesure de satisfaction des besoins de la clientèle tout au long de la vie utile des avions.</li> <li>• Retour en service à temps et savoir-faire de grande qualité dans les installations de maintenance appartenant à Bombardier, comme mesures d'efficacité.</li> </ul>
EXÉCUTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'étapes importantes dans le développement de programmes, comme mesure d'une exécution sans faille.</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

<sup>(2)</sup> Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs.

<sup>(3)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(4)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(5)</sup> Se reporter à la rubrique Structure du capital du présent rapport de gestion pour des détails sur la dette nette ajustée et le ratio de la dette nette ajustée sur le RAlIA ajusté; se reporter à la rubrique Liquidités et sources de financement du présent rapport de gestion pour des détails sur les liquidités ajustées, les liquidités disponibles et les liquidités disponibles ajustées.

## SOMMAIRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Rentabilité</b>					
Revenus <sup>(1)</sup>	8 046 \$	6 913 \$	6 085 \$	6 487 \$	7 488 \$
RAIIA ajusté <sup>(1)(2)(4)</sup>	1 230 \$	930 \$	639 \$	197 \$	684 \$
Marge RAIIA ajustée <sup>(1)(3)(4)</sup>	15,3 %	13,5 %	10,5 %	3,0 %	9,1 %
RAII ajusté <sup>(1)(2)(4)</sup>	799 \$	515 \$	222 \$	(214) \$	401 \$
Marge RAII ajustée <sup>(1)(3)(4)</sup>	9,9 %	7,4 %	3,6 %	(3,3) %	5,4 %
RAII <sup>(1)</sup>	793 \$	538 \$	241 \$	912 \$	(520) \$
Marge RAII <sup>(1)(5)</sup>	9,9 %	7,8 %	4,0 %	14,1 %	(6,9) %
Résultat net des activités poursuivies	490 \$	(128) \$	(249) \$	(170) \$	(1 541) \$
Résultat net des activités abandonnées <sup>(6)</sup>	(45) \$	(20) \$	5 319 \$	(398) \$	(66) \$
Résultat net	445 \$	(148) \$	5 070 \$	(568) \$	(1 607) \$
RPA dilué (en dollars)	4,24 \$	(1,88) \$	50,54 \$	(9,19) \$	19,05 \$
Résultat net ajusté <sup>(1)(2)(4)</sup>	416 \$	104 \$	(327) \$	(1 118) \$	(405) \$
RPA ajusté (en dollars) <sup>(1)(3)(4)</sup>	3,94 \$	0,77 \$	(3,67) \$	(11,79) \$	(4,47) \$

<sup>(1)</sup> Liés uniquement aux activités poursuivies.

<sup>(2)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(3)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(4)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(5)</sup> Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs.

<sup>(6)</sup> Activités abandonnées liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

## SOMMAIRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Liquidités</b>					
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Activités poursuivies	623 \$	1 072 \$	332 \$	(1 672) \$	(253) \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	(621) \$	(1 149) \$	(427) \$
	623 \$	1 072 \$	(289) \$	(2 821) \$	(680) \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles					
Activités poursuivies	366 \$	337 \$	232 \$	221 \$	366 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	— \$	133 \$	157 \$
	366 \$	337 \$	232 \$	354 \$	523 \$
Flux de trésorerie disponibles (utilisation) <sup>(1)</sup>					
Activités poursuivies	257 \$	735 \$	100 \$	(1 893) \$	(619) \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	(621) \$	(1 282) \$	(584) \$
	257 \$	735 \$	(521) \$	(3 175) \$	(1 203) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(2)</sup>	1 594 \$	1 291 \$	1 675 \$	2 450 \$	2 629 \$
Tranche courante de la dette à long terme	— \$	— \$	— \$	1 882 \$	8 \$
Dette à long terme	5 607 \$	5 980 \$	7 047 \$	8 193 \$	9 325 \$

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Comprendent la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 671 millions \$ de Transport présentés dans les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 et 51 millions \$ des activités liées aux aérostructures au 31 décembre 2019.

# PRÉVISIONS ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

## Prévisions et résultats pour 2023

Activités poursuivies uniquement	Prévisions pour 2023 fournies dans notre Rapport financier 2022 <sup>(1)</sup>	Résultats pour 2023
Livraisons d'avions (en unités)	> 138	138
Revenus	> 7,6 milliards \$	8,0 milliards \$
RAIIA ajusté <sup>(2)</sup>	> 1125 millions \$	1230 millions \$
RAII ajusté <sup>(2)</sup>	> 695 millions \$	799 millions \$
RAII	s. o.	793 millions \$
Flux de trésorerie disponibles <sup>(2)</sup>	> 250 millions \$	257 millions \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	s. o.	623 millions \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	s. o.	366 millions \$

Les revenus de 8,0 milliards \$ de l'exercice complet ont été supérieurs à la prévision, essentiellement en raison d'une combinaison favorable d'avions, l'amélioration des prix et de solides résultats des activités de service après-vente.

Le RAIIA ajusté<sup>(2)</sup> et le RAII ajusté<sup>(2)</sup> ont été de respectivement de 1230 millions \$ et 799 millions \$ pour l'exercice complet et supérieur aux prévisions, en raison de l'apport à la marge des revenus supérieurs aux prévisions et de l'exécution des initiatives liées aux priorités stratégiques de la Société.

Les flux de trésorerie disponibles<sup>(2)</sup> de 257 millions \$ pour l'exercice complet générés par les activités poursuivies ont été conformes aux prévisions pour 2023, y compris les paiements aux termes des garanties de valeur résiduelle de 124 millions \$, grâce à l'amélioration des résultats, en partie contrebalancée par l'utilisation du fonds de roulement.

<sup>(1)</sup> Se reporter à notre Rapport financier 2022 pour plus de détails.

<sup>(2)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.



## Prévisions pour 2024<sup>(1)</sup>

	Prévisions pour 2024
<b>Livraisons d'avions (en unités)</b>	150 à 155
<b>Revenus</b>	8,4 milliards \$ à 8,6 milliards \$
<b>RAIIA ajusté<sup>(2)</sup></b>	1,30 milliard \$ à 1,35 milliard \$
<b>RAII ajusté<sup>(2)</sup></b>	850 millions \$ à 900 millions \$
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>(2)</sup></b>	100 millions \$ à 400 millions \$

Le nombre de livraisons d'avions en 2024 devrait se situer entre 150 et 155, par rapport à 138 livraisons en 2023, la croissance étant attribuable à la plateforme d'avions *Challenger*.

Les revenus devraient augmenter par rapport à ceux de 2023, pour s'établir entre 8,4 milliards \$ et 8,6 milliards \$, en raison d'une augmentation du nombre de livraisons d'avions, d'une amélioration des prix et de la croissance continue de nos activités de service après-vente, alors que s'accroissent les activités des nouvelles installations de service.

Le RIIA ajusté<sup>(2)</sup> devrait s'établir entre 1,30 milliard \$ et 1,35 milliard \$ en 2024. Cette hausse s'explique par l'apport à la marge des revenus plus élevés et l'évolution favorable des prix nets par rapport à l'inflation sur les nouvelles ventes d'avions, le tout en partie contrebalancé par certains investissements stratégiques à l'appui de nos initiatives de croissance visant la division Défense et les avions d'occasion certifiés, par des coûts de R et D ainsi que par des coûts de mise en œuvre de systèmes. Le RII ajusté<sup>(2)</sup> devrait s'établir entre 850 millions \$ et 900 millions \$.

Les flux de trésorerie disponibles<sup>(2)</sup> en 2024 devraient se situer entre 100 millions \$ et 400 millions \$, compte tenu de l'utilisation du fonds de roulement afin de soutenir l'augmentation prévue du nombre de livraisons en 2024 et en 2025 et l'accroissement des activités de service après-vente. Les additions nettes prévues aux immobilisations corporelles et incorporelles devraient être inférieures à 300 millions \$.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.

<sup>(2)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

---

## Mise en garde liée aux énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur nos objectifs, nos anticipations et nos perspectives ou prévisions à propos de divers indicateurs financiers et globaux et sources d'apport connexes, nos cibles, nos buts, nos priorités, nos marchés et nos stratégies, notre situation financière, notre performance financière, notre position sur le marché, nos capacités, nos forces concurrentielles, nos cotes de crédit, nos croyances, nos perspectives, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions; les perspectives de l'économie générale et les perspectives commerciales, les perspectives et les tendances d'une industrie; la valeur pour le client; la demande prévue de produits et de services; la stratégie de croissance; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées; les dates prévues ou fixées de la mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des essais, des délais, des certifications et de l'exécution des commandes en général; notre position en regard de la concurrence; les attentes à l'égard des revenus et du carnet de commandes; l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires; la robustesse de notre structure du capital et de notre bilan, notre solvabilité, nos liquidités et sources de financement disponibles, nos besoins financiers prévus et l'examen continu des solutions de rechange stratégiques et financières; l'amélioration de la productivité, les gains d'efficacité opérationnelle et les initiatives de réduction des coûts et de restructuration; les coûts prévus, les avantages attendus et leur calendrier; la capacité de continuer à faire croître notre entreprise et à générer des liquidités; les attentes, les objectifs et les stratégies en matière de remboursement de la dette, de refinancement à l'échéance et de réduction des coûts d'intérêt; la conformité aux clauses financières restrictives; les attentes à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur nos actions privilégiées; les intentions et les objectifs à l'égard de nos programmes, de nos actifs et de nos activités; les attentes à l'égard de la disponibilité des programmes d'aide gouvernementale; l'incidence de nouveaux événements ou l'aggravation des événements courants mondiaux d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire sur ce qui précède et l'efficacité des plans et des mesures que nous avons mis en place à cet égard; et les attentes à l'égard de la vigueur des marchés, d'un ralentissement ou d'une récession économique, les pressions inflationnistes et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement.

De plus, les énoncés comportant l'expression « à notre avis » et d'autres expressions semblables reflètent nos convictions et nos opinions sur un sujet donné. Ces énoncés sont fondés sur l'information dont nous disposons en date du présent rapport de gestion. Bien que nous soyons d'avis que cette information constitue un fondement raisonnable à ces énoncés, elle peut être limitée ou incomplète. Nos énoncés ne doivent pas être interprétés comme le reflet d'une enquête exhaustive sur la totalité de l'information pertinente ou d'un examen de toute cette information. Ces énoncés sont intrinsèquement incertains, et les investisseurs sont priés de ne pas s'y fier indûment.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « avoir l'intention de », « attendre », « anticiper », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », « maintenir » ou « aligner », la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres dans la compréhension de certains éléments clés de nos objectifs, priorités stratégiques, attentes, prévisions, perspectives et plans actuels, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de nos activités et de l'environnement dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est prévenu que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que nos résultats réels de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus décrits dans les énoncés prospectifs. Bien que la direction juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion comportent les hypothèses significatives suivantes : la croissance du marché de l'aviation d'affaires; l'augmentation de la part de la Société dans ce marché; la détermination appropriée et la gestion continue des économies de coût récurrentes; l'optimisation de notre portefeuille immobilier et l'accès à des facilités de fonds de roulement selon les modalités du marché. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion, voir la rubrique Énoncés prospectifs – Hypothèses ci-après. Compte tenu de l'incidence de l'évolution de la situation entourant les événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique et militaire, de la réponse connexe de la Société, des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux, nationaux, étrangers et des organisations intergouvernementales multinationales), des autorités de réglementation, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des contreparties et des fournisseurs de services tiers, le degré d'incertitude inhérent aux hypothèses de la Société est plus important.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons, sans s'y limiter, les risques opérationnels (tels les risques liés au développement de nouvelles activités et à la croissance; au carnet de commandes; au déploiement et à la mise en œuvre de notre stratégie y compris la réduction des coûts, l'amélioration du fonds de roulement et les initiatives d'amélioration visant la fabrication et la productivité; au développement de nouveaux produits et services, y compris l'innovation et la disruption technologiques; à la certification de produits et services; aux pressions sur les flux de trésorerie et les dépenses en immobilisations découlant notamment du caractère saisonnier et cyclique; aux partenaires commerciaux; aux pertes découlant de sinistres et de garanties sur la performance des produits; aux préoccupations et à la réglementation liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité; à notre

dépendance à l'égard de certains contrats, clients et fournisseurs, y compris les risques liés à la chaîne d'approvisionnement; aux ressources humaines, y compris notamment l'accessibilité globale à une main-d'œuvre qualifiée; à la dépendance à l'égard des systèmes informatiques (y compris les vulnérabilités technologiques, les menaces à la cybersécurité et les atteintes à la protection des renseignements personnels); à la dépendance à l'égard des droits relatifs à la propriété intellectuelle et à leur protection; à la réputation; aux lacunes en matière d'examen et de perception des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »); au caractère adéquat de la couverture d'assurance; à la gestion des risques; et aux questions fiscales), les risques liés au financement (tels les risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers; aux obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts, y compris à la réalisation des stratégies de gestion de la dette et de réduction des coûts d'intérêt; aux clauses restrictives et clauses restrictives financières de conventions d'emprunt; aux régimes d'avantages de retraite; à l'exposition au risque de crédit et à l'accessibilité de l'aide gouvernementale); les risques liés aux procédures judiciaires et réglementaires; les risques liés à la conjoncture et à la disruption économiques générales tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les ventes et les activités, les risques liés au contexte commercial (tels les risques liés à la situation financière des clients d'avions d'affaires; à la politique commerciale; à l'accroissement de la concurrence; à l'instabilité politique et aux tensions géopolitiques; aux sanctions financières et économiques ainsi qu'aux mesures de contrôle des exportations; aux changements climatiques à l'échelle mondiale et aux cas de force majeure); les risques de marché (telles les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des prix des produits de base; et les fluctuations du taux d'inflation) et d'autres événements défavorables imprévus. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres du présent rapport de gestion. Les facteurs mentionnés précédemment peuvent être exacerbés par des événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire et avoir une incidence considérablement plus grave sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société que si de tels événements n'avaient pas eu lieu.

Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et le rendement futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faudrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non importants à l'heure actuelle pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent les attentes de la direction à la date du présent rapport et pourraient subir des modifications après cette date. À moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous n'ions expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

---

## Énoncés prospectifs – Hypothèses

Les énoncés prospectifs<sup>(1)</sup> du présent rapport de gestion sont fondés, sans toutefois s'y limiter, sur les hypothèses importantes suivantes et assujettis à celles-ci :

- l'exécution normale et la livraison des éléments du carnet de commandes actuel;
- l'ajustement des cadences de production en fonction de la demande du marché, y compris la capacité de notre bassin de fournisseurs à soutenir le développement de produits et les cadences de production prévues selon des conditions acceptables sur le plan commercial et en temps opportun;
- l'apport continu de l'avion *Global 7500* au résultat net de l'entreprise et le développement soutenu de l'avion *Global 8000* dans les délais;
- la mise en œuvre et l'exécution continues des stratégies de croissance, et la croissance soutenue des activités de service après-vente, des programmes d'avions d'occasion certifiés et de la division Défense;
- la capacité d'investir dans notre portefeuille de produits;
- l'exactitude des analyses et hypothèses sous-tendant notre bilan de rentabilité, y compris les estimations de flux de trésorerie et de revenus sur la durée de vie prévue de nos programmes et par la suite;
- l'exactitude de nos estimations et jugements à l'égard de la durée, de l'ampleur et des répercussions d'événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire sur l'économie et les marchés des capitaux, ainsi que sur notre entreprise, nos activités, nos revenus, nos liquidités, notre situation financière, nos marges, nos flux de trésorerie, nos perspectives et nos résultats de périodes futures;
- l'exactitude de notre évaluation des facteurs de croissance prévus et des tendances sectorielles;
- l'exactitude de notre évaluation des tendances en matière de prix, de chaîne d'approvisionnement et d'inflation;
- le prix des avions des nouveaux programmes, les coûts unitaires et l'accélération de la cadence de production;
- la capacité de comprendre les besoins des clients et d'offrir un portefeuille de produits et de services permettant de stimuler la demande sur le marché et d'obtenir de nouvelles commandes et de maintenir le niveau de notre carnet de commandes;
- la mise en œuvre et l'exécution soutenues des principales mesures afin d'améliorer la conversion des revenus en bénéfiques et en flux de trésorerie disponibles<sup>(2)</sup> accrus, grâce à l'amélioration des coûts d'approvisionnement, du contrôle des dépenses et de l'efficacité de la main-d'œuvre;
- l'atteinte des cibles du plan de réduction des coûts, en mettant en œuvre des restructurations et d'autres mesures visant la structure des coûts directs et indirects et en se concentrant de façon continue sur la réduction durable des coûts et les améliorations opérationnelles, tout en réduisant l'utilisation du fonds de roulement;
- l'efficacité des mesures de déploiement rigoureuses du capital à l'égard des nouveaux programmes et produits afin de stimuler la croissance des revenus;
- notre capacité à effectuer efficacement la transition des activités de fabrication vers notre nouvelle installation de fabrication de l'aéroport Pearson de Toronto selon le calendrier et le budget prévus;
- la capacité de recruter des employés hautement compétents et de les fidéliser;
- la stabilité du contexte mondial concurrentiel, de la conjoncture économique mondiale et des marchés des capitaux compte tenu des événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire;
- la stabilité des taux de change aux niveaux actuels;
- la capacité d'avoir accès aux marchés financiers, selon des conditions acceptables, au besoin ou en temps opportun;
- la capacité de disposer de liquidités suffisantes pour mettre en œuvre le plan stratégique et de rembourser la dette à long terme ou de la refinancer à l'échéance; et
- la capacité de nous défendre avec succès dans le cadre de procédures judiciaires et réglementaires en cours ou à venir.

Pour une analyse des facteurs de risque importants associés à l'information prospective, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres.

<sup>(1)</sup> Se reporter aussi à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la rubrique Prévisions et énoncés prospectifs.

<sup>(2)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

# PROFIL

## Le portefeuille des avions les plus vendus stimule la croissance des activités de service après-vente et de Bombardier Défense

Nous concevons, développons, fabriquons et commercialisons habilement deux gammes d'avions d'affaires de premier ordre, nommément *Global* et *Challenger*. Outre notre portefeuille solidement positionné d'avions d'affaires intermédiaires et de grande taille parmi les meilleurs de l'industrie, nous équipons diverses plateformes d'avions à des fins spécialisées par l'entremise de Bombardier Défense. Bombardier dispose également d'un vaste réseau de service après-vente pour plus de 5000 avions *Global*, *Challenger* et *Learjet*<sup>(1)</sup> à l'échelle des É.-U., de l'Europe, de l'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient en activité partout dans le monde. Après un agrandissement considérable en 2022 grâce à l'ouverture de plusieurs centres de service, nouveaux ou récemment agrandis partout dans le monde, les clients de Bombardier bénéficient de ces installations qui sont devenues pleinement opérationnelles en 2023, avec l'arrivée d'une main-d'œuvre plus qualifiée au sein des équipes. Les équipes d'intervention mobiles et celles des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation de classe mondiale viennent prêter main forte partout dans le monde, offrant rapidement et efficacement leur soutien à nos clients au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

<sup>(1)</sup> Bombardier a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022, mais continue d'assurer le service après-vente de cette gamme d'avions.

### SEGMENT DE MARCHÉ : AVIONS D'AFFAIRES

Toutes les spécifications de produits et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions.

#### AVIONS D'AFFAIRES DE GRANDE TAILLE

**Modèles :** *Global 8000*<sup>(1)</sup>, *Global 7500*, *Global 6500*, *Global 6000*, *Global 5500* et *Global 5000*

**Catégorie de marché :** Avions d'affaires de grande taille

**Caractéristiques principales :** Habilement conçue pour laisser une impression durable, la gamme d'avions emblématiques *Global* couvre la catégorie des avions d'affaires de grande taille avec six modèles d'avion. En 2022, Bombardier a dévoilé le plus récent modèle de la gamme, l'avion *Global 8000*. Le nouvel avion, dont la MES est prévue en 2025, se démarque comme étant l'avion d'affaires sur mesure le plus rapide, ayant la plus grande autonomie, et construit de manière innovante pour offrir le vol le plus en douceur, la cabine la plus saine et la plus faible altitude en cabine de l'industrie. Avec une vitesse de pointe de Mach 0,94, l'avion *Global 8000* est l'avion d'affaires le plus rapide à sillonner le ciel.



Avion *Global 8000*

Depuis sa MES en 2018, l'avion *Global 7500*, définissant sa catégorie, a fait ses preuves comme étant l'avion d'affaires le plus performant actuellement en service qui affiche une ponctualité des vols de plus de 99,8 %. Il s'agit également du premier avion d'affaires à obtenir une DEP<sup>(2)</sup>. Seul avion d'affaires très long-courrier du marché, il peut relier sans escale presque toutes les principales villes du monde. Sa cabine à quatre zones inclut une zone de repos pleine grandeur pour l'équipage, et offre une sélection sans précédent d'options de plans d'aménagement et d'ameublement.

Dotés d'une aile au design révolutionnaire et des moteurs Pearl efficaces de Rolls Royce, les avions *Global 5500* et *Global 6500* affichent la plus grande autonomie parmi les avions de leur catégorie, offrant des performances et un confort passager inégalés à des coûts d'exploitation exceptionnels. En 2023, les deux avions ont obtenu leur DEP.

Tous les avions *Global* sont précisément conçus pour offrir la meilleure combinaison de vitesse et d'autonomie de l'industrie, grâce en grande partie à l'aile *Smooth Flëx Wing*, pour un vol tout en douceur et les meilleures performances par tous les temps. Les avions *Global* sont également dotés du système *Pür Air* de Bombardier comportant un filtre évolué HEPA qui élimine jusqu'à 99,99 % des allergènes, bactéries et virus, et qui renouvelle complètement l'air de la cabine avec de l'air frais à 100 % en à peine 90 secondes. En outre, la connectivité Internet en vol la plus rapide de l'industrie, combinée à des systèmes de gestion cabine complets, assure aux passagers du divertissement et une connexion en tout temps, tandis que le fauteuil *Nuage* révolutionnaire garantit une position assise et au repos optimale.

<sup>(1)</sup> L'avion *Global 8000* est en cours de développement, les tests et les certifications se déroulant selon le calendrier en vue de la MES prévue en 2025. Se reporter à la mise en garde relative aux avions *Global 8000* à la fin du présent rapport de gestion.

<sup>(2)</sup> L'International EPD<sup>MD</sup> System est un programme de déclarations environnementales établi en Suède. Il présente des renseignements environnementaux en toute transparence sur le cycle de vie du produit, comme les émissions de CO<sub>2</sub>, le bruit, la consommation d'eau et d'autres indicateurs clés de l'impact environnemental.

## AVIONS D’AFFAIRES INTERMÉDIAIRES

**Modèles :** *Challenger 3500* et *Challenger 650*

**Catégorie de marché :** Avions d'affaires intermédiaires

**Caractéristiques principales :** Expression magistrale du savoir-faire et de la fonctionnalité haut de gamme, les avions de la gamme *Challenger* offrent des outils permettant d'améliorer la productivité en affaires, grâce à des cabines qui sont les plus confortables de leur catégorie. Tous les avions *Challenger* offrent des coûts d'exploitation peu élevés, une grande fiabilité, une connectivité hors pair dans l'industrie grâce à une connexion Internet à bande KA et 4G air-sol en option à bord, un système de son enveloppant et un système de gestion de cabine qui allie le tout sans effort.



Avion *Challenger 3500*

L'avion superintermédiaire *Challenger 3500*, l'étoile montante de la plateforme d'avions *Challenger 350* les plus vendus de Bombardier, s'est révélé être la réponse parfaite aux besoins en constante évolution des clients et suit les traces des avions de sa gamme comme étant l'avion d'affaires superintermédiaire le plus livré au monde pendant neuf années d'affilée. Lancé en 2021, cet avion offre la combinaison ultime d'écoresponsabilité, de performance et de fiabilité. Sa cabine, la plus perfectionnée sur le plan technologique de sa catégorie, offre des fonctionnalités qui améliorent la productivité, notamment les premières commandes vocales de l'industrie, ainsi qu'une connectivité supérieure grâce à une couverture mondiale. Le fauteuil *Nuage* révolutionnaire de Bombardier assure le confort en vol. Grâce à la conception intuitive et élégante de sa cabine, l'avion *Challenger 3500* a remporté le prix Red Dot « Meilleur des meilleurs » 2022 pour le design du produit.

Le *Challenger 3500* est l'avion d'affaires à la conception la plus écoresponsable de sa catégorie. C'est le premier avion superintermédiaire à obtenir une DEP et le premier avion d'affaires à avoir réalisé le programme d'essais en vol neutre en carbone. Il offre des options de matériaux en cabine de haute qualité respectueux de l'environnement et intègre au poste de pilotage une technologie qui aide les exploitants à voler plus efficacement pour réduire les émissions de carbone.



La luxueuse cabine primée d'un avion *Challenger 3500*

Le plus grand avion de la gamme *Challenger* de Bombardier, le *Challenger 650*, continue de connaître une grande popularité auprès de nos clients, notamment les entreprises et les exploitants de flotte. Sa fiabilité optimale, sa portée mondiale, la cabine la plus spacieuse des avions de sa catégorie et les plus faibles coûts d'exploitation directs sont une combinaison gagnante et en ont fait la plateforme d'avions les plus vendus de leur catégorie, avec plus de 1000 livraisons à ce jour. Les clients apprécient son autonomie de 4000 milles marins et sa capacité d'atterrir à des aéroports d'accès difficile, comme Aspen ou Londres. Sa cabine spacieuse axée sur la productivité est dotée de suffisamment de fauteuils pour accueillir jusqu'à 12 passagers.



L'avion *Challenger 650* est reconnu pour ses cabines spacieuses et élégantes.

Les avions de la série *Challenger 600* constituent la plateforme d'avions d'affaires les plus livrés de leur catégorie de la dernière décennie. Cette plateforme est également très en demande pour les missions spéciales; il y a plus d'avions spécialisés de la série *Challenger 600* en service que tous les avions concurrents directs combinés.

## BOMBARDIER DÉFENSE

**Modèles :** Avions d'affaires *Challenger* et *Global*

**Catégorie de marché :** Avions pour missions spéciales

**Caractéristiques principales :** Bombardier Défense (anciennement Bombardier Avions Spécialisés) conçoit, développe et livre toute une gamme de capacités aux exploitants dans le monde entier, avec plus de 500 avions *Learjet*, *Challenger* et *Global* pour missions spéciales actuellement en service auprès de plus de 160 exploitants répartis dans plus de 50 pays.

Des décennies d'expérience et de travail auprès d'exploitants de missions spéciales et sa flotte diversifiée de plateformes d'avions d'affaires font de Bombardier le fournisseur de solutions de choix pour les missions gouvernementales, y compris les missions de surveillance et de reconnaissance, en passant par l'aide humanitaire d'urgence, les évacuations médicales et au transport de personnalités. Les solutions vont d'ensembles clés en main comprenant toutes les activités de conception, de construction, d'essais et de certification jusqu'au soutien d'ingénierie spécialisé et à la supervision technique de projets des clients.

Bombardier a notamment réussi à fournir des plateformes de choix dans le cadre d'opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) et est en voie de devenir le fournisseur de services par excellence des forces armées de nombre de pays et d'alliés étrangers.



## PROGRAMME D'AVIONS D'OCCASION CERTIFIÉS DE BOMBARDIER

**Modèles :** Avions d'affaires *Learjet*, *Challenger* et *Global*

**Catégorie de marché :** Avions d'occasion

**Caractéristiques principales<sup>(1)</sup> :** Bombardier a lancé en 2021 le programme d'avions d'occasion certifiés qui propose des avions d'occasion de la meilleure qualité qui soit, en tirant parti de la connaissance qu'elle a de ses produits et de la renommée mondiale de ses capacités de remise à neuf des avions et de son savoir-faire en évaluation. Pour les acheteurs recherchant une expérience « digne d'un avion neuf », le programme d'avions d'occasion certifiés de Bombardier propose des avions équipés des plus récentes améliorations en matière de sécurité et de cabine, tout en leur offrant la nouvelle expérience de livraison d'avion que les clients recherchent. Chaque avion disponible est méticuleusement sélectionné, inspecté et mis à niveau selon les normes de qualité et de sécurité les plus élevées de Bombardier. Une couche toute fraîche de peinture blanc Cervin devient la toile de fond parfaite pour accueillir les couleurs de la marque du client.

Tout comme les avions neufs de Bombardier, chaque avion d'occasion certifié Bombardier est couvert par une garantie exclusive du constructeur d'une durée d'un an<sup>(2)</sup> qui s'étend au soutien opérationnel pendant la première année.

<sup>(1)</sup> Excluent les échanges et les reventes.

<sup>(2)</sup> Garantie d'un an sur la cellule. Sous réserve de certaines conditions.



## SEGMENT DE MARCHÉ : SERVICES À LA CLIENTÈLE

### MAINTENANCE : AJOUTER DE LA VALEUR DURANT TOUT LE CYCLE DE VIE

**Portefeuille de services :** Très grandes capacités à l'échelle mondiale de maximiser les maintenances prévues et fournir des gammes de services à valeur ajoutée, notamment des services de remise à neuf et de modification d'avions d'affaires, et des services de réparation et de révision de composants. Grâce à notre expertise en tant que fabricant d'équipement d'origine, un large éventail de services peuvent être réalisés en interne ou attribués à nos équipes d'intervention mobiles pour les avions de nos clients.

**Caractéristiques principales :** Bombardier offre des services et du soutien dans le monde entier grâce à ses centres de service, à des escales de maintenance en ligne, à des équipes d'intervention mobiles ainsi qu'à un réseau d'installations de service agréées et à des avions partout dans le monde pour soutenir des clients dont les avions sont immobilisés au sol. En 2023, Bombardier et ses clients ont été avantagés par l'agrandissement considérable et la modernisation de son réseau de centres de service au cours de l'année précédente.

### SERVICES : OFFRIR LA PAIX D'ESPRIT GRÂCE À NOS SERVICES DE PIÈCES ET *SMART SERVICES*

**Portefeuille de services :** Bombardier fournit des pièces approuvées par le fabricant assorties d'une garantie de deux ans, la meilleure de l'industrie, et répare des pièces pour les propriétaires-utilisateurs. Un portefeuille croissant de plans innovateurs de facturation par heure de vol et de maintenance a également été élaboré pour les avions *Learjet*, *Challenger* et *Global*. Les options comprennent l'offre *Smart Services*, qui peut être adaptée pour comprendre notamment l'inspection du train d'atterrissage et des services de maintenance imprévus. En 2023, Bombardier a lancé *Smart Services Elite*, un nouveau programme complétant l'actuel portefeuille *Smart Services* de Bombardier. *Smart Services Elite* est le seul programme facturé à l'heure de vol couvrant les composants des systèmes de cabine, la révision des trains d'atterrissage, les services de maintenance programmée ou non programmée, ainsi que le soutien offert par l'équipe d'intervention mobile.

**Caractéristiques principales :** Bombardier offre des services de soutien en matière de pièces offerts aux clients 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par l'intermédiaire d'installations dans le monde entier approvisionnées par deux principales plaques tournantes à Chicago et à Francfort, ainsi que par cinq entrepôts régionaux. Un système de gestion des stocks sophistiqué assure la disponibilité des pièces partout dans le monde, dans l'ensemble de notre réseau d'entrepôts et de plaques tournantes ainsi que dans les centres de service détenus en propriété exclusive. Des installations de réparation en Amérique du Nord et en Europe fournissent des services de réparation de pièces aux propriétaires-utilisateurs. L'accès à un réseau d'avions affectés à la livraison de pièces permet de répondre aux besoins d'avions immobilisés au sol. Du remplacement des pièces aux réparations des composants de fuselages, y compris les suites avioniques des postes de pilotage, *Smart Services* offre une prévisibilité budgétaire et assure la disponibilité des pièces partout dans le monde.

### SOUTIEN À LA CLIENTÈLE 24 HEURES SUR 24, SEPT JOURS SUR SEPT

**Portefeuille de services :** Le portefeuille complet de soutien à la clientèle des avions d'affaires de Bombardier comprend des centres de réponse à la clientèle ouverts 24 heures sur 24, des outils améliorés de service en ligne, un service à la clientèle en matière d'ingénierie, des camions affectés aux équipes d'intervention mobile, des services de réparations structurelles, des publications techniques et du soutien à la MES.

**Caractéristiques principales :** Services aux exploitants via un guichet unique, 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour répondre à toutes les demandes critiques et les demandes pour avions immobilisés au sol et soutenir toutes les exigences des clients, dès la MES et tant qu'ils en sont propriétaires, en tirant parti d'un réseau de soutien mondial d'équipes stratégiquement situées. En 2022, Bombardier a considérablement élargi sa présence en matière de service à la clientèle dans le monde entier grâce à l'inauguration de centres de service agrandis à Singapour et à Londres-Biggin Hill et à l'ouverture de nouvelles installations situées à l'aéroport Miami - Opa Locka, et à Melbourne, en Australie. En décembre 2022, Bombardier a procédé à la mise en chantier de son nouveau centre de service aux ÉAU, lequel deviendra une importante plaque tournante pour les clients de Bombardier dans la région<sup>(1)</sup>. Cette transformation des services de soutien met en lumière l'engagement soutenu de Bombardier à fournir la gamme de services la plus complète de l'industrie, sur place, mobiles ou de résolution de problème lié à un avion immobilisé au sol.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.





# La présence mondiale de Bombardier

## Aérostructures

Montréal, QC  
Red Oak, TX  
Querétaro, Mexique

## Assemblage

Dorval, QC  
Toronto, ON

## Finition

Dorval, QC  
Pointe-Claire, QC

## Bombardier Défense et Centre d'essais en vol de Bombardier

Wichita, KS

## Centres de services

### AMÉRIQUES

Wichita, KS  
Tucson, AZ  
Hartford, CT  
Dallas, TX  
Miami Opa Locka, FL

### ASIE-PACIFIQUE

Singapour  
Melbourne, Australie  
Tianjin, Chine (coentreprise)

### EUROPE

Berlin, Allemagne  
Londres - Biggin Hill,  
Royaume-Uni

## Dépôts régionaux

San Luis Obispo, CA  
Hong Kong, Chine  
Singapour  
Dubai, Émirats arabes unis

## Centres de réponse à la clientèle

Montréal, QC  
Wichita, KS  
Singapour

## Équipes d'intervention mobiles

### AMÉRIQUES

Charlotte, NC  
Chattanooga, TN  
Chicago, IL  
Columbus, OH  
Dulles, VA  
Fort Worth, TX  
Nouvelle-Orléans, LA  
Opa Locka, FL  
Orlando, FL  
San Francisco, CA  
Santa Ana, CA (2)  
Scottsdale, AZ  
Seattle, WA  
Teterboro, NJ (2)  
Tulsa, OK  
Van Nuys, CA (2)  
West Palm Beach, FL  
Wichita, KS  
White Plains, NY

### EUROPE

Londres - Biggin Hill,  
Royaume-Uni (2)  
Paris, France (2)  
Nice, France (3)  
Linz, Autriche (2)  
Genève, Suisse (2)

### MOYEN-ORIENT

Dubai, Émirats  
arabes unis (2)

## Stations de maintenance en ligne

### AMÉRIQUES

Teterboro, NJ  
Van Nuys, CA

### MOYEN-ORIENT

Dubai, Émirats arabes unis

### EUROPE

Paris, France  
Nice, France  
Genève, Suisse  
Linz, Autriche  
Londres - Biggin Hill, Royaume-Uni

## Centres de distribution de pièces détachées et autres

Centres de distribution de pièces détachées :  
Chicago, IL et Francfort, Allemagne

Centres de réparation et de révision de  
composants : Wichita, KS

## 16 Centres de service agréés dans le monde



Les informations figurant sur cette page illustrent la présence mondiale de Bombardier à la fin du quatrième trimestre de 2023.

# INDUSTRIE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

## Une industrie performante et résiliente, portée par la solidité des activités en dépit de la détérioration de la conjoncture économique et de l'incertitude

En 2023, les indicateurs de l'industrie de l'aviation d'affaires sont revenus à la normale, après la reprise impressionnante qui a eu lieu à la suite de la pandémie mondiale; les stocks sur le marché des avions d'occasion ont augmenté, mais sont demeurés considérablement en deçà des niveaux historiques; les activités de vol dans l'industrie sont demeurées comparables à celles de 2022; et l'industrie a continué d'afficher un carnet de commandes robuste. Dans l'ensemble, l'aviation d'affaires est demeurée favorable et a continué de faire preuve de résilience au cours de 2023, malgré un contexte d'inflation et de taux d'intérêt élevés et d'incertitude économique et géopolitique. Le 10 octobre 2023, le Fonds monétaire international a publié ses perspectives économiques mondiales les plus récentes, dans lesquelles il prévoyait une croissance du PIB réel mondial de 3,0 % pour 2023, en baisse par rapport à 3,5 % en 2022, et une croissance encore moins importante pour les économies avancées, soit de 1,5 %, en baisse par rapport à 2,6 % en 2022<sup>(1)</sup>. Ces perspectives découlent du fait que les banques centrales ont haussé leurs taux directeurs pour les porter à des niveaux records pour la dernière décennie, dans une tentative pour ralentir l'inflation partout dans le monde. Le resserrement de la politique monétaire devrait avoir pour incidence de faire fléchir la demande mondiale de biens et de services en 2024. Malgré le ralentissement économique en 2023, le carnet de commandes de l'industrie est demeuré robuste en 2023, l'activité dans l'industrie de l'aviation demeure élevée et les stocks plus importants sur le marché des avions d'occasion devraient favoriser l'intensification des activités en 2024.

Le marché des avions d'occasion et ses parties prenantes souffrent de la détérioration des conditions économiques du marché. À la fin de 2023, le nombre total d'avions d'occasion disponibles à la vente, en pourcentage du nombre total d'avions en service, était estimé à 6,5 % par rapport à 4,8 % pour la période correspondante de 2022<sup>(2)</sup>. Même si les stocks ont augmenté graduellement d'environ deux points de pourcentage pendant l'année, leur niveau global demeure bien en deçà des moyennes historiques de 11 % à 14 %. Par ailleurs, les stocks ont chuté en décembre 2023, après avoir atteint un sommet de 6,8 % en novembre 2023<sup>(2)</sup>. La confiance de l'industrie, mesurée par l'indice Barclays du marché des avions d'affaires, s'est établie à 38 points dans le dernier sondage de 2023<sup>(3)</sup>. Les résultats et les commentaires issus du sondage ont révélé que la détérioration de la conjoncture économique et l'incertitude sur le marché sont les principaux facteurs expliquant la baisse des transactions, de nombreux acheteurs se tenant à l'écart<sup>(3)</sup>. Le nombre d'heures de vol des avions d'affaires de l'industrie en 2023 a diminué de près de 4 % par rapport à celui de 2022. Cette diminution s'explique en grande partie par un recul du nombre d'heures de vol des avions en partance des Amériques, et aussi de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique. D'autre part, le nombre d'heures de vol des avions en partance de la région Asie-Pacifique a augmenté de 24 % par rapport à celui de l'année précédente. Toutefois, si on le compare à celui de 2019, avant la pandémie mondiale, le nombre d'heures de vol a augmenté de 21 % dans l'ensemble en 2023, de 22 % pour les avions en partance des Amériques, de 14 % pour les avions en partance de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, et de 38%, pour ceux en partance de la région Asie-Pacifique<sup>(4)</sup>.

Enfin, l'industrie a livré un total estimatif de 538 unités en 2023, une hausse de 2,3 % par rapport au nombre d'unités livrées en 2022<sup>(5)</sup>. À titre de référence, au cours des 10 dernières années, l'industrie a livré en moyenne 545 avions, indiquant un potentiel de croissance des livraisons à court terme.

<sup>(1)</sup> Selon la publication du Fonds monétaire international datée du 10 octobre 2023.

<sup>(2)</sup> Selon JETNET et Ascend (par Cirium).

<sup>(3)</sup> Selon le sondage sur le marché des avions d'affaires effectué par Barclays en date du 11 décembre 2023.

<sup>(4)</sup> Selon les données de WingX, compte non tenu des avions d'affaires très légers et des grands avions de ligne d'entreprise, en date du 8 janvier 2024.

<sup>(5)</sup> Selon nos estimations, les dossiers d'information publique de certains concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend (par Cirium) et les prix publiés dans la revue B&CA, au 31 janvier 2024, excluent les avions d'affaires très légers et les grands avions de ligne d'entreprise.

<sup>(6)</sup> Selon le communiqué de presse du Bureau of Economic Analysis des É.-U. daté du 21 décembre 2023.

Les indicateurs clés suivants sont utilisés pour assurer le suivi de la vigueur du marché de l'aviation d'affaires à court terme :

INDICATEUR	SITUATION ACTUELLE	ÉTAT
CONFIANCE DE L'INDUSTRIE	En 2023, l'indice Barclays du marché des avions d'affaires est demeuré en deçà du seuil de stabilité du marché fixé à 50 points. Au quatrième trimestre de 2023, l'indice s'établissait à 38 points <sup>(3)</sup> .	▼
BÉNÉFICES DES ENTREPRISES	Les bénéfices prévus des entreprises aux É.-U. devraient demeurer élevés pour le reste de 2023, avec des bénéfices en hausse pour le troisième trimestre se chiffrant à 3,3 billions \$ pour 2023 par rapport à 3,2 billions \$ à la fin de 2022 <sup>(6)</sup> .	▲
NIVEAUX DES STOCKS D'AVIONS D'AFFAIRES D'OCCASION	Le nombre total d'avions d'affaires d'occasion disponibles à la vente en pourcentage du total de la flotte mondiale a augmenté graduellement en 2023, mais demeure inférieur à la moyenne historique de l'industrie, qui est actuellement de 6,5 % <sup>(2)</sup> . Selon les données de décembre, il a atteint un sommet en novembre.	▶
TAUX D'UTILISATION DES AVIONS	Le nombre d'heures de vol des avions d'affaires en partance des Amériques a diminué de 5 % et celui des avions en partance de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, de 6 %, mais a augmenté de 24 % pour les vols en partance de la région Asie-Pacifique en 2023 par rapport aux données de 2022 <sup>(4)</sup> . Comparativement à 2019, le nombre d'heures de vol des avions en partance de toutes les régions a augmenté en moyenne d'environ 21 %.	▲
EXPÉDITIONS D'AVIONS ET FACTURATIONS	Nous estimons que, dans les catégories d'avions d'affaires où nous livrons concurrence, le nombre de livraisons d'avions d'affaires et les revenus ont augmenté de respectivement 2,3 % et 1,3 % par rapport à ceux de 2022 <sup>(5)</sup> .	▲

▲ ▶ ▼ Indiquent respectivement un état favorable, neutre ou négatif dans les segments de marché où nous livrons concurrence, suivant la conjoncture actuelle.

<sup>(1)</sup> Selon la publication du Fonds monétaire international datée du 10 octobre 2023.

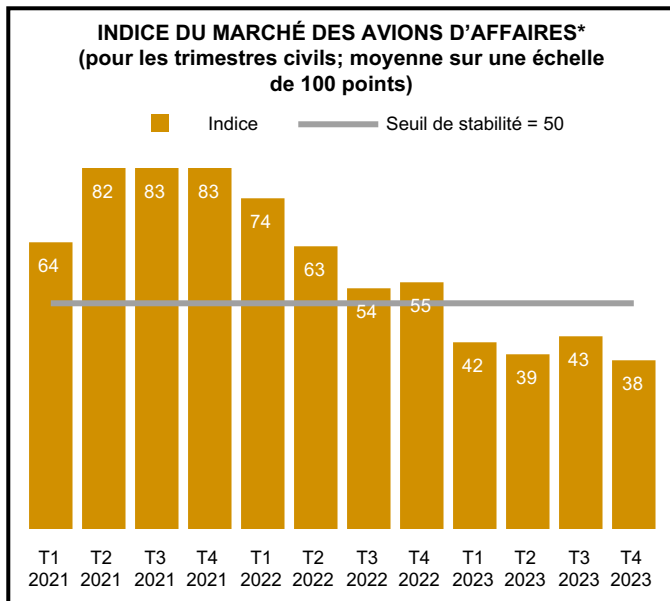
<sup>(2)</sup> Selon JETNET et Ascend (par Cirium).

<sup>(3)</sup> Selon le sondage sur le marché des avions d'affaires effectué par Barclays en date du 11 décembre 2023.

<sup>(4)</sup> Selon les données de WingX, compte non tenu des avions d'affaires très légers et des grands avions de ligne d'entreprise, en date du 8 janvier 2024.

<sup>(5)</sup> Selon nos estimations, les dossiers d'information publique de certains concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend (par Cirium) et les prix publiés dans la revue B&CA, au 31 janvier 2024, excluent les avions d'affaires très légers et les grands avions de ligne d'entreprise.

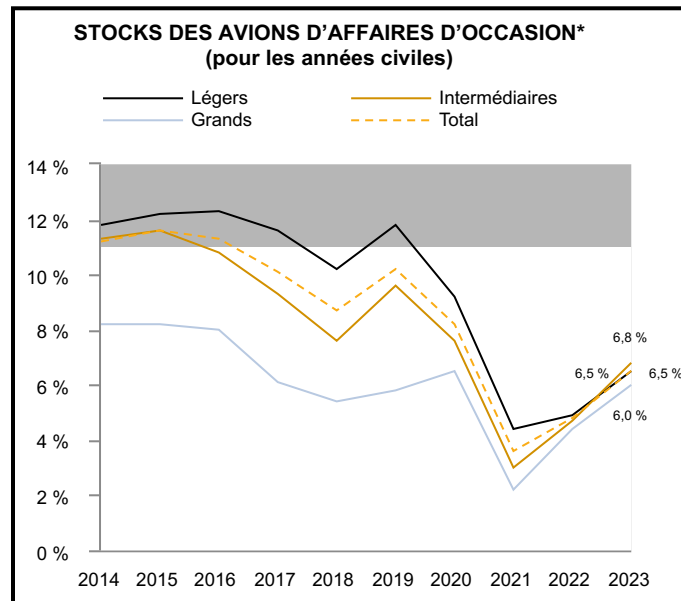
<sup>(6)</sup> Selon le communiqué de presse du Bureau of Economic Analysis des É.-U. daté du 21 décembre 2023.



Source : Barclays

\* L'indice du marché des avions d'affaires est une mesure de la confiance des professionnels de l'industrie et est établi au moyen de sondages périodiques menés auprès de courtiers, concessionnaires, fabricants, prestataires de programmes de multipropriété, financiers et autres participants.

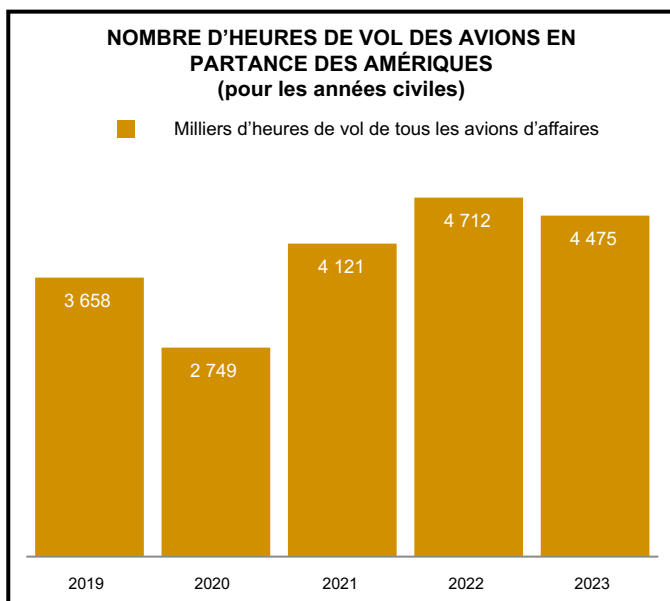
Les méthodes utilisées pour calculer l'indice du marché des avions d'affaires pourraient varier en raison d'un changement de source de données.



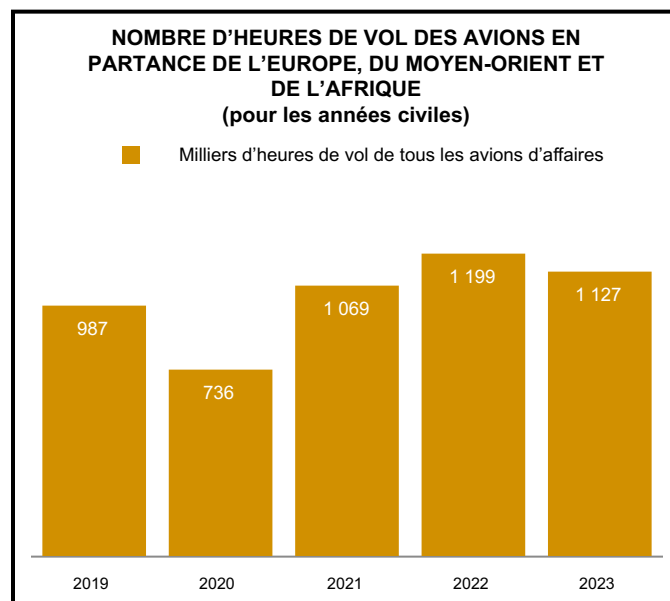
Sources : JETNET et Ascend (par Cirium)

\* En pourcentage de la flotte totale d'avions d'affaires, à l'exclusion des avions d'affaires très légers.

La zone ombragée indique ce que nous considérons comme une fourchette historique normale du total des stocks des avions d'affaires disponibles à la vente, soit entre 11 % et 14 %.



Source : WingX, compte non tenu des avions d'affaires très légers et des grands avions de ligne d'entreprise, en date du 8 janvier 2024.



Source : WingX, compte non tenu des avions d'affaires très légers et des grands avions de ligne d'entreprise, en date du 8 janvier 2024.

### **Perspectives à court terme**

Selon les dernières données disponibles, la croissance du PIB mondial devrait reculer, pour se situer à 2,7 % en 2023 et à 2,3 % en 2024<sup>(1)</sup>. Les marchés s'attendent à ce que les banques centrales cessent d'augmenter les taux d'intérêt à court terme, l'inflation ayant commencé à ralentir à l'échelle mondiale. De nombreux décideurs politiques ont signalé qu'il faudra plus de temps pour atteindre la cible d'inflation de 2 %, puisque cette conjoncture économique continuera d'évoluer en prévision des premières baisses de taux directeurs par la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne. Si les taux d'intérêt demeurent plus élevés plus longtemps, il est probable qu'ils continueront de peser sur les prévisions de la production mondiale. En revanche, une réduction précoce des taux d'intérêt pourrait faire grimper les attentes du marché. Les risques géopolitiques persistants liés aux conflits militaires en Ukraine et au Moyen-Orient devraient continuer d'alimenter l'incertitude économique. Le marché du travail aux É.-U. a continué de faire preuve de résilience, malgré la hausse considérable des taux d'intérêt, qui a accru la probabilité d'un « atterrissage en douceur » de l'économie américaine. Les niveaux des stocks d'avions d'occasion ont augmenté en 2023, mais ne sont pas susceptibles d'atteindre les niveaux d'avant la pandémie à court terme. L'augmentation des niveaux de stocks pourrait d'ailleurs exercer des pressions à la baisse sur les prix, ce qui profiterait à l'activité sur le marché des avions d'occasion. De telles prévisions, jumelées à un carnet de commandes d'avions solide et équilibré pour l'industrie, continueront à soutenir une croissance modérée. Les niveaux toujours élevés des activités de vol appuieront la croissance dans le marché des services après-vente et l'augmentation de la demande d'avions par les exploitants de flotte. Les revenus de l'industrie devraient continuer d'augmenter grâce à la proportion croissante d'avions de grande taille dans l'ensemble de la composition des livraisons de l'industrie.

<sup>(1)</sup> Selon la banque de données d'Oxford Economics en date du 25 janvier 2024.

### **Perspectives à long terme**

À long terme, tous les inducteurs de la demande évoluent dans la bonne direction. La création de richesse et l'émergence continue de pays en développement devraient élargir notre bassin de clientèle. Le retrait d'anciens modèles d'avions conjugué à la mise en marché de nouveaux modèles aidera à répondre aux besoins de nouveaux clients. L'évolution de nouveaux modèles de propriété, tels que la multipropriété et le nolisement, rendra l'aviation d'affaires encore plus accessible. L'aviation d'affaires est prête à croître et, forts de notre portefeuille de produits le plus complet de l'industrie, nous estimons que nous sommes en bonne position pour suivre la tendance.

## ***Services à la clientèle***

En 2023, grâce à l'élargissement du réseau de centres de service qui permet à l'avion d'un client de Bombardier d'être le bienvenu chez lui, où qu'il se trouve, Bombardier a remporté le prestigieux prix Mercure dans la catégorie « Développement des marchés internationaux – Grandes entreprises ». Le centre de service de Singapour a remporté deux prix : Top Asia-MRO (Airframe) (principale installation de maintenance, de réparation et de révision d'avions d'affaires d'Asie (cellule)) et OEM Service Provider of the Year (prestataire de services aux équipementiers de l'année). Bombardier a également organisé des événements sectoriels cette année, comme des conférences de maintenance et d'exploitation à Budapest, en Hongrie, et à Wichita, aux É.-U., le programme Safety Standdown et le nouveau programme Flight Attendant Safety Standdown lancé cette année. Bombardier a continué de mettre en œuvre son programme d'avions d'occasion certifiés, dans le cadre duquel des avions d'occasion sont remis à neuf et revendus aux clients, avec une garantie de la valeur. Le programme a continué d'attirer l'attention de l'industrie. Les initiatives et les reconnaissances de 2023 sont un indicateur positif du succès de Bombardier dans sa tentative d'améliorer constamment la satisfaction de la clientèle. Grâce à ces initiatives, Bombardier assure un accès permanent et fiable aux services après-vente pour les clients actuels et futurs partout dans le monde. La demande de services et de soutien est dictée par la taille de la flotte d'avions d'affaires Bombardier, le nombre d'heures de vol effectuées par cette flotte et l'âge moyen des avions de la flotte.

## Indicateurs du marché

INDICATEUR	SITUATION ACTUELLE	ÉTAT
FLOTTE D'AVIONS EN SERVICE	En 2023, la flotte en service d'avions d'affaires de Bombardier comprenait 5104 avions, une augmentation d'environ 0,9 % (ou de respectivement 2,4 % et 6,8 % pour les catégories d'avions intermédiaires et de grande taille) depuis 2022 <sup>(1)</sup> .	►
NOMBRE TOTAL D'HEURES DE VOL PAR ANNÉE	Selon nos estimations, le nombre total d'heures de vol de la flotte d'avions d'affaires de Bombardier a diminué d'environ 2 % en 2023 par rapport à celui de 2022, mais a augmenté d'environ 18 % par rapport à celui de 2019 <sup>(2)</sup> . Le nombre d'heures de vol moyen par avion par année a également diminué de près de 4 % en 2023 par rapport à celui de 2022.	▲
ÂGE MOYEN DE LA FLOTTE	En général, plus l'âge d'un avion augmente, plus ses coûts de maintenance directs sont élevés. Par conséquent, l'âge moyen de la flotte d'avions de Bombardier aura une incidence sur la taille du marché de la maintenance. L'âge moyen de la flotte d'avions de Bombardier a augmenté de 1,1 % en 2023 <sup>(1)</sup> par rapport à celui de 2022.	▲

▲ ► ▼ Indiquent respectivement un état favorable, neutre ou négatif dans les segments de marché où nous livrons concurrence, suivant la conjoncture actuelle.

<sup>(1)</sup> D'après les données de la base de données d'Ascend sur les flottes (par Cirium).

<sup>(2)</sup> D'après les données annuelles de la base de données interne FRACAS de Bombardier en date du 8 janvier 2024.

### Perspectives à court terme

En 2023, les activités de vol ont atteint des niveaux supérieurs à ceux d'avant la pandémie et presque semblables à ceux enregistrés en 2022. Ces niveaux considérables d'activités de vol devraient stimuler la demande de services après-vente et celle provenant des exploitants de flotte à court terme. Grâce aux agrandissements et aux nouvelles constructions réalisés en 2022 et à la mise en œuvre continue de notre approche centrée sur le client en 2023, il ne fait aucun doute que nous continuerons d'améliorer l'accès de nos clients à nos services et la portée de ces services partout dans le monde. Nous continuerons également à évaluer activement des endroits stratégiques en vue d'y effectuer d'autres agrandissements afin de continuer à augmenter notre part du marché des services après-vente, de nous rapprocher de nos clients pour réduire davantage les délais de réponse et d'établir des relations plus solides dans le monde entier.

### Perspectives à long terme

La croissance continue de la flotte en service devrait stimuler la demande de services à la clientèle. Même si les marchés traditionnels, comme l'Amérique du Nord, continuent d'être les plus importants en fonction de leur taille, l'accroissement de la flotte d'avions d'affaires dans les marchés non traditionnels devrait créer de nouvelles occasions de service après-vente.

# RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

## Résultats opérationnels

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Revenus				
Avions d'affaires				
Fabrication et autres <sup>(1)</sup>	2 571 \$	2 226 \$	6 261 \$	5 345 \$
Services <sup>(2)</sup>	482	416	1 748	1 508
Autres <sup>(3)</sup>	9	13	37	60
<b>Total des revenus</b>	<b>3 062</b>	<b>2 655</b>	<b>8 046</b>	<b>6 913</b>
Coût des ventes	2 480	2 195	6 415	5 656
<b>Marge brute</b>	<b>582</b>	<b>460</b>	<b>1 631</b>	<b>1 257</b>
Charges de vente et d'administration	137	122	447	395
R et D	158	127	373	360
Autres charges (revenus) <sup>(4)</sup>	12	(1)	15	(13)
Charges de restructuration <sup>(4)(5)</sup>	1	7	1	8
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(4)(6)</sup>	(19)	2	(81)	(22)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(4)(7)</sup>	82	(4)	83	(9)
<b>RAII</b>	<b>211</b>	<b>207</b>	<b>793</b>	<b>538</b>
Charges de financement	159	146	594	817
Revenus de financement	(170)	(59)	(202)	(33)
<b>RAI</b>	<b>222</b>	<b>120</b>	<b>401</b>	<b>(246)</b>
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	7	(121)	(89)	(118)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>215 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>490 \$</b>	<b>(128) \$</b>
Résultat net des activités abandonnées <sup>(8)</sup>	—	—	(45)	(20)
<b>Résultat net</b>	<b>215 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>445 \$</b>	<b>(148) \$</b>
<b>RPA (en dollars)</b>				
De base	2,15 \$	2,48 \$	4,34 \$	(1,88) \$
Dilué	2,11 \$	2,40 \$	4,24 \$	(1,88) \$
<b>RPA des activités poursuivies (en dollars)</b>				
De base	2,15 \$	2,48 \$	4,81 \$	(1,67) \$
Dilué	2,11 \$	2,40 \$	4,70 \$	(1,67) \$
<b>En pourcentage des revenus totaux</b>				
Marge brute <sup>(9)</sup>	19,0 %	17,3 %	20,3 %	18,2 %
Marge RAII <sup>(9)</sup>	6,9 %	7,8 %	9,9 %	7,8 %

(1) Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

(2) Comprennent les revenus tirés des activités de service après-vente, notamment les pièces, *Smart Services*, les centres de services et la publication de matériel de formation et d'articles techniques.

(3) Comprennent les revenus tirés de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

(4) Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

(5) Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

(6) Comprennent la variation des provisions pour cessions antérieures.

(7) Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprennent la dépréciation de 85 millions \$ liée à une mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.

(8) Activités abandonnées liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

(9) Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs.

## Calcul du RPA dilué<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Résultat net	215 \$	241 \$	490 \$	(128) \$
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(8)	(7)	(31)	(29)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.</b>	<b>207 \$</b>	<b>234 \$</b>	<b>459 \$</b>	<b>(157) \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers d'actions)</b>	<b>98 409</b>	<b>97 423</b>	<b>97 721</b>	<b>94 496</b>
<b>RPA dilué (en dollars)</b>	<b>2,11 \$</b>	<b>2,40 \$</b>	<b>4,70 \$</b>	<b>(1,67) \$</b>

<sup>(1)</sup> Liés uniquement aux activités poursuivies.

## Autres mesures financières non conformes aux PCGR, ratios financiers non conformes aux PCGR et mesures conformes aux IFRS les plus comparables

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
RAII	211 \$	207 \$	793 \$	538 \$
RAII ajusté <sup>(1)(2)</sup>	278 \$	212 \$	799 \$	515 \$
Marge RAII ajustée <sup>(3)</sup>	9,1 %	8,0 %	9,9 %	7,4 %
RAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	458 \$	352 \$	1 230 \$	930 \$
Marge RAIIA ajustée <sup>(3)</sup>	15,0 %	13,3 %	15,3 %	13,5 %
Résultat net des activités poursuivies	215 \$	241 \$	490 \$	(128) \$
Résultat net ajusté <sup>(1)(2)(4)</sup>	143 \$	212 \$	416 \$	104 \$
RPA dilué des activités poursuivies (en dollars)	2,11 \$	2,40 \$	4,70 \$	(1,67) \$
RPA ajusté <sup>(2)(3)(4)</sup> (en dollars)	1,37 \$	2,10 \$	3,94 \$	0,77 \$

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(3)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(4)</sup> Liés uniquement aux activités poursuivies.

## Analyse des résultats consolidés

### Revenus

Les revenus pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 ont augmenté de 407 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison principalement :

- des revenus tirés des activités de fabrication et autres activités qui ont augmenté de 345 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation du nombre de livraisons d'avions et de l'accroissement des prix de vente; et
- des revenus tirés des services qui ont augmenté de 66 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation du volume et de la mise en œuvre continue de la stratégie d'expansion.



Les revenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont augmenté de 1133 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison principalement :

- des revenus tirés des activités de fabrication et autres activités qui ont augmenté de 916 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation du nombre de livraisons d'avions et de l'accroissement des prix de vente; et
- des revenus tirés des services qui ont augmenté de 240 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation du volume et de la mise en œuvre continue de la stratégie d'expansion.

### **Marge brute<sup>(1)</sup>**

La marge brute<sup>(1)</sup> en pourcentage des revenus pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 a augmenté de respectivement 1,7 point de pourcentage et 2,1 points de pourcentage par rapport à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de l'accroissement progressif des marges réalisées sur l'avion *Global 7500* ainsi que des marges favorables réalisées sur la plupart des autres avions et de l'apport plus élevé des activités de service après-vente.

### **Marge RAI<sup>(1)</sup> et marge RAI ajustée<sup>(2)</sup>**

La marge RAI ajustée<sup>(2)</sup> pour le quatrième trimestre a augmenté de 1,1 point de pourcentage, essentiellement en raison :

- de l'accroissement progressif des marges réalisées sur l'avion *Global 7500* ainsi que des marges favorables réalisées sur certains avions; et
- de l'apport plus élevé des activités de service après-vente.

En partie contrebalancés par :

- l'augmentation des charges de R et D, y compris l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques et la hausse des charges de vente et d'administration.

La marge RAI<sup>(1)</sup> a diminué de 0,9 point de pourcentage par rapport à celle de l'exercice précédent. Le RAI comprend certains montants qui ne sont pas inclus dans le RAI ajusté<sup>(3)</sup>, comme des postes de l'état du résultat, dont le gain lié à une cession d'activités, la dépréciation et cessation d'un programme, les charges de restructuration, ainsi que les éléments liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges<sup>(4)</sup>.

La marge RAI ajustée<sup>(2)</sup> pour l'exercice 2023 a augmenté de 2,5 points de pourcentage, essentiellement en raison :

- de l'accroissement progressif des marges réalisées sur l'avion *Global 7500* ainsi que des marges favorables réalisées sur certains avions; et
- de l'apport plus élevé des activités de service après-vente.

En partie contrebalancés par :

- l'augmentation des charges de vente et d'administration et des coûts liés à la mise en œuvre de systèmes.

La marge RAI<sup>(1)</sup> a augmenté de 2,1 points de pourcentage par rapport à celle de l'exercice précédent. Le RAI comprend certains montants qui ne sont pas inclus dans le RAI ajusté<sup>(3)</sup>, comme des postes de l'état du résultat, dont le gain lié à une cession d'activités, la dépréciation et cessation d'un programme, les charges de restructuration, ainsi que les éléments liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs.

<sup>(2)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(3)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(4)</sup> Comprennent la perte liée à l'achat des rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

## Charges nettes (revenus nets) de financement

Les charges nettes (revenus nets) de financement ont totalisé respectivement (11) millions \$ et 392 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 87 millions \$ et 784 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

La diminution de 98 millions \$ pour le quatrième trimestre est principalement attribuable à :

- une variation nette de certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme (118 millions \$).

En partie contrebalancée par :

- des pertes liées au remboursement intégral et/ou partiel de certains billets de premier rang (13 millions \$).

La diminution de 392 millions \$ pour l'exercice est essentiellement attribuable à :

- une variation nette de certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme (388 millions \$);
- une baisse de la charge d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures (68 millions \$); et
- une hausse des intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (17 millions \$).

En partie contrebalancées par :

- des pertes liées au remboursement intégral et/ou partiel de certains billets de premier rang (55 millions \$).

## Impôts sur le résultat

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le taux d'imposition effectif a été inférieur au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % au Canada. Pour le trimestre, le taux d'imposition effectif est attribuable à l'incidence positive des différences permanentes et à la comptabilisation nette de pertes fiscales non comptabilisées antérieurement et de différences temporaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le taux de recouvrement d'impôt effectif est attribuable à l'incidence positive de la comptabilisation nette de pertes fiscales non comptabilisées antérieurement et de différences temporaires et permanentes, le tout contrebalancé en partie par l'incidence négative de la moins-value des actifs d'impôt différé.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, le taux d'imposition effectif a été inférieur au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % au Canada. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, le taux d'imposition effectif est attribuable à l'incidence positive de la comptabilisation nette de pertes fiscales non comptabilisées antérieurement et de différences temporaires contrebalancée en partie par l'incidence négative des différences permanentes et de la moins-value des actifs d'impôt différé.

## Développement de produits

### Investissements dans le développement de produits

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Additions à l'outillage des programmes aéronautiques <sup>(1)</sup>	33 \$	34 \$	113 \$	92 \$
Charges de R et D <sup>(2)</sup>	9	9	43	31
	42 \$	43 \$	156 \$	123 \$
En pourcentage des revenus	1,4 %	1,6 %	1,9 %	1,8 %

<sup>(1)</sup> Représentent le montant net capitalisé dans l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que le montant versé aux fournisseurs à la réception de pièces pour les coûts de développement acquis qu'ils ont engagés.

<sup>(2)</sup> À l'exclusion de l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques de respectivement 149 millions \$ et 330 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 (respectivement 118 millions \$ et 329 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022), car les investissements connexes sont déjà inclus dans l'outillage des programmes aéronautiques.

Les essais et la certification du prochain avion emblématique de la Société, le *Global 8000*, dont la MES est prévue en 2025<sup>(1)</sup>, sont demeurés sur la bonne voie en 2023. Annoncé en 2022, l'avion *Global 8000* aura un rayon d'action de 8000 milles marins et, grâce à une vitesse maximale de Mach 0,94<sup>(2)</sup>, sera l'avion le plus rapide de l'industrie.

Bombardier a également célébré cette année la livraison de son 150<sup>e</sup> avion *Global 7500*. Cet avion d'affaires qui établit les normes de l'industrie cumule plus de 100 000 heures de vol, démontrant son statut d'avion d'affaires le plus fiable et le plus productif en vol. L'avion a également accompli 20 vols établissant des records de vitesse en 2023.

Bombardier a continué de démontrer qu'elle est un chef de file de l'industrie en matière de responsabilité et de durabilité environnementales. En mai, la Société a publié les DEP pour ses avions *Global 5500* et *Global 6500*. Ces avions s'ajoutent aux avions *Global 7500* et *Challenger 3500* comme seuls avions d'affaires du monde à faire l'objet d'une DEP. La Société a également poursuivi les travaux de définition des normes de l'industrie pour la plateforme de recherche EcoJet, un véhicule d'essais conçu comme un avion à aile et fuselage intégrés. En 2023, Bombardier a révélé qu'elle avait achevé la deuxième phase des essais sur un véhicule d'essai plus grand, d'une envergure de 18 pieds, desquels elle a pu tirer de nouvelles connaissances et données qui permettent à l'équipe d'ingénierie de Bombardier de parfaire ses connaissances des nouvelles lois de contrôle de l'aviation adaptées à la géométrie radicalement différente d'un avion à aile et fuselage intégrés, destinées à être appliquées aux avions d'affaires plus durables du futur.

En 2023, Bombardier a continué d'innover et de mettre à niveau les systèmes et les services qu'elle offre pour ses avions en service.

En avril, Transport Canada, l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et l'Administration fédérale de l'aviation (FAA) des É.-U. ont approuvé l'installation du système *Smart Link Plus* sur les avions *Challenger 300*, *Challenger 350*, *Challenger 3500*, *Challenger 605* et *Challenger 650*, ainsi que sur les avions *Global 5000*, *Global 6000*, *Global Express* et *Global Express XRS*. Le système d'avion connecté *Smart Link Plus* est un système perfectionné de surveillance de l'état de fonctionnement d'un avion qui recueille des données cruciales en vol et permet à l'équipage et aux équipes de maintenance de traiter de manière proactive les alertes en vol cruciales afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'avion. Il a d'abord été installé sur l'avion-phare *Global 7500* de Bombardier, et une grande majorité des clients de l'avion *Global 7500* se sont désormais inscrits à ce programme. Le système *Smart Link Plus* sera également installé en équipement standard sur tous les avions *Global 8000* neufs.

Parallèlement au lancement du programme *Smart Services Elite* annoncé en octobre, Bombardier a élargi son offre de programmes de facturation par heure de vol. *Smart Services Elite* est le seul programme de facturation par heure de vol couvrant les composants des systèmes de cabine, la révision des trains d'atterrissage, les services de maintenance programmée ou non programmée, ainsi que le soutien offert par l'équipe d'intervention mobile. En fait, plus de 1600 avions Bombardier, cumulant à ce jour plus de 10 millions d'heures de vol, sont actuellement couverts par un programme *Smart Services*.

En mai, Bombardier a lancé le service de connectivité Iridium Certus<sup>®</sup> pour ses avions d'affaires *Challenger 3500*, offrant ainsi à ses clients de bénéficier d'un service de connectivité très fiable couvrant le monde entier d'un pôle à l'autre, et de plus hautes vitesses de transmission des données, permettant une efficacité optimale et une expérience en vol harmonieuse.

Bombardier a présenté également sa nouvelle mise à niveau avancée des systèmes avioniques (appelée AAU) pour le poste de pilotage Bombardier Vision. Cette nouvelle amélioration avionique logicielle et matérielle améliore la conscience situationnelle et offre des fonctionnalités uniques de visualisation avancées. Propulsée par Collins Aerospace et offerte pour les avions *Global 5000*, *Global 5500*, *Global 6000* et *Global 6500* déjà en service équipés du poste de pilotage Bombardier Vision, l'AAU est conçue pour propulser les avions *Global* en service à un niveau supérieur en leur procurant des fonctionnalités avioniques présentement disponibles pour les avions *Global 5500* et *Global 6500* en production.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

<sup>(2)</sup> Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

## Livraisons d'avions et carnet de commandes

### Livraisons d'avions

(en unités)	Quatrième trimestre clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>Avions d'affaires</b>				
Légers <sup>(1)</sup>	—	—	—	3
Intermédiaires	24	20	63	50
Grands	32	29	75	70
	<b>56</b>	<b>49</b>	<b>138</b>	<b>123</b>

<sup>(1)</sup> Bombardier a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022.

### Carnet de commandes

(en milliards de dollars)	31 décembre 2023	Aux 31 décembre 2022
Carnet de commandes <sup>(1)</sup>	<b>14,2 \$</b>	14,8 \$

<sup>(1)</sup> Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

Le carnet de commandes a diminué depuis la fin de 2022. Toutefois, nous avons terminé l'exercice avec un solide carnet de commandes d'avions d'affaires totalisant 14,2 milliards \$. La direction surveille continuellement l'horizon du carnet de commandes et les cadences de production afin qu'ils correspondent aux activités de vente, à la demande du marché et aux délais de livraison des avions.

## Effectifs

### Nombre total d'employés

	31 décembre 2023	Aux 31 décembre 2022
Réguliers <sup>(1)</sup>	<b>17 100</b>	15 200
Contractuels	<b>1 000</b>	700
	<b>18 100</b>	15 900
Pourcentage d'employés réguliers couverts par des conventions collectives	<b>47 %</b>	47 %

<sup>(1)</sup> Y compris des employés inactifs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Le nombre d'effectifs au 31 décembre 2023 avait augmenté de 2200 employés, ou 14 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation vise principalement à soutenir l'accélération de la cadence de production, la croissance des activités de service après-vente et l'acquisition des activités de systèmes de câblage électrique et d'interconnexion de Latécoère à Querétaro en 2023.

Notre programme de rémunération incitative pour les employés dans tous nos sites récompense les efforts collectifs de nos employés dans la réalisation de nos objectifs selon des indicateurs cibles de rendement. Un total d'environ 10 400 employés de par le monde, ou 61 % des employés réguliers, participent au programme. En 2023, dans le cadre de ce programme, la rémunération incitative était liée à l'atteinte de résultats cibles fondés sur le RAI ajusté<sup>(1)</sup> et les flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup>.

Au 31 décembre 2023, 11 700 employés, soit environ 65 % du nombre total d'employés, étaient au Canada.

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

L'augmentation de 134 millions \$ des actifs au cours de l'exercice s'explique surtout par :

- une augmentation de 446 millions \$ des stocks essentiellement à l'appui du nombre de livraisons d'avions plus élevé;
- une augmentation de 303 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Voir les tableaux Flux de trésorerie disponibles et Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies pour plus de détails; et
- une augmentation de 161 millions \$ des immobilisations corporelles attribuable surtout au nouveau Centre manufacturier *Global* en cours de construction à l'Aéroport Pearson de Toronto.

En partie contrebalancées par :

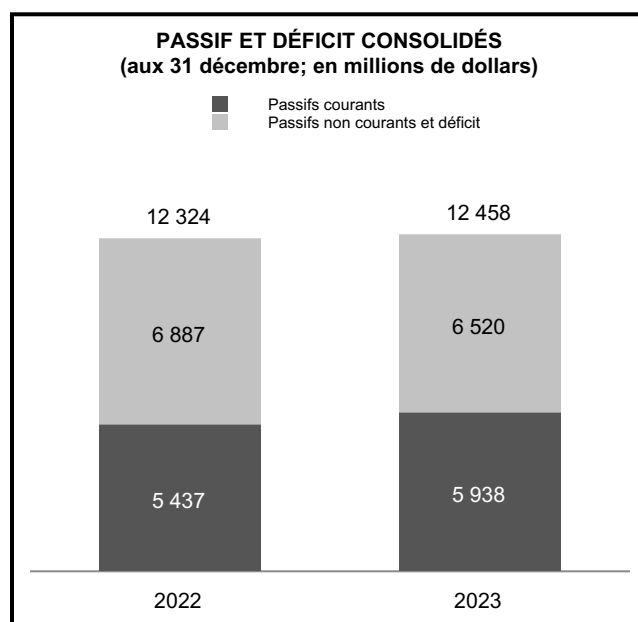
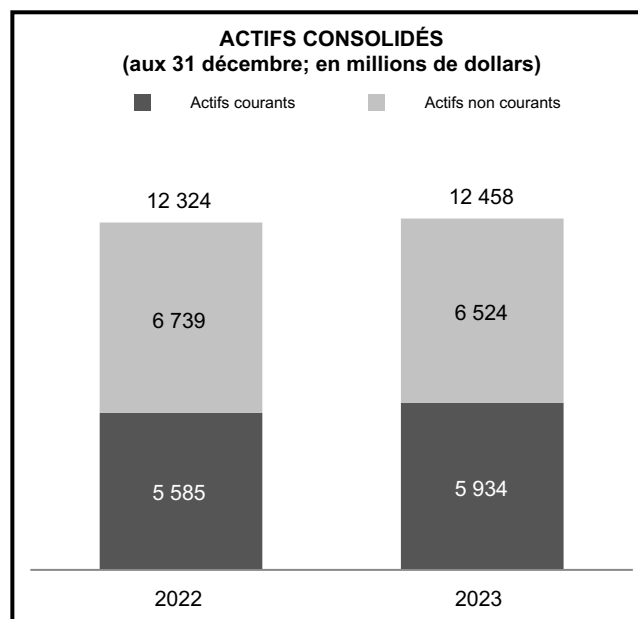
- une diminution de 334 millions \$ des autres actifs financiers<sup>(1)</sup> découlant essentiellement de la réduction de l'encaisse affectée et de la vente des placements dans des titres, en partie contrebalancée par la variation nette de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme; et
- une diminution de 307 millions \$ de l'outillage des programmes aéronautiques attribuable à l'amortissement.

L'augmentation de 134 millions \$ du total des passifs et du déficit au cours de l'exercice s'explique principalement par une augmentation de 358 millions \$ des capitaux propres<sup>(2)</sup>, contrebalancée en partie par une baisse de 224 millions \$ des passifs, en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 534 millions \$ des fournisseurs et autres créditeurs principalement attribuable à l'échéancier et à l'intensification de la cadence de production; et
- une augmentation de 205 millions \$ du passif lié aux avantages de retraite en raison surtout de la réévaluation des régimes à prestations définies.

En partie contrebalancées par :

- une diminution de 373 millions \$ des obligations au titre de la dette à long terme<sup>(3)</sup> en raison du remboursement partiel et intégral de certains billets de premier rang, contrebalancé en partie par l'émission de titres de dette à long terme; et
- une diminution de 247 millions \$ des autres passifs financiers<sup>(1)</sup>.



<sup>(1)</sup> Aux fins de la situation financière consolidée, les explications comprises dans la présente rubrique ne tiennent pas compte des mécanismes de prêts adossés que la Société a conclus avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables et avec MHI relativement à certains actifs et passifs. Voir la Note 17 – Autres actifs financiers et la Note 24 – Autres passifs financiers de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(2)</sup> Se reporter aux états des variations des capitaux propres consolidés de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(3)</sup> Voir la Note 26 – Dette à long terme de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

# LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

## Flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup>

### Flux de trésorerie disponibles – activités poursuivies<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>215 \$</b>	241 \$	<b>490 \$</b>	(128) \$
Éléments sans effet de trésorerie				
Amortissement	180	140	431	415
Charges de dépréciation des immobilisations incorporelles	70	1	73	3
Impôts sur le résultat différés (recouvrement)	(4)	(121)	(105)	(123)
Perte (gain) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	1	1	(1)
Charge à base d'actions	8	7	24	18
Perte (gain) sur remboursement de dette à long terme	16	3	54	(1)
Variation nette des soldes hors caisse	254	39	(345)	889
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies</b>	<b>740</b>	311	<b>623</b>	1 072
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	(94)	(142)	(366)	(337)
<b>Flux de trésorerie disponibles – activités poursuivies<sup>(1)</sup></b>	<b>646 \$</b>	169 \$	<b>257 \$</b>	735 \$

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

### Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies

L'augmentation de 429 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au quatrième trimestre est surtout attribuable à :

- un écart positif par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent de la variation nette des soldes hors trésorerie (215 millions \$) (voir les explications ci-après); et
- une hausse du résultat net avant les éléments sans effet de trésorerie (214 millions \$).

La diminution de 449 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour l'exercice est surtout attribuable à :

- un écart négatif par rapport à l'exercice précédent de la variation nette des soldes hors trésorerie (1234 millions \$) (voir les explications ci-après).

En partie contrebalancé par :

- une hausse du résultat net avant les éléments sans effet de trésorerie (785 millions \$).

### Variation nette des soldes hors trésorerie

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2023, les entrées de fonds de 254 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une diminution des stocks attribuable principalement au nombre de livraisons d'avions plus élevé.

En partie contrebalancée par :

- une diminution des passifs sur contrat découlant essentiellement des livraisons d'avions; et
- une augmentation des autres actifs et passifs financiers nets, du fait surtout d'une variation hors trésorerie de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme.

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2022, les entrées de fonds de 39 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une diminution des stocks attribuable essentiellement à l'augmentation des livraisons d'avions.

En partie contrebalancée par :

- une diminution des passifs sur contrat principalement en raison des livraisons d'avions; et
- une diminution des fournisseurs et autres créditeurs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les sorties de fonds de 345 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une augmentation des stocks essentiellement à l'appui d'un nombre plus élevé de livraisons; et
- une variation des autres actifs et passifs financiers nets attribuable en partie aux paiements aux termes des garanties de valeur résiduelle liés aux cessions d'activités antérieures.

En partie contrebalancées par :

- une augmentation des fournisseurs et autres créditeurs attribuable essentiellement à l'échéancier et à l'intensification de la cadence de production.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les entrées de fonds de 889 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une augmentation des passifs sur contrat découlant essentiellement des paiements progressifs des clients par suite de la prise de commandes;
- une diminution des autres actifs financiers découlant essentiellement de la variation hors trésorerie de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme; et
- une augmentation des fournisseurs et autres créditeurs.

En partie contrebalancées par :

- une augmentation des stocks attribuable principalement à l'intensification de la cadence de production des avions; et
- une diminution des provisions.

#### Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1)</sup>	(94) \$	(144) \$	(366) \$	(355) \$
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1)</sup>	—	2	—	18
<b>Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles<sup>(1)</sup></b>	<b>(94) \$</b>	<b>(142) \$</b>	<b>(366) \$</b>	<b>(337) \$</b>

<sup>(1)</sup> Liés aux activités poursuivies.

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2023, les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 48 millions \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 29 millions \$ par rapport à celles de 2022, en raison surtout des additions à la nouvelle installation de fabrication à l'Aéroport Pearson de Toronto.

## Liquidités disponibles<sup>(1)</sup>

Nous surveillons continuellement notre niveau des liquidités, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les flux de trésorerie prévus liés aux activités opérationnelles, pour répondre aux besoins prévus, y compris les besoins du fonds de roulement, soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Pour évaluer nos besoins de liquidités, nous tenons compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, du profil des échéances de la dette à long terme, du financement des programmes de développement de produits, de l'importance des avances de clients, des besoins de fonds de roulement, de la conjoncture économique et de l'accès aux marchés financiers. Nous utilisons des analyses de scénarios pour évaluer nos prévisions de flux de trésorerie.

### Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Solde au début de la période/de l'exercice	987 \$	1 345 \$	1 291 \$	1 675 \$
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies <sup>(1)</sup>	646	169	257	735
Variations de l'encaisse affectée <sup>(2)</sup>	(2)	—	390	43
Vente de placements dans des titres	3	—	133	—
Produit net de l'émission de dette à long terme	739	—	1 478	—
Remboursements de dette à long terme	(740)	(209)	(1 903)	(1 058)
Paieement d'obligations locatives	(11)	(5)	(36)	(24)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(5)	(5)	(22)	(20)
Rachat d'actions classe B	—	—	(4)	(2)
Émission d'actions classe B	2	8	69	10
Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI	(14)	—	(20)	(38)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—	1	—	1
Autre	(11)	(13)	(39)	(31)
<b>Solde à la fin de la période/de l'exercice</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>

### Liquidités disponibles et liquidités disponibles ajustées<sup>(1)</sup>

	31 décembre 2023	Aux 31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594 \$	1 291 \$
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative <sup>(3)</sup>	251	208
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>1 845 \$</b>	<b>1 499 \$</b>
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	—	391
<b>Liquidités disponibles ajustées<sup>(1)</sup></b>	<b>1 845 \$</b>	<b>1 890 \$</b>

Au 31 décembre 2023, les liquidités disponibles<sup>(1)</sup> de la Société continuaient d'être solides à environ 1,8 milliard \$, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1,6 milliard \$ ainsi qu'un montant de 251 millions \$ au titre d'une facilité de crédit rotative garantie. Cette facilité de 300 millions \$ vient à échéance en 2027 et est disponible comme source de financement pour les besoins du fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible aux fins de prélèvement en fonction des garanties, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 251 millions \$.

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Comprennent les garanties en trésorerie en nantissement de diverses garanties bancaires.

<sup>(3)</sup> Sur la base de la garantie.



Le 29 janvier 2023, les deux garanties bancaires, d'un montant global de 350 millions €, qui ont été émises dans le cadre de la vente de Transport à Alstom, sont arrivées à échéance sans avoir été utilisées. Par conséquent, la Société a reçu une partie de l'encaisse affectée, à savoir un montant d'environ 400 millions \$, qui garantissait ces garanties bancaires par nantissement de titres.

### **Besoins futurs de liquidités**

Nos secteurs d'activité ont besoin de capitaux pour développer des produits à l'avant-garde de l'industrie et pour tirer parti des occasions stratégiques afin d'accroître leur compétitivité et de mettre en œuvre des stratégies de croissance. Nous gérons de façon continue nos passifs en prenant en compte des flux de trésorerie disponibles prévus, des remboursements de la dette et d'autres décaissements importants devant survenir dans le futur. Nous tirons avantage des conditions favorables des marchés financiers lorsqu'elles se concrétisent pour prolonger l'échéance de la dette, réduire le coût du financement et accroître la diversité des sources de financement.

Bombardier a réduit sa dette à long terme d'environ 4,5 milliards \$ depuis le 31 décembre 2020 et a réussi à rembourser ainsi qu'à refinancer sa dette venant à échéance à très court terme, dégageant la voie pour se concentrer sur ses activités et stabiliser ses besoins en matière de liquidités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a remboursé certains billets de premier rang au moyen de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie comme suit :

#### **Remboursements au cours de l'exercice**

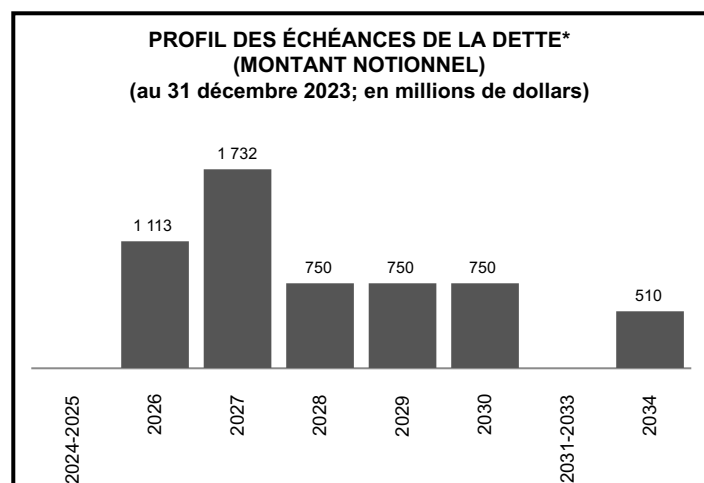
<b>Trimestre de remboursement</b>	<b>Échéance des billets de premier rang</b>	<b>Montant<sup>(1)</sup></b>
Premier trimestre	2024 et 2025	1 155 \$
Quatrième trimestre	2025, 2026 et 2027	738 \$
		1 893 \$

<sup>(1)</sup> Représente le montant nominal de la dette à long terme remboursée au cours de l'exercice.

En janvier 2023, la Société a clôturé son placement de billets de premier rang venant à échéance en 2029 d'un capital global de 750 millions \$. Les billets de premier rang portent intérêt à un taux nominal de 7,50 % par année et ont été vendus à la valeur nominale. La Société a affecté le produit net ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au financement du remboursement des billets de premier rang suivants. En février 2023, la Société a réalisé le remboursement intégral des billets de premier rang échéant en 2024 d'un montant global de 396 millions \$ ainsi que le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2025 d'un montant global de 259 millions \$. En mars 2023, la Société a réalisé le dernier remboursement partiel de billets de premier rang échéant en 2025 d'un montant global de 500 millions \$.

En novembre 2023, la Société a réalisé la clôture de son placement de billets de premier rang d'un capital global de 750 millions \$ échéant en 2030. Les billets de premier rang portent intérêt à un taux nominal de 8,750 % par année et ont été vendus à leur valeur nominale. La Société a affecté le produit net au financement du remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 s'élevant à 199 millions \$ ainsi que des billets de premier rang échéant en 2027 s'élevant à 159 millions \$, puis, en décembre 2023, au financement du remboursement intégral des billets de premier rang échéant en 2025 d'un capital global de 380 millions \$.

L'échéance moyenne pondérée de la dette à long terme était de 4,6 ans au 31 décembre 2023. Voir la Note 26 – Dette à long terme de nos états financiers consolidés pour plus de détails.



\* Exclut les autres dettes à long terme d'un montant de 18 millions \$ au 31 décembre 2023. Voir la Note 26 – Dette à long terme de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

Nous sommes d'avis que nos liquidités disponibles<sup>(1)</sup> de 1,8 milliard \$ sont suffisantes pour mettre en œuvre notre plan à court terme. À l'heure actuelle, nous prévoyons que ces sources de financement nous permettront de développer et de mettre à niveau des produits ainsi que d'investir dans des immobilisations corporelles afin d'accroître notre compétitivité, de soutenir notre croissance, de satisfaire à tous les autres besoins financiers prévus actuellement dans un avenir prévisible et de verser des dividendes sur actions privilégiées dans la mesure où le conseil d'administration déclare pareils dividendes<sup>(2)</sup>. La Société a l'intention de continuer à refinancer opportunément sa dette ou à affecter les liquidités excédentaires au remboursement de la dette et de continuer à évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, notamment par des rachats, des offres publiques d'achat et des rachats sur le marché libre de titres d'emprunt en circulation. Les montants en cause pourraient être importants.

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs dans la section Sommaire du présent rapport de gestion.

### Calendrier prévu des besoins futurs de liquidités<sup>(1)</sup>

	31 décembre 2023				
	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Par la suite
Dette à long terme <sup>(1)</sup>	5 625 \$	— \$	1 132 \$	2 483 \$	2 010 \$
Paiements d'intérêt	1 968	422	805	410	331
Obligations d'achat <sup>(2)</sup>	5 029	3 708	1 264	57	—
Fournisseurs et autres créditeurs	1 820	1 820	—	—	—
Autres passifs financiers <sup>(3)</sup>	795	85	106	148	456
Passifs financiers dérivés	8	8	—	—	—
	15 245 \$	6 043 \$	3 307 \$	3 098 \$	2 797 \$

<sup>(1)</sup> Inclut les remboursements de capital seulement.

<sup>(2)</sup> Les obligations d'achat découlent d'ententes contractuelles exécutoires pour l'achat de biens ou de services dans le cours normal des activités qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimums devant être achetées; les modalités de prix fixe, minimum, variable ou indexé; et le moment approprié de l'opération. Ces ententes sont généralement résiliables moyennant une pénalité importante. Ces obligations d'achat sont généralement appariées aux revenus dans le cours normal des affaires.

<sup>(3)</sup> La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les obligations locatives et les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer liées à MHI.

Le tableau précédent présente le calendrier prévu des obligations contractuelles en matière de liquidités. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier. Les cotisations requises en trésorerie aux régimes de retraite n'ont pas été reflétées dans le tableau précédent, puisque les cotisations en trésorerie dépendent des évaluations actuarielles périodiques aux fins de capitalisation. Se reporter à la rubrique Avantages de retraite du présent rapport de gestion pour plus de détails sur les régimes d'avantages de retraite. Les montants présentés dans le tableau représentent les paiements non actualisés et ne tiennent pas compte des instruments de couverture connexes, le cas échéant.

La Société loue des bâtiments, du matériel et des terrains. L'analyse des obligations locatives non actualisées selon leur échéance se présente comme suit :

	<b>Au 31 décembre 2023</b>
Moins de 1 an	<b>65 \$</b>
Entre 1 an et 5 ans	<b>199</b>
Plus de 5 ans	<b>722</b>
	<b>986 \$</b>

### **Solvabilité**

En avril 2023, Moody's Investors Service, Inc. a rehaussé la cote d'émetteur de Bombardier pour la faire passer de B3 à B2. En mai 2023, S&P Global Ratings a rehaussé la cote d'émetteur de Bombardier pour la faire passer de B- à B.

#### **Cotes de crédit**

	<b>Cote d'émetteur de Bombardier Inc.</b>
	<b>31 décembre 2023</b>
Moody's Investors Service, Inc.	B2
S&P Rating Services	B

À long terme, la Société croit qu'elle sera bien placée pour continuer à améliorer ses cotes de crédit et, ainsi, se rapprocher d'une notation de crédit de première qualité pour l'entreprise puisqu'elle prévoit poursuivre son désendettement et afficher des flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup> positifs et une meilleure rentabilité<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs dans la section Sommaire du présent rapport de gestion.

## STRUCTURE DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. La Société a mis l'accent sur son plan visant à faire du désendettement une de ses grandes priorités et poursuivra l'exécution de ce plan selon une approche graduelle.

À mesure que la Société redéfinit ses activités et récolte les fruits de ses différentes initiatives, elle vise à réduire son ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté<sup>(1)</sup> à environ 2x à 2,5x d'ici 2025<sup>(2)</sup>. La Société a l'intention d'y parvenir en continuant de faire croître le RAIIA ajusté<sup>(3)</sup> jusqu'à ce qu'il excède 1,625 milliard \$, soit l'objectif qu'elle s'était fixé pour 2025, et d'affecter les liquidités excédentaires disponibles au remboursement de la dette<sup>(2)</sup>.

La Société vise à s'aménager une marge de manœuvre adéquate quant aux échéances de la dette en refinançant opportunément sa dette ou en affectant les liquidités excédentaires au remboursement de la dette, de façon à bâtir des ensembles d'échéances de dette gérables et plus flexibles tout en se concentrant sur la réduction de sa charge d'intérêt.

<sup>(1)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs dans la section Sommaire du présent rapport de gestion.

<sup>(3)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

**Indicateurs globaux** – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

	2023	2022
<b>Intérêts payés sur la dette à long terme<sup>(1)</sup></b>	<b>425 \$</b>	<b>492 \$</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>5 607 \$</b>	<b>5 980 \$</b>
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594	1 291
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	—	391
<b>Dette nette ajustée<sup>(2)</sup></b>	<b>4 013 \$</b>	<b>4 298 \$</b>
RAII	793 \$	538 \$
Amortissement	431	415
Charges de restructuration <sup>(3)(4)</sup>	1	8
Gain lié à une cession d'activités <sup>(3)(5)</sup>	(81)	(22)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(3)(6)</sup>	83	(9)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(3)(7)</sup>	3	—
<b>RAIIA ajusté<sup>(2)</sup></b>	<b>1 230 \$</b>	<b>930 \$</b>
<b>Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté<sup>(8)</sup></b>	<b>3,3</b>	<b>4,6</b>

<sup>(1)</sup> Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs.

<sup>(2)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(3)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs.

Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(4)</sup> Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

<sup>(5)</sup> Comprend les variations des provisions pour cessions antérieures.

<sup>(6)</sup> Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à la mise à niveau d'un produit relatif à des avions commencée en 2018 et interrompue en 2020.

<sup>(7)</sup> Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(8)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Bombardier continue d'évaluer différentes options pour régler de manière stratégique la dette assortie d'autres échéances et d'améliorer sa structure du capital ainsi que la qualité de son crédit de façon à soutenir ses activités et l'expansion future de la Société.

À long terme, la stratégie d'affectation des capitaux de la Société consistera essentiellement à affecter, de manière rigoureuse, les liquidités excédentaires provenant des activités à des investissements dans les produits et services de la Société et à la réduction de la dette additionnelle. Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou rembourser opportunément des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires.

En outre, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 0,7 milliard \$ au 31 décembre 2023 (0,4 milliard \$ au 31 décembre 2022). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses et importantes hypothèses actuarielles et financières à long terme comme les taux d'actualisation, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des derniers exercices, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé ces dernières années des mesures importantes d'atténuation des risques à cet égard, comme le rachat des engagements de rentes au nom des participants aux régimes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

## AVANTAGES DE RETRAITE

Bombardier offre plusieurs régimes d'avantages de retraite au Canada et à l'étranger qui comprennent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que d'autres avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés en fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

Les régimes de retraite sont soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides sont une combinaison de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Au Canada et aux É.-U., depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent aux régimes à cotisations définies (il n'est plus possible de participer aux régimes à prestations définies ou aux régimes hybrides). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.

Variation du passif net lié aux avantages de retraite <sup>(1)</sup>	
Solde au 31 décembre 2022	418 \$ <sup>(2)</sup>
Fluctuations des taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	325
Cotisations de la Société	(81)
Fluctuations des taux de change	9
Gains actuariels sur les actifs des régimes de retraite	(151)
Coûts des services rendus	58
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	25
Règlement <sup>(3)</sup>	3
Autres	54
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>660 \$ <sup>(2)</sup></b>

<sup>(1)</sup> Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

<sup>(2)</sup> Comprend un actif au titre des avantages de retraite de 143 millions \$ au 31 décembre 2023 (180 millions \$ au 31 décembre 2022).

<sup>(3)</sup> Comprend la perte liée à l'achat des rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

Évolution du taux d'actualisation moyen pondéré	2023	2022	2021	2020	2019
Canada	4,60 %	5,30 %	3,20 %	2,70 %	3,19 %
É.-U.	5,10 %	5,40 %	2,90 %	2,60 %	3,32 %

La valeur des actifs des régimes est grandement tributaire du rendement de l'actif des caisses de retraite et du niveau des cotisations. Le rendement des marchés des capitaux est un facteur clé dans la détermination du rendement de l'actif des caisses de retraite, puisque les actifs des régimes sont composés surtout de titres de participation cotés en Bourse et de titres à revenu fixe. Les IFRS exigent que l'excédent (le déficit) du rendement réel des actifs des régimes en regard du rendement estimé soit comptabilisé à titre d'écart actuariel dans les AERG. Le rendement estimé des actifs des régimes doit être calculé au moyen du taux d'actualisation qui est utilisé pour évaluer le passif net lié aux avantages de retraite, qui est déterminé d'après les taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. En 2023, les gains réels sur les actifs des régimes ont été de 151 millions \$, et les pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les AERG ont été de 217 millions \$ et découlaient principalement des fluctuations des taux d'actualisation.

Évolution du ratio de capitalisation des régimes capitalisés	2023	2022	2021	2020	2019 <sup>(1)</sup>
Régimes capitalisés	89 %	94 %	87 %	78 %	86 %

<sup>(1)</sup> Inclut Transport.

<b>Passif net lié aux avantages de retraite</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021<sup>(2)</sup></b>	<b>2020<sup>(3)</sup></b>	<b>2019</b>
Régimes capitalisés <sup>(1)</sup>	<b>419 \$</b>	205 \$	646 \$	1 176 \$	1 191 \$
Régimes non capitalisés	<b>83 \$</b>	72 \$	101 \$	112 \$	788 \$
Autre	<b>158 \$</b>	141 \$	201 \$	243 \$	273 \$
<b>Total du passif net lié aux avantages de retraite</b>	<b>660 \$</b>	418 \$	948 \$	1 531 \$	2 252 \$

<sup>(1)</sup> Comprennent le passif découlant de l'exigence de financement minimal et l'incidence du test de plafonnement de l'actif, le cas échéant.

<sup>(2)</sup> Exclut le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 414 millions \$ relatif aux activités liées aux aérostructures reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

<sup>(3)</sup> Exclut le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 1136 millions \$ relatif à Transport reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

<b>Cotisations aux régimes d'avantages de retraite</b>	<b>2024<sup>(1)</sup></b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020<sup>(2)</sup></b>	<b>2019<sup>(2)</sup></b>
	<i>(Prévision)</i>					
Régimes à prestations définies	<b>114 \$</b>	<b>71 \$</b>	83 \$	108 \$	112 \$	147 \$
Régimes à cotisations définies	<b>39 \$</b>	<b>39 \$</b>	28 \$	26 \$	30 \$	34 \$
Autre	<b>10 \$</b>	<b>10 \$</b>	13 \$	11 \$	187 \$	191 \$
<b>Total des cotisations aux régimes de retraite</b>	<b>163 \$</b>	<b>120 \$</b>	124 \$	145 \$	329 \$	372 \$

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

<sup>(2)</sup> Comprennent les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies d'Autres, d'Aérostructures et de Transport. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

Le niveau futur des cotisations subira l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt du marché et du rendement réel des actifs des régimes.

### ***Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques***

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'information, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (y compris les titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2023, la répartition de l'actif était comme suit :

- Régimes canadiens : 52 % de titres à revenu fixe, 41 % de titres de capitaux propres et de trésorerie et 7 % de titres à rendement réel; et
- Régimes des É.-U. : 31 % de titres à revenu fixe, 56 % de titres de capitaux propres et de trésorerie, 3 % de titres à rendement réel et 10 % d'autres titres, y compris des dérivés et des actifs du secteur privé.

En outre, une stratégie sur mesure de placement axée sur le passif a été mise en œuvre pour les régimes des É.-U. pour réduire la sensibilité de la situation financière du régime à la variation des taux d'intérêt.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir au fil de l'amélioration continue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes gagneront en maturité. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes par des compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Par conséquent, en 2018, 2019 et 2023, des rentes ont été achetées pour certains retraités, bénéficiaires et participants titulaires de droits différés acquis des régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario. En 2022, des rentes ont été rachetées pour certains retraités, participants et d'autres bénéficiaires du régime de retraite de Bombardier aux É.-U. Le rachat des engagements de rentes à verser aux retraités d'autres régimes de retraite sera envisagé au cours des prochaines années lorsque ces régimes seront entièrement capitalisés sur une base de rachat des engagements.

La Société surveille les déclencheurs d'atténuation des risques sur une base continue pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace de ces stratégies.

### ***Initiatives de gestion des risques***

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

#### **Risque lié aux titres de capitaux propres**

Le risque lié aux titres de capitaux propres est lié aux fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Nous gérons ce risque au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et en mettant en œuvre ses stratégies de placement axées sur le passif.

#### **Risque d'inflation**

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à revenu fixe à rendement réel.

#### **Risque de change**

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.



### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités, aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des obligations du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en limitant les investissements dans des placements privés ou des fonds de couverture.

### Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations. Le rachat d'engagements de rentes par des sociétés d'assurance permet de transférer à ces dernières l'ensemble des risques susmentionnés associés aux engagements de rentes rachetées.

### Coût des avantages de retraite

	2023		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
<b>Régimes à prestations définies</b>	<b>79 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>88 \$</b>
<b>Régimes à cotisations définies</b>	<b>39 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>39 \$</b>
<b>Total des coûts au titre des avantages de retraite</b>	<b>118 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>127 \$</b>
Lié à ce qui suit			
Régimes à prestations définies capitalisés	71 \$	s. o.	71 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	8 \$	9 \$	17 \$
Régimes à cotisations définies	39 \$	s. o.	39 \$
Comptabilisés comme suit			
Charge RAll ou coûts capitalisés	100 \$	2 \$	102 \$
Charges de financement	18 \$	7 \$	25 \$
	2022		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Régimes à prestations définies	114 \$	9 \$	123 \$
Régimes à cotisations définies	28 \$	— \$	28 \$
Total des coûts au titre des avantages de retraite	142 \$	9 \$	151 \$
Lié à ce qui suit			
Régimes à prestations définies capitalisés	110 \$	s. o.	110 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	4 \$	9 \$	13 \$
Régimes à cotisations définies	28 \$	s. o.	28 \$
Comptabilisés comme suit			
Charge RAll ou coûts capitalisés	117 \$	3 \$	120 \$
Charges de financement	25 \$	6 \$	31 \$

## **Analyse de sensibilité**

Le passif net lié aux avantages de retraite dépend grandement des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation prévus, aux taux de croissance prévus des salaires, à l'espérance de vie et au rendement réel des actifs des régimes. Les taux d'actualisation représentent le taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité à la fin de la période de présentation de l'information, conformes à la devise et à la durée estimée des obligations au titre des avantages de retraite. Par conséquent, les taux d'actualisation varient selon la conjoncture du marché.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles moyennes pondérées qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

Augmentation (diminution)	Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2024 <sup>(1)</sup> (Prévision) Total <sup>(1)</sup>	Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2023 Total
Taux d'actualisation	<b>(9) \$</b>	<b>(137) \$</b>
Taux d'inflation	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>
Taux de croissance des salaires	<b>1 \$</b>	<b>13 \$</b>

Une augmentation d'un an de l'espérance de vie de tous les participants aux régimes à prestations définies aurait l'incidence suivante sur les régimes de ces principaux pays :

Augmentation	Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2024 <sup>(1)</sup> (Prévision)	Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2023
Canada	<b>5 \$</b>	<b>81 \$</b>
É.-U.	<b>1 \$</b>	<b>18 \$</b>

Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, voir la Note 21 – Avantages de retraite, de nos états financiers consolidés.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du présent rapport de gestion.

# GESTION DES RISQUES

La gestion active des risques a été l'une de nos priorités pendant de nombreuses années et constitue une composante importante de notre cadre de la stratégie d'entreprise. Pour réaliser nos objectifs de gestion des risques, nous avons intégré des activités de gestion des risques dans les responsabilités opérationnelles de la direction. Ces activités font donc partie intégrante de la structure globale de gouvernance, de planification, de prise de décisions, de responsabilité et de la structure globale organisationnelle.

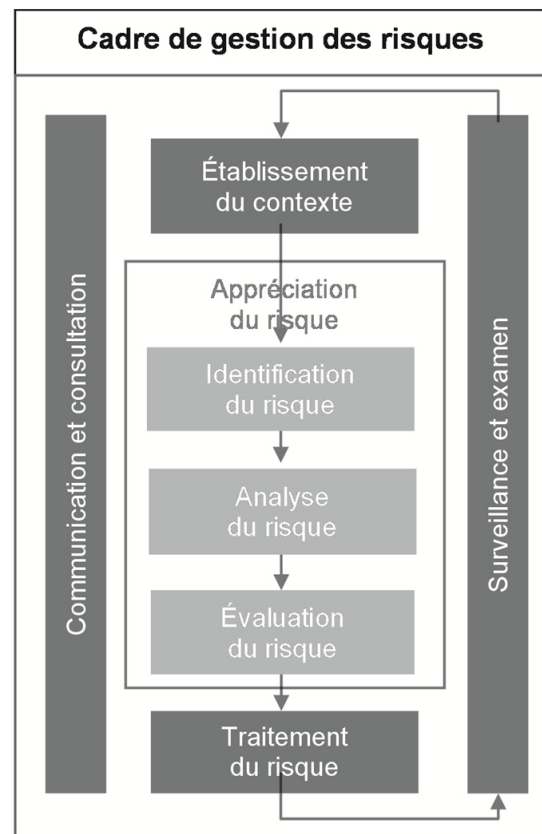
Pour chaque risque ou catégorie de risques, le processus de gestion des risques comporte des activités qui sont exécutées en un cycle continu. L'appréciation du risque, y compris l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque, assure que chaque risque est analysé pour identifier les conséquences et la probabilité du risque et la suffisance des contrôles existants. Chaque fonction est responsable de la mise en place des structures, des processus et des outils appropriés pour permettre l'identification adéquate des risques. Une fois les risques identifiés, analysés et évalués, l'atténuation des risques permet de déterminer les mesures que la direction doit prendre. Chaque fonction a mis en œuvre des processus de gestion des risques qui font partie intégrante de la gouvernance ainsi que des activités visant à atteindre les objectifs de notre Politique corporative de gestion du risque.

De plus, chaque année, l'équipe d'audit interne évalue nos principaux risques. La haute direction examine cette évaluation des risques et met au point des plans d'action pour traiter les risques identifiés.

Le conseil d'administration<sup>(1)</sup> est ultimement responsable de passer en revue l'ensemble des risques auxquels est exposée la Société. Le conseil d'administration s'acquitte principalement de cette responsabilité par l'entremise du comité d'audit, constitué d'administrateurs indépendants, qui examine les risques d'entreprise importants et les mesures que prend la direction pour surveiller, contrôler et gérer ces risques, y compris la suffisance des politiques, des procédures et des contrôles conçus par la direction pour évaluer et gérer ces risques.

Le développement de produits constitue un axe principal d'intérêt, car s'y trouvent nos occasions les plus prometteuses de créer de la valeur, mais aussi nos risques les plus importants. Reconnaisant le caractère à long terme des activités de développement de produits et l'importance des ressources humaines et financières requises, nous suivons un processus par étape rigoureux en matière de développement de produits, conçu pour nous assurer de l'identification précoce et de l'atténuation efficace des risques éventuels. Au cœur de ce processus se trouve le Système d'ingénierie de Bombardier, qui est appliqué pour tous les programmes tout au long du cycle de développement de produits. Ce processus est régulièrement perfectionné pour y intégrer les leçons tirées de nos propres programmes et de l'industrie. Des jalons précis doivent être atteints avant qu'un produit puisse passer à l'étape suivante du développement. Des examens de passage sont effectués à chaque étape par des membres de divers paliers de gestion et des experts réputés en vue de démontrer la faisabilité technique, l'acceptation par les clients et le rendement financier.

<sup>(1)</sup> Pour plus d'informations sur les membres du conseil d'administration et les comités du conseil d'administration, se reporter à la section Renseignements à l'intention des investisseurs qui suit les notes des états financiers consolidés.



Source : Norme 3100:2009 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Nous appliquons sans cesse ce que nous apprenons d'un programme sur les autres, en partageant les idées et en apprenant dans nos différents comités fonctionnels et grâce à des évaluations régulières entre pairs, en rassemblant l'expertise de toutes les plateformes pour favoriser l'harmonisation et les approches communes, établir les meilleures pratiques et tirer parti des connaissances et de l'expérience de notre personnel. Cette évaluation confirme la disponibilité des ressources humaines et financières, la préparation à l'entrée en fabrication et en service des nouvelles technologies et la solidité globale de l'analyse de rentabilité.

Nous avons aussi conçu des contrôles et des procédures de communication de l'information pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à la Société est communiquée de manière appropriée et que l'information devant être présentée dans les documents de dépôt public est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique Contrôles et procédures de la section Autres pour plus de détails.

## Principales expositions aux risques de financement et de marché et stratégies connexes d'atténuation des risques

Nos activités sont exposées à divers risques de financement et risques de marché. Nos principales expositions à ces risques ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer ces risques sont décrites ci-après. Les risques de marché liés aux régimes de retraite sont analysés à la rubrique Avantages de retraite.

### *Exposition au risque de change*

Nos principales expositions au risque de change sont gérées conformément à la politique de gestion du risque de change, dans le but d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change. Cette politique exige que la direction identifie toute exposition au risque de change réelle et possible découlant de ses activités. Cette information est communiquée à la fonction de trésorerie centralisée, qui est chargée d'exécuter les opérations de couverture conformément aux exigences de la politique. De plus, la fonction de trésorerie centralisée gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler la dette à long terme en monnaie étrangère à des actifs libellés dans la même devise.

### *Gestion du change*

Risques couverts	Politique de couverture <sup>(1)</sup>	Stratégies d'atténuation des risques
Sorties de fonds prévues libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui enregistre les entrées ou les sorties de fonds, principalement en dollars canadiens.	Couverture de 85 % des risques identifiés pour les 3 premiers mois, de 75 % pour les 15 mois suivants et de 50 % pour les 6 mois suivants. En outre, des couvertures facultatives peuvent être contractées pour au plus 50 % des expositions prévues à une date future.	Utilisation de dérivés de change, surtout pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens.
Décaissements d'intérêts libellés en devises autres que le dollar américain, p. ex. en dollars canadiens.	Couverture de 100 % des risques identifiés, sauf si l'exposition au risque est reconnue comme une couverture économique d'un risque découlant de la conversion en dollars américains des états financiers libellés en devises.	Utilisation de dérivés de change surtout pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens.
Risque lié au bilan.	Couverture de 100 % des risques identifiés ayant une incidence sur le résultat net de la Société.	Techniques de gestion des actifs et des passifs et dérivés de change.

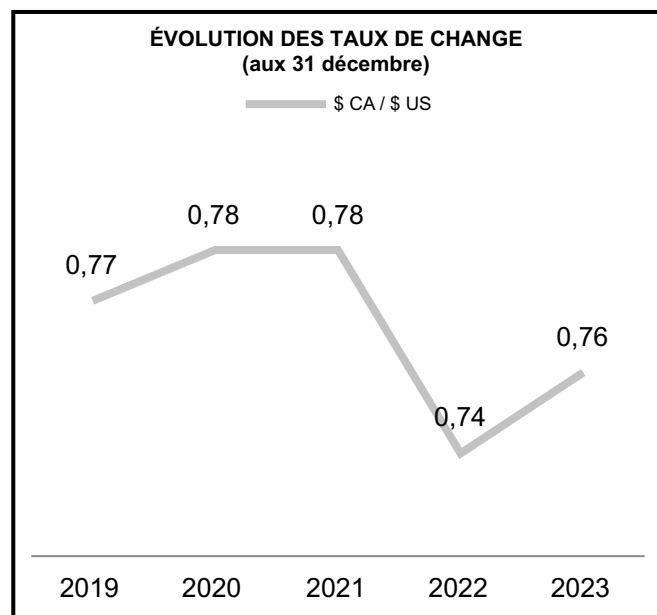
<sup>(1)</sup> Des écarts à la politique sont permis sous réserve d'autorisation préalable et de limites maximales de risque préétablies ainsi que de la conjoncture du marché.

Au 31 décembre 2023, la partie couverte des coûts importants libellés en devises pour les exercices se terminant les 31 décembre 2024 et 2025 était comme suit :

Pour les exercices	Dollars canadiens	
	2024	2025
Coûts prévus libellés en devises (en milliards de dollars)	2,3 \$	2,3 \$
Partie couverte des coûts prévus libellés en devises	77 %	61 %
Taux de couverture moyens pondérés – devise / \$ US	0,7468	0,7419

#### Analyse de sensibilité

Une variation de un pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait une incidence sur les coûts prévus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 d'environ 18 millions \$, compte non tenu des contrats de change à terme (incidence d'environ 4 millions \$ compte tenu de ces contrats).



#### Exposition au risque de crédit

La surveillance et le contrôle efficace du risque de crédit constituent une composante clé de nos activités de gestion du risque. Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente.

## Gestion du risque de crédit

Principaux risques	Mesures d'atténuation des risques mises de l'avant par la direction
Dans le cadre des activités normales de trésorerie, nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos instruments financiers dérivés et de nos instruments de placement.	Les risques de crédit découlant des activités de trésorerie sont gérés par le groupe de trésorerie centralisée conformément à la politique de gestion du risque de change et à la politique de gestion des investissements. L'objectif visé par ces politiques est de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit découlant des activités de trésorerie en assurant que nous ne traitons qu'avec des institutions financières et des fonds du marché monétaire de premier ordre, en fonction de limites préétablies de risque de contrepartie consolidé pour chaque institution financière et chaque fonds.
Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux créances clients découlant des activités commerciales normales.	Les risques de crédit découlent des activités commerciales normales. Les cotes de crédit et les limites de crédit des clients sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de notre propre expérience auprès de nos clients. Le risque de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients. Ces cotes de crédit et limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions selon lesquelles du crédit ou du financement sont attribués à des clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que le risque de crédit découlant d'importantes opérations est analysé et approuvé par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

### **Exposition au risque de liquidité**

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation de trésorerie de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d'autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables ou tout court.

Pour plus de renseignements, voir la Note 32 – Gestion du risque financier de nos états financiers consolidés. Nous surveillons constamment les occasions de financement pour optimiser notre structure du capital et préserver une souplesse financière adéquate.

### **Exposition au risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains instruments financiers dérivés.

#### *Analyse de sensibilité*

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt au 31 décembre touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, l'incidence sur le RAI se serait traduite par un ajustement négatif de 83 millions \$ au 31 décembre 2023.

# MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Ce rapport de gestion repose sur les résultats établis selon les IFRS et sur les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières suivantes :

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	
Mesures financières non conformes aux PCGR	
RAII ajusté	RAII compte non tenu de certains éléments qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent les charges de restructuration, (le gain lié) la perte liée à une cession d'activités, la dépréciation et cessation d'un programme, certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges, comme (le gain) la perte sur l'achat de rentes de retraite, et les créances légales non commerciales.
RAIIA ajusté	RAII ajusté, plus la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
Résultat net ajusté	Résultat net des activités poursuivies, compte non tenu des charges de restructuration, (du gain lié) de la perte liée à une cession d'activités, de la dépréciation et cessation d'un programme, de certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges, comme (le gain) la perte sur l'achat de rentes de retraite, les créances légales non commerciales, certains gains nets ou pertes nettes découlant des modifications d'évaluation des provisions ou des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite, les pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme, les variations des taux d'actualisation des provisions et l'incidence fiscale connexe de ces éléments.
Flux de trésorerie disponibles (utilisation)	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles.
Liquidités disponibles	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus les montants disponibles en vertu des facilités de crédit.
Liquidités ajustées	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.
Liquidités disponibles ajustées	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires et les montants disponibles en vertu des facilités de crédit.
Dette nette ajustée	Dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.
Ratios financiers non conformes aux PCGR	
RPA ajusté	RPA calculé d'après le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. au moyen de la méthode du rachat d'actions en tenant compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.
Marge RAII ajustée	RAII ajusté en pourcentage des revenus totaux.
Marge RAIIA ajustée	RAIIA ajusté en pourcentage des revenus totaux.
Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté	Dette nette ajustée divisée par le RAIIA ajusté.
Mesures financières supplémentaires	
Intérêts payés sur la dette à long terme	Intérêts payés comprenant les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit.
Marge RAII	RAII en pourcentage des revenus totaux.
Marge brute en pourcentage	Marge brute en pourcentage des revenus totaux.
Passif net lié aux avantages de retraite	Passif lié aux avantages de retraite, moins les actifs liés aux avantages de retraite.

Les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières sont des mesures tirées principalement des états financiers consolidés, mais ne sont pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières similaires utilisées par d'autres émetteurs. L'exclusion de certains éléments des mesures de rendement non conformes aux PCGR ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement ponctuels.

## RAII ajusté

Le RAII ajusté est défini comme le RAII compte non tenu de certains éléments qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent les charges de restructuration<sup>(1)(2)</sup>, (le gain lié) la perte liée à une cession d'activités<sup>(1)(3)</sup>, la dépréciation et cessation d'un programme<sup>(1)(4)</sup>, certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges, comme (le gain) la perte sur l'achat des rentes de retraite<sup>(1)</sup>, et les créances légales non commerciales<sup>(1)</sup>. La direction utilise le RAII ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## RAIIA ajusté

Le RAIIA ajusté est défini comme le RAII compte non tenu des charges de restructuration<sup>(1)(2)</sup>, (du gain lié) de la perte liée à une cession d'activités<sup>(1)(3)</sup>, de la dépréciation et cessation d'un programme<sup>(1)(4)</sup>, de certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges, comme (le gain) la perte sur l'achat des rentes de retraite<sup>(1)</sup>, des créances légales non commerciales<sup>(1)</sup> et des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction utilise le RAIIA ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise, étant donné qu'elle ne tient pas compte de l'incidence des éléments habituellement associés aux activités d'investissement ou de financement et des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté correspond au résultat net des activités poursuivies, ajusté pour exclure certains éléments précis qui sont importants, mais qui, selon le jugement de la direction, ne reflètent pas les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments comprennent des ajustements liés aux charges de restructuration<sup>(1)(2)</sup>, (au gain lié) à la perte liée à une cession d'activités<sup>(1)(3)</sup>, à la dépréciation et cessation d'un programme<sup>(1)(4)</sup>, à certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres (revenus) charges, comme (le gain) la perte sur l'achat des rentes de retraite<sup>(1)</sup>, aux créances légales non commerciales<sup>(1)</sup>, à certains gains et pertes nets découlant des modifications de l'évaluation des provisions et des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite, aux pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme, à la variation des taux d'actualisation des provisions et à l'incidence fiscale connexe de ces éléments. La direction utilise le résultat net ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le résultat net ajusté exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

<sup>(1)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(2)</sup> Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

<sup>(3)</sup> Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

<sup>(4)</sup> Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à une mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.



## RPA ajusté

Le RPA ajusté correspond au résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires pour la période. La direction utilise le RPA ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le RPA ajusté exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## Marge RAIL ajustée

La marge RAIL ajustée correspond au RAIL ajusté en pourcentage des revenus totaux. La direction utilise la marge RAIL ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. La marge RAIL ajustée exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## Marge RAIIA ajustée

La marge RAIIA ajustée correspond au RAIIA ajusté en pourcentage des revenus totaux. La direction utilise la marge RAIIA ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. La marge RAIIA ajustée exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## Rapprochement du RAIL ajusté et du RAIL et calcul de la marge RAIL ajustée<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>RAIL</b>	<b>211</b>	<b>207</b>	<b>793</b>	<b>538</b>
Charges de restructuration <sup>(2)(3)</sup>	1	7	1	8
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(2)(4)</sup>	(19)	2	(81)	(22)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(2)(5)</sup>	82	(4)	83	(9)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)(6)</sup>	3	—	3	—
<b>RAIL ajusté</b>	<b>278</b>	<b>212</b>	<b>799</b>	<b>515</b>
Total des revenus	3 062	2 655	8 046	6 913
<b>Marge RAIL ajustée</b>	<b>9,1 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>9,9 %</b>	<b>7,4 %</b>

<sup>(1)</sup> Comprend uniquement les activités poursuivies.

<sup>(2)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(3)</sup> Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

<sup>(4)</sup> Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

<sup>(5)</sup> Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou à la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à une mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.

<sup>(6)</sup> Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

## Rapprochement du RAIIA ajusté et du RAI et calcul de la marge RAIIA ajustée<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>RAII</b>	<b>211</b>	<b>207</b>	<b>793</b>	<b>538</b>
Amortissement	180	140	431	415
Charges de restructuration <sup>(2)(3)</sup>	1	7	1	8
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(2)(4)</sup>	(19)	2	(81)	(22)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(2)(5)</sup>	82	(4)	83	(9)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)(6)</sup>	3	—	3	—
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>458</b>	<b>352</b>	<b>1 230</b>	<b>930</b>
Total des revenus	3 062	2 655	8 046	6 913
<b>Marge RAIIA ajustée</b>	<b>15,0</b>	<b>13,3</b>	<b>15,3</b>	<b>13,5</b>

## Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre			
	2023 (par action)		2022 (par action)	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>215</b>	<b>\$</b>	<b>241</b>	<b>\$</b>
Ajustements du RAII liés à ce qui suit :				
Charges de restructuration <sup>(2)(3)</sup>	1	0,01	7	0,07
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(2)(4)</sup>	(19)	(0,19)	2	0,02
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(2)(5)</sup>	82	0,83	(4)	(0,04)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)(6)</sup>	3	0,03	—	—
Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit :				
Gain net sur certains instruments financiers	(162)	(1,65)	(44)	(0,45)
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	6	0,06	8	0,08
Pertes sur remboursement de dette à long terme	16	0,16	3	0,03
Variation des taux d'actualisation des provisions	1	0,01	—	—
Incidence fiscale des éléments d'ajustement	—	—	(1)	(0,01)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>143</b>		<b>212</b>	
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(8)		(7)	
<b>Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.</b>	<b>135</b>	<b>\$</b>	<b>205</b>	<b>\$</b>
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires (en milliers)	98 409		97 423	
<b>RPA ajusté (en dollars)</b>	<b>1,37</b>	<b>\$</b>	<b>2,10</b>	<b>\$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend uniquement les activités poursuivies.

<sup>(2)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(3)</sup> Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

<sup>(4)</sup> Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

<sup>(5)</sup> Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à une mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.

<sup>(6)</sup> Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

## Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre	
	2023	2022
<b>RPA dilué des activités poursuivies</b>	<b>2,11 \$</b>	<b>2,40 \$</b>
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :		
Charges de restructuration <sup>(2)(3)</sup>	0,01	0,07
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(2)(4)</sup>	(0,19)	0,02
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(2)(5)</sup>	0,83	(0,04)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)(6)</sup>	0,03	—
Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit :		
Gain net sur certains instruments financiers	(1,65)	(0,45)
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	0,06	0,08
Pertes sur remboursement de dette à long terme	0,16	0,03
Variation des taux d'actualisation des provisions	0,01	—
Incidence fiscale des éléments d'ajustement	—	(0,01)
<b>RPA ajusté</b>	<b>1,37 \$</b>	<b>2,10 \$</b>

## Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté<sup>(1)</sup>

	Exercices clos les 31 décembre			
	2023	2022		2022
	(par action)	(par action)		(par action)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>490 \$</b>			<b>(128) \$</b>
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :				
Charges de restructuration <sup>(2)(3)</sup>	1	0,01	8	0,08
Gain lié à une cession d'activités <sup>(2)(4)</sup>	(81)	(0,83)	(22)	(0,23)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(2)(5)</sup>	83	0,85	(9)	(0,09)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)(6)</sup>	3	0,03	—	—
Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit :				
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	(160)	(1,64)	228	2,34
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	25	0,26	31	0,32
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme	54	0,55	(1)	(0,01)
Variation des taux d'actualisation des provisions	1	0,01	(2)	(0,02)
Effet dilutif	—	—	—	0,06
Incidence fiscale des éléments d'ajustement	—	—	(1)	(0,01)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>416</b>			<b>104</b>
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(31)			(29)
<b>Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.</b>	<b>385 \$</b>			<b>75 \$</b>
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires (en milliers)	97 721			97 642
<b>RPA ajusté (en dollars)</b>	<b>3,94 \$</b>			<b>0,77 \$</b>

(1) Comprend uniquement les activités poursuivies.

(2) Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

(3) Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

(4) Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

(5) Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à une mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.

(6) Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

## Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)<sup>(1)</sup>

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
<b>RPA dilué des activités poursuivies</b>	<b>4,70 \$</b>	<b>(1,67) \$</b>
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :		
Charges de restructuration <sup>(2)(3)</sup>	<b>0,01</b>	0,08
Gain lié à une cession d'activités <sup>(2)(4)</sup>	<b>(0,83)</b>	(0,23)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(2)(5)</sup>	<b>0,85</b>	(0,09)
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)(6)</sup>	<b>0,03</b>	—
Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit :		
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	<b>(1,64)</b>	2,34
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	<b>0,26</b>	0,32
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme	<b>0,55</b>	(0,01)
Variation des taux d'actualisation des provisions	<b>0,01</b>	(0,02)
Effet dilutif	—	0,06
Incidence fiscale des éléments d'ajustement	—	(0,01)
<b>RPA ajusté</b>	<b>3,94 \$</b>	<b>0,77 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend uniquement les activités poursuivies.

<sup>(2)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(3)</sup> Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

<sup>(4)</sup> Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

<sup>(5)</sup> Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à une mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.

<sup>(6)</sup> Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

## Flux de trésorerie disponibles (utilisation)

Les flux de trésorerie disponibles (utilisation) correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles. La direction croit que cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la trésorerie disponible générée pour les actionnaires de la Société, pour le remboursement de la dette et pour les acquisitions une fois engagées les dépenses en immobilisations requises à l'appui des activités courantes de l'entreprise et de la création de valeur à long terme. Cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR ne correspond pas aux flux de trésorerie disponibles résiduels aux fins des dépenses discrétionnaires, étant donné qu'elle ne tient pas compte de certaines sorties de fonds obligatoires, comme le remboursement de la dette arrivant à échéance. La direction a recours aux flux de trésorerie disponibles (utilisation) à titre de mesure d'évaluation de la performance de l'entreprise et de la génération de liquidités dans son ensemble.

## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles<sup>(1)</sup>

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies</b>	<b>740 \$</b>	311 \$	<b>623 \$</b>	1 072 \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(94)</b>	(142)	<b>(366)</b>	(337)
<b>Flux de trésorerie disponibles des activités poursuivies</b>	<b>646 \$</b>	169 \$	<b>257 \$</b>	735 \$

<sup>(1)</sup> Liés uniquement aux activités poursuivies.

## Liquidités disponibles

Auparavant, cette mesure était appelée « sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies ». Les liquidités disponibles correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie plus les montants disponibles aux termes de facilités de crédit. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la capacité de la Société de répondre aux besoins de liquidités prévus, y compris de soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

### Rapprochement des liquidités disponibles et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative <sup>(1)</sup>	251	208
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>1 845 \$</b>	<b>1 499 \$</b>

## Liquidités ajustées

Les liquidités ajustées correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle comprend dans ses résultats des éléments qui, selon la direction, reflètent mieux les liquidités de la Société. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

### Rapprochement des liquidités ajustées et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	—	391
<b>Liquidités ajustées</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 682 \$</b>

## Liquidités disponibles ajustées

Les liquidités disponibles ajustées correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires et les montants disponibles aux termes des facilités de crédit. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle comprend dans ses résultats des éléments qui, selon la direction, reflètent mieux les liquidités de la Société. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

### Rapprochement des liquidités disponibles ajustées et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative <sup>(1)</sup>	251	208
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	—	391
<b>Liquidités disponibles ajustées</b>	<b>1 845 \$</b>	<b>1 890 \$</b>

<sup>(1)</sup> Facilité de crédit rotative garantie confirmée de 300 millions \$ qui vient à échéance en 2027, laquelle est disponible comme source de financement pour les besoins du fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible aux fins de prélèvement en fonction des garanties disponibles, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 251 millions \$.

## Dettes nettes ajustées

La dette nette ajustée correspond à la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle reflète la capacité de la Société d'assurer le service de sa dette et de s'acquitter d'autres obligations à long terme. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

### Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté

La direction utilise le ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté comme mesure de crédit utile permettant de mesurer la capacité de la Société d'assurer le service de sa dette et de s'acquitter d'autres obligations à long terme. Ce ratio financier non conforme aux PCGR n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de le comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

### Rapprochement de la dette nette ajustée et de la dette à long terme et calcul du ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
<b>Dette à long terme</b>	<b>5 607 \$</b>	5 980 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>1 594</b>	1 291
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	—	391
<b>Dette nette ajustée</b>	<b>4 013 \$</b>	4 298 \$
RAIIA ajusté	<b>1 230 \$</b>	930 \$
<b>Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté</b>	<b>3,3</b>	4,6

# AUTRES

## *Table des matières*

ARRANGEMENTS HORS BILAN	RISQUES ET INCERTITUDES	INSTRUMENTS FINANCIERS	OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	CONTRÔLES ET PROCÉDURES
<b>62</b>	<b>63</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>84</b>	<b>86</b>
AUTRES	TAUX DE CHANGE	RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES	PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	DONNÉES TRIMESTRIELLES (NON AUDITÉES)	RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE
<b>87</b>	<b>88</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>92</b>

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

### ***Garanties de crédit et de valeur résiduelle***

Pour plus de détails, se reporter à la Note 36 – Engagements et éventualités de nos états financiers consolidés.

### ***Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux***

Pour plus de détails, se reporter à la Note 35 – Entités structurées non consolidées de nos états financiers consolidés.



# RISQUES ET INCERTITUDES

Nous œuvrons dans un secteur industriel qui comporte des facteurs de risque et des incertitudes variés. Les risques et les incertitudes décrits ci-dessous sont ceux qui, selon nous actuellement, pourraient avoir une incidence importante sur nos activités commerciales, notre situation financière, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre réputation, mais ne sont pas nécessairement les seuls risques et incertitudes auxquels nous faisons face. Si l'un de ces risques, ou tout autre risque et toute autre incertitude que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non important, se produit réellement ou devient un risque important, nos activités commerciales, notre situation financière, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre réputation pourraient être considérablement touchés.

RISQUE OPÉRATIONNEL	<p>Le risque opérationnel correspond au risque de perte potentielle découlant de la nature de nos activités. Les sources de risque opérationnel correspondent au développement de nouvelles affaires et à l'octroi de nouveaux contrats, au carnet de commandes, au développement de nouveaux produits et services ainsi qu'à la complexité d'obtenir la certification des produits et services. De plus, nos flux de trésorerie sont soumis à des pressions fondées sur le caractère saisonnier et cyclique et nos activités exigent des investissements en capital importants, qui nécessitent que nous engagions régulièrement des dépenses en immobilisations et des investissements importants sur des périodes couvrant plusieurs années avant de réaliser des rentrées de trésorerie. Les autres sources de risque opérationnel incluent notre capacité d'appliquer avec succès notre stratégie, les améliorations visant la fabrication, la productivité et l'efficacité opérationnelle, ainsi que les actions de partenaires commerciaux, les pertes découlant de garanties de rendement des produits et de sinistres, l'utilisation d'estimations et de jugements comptables, les conditions réglementaires et juridiques, les questions environnementales, de santé et de sécurité, ainsi que la dépendance à l'égard d'un nombre limité de clients et de contrats, de fournisseurs (y compris la gestion de la chaîne d'approvisionnement) et de ressources humaines. Nous sommes aussi assujettis à des risques liés à la fiabilité des systèmes informatiques, à la fiabilité et à la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle, à des risques liés à la réputation, à notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance («ESG») et aux informations à fournir, à des risques de perte de valeur et de dépréciation d'actifs, à la gestion des risques, aux questions fiscales ainsi qu'à la suffisance des couvertures d'assurance.</p>
RISQUE DE FINANCEMENT	<p>Le risque de financement s'entend du risque de perte potentielle attribuable à la liquidité de nos actifs financiers, y compris le risque de crédit de contrepartie, à l'accès aux marchés financiers, aux paiements importants de dette et d'intérêts (et être en mesure de les gérer de manière appropriée), aux clauses restrictives des conventions d'emprunt, aux obligations en vertu des régimes de retraite, au soutien financier fourni à certains clients et à l'aide gouvernementale.</p>
RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	<p>Les risques réglementaires et juridiques s'entendent du risque de perte potentielle attribuable à des réclamations, des poursuites et des enquêtes liées à nos activités commerciales et modalités contractuelles. Ils comprennent le risque de pertes importantes qui pourraient survenir à la suite de jugements ou de conclusions nous étant défavorables, le risque lié à la réputation qui pourrait nuire à notre capacité d'obtenir de nouvelles commandes et le risque que certains litiges puissent nuire considérablement à nos activités, à nos résultats financiers et à nos flux de trésorerie.</p>
RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	<p>Le risque lié à la conjoncture économique est le risque de perte potentielle résultant de la conjoncture économique défavorable. Ce facteur inclut, sans s'y limiter, les conjonctures politiques défavorables, les ralentissements économiques potentiels ou la récession et la baisse de la confiance dans le milieu des affaires, qui peuvent entraîner des ralentissements de nos activités et de celles de nos fournisseurs, de nos clients et d'autres contreparties.</p>
RISQUE LIÉ AU CONTEXTE COMMERCIAL	<p>Le risque lié au contexte commercial s'entend du risque de perte potentielle imputable aux facteurs de risque externes. Ces facteurs peuvent inclure la situation financière des clients d'avions d'affaires, la politique en matière d'échanges commerciaux ainsi que la concurrence accrue d'autres entreprises, dont de nouveaux venus sur les segments de marché où nous livrons concurrence. En outre, l'instabilité politique, les tensions géopolitiques et les cas de force majeure comme les actes de terrorisme, les changements climatiques à l'échelle mondiale, les risques liés à la santé dans le monde, le déclenchement d'un conflit militaire ou la poursuite des hostilités dans certaines régions du monde pourraient entraîner une diminution des commandes ou leur report, ou l'annulation d'une partie du carnet de commandes existant pour certains de nos produits, ou bien encore des interdictions ou des entraves à l'expansion de nos activités dans certaines régions du monde.</p>
RISQUE DE MARCHÉ	<p>Le risque de marché correspond au risque de perte potentielle imputable aux mouvements néfastes des facteurs du marché, y compris les fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt, les hausses de prix des produits de base et les fluctuations du taux d'inflation.</p>

# Risque opérationnel

## ***Développement commercial***

Nos activités sont tributaires de l'obtention de nouvelles commandes et de nouveaux clients et, par conséquent, du renouvellement continu de notre carnet de commandes. Nos résultats peuvent aussi être touchés négativement si nous sommes dans l'incapacité de mettre en œuvre efficacement des stratégies visant à saisir les occasions de croissance. Bien que nous ayons établi et continuons d'établir notre présence sur de nombreux marchés géographiques, l'accès à certains marchés peut s'avérer difficile.

De plus, les cycles de fluctuation de la demande sont courants dans le secteur où nous exerçons nos activités et peuvent avoir une incidence importante sur le volume de nouvelles commandes d'avions. Nos estimations de rendement futur sont notamment tributaires du moment auquel nous obtenons de nouvelles commandes, le cas échéant.

## ***Notre carnet de commandes pourrait ne pas constituer un indicateur de nos revenus futurs***

Le carnet de commandes représente l'estimation de la direction du montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir. La résiliation, la modification, le report ou la suspension de l'un ou plusieurs de nos contrats d'importance pourrait nuire considérablement à nos revenus futurs et notre rentabilité. Nous ne pouvons pas garantir que nous réaliserons en temps voulu, voire tout court, la totalité des revenus que nous prévoyions initialement tirer de nos nouvelles commandes, et que s'ils se réalisent, ces revenus se traduiront par les bénéfices prévus ou la génération de liquidités, et tout manque à gagner pourrait être considérable. La matérialisation de l'un des risques décrits ci-dessus pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière, nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

## ***Déploiement et exécution des initiatives liées à la réduction des coûts et à l'amélioration du fonds de roulement***

La Société a indiqué qu'elle ciblait certaines priorités, notamment l'amélioration de la génération de liquidités, la réduction des coûts et le renforcement du rendement. Comme pour toute grande initiative à l'échelle de l'entreprise, des risques sont inhérents au moment du déploiement et à la valeur qu'il est prévu de tirer de ce plan. De nombreux facteurs externes et internes pourraient influencer sur le moment et l'ampleur des initiatives et sur les avantages connexes, le cas échéant. L'évolution de la demande et des exigences liées à nos activités, la variation des volumes et des calendriers de production prévus, l'issue des négociations avec les fournisseurs et les syndicats, des changements législatifs, l'évolution des conditions socioéconomiques dans les pays où nous exerçons des activités, l'évolution du marché du travail pour ce qui est des talents clés et des changements au sein des priorités de l'entreprise font partie de ces facteurs. Rien ne garantit que ces initiatives, ou d'autres initiatives, nous permettront d'atteindre nos objectifs, ni que l'une ou l'autre de ces mesures sera mise en œuvre avec succès ou dans le délai prévu. Si nous ne réussissons pas la mise en œuvre de notre stratégie et de nos initiatives y compris la gestion de la dette ou la réduction des coûts, ou si ces mesures s'avèrent insuffisantes, nos activités, notre situation financière, notre rentabilité et nos perspectives pourraient en souffrir considérablement.

## ***Mise en œuvre de nos initiatives relatives à la stratégie de fabrication et à l'amélioration de la productivité***

L'une des priorités du plan stratégique établi par la direction consiste à déployer des efforts soutenus pour réduire les coûts et améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle. Cette priorité a notamment pour objectif de tirer parti de la force de nos centres d'excellence en ingénierie et en fabrication. De plus, nos efforts en matière de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la productivité portent également sur la mise en œuvre et la valorisation de nos plateformes de produits et de services standardisées. Nous croyons qu'un système de fabrication souple est l'élément clé qui nous permettra d'améliorer notre capacité de satisfaire les besoins de nos clients de manière rentable. La réussite de la mise en œuvre de cette priorité de notre plan stratégique repose sur la collaboration de la direction, des employés de production et des fournisseurs. Si nous ne réussissons pas à réduire nos coûts de production et à améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle (et à atteindre notamment les niveaux prévus de productivité et d'efficacité opérationnelle) de nos installations de production, nos activités, notre situation financière, notre rentabilité et nos perspectives pourraient en souffrir considérablement.

## ***Développement de nouveaux produits et services***

Les changements attribuables aux tendances mondiales comme les changements climatiques, la volatilité des prix du carburant, la croissance des marchés en développement, les facteurs et la croissance démographiques influent sur les demandes des clients. Pour demeurer compétitifs et répondre aux besoins des clients, nous devons anticiper ces changements, et nous devons constamment développer et concevoir de nouveaux produits et services, améliorer les produits et services existants, de même qu'investir dans de nouvelles technologies et les développer. Le lancement de nouveaux produits et services, l'introduction de nouvelles technologies ou l'élargissement de l'offre de services existants exige un engagement considérable au titre d'investissements importants en R et D et en capital, entre autres, y compris le maintien d'un nombre important d'employés hautement compétents.

En outre, nos investissements dans de nouveaux produits et services ou de nouvelles technologies ou l'élargissement de l'offre de services existants peuvent ne pas toujours réussir. Nos résultats peuvent être touchés si nous investissons dans des produits ou des services qui ne remportent pas la faveur du marché, si la demande ou les préférences de la clientèle changent, si les nouveaux produits ne sont pas approuvés par les organismes de réglementation (ou si nous échouons dans le développement de nouveaux produits ou technologies ou que nous ne parvenons pas à les faire certifier ou accréditer) ou qu'ils ne sont pas mis en marché rapidement, surtout par rapport aux produits de nos concurrents, ou si nos produits deviennent désuets. Nous pouvons subir des dépassements de coûts dans le cadre du développement de nouveaux produits et il existe un risque que nos produits ne respectent pas les spécifications de rendement que nous nous sommes engagés à respecter envers les clients.

Nos résultats pourraient également être touchés négativement si nous ne parvenons pas à concevoir ou à obtenir l'homologation de nouvelles technologies et plateformes en respectant le budget et le calendrier. De plus, notre croissance à long terme, notre compétitivité et notre rentabilité soutenue sont tributaires de notre capacité à prévoir les changements sur les marchés, à nous y adapter, à réduire les coûts de production de nos produits, existants ou nouveaux, tout en maintenant leur grande qualité, à élargir davantage notre gamme de produits et à aligner notre présence internationale sur les occasions qui se présentent sur le marché à l'échelle mondiale.

Dans un contexte de vive concurrence, nous sommes et resterons exposés au risque que des produits, des services ou des technologies plus novateurs ou concurrentiels soient développés par des concurrents ou lancés plus rapidement sur le marché, ou encore que le marché n'accepte pas les produits que nous développons ou les services que nous offrons.

## ***Processus de certification***

Nous sommes assujettis à des exigences strictes en matière de certification et d'approbation, et nous dépendons de la capacité des organismes de réglementation d'effectuer ces évaluations en temps opportun, ce qui varie selon les pays et qui peut retarder la certification de nos produits. Le non-respect des exigences réglementaires actuelles ou futures imposées par Transports Canada (TC), la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U., l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), le Transport Safety Institute des É.-U. et les autres organismes de réglementation pourrait entraîner une interruption de service de nos produits, une diminution des ventes ou un ralentissement des livraisons, un accroissement imprévu des stocks, une réduction de la valeur des stocks ou la dépréciation des actifs.

## ***Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations***

Par nature, notre activité est cyclique et exige des investissements très imposants. Dans le cours normal de nos activités, la structure et la durée de nos programmes de développement de produits nécessitent que nous investissions massivement dans l'ingénierie, le développement et la production pendant de nombreuses années avant que les livraisons soient faites et que le produit commence à générer des flux de trésorerie. En outre, nous devons engager régulièrement des dépenses en immobilisations pour, notamment, entretenir l'équipement, accroître l'efficacité opérationnelle, développer et concevoir de nouveaux produits, améliorer les produits et services existants, investir dans de nouvelles technologies et les développer et maintenir un nombre important d'employés hautement compétents. Notre capacité de négocier avec nos clients et de toucher des avances et des paiements progressifs constitue donc un élément important de notre gestion de trésorerie et de fonds de roulement. Les écarts

entre nos décaissements et les montants reçus dans le cadre des commandes, ou même une baisse du nombre et de la taille globaux des commandes, ont automatiquement des conséquences néfastes sur l'évolution des besoins de fonds de roulement et des résultats d'exploitation. De la même manière, des retards de livraison et de transfert final de possession de nos avions aux acheteurs pourraient avoir des conséquences néfastes sur notre fonds de roulement et nos résultats d'exploitation.

### ***Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers***

Nos flux de trésorerie sont assujettis à des fluctuations périodiques et nous prévoyons recevoir ou payer un montant disproportionné de nos flux de trésorerie au cours d'un trimestre donné. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Plus particulièrement, compte tenu des rentrées de trésorerie réalisées au cours du quatrième trimestre, au 31 décembre de chaque année, notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie atteignent habituellement leur niveau le plus élevé (autrement que par suite des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement). Nos résultats intermédiaires et annuels peuvent être touchés par ces fluctuations périodiques, notamment en raison de variations temporelles qui pourraient repousser les flux de trésorerie d'un trimestre à l'autre.

### ***Partenaires commerciaux***

Le non-respect par un partenaire commercial des lois, règles ou règlements applicables, ou des exigences contractuelles, pourrait nuire à nos activités et même entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation, de sorte que notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels pourraient en souffrir considérablement.

### ***Pertes découlant des garanties de rendement des produits et des sinistres***

Les produits que nous fabriquons sont très complexes et hautement techniques et peuvent comporter des défauts difficiles à détecter ou à corriger. Ces produits doivent respecter des spécifications précises stipulées dans chaque contrat avec un client et des exigences très strictes en matière de certification ou d'approbation. Les défauts des produits peuvent être décelés par le client avant ou après leur livraison. Lorsqu'elles sont décelées, nous pouvons engager des coûts additionnels importants de modification ou de rattrapage, ou les deux, et ne pas être en mesure de corriger les défauts en temps opportun, voire de les corriger tout court. L'occurrence de défauts et de défaillances de nos produits pourrait donner lieu à des coûts pour non-conformité, notamment des réclamations en vertu de garanties et des demandes d'indemnisation, entacher notre réputation, nuire à notre rentabilité et entraîner une perte de clientèle. La correction de telles défauts, dans la mesure du possible, peut nécessiter d'importants investissements.

De plus, en raison de la nature de nos activités, nous pouvons faire l'objet de réclamations en responsabilité découlant d'accidents, d'incidents ou de désastres impliquant des produits et des services que nous avons fournis, y compris des réclamations relatives à des lésions corporelles graves ou à des décès. Ces accidents peuvent être causés par des facteurs climatiques ou une erreur humaine. S'il s'avère que certains de nos produits n'ont pas la qualité attendue, ne respectent pas les normes industrielles ou nationales ou présentent des risques pour la sécurité d'humains ou de biens, nous pouvons nous voir dans l'obligation de rappeler les produits, faire l'objet de pénalités, voir nos permis ou licences d'exploitation révoqués, ou devoir suspendre la production et la vente de nos produits ou nous pouvons faire l'objet d'une ordonnance de prendre des mesures correctives. Un rappel de produits peut également entacher notre réputation et notre marque, faire baisser la demande pour nos produits et exposer nos activités à une surveillance plus rigoureuse de la part des organismes de réglementation.

Nous ne pouvons être certains que les limites de couverture d'assurance actuelles suffiront à couvrir une ou plusieurs réclamations importantes. En outre, rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir ou de maintenir une couverture d'assurance suffisante à des coûts ou conditions acceptables dans l'avenir.

### ***Risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité***

Nos produits ainsi que nos activités de fabrication et de prestation de services sont soumis, dans chaque territoire où nous exerçons nos activités, à des lois et règlements sur l'environnement régissant notamment le rendement des produits ou les matériaux qui les composent; la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre; la pollution de l'air et de l'eau et par le bruit; l'utilisation, l'entreposage, l'étiquetage, le transport et l'enlèvement ou l'émission de substances dangereuses; les risques pour la santé humaine et la sécurité découlant de l'exposition à des matières dangereuses ou toxiques ou à des produits défectueux et la décontamination du sol et des eaux souterraines contaminés sur ou sous nos propriétés (par nous ou par d'autres) ou sur ou sous d'autres propriétés et provoquée par nos activités actuelles ou passées, y compris l'enlèvement par la Société de déchets dangereux sur des sites de tiers. Ces lois et règlements pourraient nous amener à engager des coûts, y compris des amendes, des dommages-intérêts, des sanctions criminelles ou civiles et des coûts de remise en état, ou entraîner des interruptions d'activité, et pourraient nuire au marché de nos produits.

Les exigences réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou leur application pourraient devenir plus rigoureuses dans l'avenir et nous pourrions devoir engager des coûts supplémentaires pour nous y conformer. En outre, nous pourrions avoir des responsabilités contractuelles ou autres à l'égard de questions environnementales liées à nos activités, produits ou propriétés que nous avons fermés, vendus ou autrement cédés par le passé, ou que nous fermerons, vendrons ou céderons.

### ***Dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats et de clients***

Dans une période donnée, un nombre limité de contrats, de commandes ou de clients peut représenter une part importante des revenus et des flux de trésorerie que nous tirons de certains de nos produits. Nous cherchons constamment à élargir notre clientèle, mais nous croyons néanmoins que les revenus et les résultats pour une période donnée peuvent continuer d'être grandement touchés par un nombre limité de contrats, de commandes ou de clients en raison de la nature de certains de nos produits. Par conséquent, la perte d'un de ces clients ou toute modification apportée à ses commandes, ou l'annulation totale ou partielle de son contrat pourrait entraîner une baisse des ventes ou de la part de marché, ou des deux, et avoir des conséquences néfastes sur nos activités, nos résultats, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

### ***Risques liés à la chaîne d'approvisionnement***

Nos activités de fabrication dépendent d'un certain nombre de fournisseurs, établis dans de nombreux pays, pour la livraison de matières premières (principalement l'aluminium, les alliages d'aluminium évolués et le titane) et la livraison de pièces et de composants importants (principalement des moteurs, des ailes, des nacelles, du matériel, des trains d'atterrissage, des appareils électroniques de bord, des systèmes de commande de vol et des fuselages). Certains de nos fournisseurs se spécialisent dans les produits qu'ils livrent et disposent d'options limitées pour d'autres fournisseurs.

Récemment, l'accentuation des fractures géopolitiques a renforcé les déséquilibres des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. En outre, les comportements prudents et protectionnistes adoptés par les entreprises et les gouvernements, comme la demande croissante et la thésaurisation, ainsi que la concurrence accrue pour les composants, produits et marchandises électriques essentiels et les produits de base se sont également intensifiés.

Des perturbations dans notre chaîne d'approvisionnement peuvent entraver notre capacité de livrer à temps. De plus, si un ou plusieurs de nos fournisseurs ne respectent pas les spécifications de rendement, les normes de qualité ou les calendriers de livraison, nous pouvons avoir du mal à honorer nos engagements envers nos clients, surtout si nous ne parvenons pas à acheter les composants et pièces clés auprès de ces fournisseurs selon les modalités convenues ou à bon prix et que nous ne trouvons pas, en temps opportun, d'autres fournisseurs consentant des conditions acceptables sur le plan commercial. Nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les coûts ou la responsabilité que nous engageons (y compris la responsabilité à l'égard de nos clients) du fait d'un tel manquement de la part du fournisseur visé, ce qui pourrait nuire considérablement à notre situation financière et à nos résultats opérationnels et à notre réputation.

Certains de nos fournisseurs participent au développement des produits, comme des avions ou des plateformes. La progression de plusieurs de nos programmes de développement de nouveaux produits repose également sur le rendement de ces principaux fournisseurs et, par conséquent, tout retard de leur part qui ne peut être compensé pourrait retarder l'avancement d'un programme dans son ensemble. Ces fournisseurs livrent ensuite des composants importants et détiennent une partie de la propriété intellectuelle liée à des composants clés qu'ils ont développés. Par conséquent, nous concluons des contrats à long terme avec ces fournisseurs. Le remplacement de ces fournisseurs, le cas échéant, pourrait se révéler coûteux et prendre beaucoup de temps.

Notre dépendance à l'égard de fournisseurs et de sous-traitants étrangers, et de nos activités mondiales nous soumet à divers risques et incertitudes. La totalité de nos fournisseurs directs doit respecter notre Code de conduite des fournisseurs, qui officialise nos attentes relativement aux normes commerciales des fournisseurs, et qui vise à ce que chaque activité de nos fournisseurs soit réalisée de manière légale, éthique et responsable. Nos fournisseurs sont également tenus de transmettre les dispositions du Code de conduite des fournisseurs à leur chaîne d'approvisionnement. Cependant, nous ne contrôlons pas nos fournisseurs indépendants ou les fournisseurs et entreprises indirects avec lesquels ils font affaire et nous ne pouvons garantir qu'ils respectent notre Code de conduite des fournisseurs et les lois et règlements applicables ou que les violations nous seront communiquées en temps opportun. Toute violation des lois et règlements applicables ou le non-respect de pratiques d'affaires éthiques de la part d'un ou de plusieurs sous-traitants ou fournisseurs tiers, y compris les lois et règlements relatifs, entre autres, aux conditions de travail, à la santé et sécurité et à la protection de l'environnement, pourrait également nuire de façon importante à nos activités et à notre réputation et, dans le cas des contrats gouvernementaux, elle pourrait entraîner l'imposition d'amendes, ou de pénalités, ou la suspension de ces contrats, voire leur annulation.

### ***Ressources humaines (y compris les conventions collectives)***

Nos membres de la haute direction possèdent une vaste expérience du secteur dans lequel nous opérons et de nos activités, fournisseurs, produits et clients. La perte de connaissances, d'expertise et de compétences techniques de la direction par suite de la perte d'un ou de plusieurs membres de notre équipe de direction pourrait déconcentrer nos ressources de gestion ou occasionner un manque temporaire au sein de la direction et avoir une incidence négative sur notre capacité à élaborer et à poursuivre d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait nuire de façon importante à nos activités et à nos résultats financiers.

La concurrence sur le marché de l'emploi est féroce lorsqu'il s'agit d'embaucher les gestionnaires et les spécialistes hautement compétents dont nous avons besoin pour effectuer le travail, surtout dans certains pays émergents. Nous avons l'intention d'élargir nos activités dans plusieurs de nos domaines et nous aurons besoin d'employés hautement compétents. Le succès de nos plans de développement dépend, entre autres, de notre capacité d'inculquer les compétences requises, de fidéliser les employés et de recruter et d'intégrer de nouveaux gestionnaires et employés compétents. Le risque en matière de ressources humaines comprend le risque lié au recrutement tardif des employés hautement compétents, ou à l'incapacité de les fidéliser et de les motiver, notamment ceux participant aux activités de R et D et de fabrication qui sont essentielles à notre succès. Rien ne garantit que nous réussirons à recruter, à intégrer et à fidéliser les employés en question comme nous en avons besoin pour faire croître notre entreprise, particulièrement dans les pays émergents. À l'opposé, les mesures visant à adapter l'effectif à l'évolution de la demande peuvent donner lieu à des pressions sur notre main-d'œuvre et à des risques sociaux, ce qui peut avoir des répercussions défavorables sur nos réductions de coûts et nos capacités de production prévues.

De plus, nous avons conclu plusieurs conventions collectives qui viennent à échéance à différentes dates. Une incapacité à renouveler ces conventions collectives à des conditions mutuellement acceptables lorsque celles-ci doivent être renégociées, de temps à autre, pourrait donner lieu à des arrêts ou conflits de travail, comme des grèves, des débrayages ou des lock-out, et entraîner une hausse des coûts de main-d'œuvre, ce qui pourrait nuire à notre capacité à livrer des produits et à rendre des services à temps et conformément au budget ainsi qu'à notre situation financière et à nos résultats.

En outre, comme nous examinons continuellement nos activités et processus afin de réduire les coûts, d'améliorer notre plateforme de fabrication et de mieux nous positionner sur le marché, il pourrait être nécessaire de ralentir la production ou de fermer des installations de façon définitive, ce qui entraînerait la réaffectation d'employés à de nouvelles installations ou à de nouveaux processus de production ou la réduction de nos effectifs. Pareille situation pourrait grandement miner nos relations avec nos employés et causer la dépréciation des actifs aux installations visées.

### ***Dépendance à l'égard des systèmes d'information***

Nous sommes tributaires de nombreux systèmes de technologie et d'information pour la gestion efficace de tous les aspects de notre entreprise et de nos activités. Nos systèmes de technologie et d'information, comme ceux d'autres grandes multinationales, peuvent être vulnérables à diverses sources de pannes, d'interruptions ou d'utilisations inappropriées, y compris en raison de catastrophes naturelles, de l'incapacité à déployer efficacement de nouveaux systèmes ou d'assurer la transition vers ceux-ci, de cyberattaques et de menaces à la cybersécurité, de défaillances du réseau de communication, de virus informatiques et d'autres menaces à la sécurité, à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de nos systèmes. Plus précisément, les incidents de cybersécurité peuvent prendre la forme de défaillances et de non-disponibilité des systèmes, de bogues ou de défauts de logiciels, de cyberattaques, de cyberextorsion (y compris des rançongiciels), d'atteintes à la sécurité des systèmes, de crimes électroniques, de logiciels malveillants, de tentatives non autorisées d'accès à nos renseignements exclusifs et sensibles, de piratage, d'hameçonnage, de vol d'identité, de vol de propriété intellectuelle et d'informations confidentielles, d'attaques par déni de service visant à causer des pannes de réseau et des interruptions de services, ainsi que d'autres menaces à la cybersécurité pour notre infrastructure et nos systèmes de technologies de l'information. Les risques liés à la sécurité de l'information ont augmenté au cours des dernières années en raison de la prolifération des nouvelles technologies et du savoir-faire des auteurs de cyberattaques, lesquels sont encore accentués par l'aggravation des tensions géopolitiques.

Nos systèmes comprennent entre autres des renseignements exclusifs ou délicats relatifs à nos clients, fournisseurs, partenaires et employés, à nos activités commerciales, à nos activités de recherche et de développement ainsi qu'à notre propriété intellectuelle. Des tiers non autorisés peuvent compromettre la sécurité de notre réseau et faire un usage inapproprié ou compromettant de nos renseignements confidentiels, introduire des virus, des vers ou autres logiciels malveillants ou d'hameçonnage susceptibles de tirer parti de la vulnérabilité de la sécurité de nos systèmes d'information de gestion, de perturber les systèmes ou d'entraîner un arrêt de la machinerie ou la fermeture d'usines. Ces attaques pourraient donner lieu à la publication, la manipulation ou la fuite de renseignements, y compris ceux de nos clients, employés, fournisseurs, actionnaires ou les données exclusives, confidentielles ou personnelles de nos contacts d'affaires, à l'utilisation inappropriée de nos systèmes, à des défauts dans les produits, à des arrêts de production et à des pénuries d'approvisionnement et donner lieu à des réclamations de tiers contre nous, à des atteintes à notre réputation, à des amendes imposées par les organismes de réglementation ou à des pertes financières. Nos partenaires et fournisseurs font également face à des risques d'accès non autorisé à leurs systèmes informatiques qui pourraient contenir des renseignements confidentiels à notre égard. S'ils sont touchés, cela pourrait également avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou la réputation de Bombardier. L'équipe Cybersécurité, sous la direction du chef de la sécurité de l'information et relevant du comité d'audit du conseil d'administration de Bombardier, exerce une supervision et maintient des systèmes de contrôle, d'application et de surveillance des systèmes et des réseaux pour empêcher et détecter les activités non autorisées et pour y réagir. Toutefois, compte tenu de la complexité et de la nature évolutive des menaces, ainsi que du caractère imprévisible du moment où ces perturbations découlant de ces menaces peuvent survenir, de leur nature et de leur portée, nous sommes dans l'incapacité de garantir que les mesures prises suffisent ou suffiront à prévenir l'accès non autorisé aux systèmes d'information, ou que notre évaluation et nos mesures d'atténuation sont ou seront suffisantes pour éviter ou atténuer l'incidence d'une panne des systèmes.

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont essentielles à notre succès. Une information inexacte, incomplète ou non disponible, ou bien un accès inapproprié à l'information pourrait entraîner une présentation incorrecte de l'information financière ou opérationnelle, de mauvaises décisions, un temps de réaction plus lent visant la résolution de problèmes, des atteintes aux renseignements personnels ou une diffusion inappropriée ou une divulgation d'informations sensibles. Une panne de système, des retards importants ou des perturbations dans le déploiement de nouveaux systèmes ou dans la transition vers ceux-ci, une cyberattaque ou une intrusion dans les systèmes pourraient entraîner des perturbations des activités, des retards opérationnels ainsi

que des pertes de renseignements, des coûts importants de remise en état, l'accroissement des coûts liés à la cybersécurité ou des pertes de revenus en raison de la perturbation des activités, la réduction de notre avantage concurrentiel et nous exposer à des litiges ou entacher notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence sur la confiance des clients et des investisseurs et des répercussions défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels. Les facteurs susmentionnés peuvent occasionner des pertes considérables excédant le plafond des couvertures d'assurance souscrites ou des pertes non assurées, et les provisions existantes pour ces pertes pourraient ne pas se révéler suffisantes pour couvrir la perte ou la dépense en fin de compte. Il est également possible que nous soyons incapables de souscrire une assurance pour couvrir ces risques à des coûts ou conditions acceptables et décider de ne pas souscrire d'assurance contre certains risques. De plus, les rapports publiés dans les médias ou autres sur la vulnérabilité apparente de la sécurité de nos systèmes, même en l'absence d'intrusion ou de tentative d'intrusion, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque et notre réputation et des répercussions importantes sur nos activités et nos résultats financiers.

### ***Dépendance à l'égard de la propriété intellectuelle et de la protection de celle-ci***

Nous demandons régulièrement de nouveaux brevets et nous gérons activement notre propriété intellectuelle pour protéger notre position technologique. Toutefois, malgré nos brevets et nos autres formes de propriété intellectuelle, il se peut que nos concurrents développent de façon indépendante, ou obtiennent le droit d'utiliser sous licence, d'autres technologies qui sont, pour l'essentiel, équivalentes ou supérieures aux nôtres, et nous ne pouvons pas garantir que les mesures que nous prenons seront suffisantes pour empêcher toute utilisation inappropriée ou abusive de notre propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous ne pouvons pas garantir que toutes nos demandes d'enregistrement seront acceptées ou que les droits de propriété intellectuelle que nous avons enregistrés ne seront pas contestés. Notre capacité d'acquérir ou de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle dans certains pays peut être limitée. Les litiges liés à nos droits de propriété intellectuelle pourraient être longs et coûteux et pourraient avoir une incidence négative sur nos activités ou nos résultats financiers, que l'allégation soit retenue ou non. Si les mesures que nous prenons et la protection conférée par la loi ne protègent pas adéquatement nos droits de propriété intellectuelle ou que nous ne sommes pas en mesure d'enregistrer ou de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle et que nos concurrents exploitent notre propriété intellectuelle pour fabriquer et vendre leurs produits sur les marchés où nous exerçons nos activités, notre entreprise pourrait grandement en souffrir.

D'autres pourraient également prétendre que nous utilisons abusivement leur propriété intellectuelle ou que nous violons autrement leurs droits de propriété intellectuelle. Que ces allégations soient fondées ou non et qu'elles soient retenues ou non, nous pouvons devoir engager des coûts pour nous défendre ou pour négocier un règlement dans tout litige reposant sur les allégations de violation des droits de propriété intellectuelle. Des décisions défavorables dans le cadre de tout litige ou de toute procédure pourraient nous faire perdre nos droits patrimoniaux et nous exposer à d'imposants montants à payer, voire à des perturbations de nos activités. Toute poursuite en matière de propriété intellectuelle engagée contre nous pourrait également nous forcer notamment à cesser de vendre les produits visés, à développer d'autres produits ne constituant pas des violations ou à obtenir du propriétaire une licence d'utilisation de la propriété intellectuelle visée par la violation. Nous pourrions échouer dans nos tentatives de développement d'autres produits ou ne pas réussir à obtenir de licences, du moins selon des modalités raisonnables, ce qui pourrait entacher notre réputation et nuire à notre situation financière et à notre rentabilité.

### ***Risques liés à la réputation***

Les risques liés à la réputation peuvent survenir dans bien des cas, notamment en matière de performance ou de qualité de nos projets, de sécurité des produits, de bilan médiocre en matière de santé et sécurité, de défaut de maintenir des activités éthiquement et socialement responsables ou de non-respect allégué ou prouvé des lois ou des règlements de la part de nos employés, mandataires, sous-traitants, fournisseurs ou partenaires. Toute publicité négative sur notre image et notre réputation ou toute atteinte importante à notre image et à notre réputation pourrait nuire à la perception et à la confiance des clients et pourrait entraîner l'annulation de projets actuels, et influencer notre capacité à obtenir de futurs projets, ce qui pourrait nuire considérablement à nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière. En outre, le caractère généralisé et la nature virale des médias sociaux pourraient perpétuer ou exacerber toute publicité négative liée à nos pratiques d'affaires et à nos produits.



De plus, tout comportement non éthique d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou toute allégation, fondée ou non, de pratiques d'affaires déloyales ou illégales de la part d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, notamment en matière de méthodes de production, conditions de travail, santé et sécurité et protection environnementale, pourraient également avoir une incidence défavorable sur nous et nuire profondément à notre image et réputation, ce qui, en retour, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et résultats financiers.

### ***Lacunes en matière d'examen et de perception des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »)***

L'évolution des attentes des parties prenantes à l'égard des questions ESG peut poser des risques pour notre marque et notre réputation, notre capacité à attirer et à fidéliser les talents, nos perspectives financières, le coût du capital, la chaîne d'approvisionnement mondiale et la continuité des activités, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'affaires à long terme. La sensibilisation accrue du public et les préoccupations croissantes à l'égard des changements climatiques et de la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone ont de nombreuses répercussions. Nous pourrions ne pas être en mesure de surveiller adéquatement les risques émergents dans un écosystème en rapide évolution et de répondre adéquatement aux attentes en constante évolution en matière de culture d'entreprise, de conduite des affaires et d'éthique, de gestion responsable de notre chaîne d'approvisionnement, de transparence, de respect des droits de la personne, de conditions de travail et de sécurité, ainsi que de diversité et d'inclusion, entre autres facteurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité et la réputation de l'entreprise.

D'autres règlements liés aux facteurs ESG, des changements apportés aux cadres et aux lignes directrices en matière de déclaration, l'émergence de poursuites « écoresponsables » par des groupes activistes, l'accroissement des attentes des organismes de réglementation et la poursuite des réformes relatives à la divulgation obligatoire créent de nouveaux risques liés à la conformité en constante évolution. Les lacunes en matière de perception et d'acceptabilité des facteurs ESG dans un contexte de création de valeur pour les actionnaires exigent également une vigilance accrue en ce qui concerne les rapports et la communication sur les facteurs ESG. Comme la performance ESG est évaluée par des agences de conseil en vote, nous pourrions également faire face à des problèmes de gouvernance si nous ne répondons pas à leurs attentes.

### ***Suffisance de la couverture d'assurance pour nos activités, nos produits et nos propriétés***

Nous souscrivons des contrats d'assurance qui répondent aux besoins de notre entreprise. Nous ne pouvons cependant pas garantir que nos contrats d'assurance offriront une protection adéquate en cas de sinistres sortant de l'ordinaire. Nous pourrions ne pas obtenir certaines couvertures, et nous pourrions avoir de la difficulté à obtenir ou à maintenir celles dont nous avons besoin à des niveaux, coûts ou conditions acceptables, et décider de ne pas souscrire une assurance contre certains risques, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives et considérables sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Des accidents ou des catastrophes naturelles pourraient aussi causer d'imposants dommages matériels, des perturbations importantes de nos activités et des lésions corporelles graves ou des décès, et notre couverture d'assurance pourrait ne pas couvrir ces pertes. En cas de perte non assurée ou de perte dépassant nos garanties d'assurance maximales, notre réputation pourrait être entachée et/ou nous pourrions perdre la totalité ou une partie de notre capacité de production, de même que des revenus futurs devant être générés par les installations visées. Toute perte matérielle n'étant pas couverte par notre assurance pourrait se répercuter sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels. De plus, tout accident, toute défaillance ou tout défaut de nos produits ou services, même s'ils sont entièrement indemnisés ou assurés, pourrait avoir une incidence importante sur le coût et la disponibilité d'une assurance adéquate à l'avenir.

### ***Politiques, procédures et stratégies de gestion des risques***

Nous avons investi des ressources considérables pour élaborer nos politiques, procédures et stratégies de gestion des risques, et nous prévoyons continuer de le faire. Néanmoins, nos politiques, procédures et stratégies peuvent ne pas être suffisamment exhaustives. Bon nombre des méthodes que nous utilisons pour déterminer, analyser et gérer les risques sont fondées sur des processus de gestion des risques qui font partie intégrante de la gouvernance et des activités commerciales, se concentrant sur toutes les étapes du processus de fabrication et de développement de produits. Les méthodes de gestion des risques sont tributaires de l'évaluation qui est faite ou

des informations qui sont obtenues concernant le développement de produits, la fabrication et la gestion, les perspectives de l'industrie, les marchés, la clientèle, l'exécution de projets, la survenance de catastrophes ou d'autres éléments à la disposition du public ou auxquels nous avons accès. Cette information peut ne pas toujours être exacte, complète, à jour, bien évaluée ou bien rapportée.

### **Questions fiscales et modification des lois fiscales**

À titre de multinationale exerçant, par l'intermédiaire de filiales, des activités dans plusieurs territoires, nous sommes assujettis à l'impôt sur le résultat et à d'autres impôts et taxes, aux lois fiscales et aux politiques fiscales dans une multitude d'administrations. Un changement en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment de la modification de la répartition des revenus dans des pays où la loi prévoit des taux d'imposition différents, de changements dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé, de l'évolution des lois, conventions ou règlements de nature fiscale ou d'une interprétation différente de ceux-ci, et des résultats de vérifications fiscales dans diverses administrations à l'échelle mondiale, pourrait nuire à notre taux d'imposition effectif.

Nous réévaluons périodiquement toutes ces questions afin de vérifier si nos passifs d'impôt sont suffisants. Nous devons exercer un jugement lorsqu'il s'agit d'établir nos provisions pour impôts et notre méthode de comptabilisation des éléments de nature fiscale en général. Nous devons régulièrement faire des estimations lorsque les éléments de nature fiscale ne peuvent être déterminés avec certitude. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas de différence importante entre la valeur des éléments de nature fiscale qui sera finalement déterminée à la suite d'une vérification fiscale, de l'appel d'une décision d'une autorité fiscale, d'un litige fiscal ou d'une autre procédure semblable et celle figurant dans nos états financiers historiques. Si des impôts ou taxes supplémentaires, des intérêts et des pénalités nous étaient réclamés dans une nouvelle cotisation, nos résultats opérationnels et notre situation financière actuels et futurs pourraient en souffrir considérablement.

Nos entités au Canada et à l'étranger effectuent des opérations avec d'autres filiales, existantes ou nouvelles, dans divers territoires à l'échelle mondiale. Les lois fiscales en vigueur dans ces territoires, y compris au Canada, comportent des règles détaillées en matière de prix de transfert exigeant que, dans le cadre de toutes les opérations effectuées avec des parties non-résidentes liées, le prix soit établi conformément au principe du prix de pleine concurrence. Les autorités fiscales des territoires où nous exerçons des activités pourraient remettre en question nos politiques d'établissement de prix de transfert de pleine concurrence avec des parties liées. Les prix de transfert internationaux constituent un domaine subjectif de la fiscalité, et leur détermination implique généralement un degré de jugement important. Si l'une ou l'autre de ces autorités fiscales devait contester avec succès nos politiques d'établissement des prix de transfert, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait en subir les contrecoups, et nous pourrions devoir payer des intérêts et des pénalités. Une telle augmentation de notre charge d'impôts sur le résultat et l'imposition connexe d'intérêts et de pénalités pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos résultats opérationnels ou notre situation financière.

## **Risque de financement**

### **Liquidités et accès aux marchés financiers**

Nos activités sont cycliques et exigent des investissements très imposants. Pour répondre à nos besoins de financement dans le cours normal de nos activités, nous dépendons de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, des ressources des marchés financiers, comme l'émission de titres de créance et de capitaux propres, et d'autres arrangements financiers, ainsi que certaines initiatives de financement du fonds de roulement comme la vente de créances, les arrangements visant les avances de tiers et la négociation de délais de règlement plus longs auprès de certains fournisseurs. Rien ne garantit que nous aurons accès, dans l'avenir, à des liquidités aux fins du fonds de roulement, du moins selon des conditions acceptables.

Notre capacité à mettre en œuvre nos plans d'affaires et de génération de liquidités repose sur un certain nombre d'hypothèses qui font largement appel au jugement et sur des estimations à l'égard du rendement futur, de la capacité d'emprunt et de la disponibilité du crédit futur, lesquels ne peuvent être garantis en tout temps.

La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances ou de négocier des modalités plus favorables pour ses arrangements financiers, ou les deux.

Nous entreprenons à l'occasion diverses initiatives de financement en vue de raffermir notre situation de liquidité. Nous avons l'intention de continuer d'étudier diverses mesures, dont la possibilité que certaines activités d'affaires participent au regroupement qui s'opère au sein de l'industrie. Rien ne garantit que nous serons en mesure de mettre en œuvre cette option stratégique ou quelque autre option stratégique, du moins selon des modalités et à un moment favorables et, si nous y parvenons, que ces démarches auraient les résultats escomptés.

Rien ne garantit que nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles prévus, combinés avec nos liquidités disponibles, nous permettront de développer de nouveaux produits afin d'accroître notre compétitivité, de soutenir notre croissance et de satisfaire tous les autres besoins ou plans financiers prévus dans un avenir prévisible.

Notre incapacité de disposer des flux de trésorerie et d'autres capitaux suffisants pour financer le travail à réaliser dans le cadre de nos contrats, programmes et projets en cours, de même que nos dépenses en immobilisations ainsi que nos obligations au titre du service de la dette, pourrait nous obliger à réduire ou retarder des livraisons, des investissements et des dépenses en immobilisations ou à tenter d'obtenir plus de capitaux propres ou capitaux d'emprunt. Nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir, au besoin, d'autres sources de financement, ou de le faire selon des modalités favorables.

L'érosion des cotes de crédit, toute réduction importante de la capacité du marché mondial de cautionnements ou de financements, tout élargissement des différentiels de crédit, tout changement dans nos perspectives ou prévisions, toute fluctuation importante des taux d'intérêt ou de la conjoncture économique en général, ou la perception négative de la part des banques et des marchés financiers de notre situation financière ou de nos perspectives financières pourraient accroître considérablement nos coûts de financement ou nuire à notre capacité d'accéder aux marchés des capitaux. Nos cotes de crédit peuvent être touchées par de nombreux facteurs, y compris des facteurs hors de notre contrôle liés à notre secteur ou aux pays et régions dans lesquels nous exerçons nos activités et, par conséquent, rien ne garantit que nos cotes de crédit ne seront pas abaissées dans l'avenir. Les modifications ou l'abaissement, réel ou prévu, de nos cotes de crédit, y compris toute annonce selon laquelle nos cotes font l'objet d'une surveillance en vue d'un abaissement, pourraient accroître nos coûts de financement.

Notre droit de convertir en liquidités certains dépôts ou placements détenus dans des structures de financement pour garantir nos obligations pourrait être assujéti à des restrictions. Notre droit à avoir accès à des liquidités ou autres dépôts détenus dans une structure fiduciaire ou d'entiercement pour garantir certaines obligations, et à les utiliser, pourrait être remis en question ou assujéti à des restrictions. De plus, dans certains pays, le droit de convertir ou de rapatrier, ou les deux, les liquidités générées par les activités opérationnelles peut être assujéti à des restrictions, et ces liquidités peuvent ne pas être disponibles pour utilisation immédiate.

### ***Dette importante et exigences élevées liées au paiement des intérêts***

À l'heure actuelle, nous avons, et nous devrions continuer d'avoir, un montant important au titre de la dette et des exigences élevées liées au paiement des intérêts. Notre niveau d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes, y compris ce qui suit :

- il pourrait être plus difficile de satisfaire à nos obligations au titre de notre dette;
- notre vulnérabilité à la conjoncture économique et aux conditions générales défavorables de l'industrie pourrait être plus grande;
- nous pourrions devoir affecter une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au remboursement des intérêts et du capital de notre dette, ce qui réduirait la disponibilité des flux de trésorerie aux fins du financement des dépenses en immobilisations, du fonds de roulement, des acquisitions, de nouvelles initiatives d'affaires et d'autres besoins généraux de la Société;
- notre souplesse en matière de planification en vue de l'évolution de nos activités et du secteur dans lequel nous exerçons nos activités ou notre possibilité de réagir à cette évolution pourraient être limitées;
- nous pourrions nous retrouver dans une position désavantageuse par rapport à nos concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières plus considérables;
- en conjonction avec les autres clauses restrictives auxquelles nous sommes assujéti, notre niveau d'endettement pourrait notamment limiter notre capacité d'emprunter des fonds additionnels à des conditions commerciales raisonnables, le cas échéant;
- nous pourrions devoir monétiser des actifs à des conditions qui nous sont défavorables; et
- nous pourrions devoir offrir des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres à des conditions qui ne sont pas avantageuses pour nous ou pour nos actionnaires.

Nous avons diverses dettes qui viennent à échéance entre 2026 et 2034, et nous ne pouvons garantir que cet endettement sera refinancé selon des modalités favorables ou sera refinancé tout court.

Pour plus d'informations sur notre dette à long terme, voir la Note 26 – Dette à long terme, de nos états financiers consolidés.

### ***Clauses restrictives et financières des emprunts***

Les clauses restrictives de certains arrangements et instruments régissant nos emprunts, notamment les billets de premier rang en cours et certaines facilités de crédit, pourraient limiter considérablement notre flexibilité financière ou avoir une incidence considérable sur nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Nous sommes, et pourrions être, dans l'avenir, de plus en plus partie à certaines facilités de crédit et d'autres arrangements de financement garantis par des actifs et adossés à des créances qui contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de nos filiales à : i) céder ou acquérir des actifs ou opérer des fusions; ii) contracter de nouvelles dettes; iii) contracter des obligations au titre de garanties; iv) déclarer des dividendes et des distributions, rembourser par anticipation des dettes ou modifier certains arrangements de financement; v) créer des privilèges; vi) réaliser certains investissements, contracter des emprunts, obtenir des avances et engager des dépenses en immobilisations; vii) modifier nos activités; et viii) participer à certaines transactions avec des sociétés affiliées. De plus, certaines de ces ententes et certains de ces instruments peuvent parfois inclure des clauses restrictives financières qui devront possiblement être respectées en tout temps ou dans des circonstances précises. La violation de l'une ou l'autre de ces clauses restrictives ou clauses financières restrictives pourrait restreindre les montants empruntés ou se traduire par un manquement en vertu de l'entente en question, ce qui, en retour, pourrait déclencher l'application des clauses croisées de déchéance du terme ou d'inexécution aux termes de nos autres arrangements de financement. Le cas échéant, nous pourrions être dans l'impossibilité d'emprunter en vertu de nos arrangements de financement et nous pourrions ne pas être en mesure de rembourser les montants exigibles aux termes de ces arrangements, ce qui pourrait considérablement nuire à nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, nos liquidités et nos flux de trésorerie.

Des événements hors de notre contrôle peuvent également nuire à notre capacité de respecter ces clauses restrictives. La violation de l'une ou l'autre de ces ententes ou notre incapacité de respecter ces clauses restrictives pourrait entraîner un manquement en vertu de ces arrangements de financement, ce qui permettrait à nos banques d'exiger la défaillance ou la couverture en espèces immédiate à l'égard de toutes les lettres de crédit en cours et autoriserait les porteurs de nos obligations et d'autres prêteurs à exiger le remboursement anticipé des montants qui leur sont dus. Si l'un ou l'autre de ces arrangements de financement était accéléré ou si nous faisons l'objet d'obligations de couverture en espèces importantes, nous pourrions ne pas être en mesure de refinancer ces facilités à des conditions qui sont acceptables pour nous ou pour toutes les parties concernées, le cas échéant. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir des renonciations ou des modifications à l'égard de ces violations ou manquements ni que nous serions en mesure de couvrir en trésorerie ces arrangements ou de les refinancer selon des conditions acceptables pour nous, ou de le faire tout court.

Bien que les modalités de nos facilités de crédit et de certains de nos autres instruments d'emprunts comportent ou puissent parfois comporter des restrictions quant à l'obtention de dettes additionnelles, y compris de dettes garanties, ou à la conclusion de nouvelles facilités de crédit garanties de premier rang, ces restrictions sont assujetties à un certain nombre d'exceptions, sous réserve de certaines conditions. Si nous contractons des dettes additionnelles dans l'avenir, nous pourrions être assujettis à des clauses restrictives ou additionnelles, qui pourraient être plus contraignantes que celles auxquelles nous sommes assujettis à l'heure actuelle.

## ***Risque lié aux régimes d'avantages de retraite***

Nous sommes tenus de verser des cotisations à un certain nombre de régimes de retraite, dont certains sont à l'heure actuelle en situation de déficit. Les exigences de capitalisation des régimes de retraite dépendent d'exigences réglementaires et de l'évaluation des actifs et des passifs des régimes, qui sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris le rendement des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, de même que les normes actuarielles applicables et diverses autres hypothèses. L'exigence potentielle de verser des cotisations additionnelles en raison de modifications apportées aux règlements, d'hypothèses actuarielles ou d'autres facteurs pourrait réduire le montant des fonds disponibles à des fins opérationnelles, limitant ainsi notre souplesse financière et nuisant à notre situation financière.

Rien ne garantit que les actifs des régimes d'avantages de retraite enregistreront les taux de rendement prévus. La capacité des régimes d'avantages de retraite à dégager ces taux de rendement prévus dépend en grande partie de la performance des marchés financiers. Les conditions du marché se répercutent également sur les taux d'actualisation utilisés pour calculer le montant de nos passifs nets liés aux avantages de retraite et pourraient aussi avoir une incidence sur nos coûts liés aux avantages de retraite, nos exigences de financement en espèces et notre situation de liquidité.

Le passif net lié aux avantages de retraite est très sensible aux variations du taux d'actualisation utilisé, taux qui représente le taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité à la fin de chaque période de présentation de l'information, conformes à la devise et à la durée estimée des obligations au titre des avantages de retraite. Par conséquent, le changement de taux d'actualisation dépend des conditions du marché.

## ***Risque de crédit***

Nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos instruments financiers dérivés et des autres activités d'investissement que nous réalisons dans le cadre de nos activités normales de trésorerie, ainsi qu'à l'égard de nos créances clients découlant des activités commerciales normales.

Nous sommes également exposés à la solvabilité des banques sous la forme de dépôts placés périodiquement et d'engagements de crédit. Si les banques avec lesquelles nous faisons affaire sont dans l'incapacité de faire face aux pressions en matière de réglementation ou de liquidité, les arrangements de financement, y compris les facilités de lettres de crédit, pourraient ne plus être disponibles ou nous pourrions être dans l'impossibilité d'obtenir la prolongation de ces arrangements à l'échéance.

## ***Aide gouvernementale***

De temps en temps, nous avons reçu ou pourrions recevoir divers types d'aide financière gouvernementale. Le montant de l'aide gouvernementale relève de la politique des gouvernements et dépend des niveaux de dépenses gouvernementales et d'autres facteurs politiques et économiques. Nous ne pouvons pas prévoir si nous pourrions nous prévaloir d'une aide gouvernementale dans l'avenir. La perte ou la réduction considérable de l'aide gouvernementale pourrait nuire à nos hypothèses liées au développement de nouveaux produits et services relatifs à des avions. Par ailleurs, toute aide gouvernementale future reçue par nos concurrents pourrait influencer négativement sur notre compétitivité, nos revenus et notre part de marché.

## **Risques réglementaires et juridiques**

Nous sommes exposés à de nombreux risques liés aux règlements actuels et futurs, de même qu'aux procédures judiciaires actuelles ou qui pourraient être engagées dans l'avenir.

Compte tenu de notre taille et des activités actuelles et passées, notamment en ce qui concerne les activités de Transport dont nous nous sommes départis le 29 janvier 2021, nous sommes, et pourrions être, dans le cours normal des affaires, partie à des poursuites, faire l'objet d'enquêtes et de réclamations en dommages-intérêts et autres recours, notamment dans des causes fondées sur des allégations de retard de livraison de biens ou de prestation de services, des affaires en matière de responsabilité des produits, des actions invoquant des vices de produit ou des problèmes de qualité, des actions pour violation de droits de propriété intellectuelle, des réclamations découlant de transactions d'acquisition ou de désinvestissement, des obligations en vertu de nos

arrangements de financement, des obligations à l'égard des employés actuels et anciens, et de notre responsabilité civile en vertu des lois et règlements applicables (voir ci-après pour des explications plus détaillées). De plus, bien que des clients et des sous-traitants puissent accepter de nous indemniser aux termes de diverses modalités contractuelles, ces tiers pourraient refuser de payer ou en être incapables. Ces causes pourraient aussi entraîner la réaffectation des ressources financières et des ressources de gestion qui seraient sinon utilisées à l'avantage de nos activités d'exploitation, et les frais relatifs à notre défense contre ces litiges ou au traitement de toute enquête pourraient être importants.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et aux enquêtes, il n'est pas possible de a) déterminer l'issue de ces procédures et des autres procédures habituellement connexes ni de b) déterminer le montant des pertes potentielles, le cas échéant, qui pourraient survenir relativement à toute décision ou tout jugement final dans ces causes. Dans le cadre du règlement des litiges et enquêtes, un certain nombre de conditions pourrait être imposé à Bombardier, et nous pourrions être tenus d'apporter certaines modifications à nos pratiques d'affaires, ce qui pourrait se traduire par des coûts supplémentaires et nuire à notre capacité de poursuivre des occasions d'affaires.

Bien que nous souscrivions de l'assurance pour divers volets de notre entreprise et de nos activités d'exploitation, nos contrats d'assurance comportent des limites d'assurance variables et des exceptions. Les litiges peuvent occasionner des pertes considérables excédant le plafond des couvertures d'assurance souscrites ou des pertes non assurées, et les provisions existantes pour pertes liées aux litiges pourraient ne pas se révéler suffisantes pour couvrir l'ensemble des pertes. En outre, des procédures judiciaires donnant lieu à des jugements ou conclusions nous étant défavorables pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité d'obtenir de nouvelles commandes ou de nouveaux contrats. Une publicité négative découlant des litiges, y compris, mais sans s'y limiter, les litiges portant sur la sécurité des produits, pourrait également nuire à nos clients et à notre capacité d'attirer de nouveaux clients, à la perception du public à l'égard de nos activités ou de notre réputation, que les allégations soient fondées ou non, ou que nous puissions être ultimement tenus responsables. Par conséquent, les litiges pourraient nuire considérablement à nos activités et à nos résultats financiers.

De plus, dans le cadre des environnements réglementaires et juridiques où nous exerçons nos activités, nous sommes assujettis et faisons face à des risques liés à la non-conformité envers les lois locales ou étrangères, aux règlements, aux règles et aux autres exigences légales actuelles, nouvelles ou en cours de modifications, mises en œuvre par les autorités et les gouvernements, y compris à l'égard des contrôles d'exportation, des tarifs, des embargos, des sanctions internationales et d'autres restrictions commerciales, du lobbying ou d'activités semblables, des valeurs mobilières, de l'antitrust, de la protection des données personnelles, des taxes nationales et internationales, des relations environnementales et de travail, ainsi qu'aux lois contre la corruption, aux actes anticoncurrentiels, au trafic d'influence et aux enjeux d'ordre éthique, qui pourraient nuire considérablement à nos activités. Les ventes réalisées aux clients sont notamment assujetties à ces lois et règlements. En vertu de certains de ces lois et règlements, une entreprise peut être tenue responsable des violations découlant non seulement d'actes posés par certains de ses employés, mais également dans certaines circonstances d'actes posés par ses entrepreneurs et ses représentants ou mandataires tiers.

Notre Code d'éthique et nos autres politiques de société visent à respecter les lois et règlements relatifs à la corruption et au trafic d'influence, aux délits d'initiés et aux divulgations, à la fraude, au blanchiment d'argent, à la concurrence et l'antitrust, aux sanctions et aux contrôles d'exportation, au lobbying et autres, et nous avons mis en œuvre des programmes de formation, des mesures de surveillance et des contrôles internes, ainsi que des missions d'examen et d'audit pour veiller au respect de ces lois. Cependant, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous permettront de détecter rapidement les circonstances de négligence, d'attitude frauduleuse, de malhonnêteté ou d'autres comportements inappropriés de la part de nos employés, entrepreneurs, fournisseurs, entreprises associées, conseillers, représentants, mandataires ou partenaires, et de nous protéger contre celles-ci. Toute mauvaise conduite ou tout non-respect des lois et règlements applicables, notamment ceux contre la corruption et le trafic d'influence, de la part d'un employé, d'un entrepreneur, d'un fournisseur, d'une entreprise associée, d'un conseiller, d'un représentant, d'un mandataire ou d'un partenaire pourrait avoir une incidence sur Bombardier de multiples façons incluant, sans s'y limiter, des sanctions juridiques criminelles, civiles et administratives, l'interdiction de répondre à des appels d'offres du gouvernement ou de réaliser des contrats gouvernementaux, et la publicité négative, et pourrait nuire considérablement à nos activités, à nos résultats opérationnels, à notre rentabilité, au cours de l'action, à notre situation financière, à la perception du public à l'égard de nos activités, à notre réputation, aux efforts déployés pour assurer notre croissance et à notre capacité d'attirer des employés et des clients et de les fidéliser. Au cours des dernières années, il y a eu une hausse générale de la fréquence de l'application de ces lois et de la sévérité des pénalités imposées en vertu de celles-ci, ce qui a

entraîné une surveillance accrue des entreprises et une augmentation des sanctions à l'égard de celles reconnues coupables de violation de la législation de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Se reporter aussi à la sous-rubrique « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement » de la rubrique « Risque opérationnel » ci-haut.

Voir aussi notre facteur de risque dans les « Risques liés au financement » et la Note 36 – Engagements et éventualités de nos états financiers consolidés.

## **Risque lié à la conjoncture économique**

Les marchés où nous exerçons nos activités peuvent parfois être touchés par un certain nombre de facteurs locaux, régionaux ou mondiaux. Étant donné le caractère international de nos ventes et de nos activités, nous pouvons être touchés, directement ou indirectement, par des conjonctures politiques défavorables ou des ralentissements économiques dans ces zones géographiques, et notre entreprise peut être exposée à un certain nombre de risques connexes.

Si l'incertitude économique observée à l'échelle mondiale persistait ou s'aggravait, si les difficultés économiques dans certains pays, dans certaines régions ou sur certains marchés importants s'intensifiaient ou frappaient d'autres pays, ou si la conjoncture économique mondiale se détériorait ou entrait en récession, nous pourrions constater des retards dans l'achat potentiel de nos produits ou services, une baisse des nouvelles commandes, des annulations ou des reports de commandes, une baisse de la disponibilité du financement en faveur des clients, une augmentation de notre apport de financement en faveur des clients, des pressions à la baisse sur les prix de vente, un accroissement des stocks, une diminution des avances de clients, un ralentissement du recouvrement des créances clients, une réduction des activités de production, la mise en pause ou l'abandon de la production de certains produits, des mises à pied d'employés et des incidences défavorables sur les fournisseurs.

### ***Épidémies, pandémies, notamment la COVID-19, et autres crises sanitaires mondiales***

L'évolution de l'économie et des marchés depuis la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence négative sur l'économie mondiale, de perturber les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, de faire augmenter considérablement l'inflation, d'avoir une incidence sur la disponibilité et les besoins de main-d'œuvre, de créer de l'incertitude économique et de perturber les marchés financiers. Bien que les mesures d'urgence adoptées par les gouvernements partout dans le monde pour contenir la propagation du virus aux premiers temps de la pandémie de COVID-19, notamment la mise en place d'interdictions de voyager, de périodes de quarantaine obligatoires, de confinement, de distanciation physique et sociale, et la fermeture des commerces non essentiels, aient été levées ou se soient assouplies, une recrudescence de nouvelles infections ou la propagation de nouveaux variants de COVID-19 pourrait amener certains gouvernements à rétablir ces mesures. De plus, toute autre écloison, épidémie ou pandémie importante de maladies contagieuses dans une région géographique où nous exerçons nos activités pourrait entraîner une crise sanitaire et de sécurité publique similaire, voire pire, qui pourrait perturber considérablement les conditions sanitaires, économiques, de marché et de main-d'œuvre à l'échelle mondiale et entraîner divers niveaux de ralentissement de l'économie à l'échelle mondiale et des récessions.

Tout événement susmentionné pourrait provoquer ou exacerber les perturbations pour les entreprises du Canada et à l'échelle mondiale, ce qui se traduirait par une conjoncture économique incertaine et difficile qui pourrait avoir, à son tour, une incidence négative considérable sur les activités commerciales, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société. Une crise sanitaire mondiale d'une ampleur ou d'une portée similaire à celle de la pandémie de COVID-19 pourrait également avoir pour effet d'accroître d'autres risques et incertitudes présentés en détail ci-après dans le présent rapport de gestion.

### ***Risque de contrepartie***

L'incertitude économique observée à l'échelle mondiale a une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux de nombreux pays, ce qui augmente le risque de défaillance des fournisseurs, des clients et d'autres contreparties, de retards de livraison de biens, de prestation de services ou de paiement par ces contreparties, et le risque de la difficulté à faire respecter nos ententes et à recouvrer nos créances. Dans ce contexte économique, nos fournisseurs, clients et d'autres contreparties pourraient chercher à résilier ou à modifier leurs ententes d'approvisionnement ou d'achat de produits et services en raison de difficultés au niveau de leur situation opérationnelle ou financière (notamment une faillite, des défaillances opérationnelles ou des arrêts d'activités, un manque de liquidités ou de financement, ou d'autres difficultés).

Si nous ou l'un ou l'autre des tiers avec lesquels nous traitons, notamment les fournisseurs, les fournisseurs de services, les clients et les autres tiers avec lesquels nous faisons affaire, devons subir des incidences à long terme, notamment des fermetures prolongées ou permanentes ou d'autres perturbations des activités, cela pourrait considérablement nuire à notre capacité d'exercer nos activités de la manière et selon les calendriers prévus, et notamment porter atteinte à nos activités de développement de produits pendant un certain temps, ce qui pourrait également entraîner la perte de certains clients, en plus de nuire à notre réputation, à notre position par rapport à la concurrence ou à nos activités.

### ***Incidence accrue des autres risques***

Plusieurs des autres risques et incertitudes présentés dans le présent Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pourraient être particulièrement exacerbés par des facteurs externes extraordinaires, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques décrits aux rubriques « Notre carnet de commandes pourrait ne pas constituer un indicateur de nos revenus futurs », « Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations », « Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers », « Risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité », « Dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats et de clients », « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement », « Risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers », « Risque de crédit », « Dette importante et exigences élevées liées au paiement des intérêts », « Risque lié à la conjoncture économique », « Risque lié au contexte commercial » et « Risque de marché ».

### **Mesures d'atténuation**

Bien que nous nous efforcions de gérer et d'atténuer les risques existants ou raisonnablement prévisibles dans les marchés où nous exerçons nos activités, l'efficacité de ces efforts et la mesure dans laquelle les ralentissements économiques ou les événements d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire dans diverses régions du monde touchent les activités de la Société dépendront de facteurs hors de notre contrôle. La Société pourrait subir des répercussions négatives considérables sur ses activités, son exploitation, sa situation financière, ses flux de trésorerie, ses marges, ses perspectives et ses résultats opérationnels, en raison de perturbations prolongées ou nouvelles de l'économie mondiale et de la récession en découlant.

## **Risque lié au contexte commercial**

### ***Situation financière des clients d'avions d'affaires***

L'achat de produits et services d'aviation peut s'avérer un investissement important pour une entreprise, un particulier ou un gouvernement. Lorsque la conjoncture économique ou la conjoncture commerciale est défavorable, les acheteurs potentiels peuvent reporter leurs achats de nos produits et services d'aviation. La disponibilité du financement est également un facteur important et la rareté du crédit peut entraîner le report des livraisons ou l'annulation de commandes par les clients.

Un approvisionnement accru en avions d'occasion à mesure que les sociétés restructurent, réduisent ou abandonnent leurs activités pourrait se traduire par des pressions à la baisse sur le prix de vente des avions d'affaires et des avions commerciaux neufs et d'occasion. Nous pourrions alors devoir relever le défi de trouver de nouveaux moyens de réduire les coûts et d'améliorer la productivité pour conserver une position favorable sur le marché à des marges bénéficiaires acceptables. La perte d'un exploitant important de programme de multipropriété, d'une société de nolisement comme client ou la résiliation d'un contrat pourrait toucher considérablement nos résultats financiers.

### ***Politique commerciale***

En tant qu'organisation exerçant ses activités à l'échelle mondiale, nos activités sont tributaires des politiques gouvernementales relatives aux restrictions à l'importation et à l'exportation et de celles qui ont trait à l'acquisition d'entreprises, de l'aide aux exportations et des politiques du commerce international, notamment des pratiques de commerce régionales précises. Nous courons donc des risques liés aux changements de priorités des organismes gouvernementaux et supranationaux.

Par ailleurs, des politiques commerciales protectionnistes et des changements du cadre politique et réglementaire sur les marchés où nous exerçons nos activités, comme des contrôles des importations et exportations en devises,



des barrières tarifaires ou autres barrières commerciales, des contrôles des prix ou du change, ainsi que toute modification éventuelle aux accords de libre-échange pourraient faire du tort à nos activités sur plusieurs marchés nationaux, se répercuter sur nos ventes et notre rentabilité et compliquer le rapatriement des bénéfices, en plus de nous exposer à des pénalités et à des sanctions et au risque d'entacher notre réputation.

### ***Concurrence accrue d'autres entreprises***

Nous faisons face à une vive concurrence sur les marchés et dans les régions où nous exerçons nos activités. Nous rivalisons avec des concurrents solides, dont certains sont plus importants et peuvent disposer de plus de ressources dans un secteur d'activité ou dans une région donnée, ainsi qu'avec des concurrents établis dans des marchés émergents et de nouveaux venus, qui peuvent avoir une meilleure structure de coûts. Dans les marchés et les régions où nous livrons concurrence, nos concurrents développent de nombreux programmes d'avions, dont l'entrée en service est prévue au cours de la prochaine décennie. Nous courons un risque d'érosion de notre part de marché si les clients éventuels optent pour les produits de nos concurrents. Nous pouvons aussi être touchés négativement si nous n'arrivons pas à répondre aux attentes en matière de soutien des produits, ou encore à assurer une présence à l'échelle internationale pour notre clientèle variée.

### ***Instabilité politique et tension géopolitique***

Dans certaines régions du monde, l'instabilité politique, qui peut être attribuable à divers facteurs, dont des facteurs sociaux ou économiques, peut se prolonger et être imprévisible. Les tensions géopolitiques, notamment entre les pays où nous exerçons nos activités, faisons des affaires ou cherchons à faire des affaires, ou dans lesquels nos clients ou clients potentiels résident, se sont accrues à l'échelle mondiale et peuvent survenir soudainement et avec une prévisibilité limitée. Dans certaines régions du monde, l'instabilité politique est devenue plus prononcée, plus longue et plus imprévisible. Toute tension géopolitique nouvelle ou accrue ou toute instabilité politique persistante dans les régions ou sur les marchés où nous sommes présents pourrait entraîner des retards ou des annulations de commandes de nos produits ou services, ou bien encore interdire ou entraver notre capacité à étendre nos activités dans ces régions. Il est possible que, sur les marchés où nous sommes établis, une instabilité politique imprévue puisse avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Les risques géopolitiques et économiques, notamment en raison de conflits militaires en cours ou susceptibles de se déclencher et de la volatilité sur les marchés de l'énergie soulèvent de nouvelles inquiétudes au sein des économies internationales. Au-delà de toute conséquence immédiate, ces rebondissements peuvent aussi troubler l'évolution de l'économie mondiale.

### ***Conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie, sanctions financières et économiques, et mesures de contrôle des exportations***

Après l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie en février 2022, le Canada, les É.-U., le R.-U., l'Europe et d'autres pays partout dans le monde ont imposé de vastes sanctions financières et économiques ainsi que des mesures de contrôle des exportations contre la Russie et certains citoyens et entités (collectivement les « sanctions et mesures de contrôle des exportations »). En raison des mesures susmentionnées, Bombardier respecte toutes les sanctions et mesures de contrôle des exportations. À l'heure actuelle, nous ignorons quand ces sanctions et mesures de contrôle des exportations pourront être assouplies ou levées. Au 31 décembre 2023, nous n'avons pas subi de répercussions défavorables importantes découlant du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie et des sanctions et mesures de contrôle des exportations. Nous continuons toutefois de suivre l'évolution de la situation afin d'évaluer toute possible incidence future. En cas d'escalade du conflit ou si les sanctions et autres mesures de représailles imposées par la communauté internationale sont étendues, nous ne pouvons pas garantir que cela n'aura pas un effet défavorable sur l'ensemble des activités, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société dans l'avenir.

## **Changements climatiques à l'échelle mondiale**

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, ces menaces étant des risques physiques ou des risques de transition.

- **Risques physiques :**

Les risques physiques comprennent l'augmentation de la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques qui peuvent perturber nos activités, endommager nos infrastructures ou nos propriétés, créer un risque financier pour notre société ou autrement avoir un effet défavorable important sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos liquidités. D'importants coûts pourraient être engagés dans le cadre des mesures prises pour répondre à un événement de ce type, pour s'en relever et pour modifier possiblement les exigences existantes et futures liées aux infrastructures existantes afin d'empêcher que cela ne se reproduise. Qui plus est, les changements climatiques pourraient entraver nos activités, notamment en ayant une incidence sur la disponibilité et le coût des matériaux nécessaires à la fabrication, de même qu'accroître les frais d'assurance et les autres frais d'exploitation.

Les répercussions matérielles potentielles des changements climatiques sur nos activités sont hautement incertaines et pourraient être particulières aux conditions des régions géographiques dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ces répercussions se traduisent, entre autres, par des changements dans la configuration et l'intensité des pluies et des tempêtes, des pénuries d'eau, des hausses du niveau de l'eau ainsi que des variations de température. Il est possible que de tels facteurs influent sur nos décisions de construire de nouvelles installations ou d'entretenir des installations existantes dans les zones les plus exposées aux risques matériels liés au climat. Nous pourrions être exposés à des risques financiers indirects découlant des perturbations de la chaîne et du processus d'approvisionnement en raison des changements climatiques, ce qui donnerait lieu à des variations du prix de nos produits et des ressources requises pour les produire. De telles répercussions pourraient avoir une incidence défavorable sur le coût, la production et le rendement financier de nos activités.

- **Risques de transition :**

De plus, des préoccupations au sujet des effets environnementaux liés au transport aérien et des tendances à l'égard des initiatives de voyage « écologiques », en particulier les mouvements sur les réseaux sociaux attirant négativement l'attention sur les célébrités et dirigeants qui voyagent en avion d'affaires, pourraient contribuer à la hausse des niveaux de surveillance des émissions qui pourrait entraîner une réduction de la demande en matière de transport aérien et grandement miner nos activités et notre réputation. Les changements climatiques à l'échelle mondiale engendrent aussi des risques liés à la réglementation, qui varient selon les exigences nationales et locales de chaque territoire où nous exerçons nos activités. Nos produits ainsi que nos activités de fabrication et de prestation de services sont soumis à la réglementation sur l'environnement des autorités fédérales, provinciales et locales au Canada, ainsi qu'à celle des organismes de réglementation locaux régissant nos activités à l'extérieur du Canada. La législation en matière de changements climatiques demeure incohérente d'un pays à l'autre, ce qui crée de l'incertitude économique et réglementaire. La plupart des pays où nous exerçons nos activités de fabrication ou de prestation de services en sont à divers stades de mise en œuvre de mécanismes d'utilisation et d'échange d'émissions. En 2023, nos risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques encourus se rapportaient principalement à nos obligations aux termes du Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, de l'entente sur les changements climatiques (Climate Change Agreement) du Royaume-Uni, de l'engagement de réduction des émissions de carbone (Carbon Reduction Commitment) dans le cadre du système d'efficacité énergétique du Royaume-Uni (lancé en avril 2010), du système d'évaluation des économies d'énergie et du système d'échange entre le Québec et la Californie dans le cadre de la Western Climate Initiative. La sensibilisation et les préoccupations accrues du public à l'égard des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner l'adoption de nouvelles exigences législatives ou réglementaires visant la réduction ou l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'incidence de lois et règlements plus sévères en matière de changements climatiques sur notre industrie et sur nos activités serait probablement défavorable et pourrait être importante. De telles mesures pourraient se traduire par des coûts additionnels importants pour nous, nos clients et nos fournisseurs, notamment des coûts liés aux exigences énergétiques accrues, aux biens d'équipement, aux études environnementales et à la communication d'information sur les politiques environnementales, ainsi que d'autres coûts engagés pour se conformer à

ces exigences qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre performance opérationnelle et notre capacité à livrer concurrence. De plus, ces changements réglementaires pourraient nous obliger à développer de nouvelles technologies nécessitant des investissements importants en capitaux et en ressources.

### ***Force majeure***

Les cas de force majeure sont imprévisibles et peuvent avoir un impact négatif important, notamment des dommages corporels ou des décès, des dommages causés à des projets en cours, installations ou équipement, ou la destruction de ceux-ci, des dommages environnementaux, des retards ou des annulations de commandes et de livraisons, des retards de réception de matériel de nos fournisseurs, des retards dans les projets ou des incidents engageant la responsabilité civile.

## **Risque de marché**

### ***Risque de change***

Nos résultats financiers sont présentés en dollars américains, et une tranche importante de nos ventes et de nos coûts opérationnels est libellée en devises autres que le dollar américain, le plus souvent en dollars canadiens, en pesos mexicains et en euros. Nous avons adopté une stratégie de couverture progressive, afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur nos résultats. Les contrats de couverture visent les opérations libellées en devises, et toute variation de la juste valeur des contrats pourrait être annulée par des variations de la valeur sous-jacente des opérations couvertes. L'utilisation de contrats de change à terme comporte aussi un risque de crédit inhérent rattaché à un éventuel manquement aux obligations par l'une des contreparties aux contrats. Bien que nous visions à conclure des contrats de couverture de change pour toutes les devises utilisées aux fins de nos activités, il pourrait y avoir des cas où nous ne disposons pas de contrats de couverture ou bien où nous ne sommes pas entièrement couverts pour différentes raisons, notamment la réglementation et la disponibilité et l'accessibilité du marché. Par conséquent, rien ne garantit que nos stratégies de gestion du risque de change seront efficaces dans l'avenir ou que nous serons en mesure de conclure les contrats de couverture de change jugés nécessaires selon des modalités satisfaisantes. Dans les cas où nous ne bénéficions pas d'une couverture complète, nos résultats opérationnels sont touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar américain. Les fluctuations importantes des valeurs relatives des devises par rapport au dollar américain pourraient donc avoir une incidence importante sur notre rentabilité future. De plus, les dates de règlement des instruments financiers dérivés libellés en devises pourraient avoir une incidence importante sur nos liquidités. Les fluctuations des taux de change pourraient aussi avoir d'importantes conséquences défavorables sur la compétitivité de nos produits sur les marchés où ils rivalisent avec les produits de concurrents qui sont moins touchés par les fluctuations des taux de change.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Nous sommes exposés aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, y compris les risques de revente, au moyen de nos instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains instruments financiers dérivés.

### ***Risque lié au prix des produits de base***

Nous sommes exposés au risque lié au prix des produits de base pour ce qui est principalement des fluctuations du coût des matériaux utilisés dans la chaîne d'approvisionnement, comme l'aluminium, les alliages d'aluminium évolués, le titane, l'acier et les autres matières que nous utilisons pour fabriquer nos produits, coût qui représente une part importante de notre coût des ventes. Nous ne maintenons pas de grands stocks de matières premières, de composants et de pièces. Les prix et la disponibilité des matières premières, des composants et des pièces peuvent varier considérablement selon la période en raison de facteurs comme notamment la demande des consommateurs, l'offre, les conditions prévalant sur le marché, les facteurs géopolitiques, les changements climatiques et les coûts des matières premières. Plus particulièrement, les prix des matières premières requises pour nos activités peuvent être cycliques, et des pénuries de matières premières peuvent se produire à l'occasion. Nous ne pouvons pas garantir que les variations correspondantes du coût seront totalement répercutées sur le prix des contrats, et nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer ces hausses relatives aux matières premières, ce qui pourrait rendre les contrats visés moins rentables.

## ***Risque d'inflation***

Les économies mondiales dans lesquelles nous et nos fournisseurs exerçons nos activités et dans lesquelles nos clients résident ont subi d'importantes pressions inflationnistes au cours des deux dernières années, et les pressions inflationnistes futures demeurent ambiguës et incertaines. Notre activité est exposée au risque d'inflation résultant des fluctuations des coûts et des revenus provenant des commandes d'avions reçues, mais dont la livraison n'aura lieu qu'après plusieurs années. Les revenus provenant de ces commandes sont ajustés d'après les clauses d'indexation des prix liées à l'inflation. Les fluctuations de taux d'inflation pourraient tout de même avoir une incidence importante sur notre rentabilité future si le taux d'inflation hypothétique diffère du taux d'inflation réel, et ce risque est particulièrement important dans le cas des gros contrats à long terme qui peuvent influencer sur nos résultats pendant plusieurs exercices. Notre incapacité à recouvrer, en totalité ou en partie, l'augmentation des coûts découlant des pressions inflationnistes pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Une partie importante des bilans consolidés se compose d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les placements dans des titres, la créance à recevoir de MHI, la créance à recevoir de SCAC, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les obligations locatives, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société aux risques de marché sur devises, généralement par le biais de contrats de change à terme. Les instruments financiers dérivés comprennent les dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

L'utilisation d'instruments financiers nous expose surtout aux risques de crédit, de liquidité et de marché, dont le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Une description de la manière dont nous gérons ces risques figure à la rubrique Gestion des risques de la section Sommaire et à la Note 32 – Gestion du risque financier de nos états financiers consolidés.

### ***Juste valeur des instruments financiers***

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils ne soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Le classement des instruments financiers, ainsi que les revenus, charges, gains et pertes associés à ces instruments, sont présentés à la Note 2 – Sommaire des principales méthodes comptables et à la Note 11 – Instruments financiers de nos états financiers consolidés.

La Note 33 – Juste valeur des instruments financiers de nos états financiers consolidés, fournit une description détaillée des méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Ces valeurs sont des estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel nous avons immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart de nos instruments financiers. En l'absence d'un marché actif, nous établissons la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, nous utilisons surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

La Note 33 – Juste valeur des instruments financiers de nos états financiers consolidés fournit également une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon laquelle les instruments financiers sont classés en fonction des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs (données d'entrée de Niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de Niveau 3). Dans le cas où des données utilisées pour évaluer la juste valeur sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie, la juste valeur obtenue est alors classée au plus bas niveau de la donnée d'entrée qui importe pour la juste valeur prise dans son ensemble. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée prise en compte pour la juste valeur dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. La hiérarchie de la juste valeur ne vise pas à fournir des renseignements sur la liquidité d'un actif en particulier ou sur le degré de sensibilité d'un actif ou d'un passif à d'autres données ou facteurs du marché.

Nous sommes d'avis que les gains et les pertes découlant de certaines variations de la juste valeur des instruments financiers sont accessoires à notre rendement de base, comme celles découlant des fluctuations du rendement du marché, étant donné que nous avons l'intention de continuer à détenir ces instruments dans un avenir prévisible. Ces gains et ces pertes sont exclus du résultat net ajusté et du RPA ajusté afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre nos résultats de base et d'améliorer la comparabilité des résultats d'une période à l'autre et avec les pairs.

Dans le cadre de la vente d'avions commerciaux, nous détenons des actifs financiers et avons contracté des passifs financiers, évalués à la juste valeur, dont certains sont classés à titre d'instruments financiers de Niveau 3, y compris la créance à recevoir de SCAC et l'avance gouvernementale remboursable. La juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen d'hypothèses, et l'hypothèse sur l'augmentation du risque de revente est la plus susceptible de modifier considérablement la juste valeur d'une période à l'autre. Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées d'un marché observable, sont établies par la direction à l'aide d'estimations et de jugements qui peuvent avoir un effet important sur les revenus, les charges, les actifs et les passifs.

#### *Analyse de sensibilité*

Nos principaux risques liés aux variations de la juste valeur des instruments financiers ont trait aux variations des taux de change et des taux d'intérêt. La Note 32 – Gestion du risque financier de nos états financiers consolidés présente des analyses de sensibilité fondées sur des hypothèses de variations de taux de change et de taux d'intérêt.

## **OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les parties liées telles que définies par les IFRS sont nos coentreprises, nos entreprises associées et nos principaux dirigeants. La Note 34 – Opérations entre parties liées de nos états financiers consolidés contient une description de nos opérations entre parties liées.

# JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Nos méthodes comptables significatives et l'utilisation d'estimations et de jugements sont décrites à la Note 2 – Sommaire des méthodes comptables significatives et à la Note 3 – Utilisation d'estimations et de jugements de nos états financiers consolidés. La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'estimations et de jugements. Les estimations comptables critiques, qui sont reconsidérées régulièrement et qui peuvent changer d'une période à l'autre, sont décrites dans la présente section. Les estimations et les jugements sont importants lorsque :

- l'issue est très incertaine au moment où les estimations et les jugements sont faits; et
- des estimations ou des jugements différents ayant une incidence notable sur les états financiers consolidés pourraient raisonnablement avoir été utilisés.

Les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction a recours à l'expérience, à la conjoncture économique et aux tendances générales, ainsi qu'aux hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Le budget et le plan stratégique de la direction couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. La direction prépare annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. La direction utilise le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. Elle assure ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

## ***Outillage des programmes aéronautiques***

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques. Si de tels indices existent, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT pertinente. L'évaluation des indices de dépréciation et le calcul des montants recouvrables, lorsque des indices existent, reposent sur l'exercice du jugement qui fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2023. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour déterminer les entrées de trésorerie indépendantes afin d'identifier les UGT par gamme d'avions. De plus, des estimations sont requises pour déterminer l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si de tels indices existent, les valeurs recouvrables des UGT pertinentes sont déterminées selon la juste valeur moins les coûts de sortie, lesquels ont été établis d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

La direction tient compte de facteurs internes et externes et exerce son jugement afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Les facteurs comprennent notamment la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts d'après le coût du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique. Les mêmes facteurs sont utilisés pour déterminer la valeur recouvrable, lorsqu'il existe des indices de dépréciation.

Un test de dépréciation a été effectué à l'égard du programme d'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2023, et à la suite de cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation.

#### *Analyse de sensibilité*

Les analyses suivantes sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que toutes les autres estimations n'ont pas été changées.

Une baisse de 10 % des rentrées de trésorerie nettes futures prévues pour le programme d'avion *Global 7500*, répartie également sur les périodes futures, n'entraînerait aucune charge de dépréciation pour l'exercice 2023.

Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour effectuer le test de dépréciation n'entraînerait aucune charge de dépréciation relativement au programme d'avion *Global 7500* pour l'exercice 2023.

#### **Évaluation des actifs d'impôt différé**

Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, l'historique des bénéfices et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 9 – Impôts sur le résultat de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

#### **Impôts éventuels**

Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité de nos relations d'affaires internationales ainsi que la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

## **Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme**

Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses comme les taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et les avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite.

Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de sociétés cotées AA avec des échéances inférieures à 5 ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de sociétés cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de sociétés cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de sociétés cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 21 – Avantages de retraite de nos états financiers consolidés pour plus de détails à l'égard des hypothèses et de l'analyse de sensibilité utilisées pour déterminer les modifications à apporter aux hypothèses actuarielles cruciales.

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

### ***Contrôles et procédures de communication de l'information***

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information, pour fournir une assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société leur a été communiquée; et
- l'information à fournir dans les documents de la Société visés par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates précisées par les lois sur les valeurs mobilières.



Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information.

### ***Contrôles internes à l'égard de l'information financière***

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont aussi établi des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (cadre de référence de 2013).

### ***Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière***

Il n'y a eu aucune modification de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui ait eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura, une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.

## **AUTRES**

Le 18 mai 2023, la Société a confirmé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cadre de sa nouvelle offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (OPRCNA), du 23 mai 2023 au 22 mai 2024, jusqu'à 600 000 actions classe B (droits de vote limités). Les actions classe B (droits de vote limités) rachetées dans le cadre de l'OPRCNA seront annulées si elles ont été rachetées dans le but d'atténuer l'effet de dilution de l'octroi d'options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société, ou seront placées en fiducie et seront utilisées éventuellement pour éteindre les obligations de la Société aux termes de certains de ses régimes incitatifs à base d'actions à l'intention des employés, notamment ses régimes d'UAR et d'UAI.

Pour plus de détails, se reporter aux états des variations des capitaux propres consolidés et à la Note 27 – Capital social de nos états financiers consolidés.

## TAUX DE CHANGE

Nous sommes exposés à des fluctuations de taux de change découlant de la conversion des revenus, des charges, des actifs et des passifs de nos établissements à l'étranger utilisant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar américain, principalement l'euro, et de la conversion d'opérations libellées en devises, principalement le dollar canadien.

Les taux de change utilisés pour convertir les actifs et les passifs en dollars américains étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Augmentation
Euro	<b>1,1062</b>	1,0662	4 %
Dollar canadien	<b>0,7559</b>	0,7381	2 %

Les taux de change moyens utilisés pour convertir les revenus et les charges en dollars américains étaient comme suit pour les quatrièmes trimestres clos les :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Augmentation
Euro	<b>1,0759</b>	1,0204	5 %
Dollar canadien	<b>0,7346</b>	0,7366	— %

Les taux de change moyens utilisés pour convertir les revenus et les charges en dollars américains étaient comme suit pour les exercices clos les :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Augmentation (diminution)
Euro	<b>1,0813</b>	1,0544	2 %
Dollar canadien	<b>0,7411</b>	0,7691	(4) %

# RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

## Données sur les actions autorisées, émises et en circulation, au 6 février 2024

	Autorisées	Émises et en circulation
Actions classe A (droits de vote multiples) <sup>(1)</sup>	143 680 000	12 349 370
Actions classe B (droits de vote limités) <sup>(2)</sup>	143 680 000	85 307 628 <sup>(3)</sup>
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	12 000 000	2 684 527
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	12 000 000	9 315 473
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000	9 400 000

<sup>(1)</sup> Dix votes chacune, convertibles au gré du porteur en une action classe B à droits de vote limités.

<sup>(2)</sup> Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A sous réserve de certaines conditions.

<sup>(3)</sup> Déduction faite de 1 993 445 actions classe B à droits de vote limités acquises et détenues en mains tierces dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI.

## Données relatives aux bons de souscription, aux options d'achat d'actions, aux UAR, aux UAD et aux UAI au 31 décembre 2023

Bons de souscription émis et en cours	—
Options émises et en cours en vertu des régimes d'options d'achat d'actions	1 325 668
UAR, UAD et UAI émises et en cours en vertu des régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI	1 811 608
Actions classe B à droits de vote limités détenues en mains tierces au titre des obligations relatives aux UAR et aux UAI	1 993 445

## Information

Bombardier Inc.

Relations avec les investisseurs

400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest

Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9

Téléphone : +1 514 240-9649

Courriel : [investisseurs@bombardier.com](mailto:investisseurs@bombardier.com)

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris le rapport annuel et la notice annuelle de la Société, peuvent être obtenus sur le site Internet de SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), ou sur le site Internet de Bombardier dédié aux relations avec les investisseurs, à [ri.bombardier.com](http://ri.bombardier.com).

L'avion *Global 8000* est actuellement en développement et une fois le développement finalisé, devra être certifié. Sa MES est prévue en 2025<sup>(1)</sup>. Toutes les spécifications et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions.

*Bombardier, Bombardier Pür Air, Cabine des dirigeants, Chaise, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Cube Nuage, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Express XRS, Global Vision, Global XRS, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, L'Opéra, Nuage, poste de pilotage Bombardier Vision, PrecisionPlus, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smart Services Elite, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus, Smooth Flëx Wing, Soleil et Touch* sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

La version imprimée du présent rapport financier utilise un papier Rolland Opaque, contenant 30 % de fibres recyclées durables. L'utilisation de ce papier, plutôt que du papier vierge, sauve l'équivalent de 5 arbres matures, 328 kg d'émissions de CO<sub>2</sub> (équivalent à 1 307 kilomètres parcourus) et 2 000 litres d'eau.

Bombardier Inc., 400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9

Téléphone : +1 514 855 5001; site Web : [bombardier.com](http://bombardier.com)

An English edition is available upon request to the Investor Relations Department, or on the Corporation's dedicated investor relations website at [ir.bombardier.com](http://ir.bombardier.com).

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs dans la section Sommaire du présent rapport de gestion.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les principales informations financières qui suivent sont tirées des états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 et doivent être lues avec ceux-ci.

Le tableau suivant présente les principales informations financières pour les trois derniers exercices.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
Revenus	8 046 \$	6 913 \$	6 085 \$
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.			
Activités poursuivies	490 \$	(128) \$	(249) \$
Activités abandonnées <sup>(1)</sup>	(45) \$	(20) \$	5 290 \$
Total	445 \$	(148) \$	5 041 \$
RPA (en dollars)			
Activités poursuivies – De base	4,81 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
Activités poursuivies – Dilué	4,70 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
Activités abandonnées – De base <sup>(1)</sup>	(0,47) \$	(0,21) \$	54,92 \$
Activités abandonnées – Dilué <sup>(1)</sup>	(0,46) \$	(0,21) \$	53,41 \$
Total de base	4,34 \$	(1,88) \$	52,05 \$
Total dilué	4,24 \$	(1,88) \$	50,54 \$
Dividendes en espèces déclarés par action (en dollars canadiens)			
Actions classe A (droits de vote multiples)	— \$	— \$	— \$
Actions classe B (droits de vote limités)	— \$	— \$	— \$
Actions privilégiées, série 2	1,74 \$	1,03 \$	0,61 \$
Actions privilégiées, série 3	1,15 \$	1,07 \$	1,00 \$
Actions privilégiées, série 4	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Total des actifs	12 458 \$	12 324 \$	12 764 \$
Passifs financiers non courants	6 579 \$	7 187 \$	8 299 \$

<sup>(1)</sup> Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

Le tableau contenant les données trimestrielles est présenté ci-après.

**La publication du présent rapport de gestion pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été autorisée par le conseil d'administration le 7 février 2024.**

**BOMBARDIER INC.**
**DONNÉES TRIMESTRIELLES (NON AUDITÉES)**

 (Préparées conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à l'exception des fourchettes des cours)

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

Exercices	2023					2022				
	Total	Quatrième trimestre	Troisième trimestre	Deuxième trimestre	Premier trimestre	Total	Quatrième trimestre	Troisième trimestre	Deuxième trimestre	Premier trimestre
<b>Revenus</b>	<b>8 046 \$</b>	<b>3 062 \$</b>	<b>1 856 \$</b>	<b>1 675 \$</b>	<b>1 453 \$</b>	6 913 \$	2 655 \$	1 455 \$	1 557 \$	1 246 \$
<b>RAII</b>	<b>793 \$</b>	<b>211 \$</b>	<b>197 \$</b>	<b>245 \$</b>	<b>140 \$</b>	538 \$	207 \$	145 \$	101 \$	85 \$
Charges de financement <sup>(1)</sup>	<b>594</b>	<b>159</b>	<b>240</b>	<b>253</b>	<b>176</b>	817	146	142	233	376
Revenus de financement <sup>(1)</sup>	<b>(202)</b>	<b>(170)</b>	<b>(4)</b>	<b>(9)</b>	<b>(253)</b>	(33)	(59)	(25)	(25)	(4)
<b>RAI</b>	<b>401</b>	<b>222</b>	<b>(39)</b>	<b>1</b>	<b>217</b>	(246)	120	28	(107)	(287)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	<b>(89)</b>	<b>7</b>	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>	<b>(85)</b>	(118)	(121)	1	2	—
<b>Résultat net</b>										
Activités poursuivies	<b>490 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>(37) \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>302 \$</b>	(128) \$	241 \$	27 \$	(109) \$	(287) \$
Activités abandonnées	<b>(45)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(45)</b>	<b>—</b>	(20)	—	—	(20)	—
Total	<b>445 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>(37) \$</b>	<b>(35) \$</b>	<b>302 \$</b>	(148) \$	241 \$	27 \$	(129) \$	(287) \$
<b>RPA (en dollars)<sup>(2)</sup></b>										
Activités poursuivies – De base	<b>4,81 \$</b>	<b>2,15 \$</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>0,03 \$</b>	<b>3,10 \$</b>	(1,67) \$	2,48 \$	0,20 \$	(1,22) \$	(3,09) \$
Activités poursuivies – Dilué	<b>4,70 \$</b>	<b>2,11 \$</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>0,03 \$</b>	<b>2,98 \$</b>	(1,67) \$	2,40 \$	0,20 \$	(1,22) \$	(3,09) \$
Activités abandonnées – De base	<b>(0,47) \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>0,00 \$</b>	(0,21) \$	0,00 \$	0,00 \$	(0,21) \$	0,00 \$
Activités abandonnées – Dilué	<b>(0,46) \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>0,00 \$</b>	(0,21) \$	0,00 \$	0,00 \$	(0,21) \$	0,00 \$
<b>Fourchette du cours des actions classe B à droits de vote limités (en dollars canadiens)</b>										
Haut	<b>74,43 \$</b>	<b>53,95 \$</b>	<b>68,79 \$</b>	<b>74,43 \$</b>	<b>73,87 \$</b>	55,50 \$	55,50 \$	35,09 \$	37,25 \$	46,00 \$
Bas	<b>39,87 \$</b>	<b>39,87 \$</b>	<b>44,44 \$</b>	<b>52,60 \$</b>	<b>51,40 \$</b>	18,30 \$	24,39 \$	18,30 \$	18,67 \$	29,00 \$

<sup>(1)</sup> Les montants présentés sur une base annuelle peuvent ne pas correspondre à la somme des montants des quatre trimestres, étant donné que certains reclassements des charges de financement aux revenus de financement trimestriels, et inversement, ont été effectués sur une base cumulative.

<sup>(2)</sup> Les montants présentés sur une base annuelle peuvent ne pas correspondre à la somme des montants des quatre trimestres, étant donné que certains rachats d'actions et certaines actions potentielles dilutives, sur une base trimestrielle, peuvent ne pas s'appliquer sur une base annuelle.

**BOMBARDIER INC.**  
**RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE**

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action et le nombre d'actions ordinaires)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021	2020 <sup>(1)</sup>	2019 <sup>(1)</sup>
Revenus	8 046 \$	6 913 \$	6 085 \$	6 487 \$	7 488 \$
<b>RAII</b>	<b>793</b>	<b>538</b>	<b>241</b>	<b>912</b>	<b>(520)</b>
Charges de financement	594	817	936	1 060	996
Revenus de financement	(202)	(33)	(324)	(27)	(226)
<b>RAI</b>	<b>401</b>	<b>(246)</b>	<b>(371)</b>	<b>(121)</b>	<b>(1 290)</b>
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(89)	(118)	(122)	49	251
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>490</b>	<b>(128)</b>	<b>(249)</b>	<b>(170)</b>	<b>(1 541)</b>
Résultat net lié aux activités abandonnées <sup>(1)</sup>	(45)	(20)	5 319	(398)	(66)
<b>Résultat net</b>	<b>445 \$</b>	<b>(148) \$</b>	<b>5 070 \$</b>	<b>(568) \$</b>	<b>(1 607) \$</b>
Attribuable aux					
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	445 \$	(148) \$	5 041 \$	(868) \$	(1 797) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	— \$	29 \$	300 \$	190 \$
<b>RAII ajusté<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>799 \$</b>	<b>515 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>(214) \$</b>	<b>401 \$</b>
<b>Résultat net ajusté des activités poursuivies<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>416 \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>(327) \$</b>	<b>(1 118) \$</b>	<b>(405) \$</b>
<b>RPA (en dollars)</b>					
Activités poursuivies – De base	4,81 \$	(1,67) \$	(2,87) \$	(1,95) \$	(16,37) \$
Activités poursuivies – Dilué	4,70 \$	(1,67) \$	(2,87) \$	(1,95) \$	(16,37) \$
Activités abandonnées – De base <sup>(1)</sup>	(0,47) \$	(0,21) \$	54,92 \$	(7,24) \$	(2,68) \$
Activités abandonnées – Dilué <sup>(1)</sup>	(0,46) \$	(0,21) \$	53,41 \$	(7,24) \$	(2,68) \$
Activités poursuivies – Ajusté <sup>(3)(4)</sup>	3,94 \$	0,77 \$	(3,67) \$	(11,79) \$	(4,47) \$
<b>Information générale</b>					
Revenus à l'exportation provenant du Canada	6 160 \$	5 256 \$	4 575 \$	5 182 \$ <sup>(5)</sup>	5 187 \$ <sup>(5)</sup>
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(6)</sup>	366 \$	337 \$	232 \$	354 \$	523 \$
Amortissement	431 \$	415 \$	417 \$	510 \$	422 \$
Charges (reprises) de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	73 \$	3 \$	3 \$	42 \$	(4) \$
Dividende par action ordinaire (en dollars canadiens)					
Classe A	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Classe B à droits de vote limités	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Dividende par action privilégiée (en dollars canadiens)					
Série 2	1,74 \$	1,03 \$	0,61 \$	0,72 \$	0,99 \$
Série 3	1,15 \$	1,07 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
Série 4	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
<b>Fourchette du cours de l'action (en dollars canadiens)</b>					
<b>Actions classe A</b>					
Haut	74,99 \$	56,03 \$	58,25 \$	50,50 \$	77,00 \$
Bas	40,44 \$	21,46 \$	19,00 \$	9,50 \$	39,25 \$
Clôture	53,43 \$	52,92 \$	43,25 \$	20,50 \$	48,50 \$
<b>Actions classe B à droits de vote limités</b>					
Haut	74,43 \$	55,50 \$	57,00 \$	49,25 \$	75,75 \$
Bas	39,87 \$	18,30 \$	11,50 \$	6,50 \$	38,25 \$
Clôture	53,21 \$	52,27 \$	42,00 \$	12,00 \$	48,25 \$
<b>Aux 31 décembre</b>					
Nombre d'actions ordinaires (en millions)	98	94	96	97	96
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	(28,17) \$	(33,16) \$	(36,09) \$	(100,68) \$	(87,14) \$

<sup>(1)</sup> Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

<sup>(2)</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(3)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments des autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et en cessation d'un programme, et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Se reporter à la Note 37 – Reclassement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

<sup>(4)</sup> Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

<sup>(5)</sup> Comprend Transport.

<sup>(6)</sup> D'après l'état des flux de trésorerie consolidé de nos états financiers consolidés.

**BOMBARDIER INC.**  
**RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE (SUITE)**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS**

Aux 31 décembre	2023	2022	2021	2020 <sup>(1)</sup>	2019 <sup>(1)</sup>
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594 \$	1 291 \$	1 675 \$	1 779 \$	2 578 \$
Créances clients et autres débiteurs	258	252	269	294	1 844
Actifs sur contrat	84	67	55	61	2 485
Stocks	3 768	3 322	3 242	3 650	4 599
Autres actifs financiers	97	472	76	227	195
Autres actifs	133	181	164	218	473
Actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	10 417	1 309
<b>Actifs courants</b>	<b>5 934</b>	<b>5 585</b>	<b>5 481</b>	<b>16 646</b>	<b>13 483</b>
Immobilisations corporelles	1 375	1 214	837	668	1 781
Outillage des programmes aéronautiques	3 566	3 873	4 129	4 396	4 616
Goodwill	—	—	—	—	1 936
Impôts sur le résultat différés	455	381	250	111	546
Placements dans des coentreprises et des entreprises associées	—	—	—	—	1 059
Autres actifs financiers	757	899	1 680	912	989
Autres actifs	371	372	387	357	562
<b>Actifs non courants</b>	<b>6 524</b>	<b>6 739</b>	<b>7 283</b>	<b>6 444</b>	<b>11 489</b>
	<b>12 458 \$</b>	<b>12 324 \$</b>	<b>12 764 \$</b>	<b>23 090 \$</b>	<b>24 972 \$</b>
<b>Passifs</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs	1 820 \$	1 286 \$	1 164 \$	1 611 \$	4 682 \$
Provisions	78	82	101	146	1 060
Passifs sur contrat	3 455	3 290	2 853	2 356	5 739
Tranche courante de la dette à long terme	—	—	—	1 882	8
Autres passifs financiers	148	345	216	239	617
Autres passifs	437	434	434	447	1 441
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	10 146	1 768
<b>Passifs courants</b>	<b>5 938</b>	<b>5 437</b>	<b>4 768</b>	<b>16 827</b>	<b>15 315</b>
Provisions	90	152	229	289	311
Passifs sur contrat	1 209	1 444	1 156	1 219	1 417
Dette à long terme	5 607	5 980	7 047	8 193	9 325
Avantages de retraite	803	598	1 100	1 606	2 445
Autres passifs financiers	972	1 207	1 252	1 225	1 605
Autres passifs	243	268	301	388	465
<b>Passifs non courants</b>	<b>8 924</b>	<b>9 649</b>	<b>11 085</b>	<b>12 920</b>	<b>15 568</b>
	<b>14 862</b>	<b>15 086</b>	<b>15 853</b>	<b>29 747</b>	<b>30 883</b>
<b>Capitaux propres (déficit)</b>					
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	(2 404)	(2 762)	(3 089)	(9 325)	(7 667)
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	2 668	1 756
	<b>(2 404)</b>	<b>(2 762)</b>	<b>(3 089)</b>	<b>(6 657)</b>	<b>(5 911)</b>
	<b>12 458 \$</b>	<b>12 324 \$</b>	<b>12 764 \$</b>	<b>23 090 \$</b>	<b>24 972 \$</b>

<sup>(1)</sup> Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

# **BOMBARDIER INC.**

## **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**Pour les exercices clos les  
31 décembre 2023 et 2022**



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Bombardier Inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les états financiers et le rapport de gestion renferment certains montants fondés sur les meilleures estimations et des jugements à l'égard de l'incidence prévue des événements et opérations actuels. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers et le rapport de gestion sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle des états financiers consolidés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont établi des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à Bombardier Inc. leur a été communiquée; et que l'information à fournir dans les documents de Bombardier Inc. visés par les règlements d'information continue a été consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont aussi évalué l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière en date de la fin de l'exercice 2023. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces à cette date, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne (cadre de référence de 2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En outre, selon cette évaluation, ils ont établi qu'il n'existait aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice 2023. Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont fourni aux autorités canadiennes en valeurs mobilières une attestation à l'égard des documents d'information annuels de Bombardier Inc., y compris les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs internes et indépendants, afin d'examiner les états financiers consolidés, le rapport des auditeurs indépendants et le rapport de gestion, de discuter de questions d'audit et de questions de présentation de l'information financière, de discuter de contrôles internes à l'égard de l'information financière, et de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. En outre, il incombe au comité d'audit d'examiner la pertinence des méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements importants qui sous-tendent les états financiers consolidés dressés par la direction, d'approuver les honoraires versés aux auditeurs indépendants ainsi que d'examiner et de faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de leur indépendance. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés et du rapport de gestion à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit afin de discuter de leur audit et des questions connexes.



Éric Martel  
Président et chef de la direction

Le 7 février 2024



Bart Demosky  
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **AUX ACTIONNAIRES DE BOMBARDIER INC.**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Bombardier Inc. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

## Question clé de l'audit

### Évaluation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable nette de l'outillage des programmes aéronautiques s'élevait à 3566 millions \$, dont une tranche importante avait trait à l'UGT de l'avion *Global 7500*. Comme il est mentionné à la Note 3 des états financiers consolidés, la valeur recouvrable de l'UGT de l'avion *Global 7500* est fondée sur sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et est déterminée selon les flux de trésorerie futurs prévus.

Nous sommes d'avis que la détermination de la valeur recouvrable de l'outillage du programme d'avion *Global 7500* est une question clé de l'audit en raison des estimations et des jugements de la direction requis pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de sortie des soldes comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Les éléments clés des flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, aux commandes futures prévues, au calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, aux revenus tirés des services connexes, aux coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, aux coûts de main-d'œuvre futurs, à toute mise à niveau éventuelle et au taux d'actualisation après impôts.

## Comment notre audit a traité la question clé de l'audit

Afin d'évaluer le caractère approprié de l'évaluation de l'UGT de l'avion *Global 7500*, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Nous avons passé en revue le modèle de dépréciation préparé par la direction et évalué les principales hypothèses utilisées au moyen d'éléments probants disponibles en interne ou à l'externe, en mettant l'accent sur les ventes futures d'après les commandes fermes existantes, sur les commandes futures prévues, sur le calendrier des paiements en fonction des calendriers prévus des livraisons, sur les revenus tirés des services connexes, sur les coûts d'approvisionnement d'après les contrats existants conclus avec les fournisseurs, sur les coûts de main-d'œuvre futurs et sur toute mise à niveau éventuelle.
- Nous avons évalué le taux d'actualisation après impôts du groupe avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.
- Nous avons corroboré les flux de trésorerie sous-jacents avec le budget et le plan stratégique approuvés par le conseil d'administration.
- Nous avons évalué les changements apportés aux principales hypothèses susmentionnées par rapport au test de dépréciation de l'exercice précédent et évalué l'absence de tels changements.
- Nous avons évalué l'exactitude historique des estimations de la direction en les comparant avec le rendement réel.
- Nous avons évalué l'information présentée à la Note 3 des états financiers consolidés.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport financier, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport financier avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

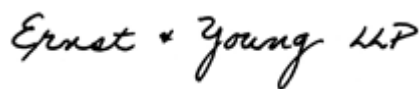
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Zahid Fazal.

(1)



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Montréal, Canada  
Le 7 février 2024

<sup>(1)</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A12227

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices 2023 et 2022

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

<b>États financiers consolidés</b>	102
<b>Notes aux états financiers consolidés</b>	107
1. MODE DE PRÉSENTATION	107
2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES	107
3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS	119
4. INFORMATION SECTORIELLE	122
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	123
6. AUTRES CHARGES (REVENUS)	123
7. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT	124
8. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL	125
9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	125
10. RÉSULTAT PAR ACTION	127
11. INSTRUMENTS FINANCIERS	128
12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	129
13. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	130
14. SOLDES DES CONTRATS	131
15. STOCKS	131
16. CARNET DE COMMANDES	131
17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	132
18. AUTRES ACTIFS	133
19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135
21. AVANTAGES DE RETRAITE	136
22. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	145
23. PROVISIONS	145
24. AUTRES PASSIFS FINANCIERS	146
25. AUTRES PASSIFS	146
26. DETTE À LONG TERME	147
27. CAPITAL SOCIAL	148
28. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS	150
29. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE	153
30. FACILITÉS DE CRÉDIT	153
31. GESTION DU CAPITAL	154
32. GESTION DU RISQUE FINANCIER	155
33. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	159
34. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	161
35. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	161
36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	162
37. RECLASSEMENT	167

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans les états financiers consolidés.

Terme	Description	Terme	Description
AERG	Autres éléments du résultat global	RAIIA	Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
Caisse	Caisse de dépôt et placement du Québec		
DDRC	Dérivé désigné dans une relation de couverture		
É.-U.	États-Unis		
ECC	Écart de conversion cumulé	RPA	Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.
IAS	International Accounting Standards		
IASB	International Accounting Standards Board		
IFRS	Normes internationales d'information financière	s. o.	Sans objet
JVAERG	Juste valeur par le biais des AERG	SCAC	Société en commandite Airbus Canada
JVRN	Juste valeur par le biais du résultat net	SOFR	Taux de financement à un jour garanti
MHI	Mitsubishi Heavy Industries, Ltd	UAD	Unités d'actions différées
R et D	Recherche et développement	UAI	Unités d'actions incessibles
R.-U.	Royaume-Uni	UAR	Unités d'actions liées au rendement
RAI	Résultat avant impôts sur le résultat	UGT	Unités génératrices de trésorerie
RAII	Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat		

**BOMBARDIER INC.****ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	2023	2022
Revenus	4	8 046 \$	6 913 \$
Coût des ventes	15	6 415	5 656
<b>Marge brute</b>		<b>1 631</b>	<b>1 257</b>
Charges de vente et d'administration		447	395
R et D	5	373	360
Autres charges (revenus) <sup>(1)</sup>	6	15	(13)
Charges de restructuration <sup>(1)(2)</sup>		1	8
Gain lié à une cession d'activités <sup>(1)(3)</sup>		(81)	(22)
Dépréciation et cessation d'un programme <sup>(1)(4)</sup>		83	(9)
<b>RAII</b>		<b>793</b>	<b>538</b>
Charges de financement	7	594	817
Revenus de financement	7	(202)	(33)
<b>RAI</b>		<b>401</b>	<b>(246)</b>
Impôts sur le résultat (recouvrement)	9	(89)	(118)
<b>Résultat net lié aux activités poursuivies</b>		<b>490</b>	<b>(128)</b>
Résultat net lié aux activités abandonnées <sup>(5)</sup>		(45)	(20)
<b>Résultat net</b>		<b>445 \$</b>	<b>(148) \$</b>
<b>RPA (en dollars)</b>	10		
Activités poursuivies – De base		4,81 \$	(1,67) \$
Activités poursuivies – Dilué		4,70 \$	(1,67) \$
Activités abandonnées – De base <sup>(5)</sup>		(0,47) \$	(0,21) \$
Activités abandonnées – Dilué <sup>(5)</sup>		(0,46) \$	(0,21) \$
<b>Total de base</b>		<b>4,34 \$</b>	<b>(1,88) \$</b>
<b>Total dilué</b>		<b>4,24 \$</b>	<b>(1,88) \$</b>

<sup>(1)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement pour plus détails.

<sup>(2)</sup> Comprennent des indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et des pertes (gains) de compression, le cas échéant.

<sup>(3)</sup> Comprennent les variations des provisions pour cessions antérieures.

<sup>(4)</sup> Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprend la dépréciation de 85 millions \$ liée à la mise à niveau d'un produit relatif à des avions commencée en 2018 et interrompue en 2020.

<sup>(5)</sup> Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



**BOMBARDIER INC.**  
**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars américains)

	Notes	2023	2022
<b>Résultat net</b>		<b>445 \$</b>	<b>(148) \$</b>
<b>AERG</b>			
<b>Éléments qui peuvent être reclassés en résultat net</b>			
<b>Variation nette liée aux couvertures de flux de trésorerie</b>			
Gain net (perte nette) sur instruments financiers dérivés		63	(93)
Reclassement en résultat ou dans l'actif non financier connexe <sup>(1)(2)</sup>		52	62
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	9	(31)	8
		<b>84</b>	<b>(23)</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG</b>			
Gain net (perte nette) non réalisé(e)		22	(19)
<b>ECC</b>			
Placements nets dans les établissements à l'étranger		—	—
<b>Éléments jamais reclassés en résultat net</b>			
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des AERG</b>			
Perte nette non réalisée		(4)	(7)
<b>Avantages de retraite</b>			
Réévaluation des régimes à prestations définies	21	(227)	565
<b>Total des AERG</b>		<b>(125)</b>	<b>516</b>
<b>Total du résultat global</b>		<b>320 \$</b>	<b>368 \$</b>
<b>Total du résultat global</b>			
Activités poursuivies		365 \$	388 \$
Activités abandonnées <sup>(3)</sup>		(45)	(20)
		<b>320 \$</b>	<b>368 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend un gain de 44 millions \$ reclassé au titre de l'actif non financier connexe pour l'exercice 2023 (perte de 27 millions \$ pour l'exercice 2022).

<sup>(2)</sup> Comprend un gain net différé de 29 millions \$ inclus dans les AERG qui devrait être reclassé dans la valeur comptable de l'actif non financier connexe ou dans les charges au cours de l'exercice 2024.

<sup>(3)</sup> Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**BOMBARDIER INC.**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS**

Aux  
(en millions de dollars américains)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 594 \$	1 291 \$
Créances clients et autres débiteurs	13	258	252
Actifs sur contrat	14	84	67
Stocks	15	3 768	3 322
Autres actifs financiers	17	97	472
Autres actifs	18	133	181
<b>Actifs courants</b>		<b>5 934</b>	<b>5 585</b>
Immobilisations corporelles	19	1 375	1 214
Outillage des programmes aéronautiques	20	3 566	3 873
Impôts sur le résultat différés	9	455	381
Autres actifs financiers	17	757	899
Autres actifs	18	371	372
<b>Actifs non courants</b>		<b>6 524</b>	<b>6 739</b>
		<b>12 458 \$</b>	<b>12 324 \$</b>
<b>Passifs</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	22	1 820 \$	1 286 \$
Provisions	23	78	82
Passifs sur contrat	14	3 455	3 290
Autres passifs financiers	24	148	345
Autres passifs	25	437	434
<b>Passifs courants</b>		<b>5 938</b>	<b>5 437</b>
Provisions	23	90	152
Passifs sur contrat	14	1 209	1 444
Dette à long terme	26	5 607	5 980
Avantages de retraite	21	803	598
Autres passifs financiers	24	972	1 207
Autres passifs	25	243	268
<b>Passifs non courants</b>		<b>8 924</b>	<b>9 649</b>
		<b>14 862</b>	<b>15 086</b>
<b>Capitaux propres (déficit)</b>			
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(2 404)	(2 762)
		<b>12 458 \$</b>	<b>12 324 \$</b>
Engagements et éventualités	36		

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Pierre Beaudoin  
Administrateur



Diane Giard  
Administratrice

**BOMBARDIER INC.**
**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les

(en millions de dollars américains)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.									
	Capital social			Résultats non distribués (déficit)			Cumul des AERG			Total des capitaux propres (déficit)
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Bons de souscription	Autres résultats non distribués (déficit)	Gains (pertes) de réévaluation	Surplus d'apport	Juste valeur par le biais des AERG	Couvertures de flux de trésorerie	ECC	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	347 \$	2 643 \$	11 \$	(3 984) \$	(2 557) \$	475 \$	13 \$	(22) \$	(15) \$	(3 089) \$
Total du résultat global										
Résultat net	—	—	—	(148)	—	—	—	—	—	(148)
AERG	—	—	—	—	565	—	(26)	(23)	—	516
	—	—	—	(148)	565	—	(26)	(23)	—	368
Dividendes – actions privilégiées, incluant les impôts	—	—	—	(29)	—	—	—	—	—	(29)
Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI <sup>(1)</sup>	—	(38)	—	—	—	—	—	—	—	(38)
Actions distribuées – Régime d'UAR	—	1	—	—	—	(1)	—	—	—	—
Annulation d'actions classe B	—	(5)	—	—	—	3	—	—	—	(2)
Options exercées	—	14	—	—	—	(4)	—	—	—	10
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	18	—	—	—	18
Au 31 décembre 2022	347 \$	2 615 \$	11 \$	(4 161) \$	(1 992) \$	491 \$	(13) \$	(45) \$	(15) \$	(2 762) \$
Total du résultat global										
Résultat net	—	—	—	445	—	—	—	—	—	445
AERG	—	—	—	—	(227)	—	18	84	—	(125)
	—	—	—	445	(227)	—	18	84	—	320
Dividendes – actions privilégiées, incluant les impôts	—	—	—	(31)	—	—	—	—	—	(31)
Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI <sup>(1)</sup>	—	(20)	—	—	—	—	—	—	—	(20)
Actions distribuées – Régime d'UAI	—	12	—	—	—	(12)	—	—	—	—
Annulation d'actions classe B	—	(3)	—	—	—	(1)	—	—	—	(4)
Options exercées	—	103	—	—	—	(34)	—	—	—	69
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	24	—	—	—	24
Expiration de bons de souscription <sup>(2)</sup>	—	—	(11)	—	—	11	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>347 \$</b>	<b>2 707 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(3 747) \$</b>	<b>(2 219) \$</b>	<b>479 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>(2 404) \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice 2023, la Société a acheté 0,5 million (1,6 million pour l'exercice 2022) d'actions classe B (droits de vote limités) en vue du règlement d'obligations futures aux termes des régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société. Voir la Note 27 – Capital social.

<sup>(2)</sup> En février 2023, 4 millions de bons de souscription détenus par la Caisse sont arrivés à échéance. Voir la Note 27 – Capital social.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**BOMBARDIER INC.**  
**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars américains)

	Notes	2023	2022
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net des activités poursuivies		490 \$	(128) \$
Résultat net des activités abandonnées <sup>(1)</sup>		(45)	(20)
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement <sup>(2)</sup>	19, 20	431	415
Charges de dépréciation des immobilisations incorporelles	20	73	3
Impôts sur le résultat différés (recouvrement)	9	(105)	(123)
Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	1	(1)
Charge à base d'actions	28	24	18
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme	7	54	(1)
Variation nette des soldes hors trésorerie	29	(300)	909
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – total</b>		<b>623</b>	<b>1 072</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités abandonnées <sup>(1)</sup>		—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies</b>		<b>623</b>	<b>1 072</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles		(366)	(355)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		—	18
Additions à l'encaisse affectée	17	390	43
Vente de placements dans des titres		133	—
Autres		(39)	(31)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – total</b>		<b>118</b>	<b>(325)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées <sup>(1)</sup>		(38)	(21)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies</b>		<b>156</b>	<b>(304)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Produit net de l'émission de dette à long terme	26	1 478	—
Remboursements de dette à long terme	26	(1 903)	(1 058)
Paiement d'obligations locatives <sup>(3)</sup>		(36)	(24)
Dividendes versés – actions privilégiées	27	(22)	(20)
Rachat d'actions classe B	27	(4)	(2)
Émission d'actions classe B		69	10
Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI	27, 28	(20)	(38)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement – total</b>		<b>(438)</b>	<b>(1 132)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités abandonnées <sup>(1)</sup>		—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités poursuivies</b>		<b>(438)</b>	<b>(1 132)</b>
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		—	1
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>303</b>	<b>(384)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	12	<b>1 291</b>	<b>1 675</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	12	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>
<b>Information supplémentaire<sup>(4)(5)</sup></b>			
Trésorerie versée pour			
Intérêts		462 \$	521 \$
Impôts sur le résultat		13 \$	10 \$
Trésorerie reçue pour			
Intérêts		39 \$	23 \$
Impôts sur le résultat		1 \$	— \$

<sup>(1)</sup> Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

<sup>(2)</sup> Comprend 31 millions \$ correspondant à un amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice 2023 (28 millions \$ pour l'exercice 2022).

<sup>(3)</sup> Les paiements de loyers liés à la tranche d'intérêts, aux contrats de location à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de loyers variables qui ne sont pas inclus dans les obligations locatives sont classés à titre de sorties de fonds découlant des activités opérationnelles. Les sorties de fonds pour l'exercice 2023 ont totalisé 76 millions \$ (53 millions \$ pour l'exercice 2022).

<sup>(4)</sup> Les montants payés ou reçus au titre des intérêts sont reflétés comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sauf s'ils ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles ou incorporelles, auquel cas ils sont pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants payés ou reçus au titre des impôts sur le résultat sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

<sup>(5)</sup> Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit, l'intérêt payé sur les obligations locatives et l'intérêt payé sur la prolongation des délais de règlement des comptes fournisseurs. Les intérêts reçus comprennent les intérêts reçus relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux placements dans des titres.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

## 1. MODE DE PRÉSENTATION

Bombardier Inc. (« la Société » ou « nos » ou « nous ») est constituée en vertu des lois du Canada. La Société est un fabricant d'avions d'affaires et de certaines composantes importantes de structures d'avions ainsi qu'un fournisseur de services connexes.

La publication des états financiers consolidés de la Société pour les exercices 2023 et 2022 a été autorisée par le conseil d'administration le 7 février 2024.

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains et ont été dressés conformément aux IFRS, publiées par l'IASB.

## 2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

### Règles de consolidation

**Filiales** – Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date de leur acquisition et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où elles cessent d'être contrôlées.

La Société consolide les entités émettrices, y compris les entités structurées lorsque, selon l'évaluation de la substance de la relation avec la Société, cette dernière conclut qu'elle contrôle les entités émettrices. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec celle-ci et a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur celle-ci pour influencer sur ces rendements.

La principale filiale de la Société, dont les revenus ou les actifs représentent plus de 10 % du total des revenus ou plus de 10 % du total des actifs, est Learjet Inc. (située aux É.-U.).

Les revenus et les actifs de cette filiale, combinés à ceux de Bombardier Inc., ont totalisé 93 % des revenus consolidés et 93 % des actifs consolidés, pour l'exercice 2023 (respectivement 92 % et 90 % pour l'exercice 2022).

**Coentreprises** – Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint nécessitant le consentement unanime des parties se partageant le contrôle d'activités pertinentes comme la prise de décisions stratégiques financières et opérationnelles et dans lesquelles les parties ont droit aux actifs nets de l'arrangement. La Société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

**Entreprises associées** – Les entreprises associées sont des entités à l'égard desquelles la Société a la capacité d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

### Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, la monnaie fonctionnelle de Bombardier Inc. La monnaie fonctionnelle est la principale monnaie de l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la plupart des filiales étrangères est le dollar américain.

**Transactions en monnaie étrangère** – Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité connexe à l'aide des taux de change en vigueur à la date

de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change de clôture. Tout écart de change en découlant est comptabilisé en résultat, à l'exception des écarts de change liés à l'actif et au passif de retraite de même que des passifs financiers désignés comme couverture des placements nets dans des établissements à l'étranger de la Société, lesquels sont comptabilisés dans les AERG. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis selon les taux de change historiques, et ceux évalués à la juste valeur sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date où la juste valeur est établie. Les revenus et les charges sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période ou du taux de change à la date de l'opération pour les éléments importants.

**Établissements à l'étranger** – Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar américain sont convertis en dollars américains selon les taux de change de clôture. Les revenus et les charges, ainsi que les flux de trésorerie, sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés en résultat à la cession ou à la cession partielle du placement dans l'établissement à l'étranger connexe.

Les taux de change des principales monnaies utilisées pour dresser les états financiers consolidés étaient comme suit :

	Taux de change aux		Taux de change moyens pour les exercices	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	2023	2022
Euro	1,1062	1,0662	1,0813	1,0544
Dollar canadien	0,7559	0,7381	0,7411	0,7691

## Comptabilisation des revenus

**Fabrication et autres** – Les revenus provenant de la vente d'avions neufs sont considérés comme une seule et même obligation de prestation et sont comptabilisés à la livraison, soit le moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'avion et la Société, rempli son obligation de prestation. Tous les coûts engagés ou qui seront engagés relativement à la vente, y compris les coûts liés aux garanties et aux mesures incitatives à la vente, sont imputés au coût des ventes ou déduits des revenus au moment où les revenus sont comptabilisés.

Pour ce qui est des ventes à livrer relatives à de nouveaux avions, le cas échéant, les revenus sont comptabilisés lorsque le client a obtenu le contrôle de l'avion et qu'il a demandé que l'avion lui soit livré ultérieurement, que l'avion est identifié séparément comme appartenant au client, que l'avion est prêt à livrer au client et que la Société n'a pas le loisir d'utiliser le produit ou de le destiner à un autre client.

La Société comptabilise une composante de financement importante à l'égard des commandes dont le calendrier des rentrées de trésorerie et celui de la comptabilisation des revenus diffèrent considérablement. Une composante de financement a été comptabilisée séparément à l'égard de certaines commandes d'avions lorsque des avances ont été reçues bien avant la livraison prévue. Par conséquent, la charge d'intérêt est comptabilisée sur la durée des avances et le prix de transaction sera augmenté d'un montant correspondant.

Les revenus provenant de la vente d'avions d'occasion sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation.

**Services** – Les services après-vente sont généralement comptabilisés au fil du temps. L'évaluation de la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie est habituellement déterminée en comparant les coûts réels engagés avec le total des coûts prévus pour le contrat dans son intégralité. Les avantages à recevoir attendus se limitent habituellement aux revenus tirés du contrat connexe. Les revenus provenant de la vente de pièces de rechange sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation.

**Autres** – Les revenus de la Société tirés de la vente des composants liés aux programmes d'avions commerciaux sont comptabilisés à la livraison.

## Soldes des contrats

Les soldes liés aux contrats comprennent les actifs sur contrat et les passifs sur contrat présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés.

**Actifs sur contrat** – Comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou que les services ont été rendus aux clients avant la réception de la contrepartie ou avant que la Société ait un droit inconditionnel à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les actifs sur contrat sont par la suite transférés dans les débiteurs lorsque le droit au paiement devient inconditionnel. Les actifs sur contrat comprennent les coûts engagés et les marges comptabilisées en excédent des facturations progressives sur les contrats de service.

**Passifs sur contrat** – Comptabilisés lorsque des montants sont reçus des clients avant la livraison de biens ou la prestation de services aux clients. Les passifs sur contrat sont par la suite comptabilisés dans les revenus lorsque la Société remplit ses obligations de prestation en vertu des contrats ou au fur et à mesure qu'elle les remplit. Les passifs sur contrat comprennent les avances reçues aux termes des programmes aéronautiques et les autres revenus différés liés à l'exploitation et à la maintenance de systèmes.

La position nette de l'actif sur contrat ou du passif sur contrat est déterminée pour chaque contrat. Les flux de trésorerie relatifs aux avances sont classés à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

### **Aide et avances gouvernementales remboursables**

L'aide gouvernementale, y compris les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société recevra une aide et qu'elle respectera toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée à l'acquisition de stocks et d'immobilisations corporelles et incorporelles est portée en réduction du coût de l'actif connexe. L'aide gouvernementale liée aux charges engagées est portée en réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont portées en réduction des stocks ou des charges salariales connexes.

Les avances gouvernementales remboursables sont comptabilisées à titre de passif financier s'il existe une assurance raisonnable que le montant sera remboursé. Les avances gouvernementales remboursables sont ajustées advenant un changement quant au nombre d'avions à livrer et au moment de la livraison. Les avances gouvernementales remboursables consenties à la Société afin de financer les activités de recherche et de développement selon un partage des risques sont considérées comme faisant partie des activités opérationnelles de la Société et sont par conséquent présentées à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles à l'état des flux de trésorerie.

### **Impôts sur le résultat**

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en fonction de l'incidence fiscale future des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale respective, et des reports en avant de pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront applicables pour l'exercice au cours duquel les différences devraient se résorber.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés directement en résultat, dans les AERG ou dans les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

### **Résultat par action**

Le RPA de base est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions classe A (droits de vote multiples) et d'actions classe B (droits de vote limités) en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.

### **Instruments financiers**

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les placements dans des titres, la créance à recevoir de MHI, la créance à recevoir de SCAC, l'encaisse affectée et les instruments

financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres crédateurs, la dette à long terme, les obligations locatives, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et soit a) la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, soit b) la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

En ce qui concerne les opérations pour lesquelles il n'est pas évident de savoir si la Société a transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, la Société effectue une analyse quantitative afin de comparer son exposition à la variabilité des flux de trésorerie de l'actif avant et après le transfert. On fait appel au jugement pour déterminer un nombre de scénarios raisonnablement possibles qui reflètent la variabilité prévue du montant et du calendrier des flux de trésorerie nets, puis pour attribuer à chaque scénario une probabilité en accordant davantage de poids aux issues considérées comme les plus susceptibles de se produire.

Si un transfert d'une créance client entraîne la décomptabilisation de l'actif, le produit en trésorerie correspondant est classé à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre provenant du même créancier dont les modalités sont considérablement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification considérable, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat.

#### **a) Instruments financiers classés comme étant évalués au coût amorti**

**Trésorerie et équivalents de trésorerie** – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides d'institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de trois mois ou moins.

**Autres instruments financiers** – Les créances clients et autres débiteurs, l'encaisse affectée, la créance à recevoir de MHI et certains autres actifs financiers sont tous des actifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les fournisseurs et autres crédateurs, la dette à long terme, certaines avances gouvernementales remboursables, les obligations locatives, les coûts non récurrents des fournisseurs et certains autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances clients ainsi que les autres actifs financiers font l'objet d'une révision pour moins-valeur. Les créances clients et les actifs sur contrat font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur l'approche simplifiée dans le cadre de laquelle la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments. Pour les actifs financiers à l'égard desquels le



risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Pour les autres actifs financiers à l'égard desquels le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments.

**b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les instruments financiers peuvent être désignés, au moment de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils satisfont à l'un ou l'autre des critères suivants : i) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou ii) le groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou de placement documentée. La Société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net les engagements de reprise et certaines avances gouvernementales remboursables.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

**c) Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net**

La créance à recevoir de SCAC doit être classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), à l'exception des variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt ou lorsqu'elles se rapportent à un instrument détenu à des fins de placement, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

***Instruments financiers dérivés*** – Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société aux risques de change, généralement au moyen de contrats de change à terme. Les instruments financiers dérivés comprennent les instruments financiers dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils soient désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture (voir plus loin). Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture, excluant les instruments financiers dérivés incorporés, sont comptabilisées dans le coût des ventes, ou dans les charges de financement ou les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

Les instruments financiers dérivés incorporés de la Société comprennent les options de rachat. Les options de rachat qui ne sont pas étroitement liées au contrat hôte sont évaluées à la juste valeur, et la valeur initiale est constatée à titre d'augmentation de la dette à long terme connexe et amortie par imputation à l'état du résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments de change qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture est comptabilisée dans le coût des ventes. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont comptabilisées dans le coût des ventes ou les autres charges (revenus), les charges de financement ou encore les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

**d) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG**

Les placements dans des titres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG. Hormis les instruments de capitaux propres, les placements dans des titres sont comptabilisés à la juste valeur et les profits et les pertes latents sont inclus dans les AERG, à l'exception des gains ou pertes liés à la dépréciation et des gains et pertes de change sur les placements monétaires, notamment les placements à

revenu fixe, lesquels sont comptabilisés en résultat. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, compris dans les placements dans des titres, qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG au moment de la comptabilisation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sans recyclage dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus de financement.

### **Comptabilité de couverture**

La désignation à titre de couverture n'est permise que s'il est prévu, à l'origine de la couverture et tout au long de la période de couverture, que les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des instruments financiers non dérivés de couverture contrebalanceront pratiquement toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant les diverses opérations de couverture. Ce processus comprend l'appariement de la totalité des instruments financiers dérivés à des flux de trésorerie prévus ou à un actif ou à un passif particulier. La Société documente aussi formellement et évalue, à l'origine de la couverture et sur une base continue, si les instruments de couverture sont efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. La Société applique les stratégies de couverture suivantes.

**Couvertures de flux de trésorerie** – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats de change à terme conclus aux fins de couverture du risque de change sur les transactions prévues et des actifs et passifs comptabilisés. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert influe sur le résultat net. Cependant, lorsqu'une opération prévue est ensuite constatée comme un actif non financier, les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés dans la valeur comptable initiale de l'actif connexe.

La Société couvre son exposition au risque de change au moyen de contrats de change à terme. Il existe une relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture du fait que les modalités des contrats de change à terme concordent avec celles de la transaction prévue très probable (c.-à-d. le montant nominal et la date de règlement prévue).

La Société utilise un dérivé hypothétique pour tester l'efficacité de la couverture et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut être fonction de la valeur temps de l'argent, selon une désignation au comptant, étant donné que les dates de règlement attendues de la transaction prévue et du contrat à terme ne concordent plus, en raison de différents indices, et des variations des montants prévus de flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1.

La tranche des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée comme ajustement du coût ou des revenus de l'élément couvert connexe. Les gains et les pertes sur les dérivés non désignés dans une relation de couverture et les gains et les pertes liés à la tranche inefficace de couvertures efficaces sont comptabilisés dans le coût des ventes, ou dans les revenus de financement ou les charges de financement pour la composante intérêt des dérivés ou lorsque les dérivés ont été conclus à des fins de gestion du taux d'intérêt.

L'application de la comptabilité de couverture cesse prospectivement s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, si l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert.

### **Comptabilisation des contrats de location**

**Lorsque la Société est le preneur** – Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les autres passifs financiers à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par la Société. Le coût des

actifs au titre des droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre des droits d'utilisation pourraient faire l'objet d'un test de dépréciation.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location lorsque l'échéance du contrat de location reflète l'exercice d'une option de résiliation par le preneur. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période, et elle est comptabilisée dans les charges de financement. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

La Société conclut périodiquement des transactions de cession-bail selon lesquelles elle vend un actif à un bailleur et le reprend immédiatement en location. En vertu de transactions de cession-bail, la cession d'un actif est comptabilisée comme une vente dès que le client a obtenu le contrôle de l'actif; sinon, la Société continue de comptabiliser à l'état de la situation financière l'actif cédé et doit comptabiliser un passif financier égal au produit reçu. Quand la cession d'un actif peut être comptabilisée comme une vente conformément à la politique de comptabilisation des revenus de la Société, une partie du gain tiré de la vente est comptabilisée dans les revenus directement après la vente, soit celle qui correspond à la part de l'actif non conservée par la Société aux termes du contrat de location. La part de l'actif conservée par la Société aux termes du contrat de location est comptabilisée comme un actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative est généralement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La partie du produit lié aux droits conservés est classée à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement alors que l'autre partie est traitée à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'investissement selon la nature de l'actif vendu.

## **Évaluation des stocks**

**Programmes aéronautiques et produits finis** – Les travaux en cours des programmes aéronautiques, les matières premières, et les stocks de produits finis sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est généralement déterminé au moyen de la méthode du coût unitaire, sauf le coût des stocks de pièces de rechange qui est calculé selon la méthode de la moyenne mobile. Le coût des stocks de produits fabriqués comprend tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, comme les matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les autres coûts engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimés pour l'achèvement et les frais de vente estimatifs, à l'exception des matières premières dont la valeur de réalisation nette est établie en fonction du coût de remplacement. La Société estime la valeur de réalisation nette en recourant à des évaluations externes et internes de la valeur des avions, y compris de l'information préparée à partir de données sur la vente d'avions semblables sur le marché secondaire.

**Dépréciation de stocks** – Les stocks sont dépréciés à leur valeur de réalisation nette lorsqu'on détermine que le coût des stocks ne sera pas recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur de réalisation nette en raison d'un changement de situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

## **Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme**

Les régimes d'avantages de retraite sont classés à titre de régimes à prestations définies ou de régimes à cotisations définies.

### **Régimes à prestations définies**

Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé correspond à la différence entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif du régime à la date de clôture. Lorsque la Société compte un excédent dans un régime à prestations définies, la valeur comptabilisée au titre des actifs des régimes est limitée au plafond de la valeur de l'actif, soit la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement par le régime ou de diminution des cotisations futures au régime (le « test de plafonnement de la valeur de l'actif »). Un passif minimum est comptabilisé lorsqu'une exigence de financement minimal en vertu de la loi au titre des services passés dépasse les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursement du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Une obligation implicite est comptabilisée comme une obligation au titre des régimes à prestations définies lorsqu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de verser les prestations au personnel. Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite tient compte de tout plafonnement de la valeur de l'actif, de tout passif minimum et de toute obligation implicite.

Le coût des avantages de retraite et des autres avantages gagnés par les employés est établi de manière actuarielle à l'aide, pour la plupart des régimes, de la méthode des unités de crédit projetées et de la meilleure estimation par la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite, de l'espérance de vie, de l'inflation, des taux d'actualisation et du coût des soins de santé, le cas échéant. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou les contrats d'assurance admissibles. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés. Les taux d'actualisation sont déterminés à chaque date de clôture en fonction des rendements des marchés à la fin de la période de présentation de l'information pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée du passif au titre des avantages de retraite connexe. Les coûts (les recouvrements de coûts) des services passés sont généralement comptabilisés en résultat à la dernière des dates suivantes i) la date de modification ou de réduction du régime ou ii) la date à laquelle la Société a comptabilisé les coûts de restructuration. Lorsque des modifications, réductions ou liquidations de régimes ont lieu, la Société a recours à des hypothèses actuarielles à jour pour déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets au cours de la période après une modification, réduction ou liquidation de régime.

Les gains et pertes de réévaluation (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et de l'obligation au titre des prestations définies et l'incidence de tout plafonnement de l'actif et de tout passif minimum sont comptabilisés directement dans les AERG de la période au cours de laquelle ils se produisent, et ils ne sont jamais reclassés en résultat net. Les coûts (les crédits) des services passés sont comptabilisés directement en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

La charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite est incluse dans les revenus de financement ou les charges de financement. Les autres composantes du coût des avantages de retraite sont soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction, soit comptabilisées directement en résultat. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

### **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont soit comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont versées, soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

**Autres avantages à long terme** – La méthode comptable est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat. Les autres avantages à long terme sont inclus dans les autres passifs.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, ses

coûts d'emprunt ainsi que tous les autres coûts engagés en vue d'amener l'actif à l'endroit et dans l'état où il se trouve. Si le coût de certaines composantes d'un élément des immobilisations corporelles est important par rapport au coût total de l'élément, le coût total est réparti entre les diverses composantes, qui sont par la suite amorties séparément sur la durée de vie utile de chaque composante. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Bâtiments	De 5 à 40 ans
Matériel	De 2 à 20 ans
Autres	De 3 à 20 ans

Le mode d'amortissement et les durées de vie utile sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les variations sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration ou les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent, ou dans la dépréciation et cessation d'un programme. L'amortissement des actifs en construction commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Si une pièce importante est remplacée ou si une inspection ou une remise à neuf majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et la valeur comptable de la pièce remplacée ou de l'inspection ou de la remise à neuf précédente est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement (comme les coûts de conception des prototypes d'avions et de leur mise à l'essai) et les logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Ces coûts sont capitalisés lorsque certains critères sont remplis, comme l'établissement de la faisabilité technique. Les coûts des immobilisations incorporelles générées en interne comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les coûts d'emprunt, et excluent les coûts qui n'étaient pas nécessaires pour créer l'actif, comme les inefficacités constatées.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs dont la Société contrôle l'extrant sous-jacent découlant de l'utilisation de la technologie.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur et comprennent l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que les autres immobilisations incorporelles, comme le goodwill, les logiciels et les didacticiels. Les autres immobilisations incorporelles sont incluses dans les autres actifs.

L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques commence à la date d'achèvement du premier avion du programme. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé. La dotation aux amortissements est comptabilisée comme suit :

	Mode	Durée de vie utile estimée
Outillage des programmes aéronautiques	Unités de production	Nombre prévu d'avions qui seront produits <sup>(1)</sup>
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	De 3 à 5 ans

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2023, le nombre restant d'unités permettant d'amortir entièrement l'outillage des programmes aéronautiques devrait être produit sur les 13 prochaines années.

Les modes d'amortissement et les durées de vie utile estimées sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les modifications sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements pour l'outillage des programmes aéronautiques est comptabilisée dans les charges de R et D, et pour les immobilisations incorporelles, dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration et les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent.

Outre le goodwill, la Société n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans un achat d'entreprise. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, diminué de toute dépréciation cumulée.

## Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette à long terme et les autres coûts que la Société engage dans le cadre d'un emprunt de fonds. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés comme composante du coût de l'actif et sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. La Société suspend la capitalisation des coûts d'emprunt pendant de longues périodes où elle suspend le développement d'un actif qualifié. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'immobilisations incorporelles

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation d'une immobilisation corporelle, d'un actif au titre du droit d'utilisation ou d'une immobilisation incorporelle. Si de tels indices existent en fonction de facteurs internes et externes, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement lorsque c'est possible.

Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La plupart des actifs non financiers de la Société font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant que peut obtenir la Société à la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. S'il n'existe pas d'accord de vente irrévocable ou de marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluation appropriés selon la nature de l'actif ou de l'UGT, comme les modèles de la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- La valeur d'utilité est calculée d'après les flux de trésorerie estimés nets et d'après des projections détaillées, généralement sur une période de cinq ans, les projections des années ultérieures étant extrapolées au moyen d'un taux de croissance hypothétique. Les flux de trésorerie estimés nets sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT connexe, l'actif connexe est déprécié à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Dans le cas des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif. La perte de valeur qui peut être reprise est limitée au montant qui fait en sorte que la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à celle qui aurait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au poste du résultat dans lequel la perte de valeur initiale a été comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des circonstances, comme une diminution importante des ventes, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif ou l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

## Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable. Ces passifs sont présentés à titre de provisions si leur échéance ou leur montant est incertain. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

**Garanties de produits** – Une provision pour les garanties de type assurance est constituée dans le coût des ventes lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. La composante intérêt associée aux garanties de produits, le cas échéant, est comptabilisée à titre de charge de financement. Les coûts estimatifs sont fondés sur un certain nombre de facteurs, dont l'historique des réclamations et des coûts engagés en vertu des garanties, le type et la durée de la couverture des garanties, la nature des produits vendus et en service et la couverture de contre-garantie offerte par les fournisseurs de la Société. Les demandes de remboursement auprès de tiers sont comptabilisées s'il est quasiment certain que le remboursement sera effectué. Les garanties de produits s'échelonnent habituellement de un an à cinq ans.

**Garanties de crédit et de valeur résiduelle** – Les garanties de crédit et de valeur résiduelle liées à la vente d'avions commerciaux sont comptabilisées au montant que la Société s'attend à payer en vertu de ces garanties lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. Après la comptabilisation initiale, les variations de la valeur de ces garanties sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement. Dans le cadre de la vente du programme d'avions CRJ, les provisions pour garanties de crédit et de valeur résiduelle sont incluses dans un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Les garanties de crédit accordent un soutien sous forme de paiements limités contractuellement aux bénéficiaires de la garantie, afin de réduire les pertes découlant d'une défaillance de crédit. Une garantie de crédit est exercée si, au cours de la période de financement, un client manque à ses obligations.

Les garanties de valeur résiduelle procurent, sous forme de paiements limités contractuellement, aux bénéficiaires de la garantie une protection au cas où la valeur marchande de l'actif sous-jacent baisserait sous la valeur garantie. Dans la plupart des cas, ces garanties sont fournies dans le cadre d'un arrangement de financement.

**Provisions pour restructuration** – Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation réelle ou implicite. La Société a une obligation implicite lorsqu'un plan formalisé et détaillé précise les activités ou la partie des activités visées, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, l'estimation détaillée des coûts connexes et le calendrier approprié. En outre, les employés ou les groupements de travailleurs touchés doivent avoir été informés des principales modalités des plans.

**Contrats déficitaires** – S'il est plus probable qu'improbable que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations en vertu de contrats fermes seront supérieurs aux avantages économiques prévus au contrat, une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée dans le coût des ventes, sauf la composante intérêt, qui est comptabilisée dans les charges de financement. Les coûts inévitables comprennent les coûts qui portent directement sur le contrat comme les dépassements de coûts anticipés, les coûts prévus associés aux pénalités pour livraison tardive et aux problèmes technologiques ainsi que les répartitions de coûts qui se rapportent directement au contrat. Les provisions pour contrats déficitaires sont évaluées au moindre du coût prévu pour satisfaire aux conditions du contrat et du coût prévu pour résilier le contrat.

**Prestations de cessation d'emploi** – Les prestations de cessation d'emploi sont en général versées lorsque l'emploi prend fin avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un employé accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise les prestations de cessation d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée, au moyen d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi d'employés actuels.

**Dépenses environnementales** – Une provision pour dépenses environnementales est comptabilisée lorsque des réclamations à l'égard de l'environnement ou des mesures correctives sont probables et que les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable. Les obligations légales liées à la mise hors service d'immobilisations et les dépenses environnementales relatives à des immobilisations qui en prolongent la durée de vie, augmentent la capacité ou améliorent la sécurité, ou qui atténuent ou préviennent une contamination environnementale qui ne s'est pas encore produite, sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont habituellement amorties sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif sous-jacent. Les dépenses qui ont trait à une situation existante résultant d'activités antérieures, et qui ne serviront pas à dégager des revenus futurs, sont passées en charges et incluses dans le coût des ventes.

**Litiges** – Une provision pour litiges est comptabilisée en cas de poursuites, d'enquêtes gouvernementales ou d'une procédure lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable.

### **Actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le critère de classement « détenu en vue de la vente » n'est satisfait que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Les mesures requises pour réaliser la vente devraient indiquer qu'il est improbable que la vente fasse l'objet de changements importants ou que la décision de vendre soit révoquée. La direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif et la vente devrait être réalisée dans l'année suivant le classement.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de la vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif ou à un groupe destiné à être cédé, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente. Les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d'un groupe classé comme détenu en vue de la vente continuent à être comptabilisés.

Les actifs et passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément comme éléments courants à l'état de la situation financière.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité principale ou une région géographique distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées séparément en un seul montant à titre de résultat net lié aux activités abandonnées après impôts dans les états consolidés du résultat.

### **Paiements fondés sur des actions**

**Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres** – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution. La valeur de la rémunération liée aux UAR, aux UAD et aux UAI est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, les UAD et les UAI dont les droits devraient être acquis. La valeur de la rémunération liée aux régimes d'options d'achat d'actions est déterminée à l'aide d'un modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. L'incidence de toute variation du nombre d'options, d'UAR, d'UAD et d'UAI touchant l'acquisition prévue des droits rattachés est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. La charge de rémunération est comptabilisée sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits moyennant une augmentation correspondante du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par les participants aux régimes à l'exercice d'options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

**Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie** – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution et leur passif correspondant est comptabilisé. Jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée chaque date de clôture et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat net. Un nombre limité d'UAR, d'UAD et d'UAI constituent des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et dont la valeur de la rémunération est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, UAD et UAI dont les droits devraient être acquis.



**Régime d'achat d'actions à l'intention des employés** – Les contributions de la Société au régime d'achat d'actions à l'intention des employés sont évaluées au coût et comptabilisées de la même manière que les charges salariales connexes des employés. La charge de rémunération est comptabilisée à la date de la cotisation de l'employé.

### 3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Une estimation et un jugement comptables sont considérés comme critiques si :

- pour effectuer l'estimation, nous devons formuler des hypothèses sur des questions très incertaines au moment où l'estimation est établie; et
- nous aurions pu utiliser raisonnablement des estimations différentes au cours de la période considérée ou si des changements apportés à l'estimation sont raisonnablement susceptibles de se produire d'une période à l'autre et auront une incidence notable sur notre situation financière, les variations de notre situation financière ou nos résultats opérationnels.

Les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction utilise l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Le budget et le plan stratégique de la direction couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. La direction prépare annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés, puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. La direction utilise le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. La direction assure ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

**Outillage des programmes aéronautiques** – La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques. Si de tels indices existent, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT pertinente. L'évaluation des indices de dépréciation et le calcul des montants recouvrables, lorsque des indices existent, reposent sur l'exercice du jugement qui fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2023. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour déterminer les entrées de trésorerie indépendantes afin d'identifier les UGT par gamme d'avions. De plus, des estimations sont requises pour déterminer l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si de tels indices existent, les valeurs recouvrables des UGT pertinentes sont déterminées selon la juste valeur moins les coûts de sortie, lesquelles ont été établies d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux

de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

La direction tient compte de facteurs internes et externes et exerce son jugement afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Les facteurs comprennent notamment la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts d'après le coût du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique. Les mêmes facteurs sont utilisés pour déterminer la valeur recouvrable, lorsqu'il existe des indices de dépréciation.

Un test de dépréciation a été effectué à l'égard du programme d'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2023, et à la suite de cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation.

#### Analyse de sensibilité

Les analyses suivantes sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que toutes les autres estimations n'ont pas été changées:

Une baisse de 10 % des rentrées de trésorerie nettes futures prévues pour le programme d'avion *Global 7500*, répartie également sur les périodes futures, n'entraînerait aucune charge de dépréciation pour l'exercice 2023.

Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour effectuer le test de dépréciation n'entraînerait aucune charge de dépréciation relativement au programme d'avion *Global 7500* pour l'exercice 2023.

**Évaluation des actifs d'impôt différé** – Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, l'historique des bénéfices et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 9 – Impôts sur le résultat, pour plus de détails.

**Impôts éventuels** – Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité de nos relations d'affaires internationales ainsi que la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

**Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme** – Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux

de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite. Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de sociétés cotées AA avec des échéances inférieures à 5 ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de sociétés cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de sociétés cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de sociétés cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 21 – Avantages de retraite, pour plus de détails à l'égard des hypothèses utilisées et de l'analyse de sensibilité aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles cruciales.

## 4. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est regroupée dans un secteur isolable qui conçoit, développe, fabrique et commercialise deux gammes d'avions d'affaires (*Challenger* et *Global*) dans les catégories des avions de moyenne à grande taille. La Société offre également du soutien après-vente pour ces deux avions, ainsi que pour la gamme d'avions *Learjet*<sup>(1)</sup>. La Société a établi un réseau de centres de services après-vente et de soutien, y compris des centres de services en propriété exclusive, des équipes d'intervention mobile, et fournit une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation de par le monde.

Les revenus de la Société par catégorie se présentaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Avions d'affaires		
Fabrication et autres <sup>(2)</sup>	6 261 \$	5 345 \$
Services <sup>(3)</sup>	1 748	1 508
Autres <sup>(4)</sup>	37	60
	<b>8 046 \$</b>	<b>6 913 \$</b>

<sup>(1)</sup> La Société a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022.

<sup>(2)</sup> Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

<sup>(3)</sup> Comprennent les revenus tirés des services après-vente, notamment les services de pièces, de *Smart Services*, de centres de services, et de publications de matériel de formation et d'articles techniques.

<sup>(4)</sup> Comprennent les revenus tirés de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

Les revenus de la Société sont attribués aux pays d'après l'emplacement du client comme suit pour les exercices :

	2023	2022
<b>Amérique du Nord</b>		
États-Unis	5 089 \$	3 386 \$
Canada	567	346
Mexique	64	90
	<b>5 720</b>	<b>3 822</b>
<b>Europe</b>		
Île de Man	265	99
Allemagne	201	327
Royaume-Uni	184	156
France	149	8
Suède	94	3
Malte	76	49
Suisse	20	633
Autres	463	258
	<b>1 452</b>	<b>1 533</b>
<b>Asie-Pacifique</b>		
Australie	202	20
Inde	95	199
Chine	20	86
Autres	148	470
	<b>465</b>	<b>775</b>
<b>Autres</b>		
Afrique	223	127
Amérique centrale	126	135
Moyen-Orient	28	469
Autres	32	52
	<b>409</b>	<b>783</b>
<b>Total</b>	<b>8 046 \$</b>	<b>6 913 \$</b>

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles de la Société sont attribués<sup>(1)</sup> aux pays comme suit :

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
<b>Amérique du Nord</b>		
Canada	4 499 \$	4 656 \$
États-Unis	289	274
Mexique	45	37
	<b>4 833</b>	4 967
<b>Europe</b>		
Royaume-Uni	78	80
Allemagne	34	34
Autres	4	6
	<b>116</b>	120
<b>Asie-Pacifique</b>		
Autres	70	75
	<b>5 019 \$</b>	5 162 \$

<sup>(1)</sup> Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles, sauf le goodwill, sont attribués aux pays d'après l'emplacement des actifs. Le goodwill est attribué aux pays d'après la répartition par la Société du prix d'achat connexe.

## 5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les charges de R et D, nettes de l'aide gouvernementale, se présentaient comme suit pour les exercices :

	<b>2023</b>	2022
Coûts de R et D	139 \$	104 \$
Moins : dépenses de développement capitalisées dans l'outillage des programmes aéronautiques	(96)	(73)
	43	31
Plus : amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques	330	329
	<b>373 \$</b>	360 \$

## 6. AUTRES CHARGES (REVENUS)

Les autres charges (revenus)<sup>(1)</sup> se présentaient comme suit pour les exercices :

	<b>2023</b>	2022
Coûts de mise en œuvre de système	20 \$	— \$
Éléments liés aux régimes de retraite <sup>(2)</sup>	3	—
Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	(1)
Vente d'actifs	—	(7)
Autres	(9)	(5)
	<b>15 \$</b>	(13) \$

<sup>(1)</sup> Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en gains liés à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration, y compris les chiffres comparatifs. Voir la Note 37 – Reclassement pour plus de détails.

<sup>(2)</sup> Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite pour plus de détails.

## 7. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT

Les charges de financement et les revenus de financement se présentaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
<b>Charges de financement</b>		
Pertes sur remboursements de dette à long terme <sup>(1)</sup>	54 \$	— \$
Charge d'intérêts des obligations locatives	40	32
Désactualisation des avances	32	26
Désactualisation d'autres passifs financiers	26	31
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	25	31
Désactualisation des provisions	2	2
Variation des taux d'actualisation des provisions	1	—
Perte nette sur certains instruments financiers <sup>(2)</sup>	—	228
Autres	19	4
	<b>199</b>	354
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	<b>395</b>	463
	<b>594 \$<sup>(3)</sup></b>	817 \$ <sup>(3)</sup>
<b>Revenus de financement</b>		
Gain net sur certains instruments financiers <sup>(2)</sup>	(160) \$	— \$
Variation des taux d'actualisation des provisions	—	(2)
Gains sur remboursement de dette à long terme <sup>(1)</sup>	—	(1)
Autres	(2)	(9)
	<b>(162)</b>	(12)
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	<b>(35)</b>	(18)
Revenu tiré des placements dans des titres	<b>(5)</b>	(3)
	<b>(40)</b>	(21)
	<b>(202) \$<sup>(4)</sup></b>	(33) \$ <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice 2023, représentent les pertes liées au remboursement intégral des billets de premier rang échéant en 2024 et 2025 ainsi qu'au remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et 2027 (pour l'exercice 2022, représentent les gains liés au remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2024, 2025 et 2027). Voir la Note 26 – Dette à long terme pour plus de détails.

<sup>(2)</sup> Comprend les pertes nettes (gains nets) sur certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les options de rachat sur titres de dette à long terme.

<sup>(3)</sup> Dont un montant de 421 millions \$ représente la charge d'intérêt calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les passifs financiers classés comme étant au coût amorti pour l'exercice 2023 (494 millions \$ pour l'exercice 2022).

<sup>(4)</sup> Dont un montant de 35 millions \$ représente le produit d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les actifs financiers classés comme étant au coût amorti et à la juste valeur par le biais des AERG pour l'exercice 2023 (18 millions \$ pour l'exercice 2022).

Les coûts d'emprunt capitalisés dans les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé 37 millions \$ pour l'exercice 2023, selon un taux moyen de capitalisation de 7,48 % (28 millions \$ et 7,52 % pour l'exercice 2022). Les coûts d'emprunt capitalisés sont déduits des intérêts sur la dette à long terme connexes ou de la désactualisation d'autres passifs financiers, le cas échéant.

## 8. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les coûts des avantages du personnel<sup>(1)</sup> se présentaient comme suit pour les exercices :

	Notes	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel		1 539 \$	1 362 \$
Avantages de retraite <sup>(2)</sup>	21	127	151
Charge à base d'actions	28	24	19
		<b>1 690 \$</b>	<b>1 532 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les coûts des avantages du personnel incluent les coûts incorporés dans le coût des stocks et autres actifs produits par l'entité et excluent l'incidence des subventions salariales.

<sup>(2)</sup> Comprennent les régimes à prestations définies et à cotisations définies.

## 9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### Analyse de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat se détaillait comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Impôt exigible	16 \$	5 \$
Impôts sur le résultat différés	(105)	(123)
	<b>(89) \$</b>	<b>(118) \$</b>

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi au Canada, et du recouvrement d'impôts sur le résultat s'établissait comme suit pour les exercices :

	2023	2022
RAI	401 \$	(246) \$
Taux d'imposition prévu par la loi au Canada	26,5 %	26,5 %
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	106	(65)
Augmentation (diminution) imputable aux éléments suivants :		
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(237)	(189)
Différences permanentes	(34)	117
Moins-value des actifs d'impôt différé	62	11
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	7	10
Autres	7	(2)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	<b>(89) \$</b>	<b>(118) \$</b>
Taux d'imposition effectif	<b>(22,2) %</b>	48,0 %

Pour la Société, le taux d'imposition applicable prévu par la loi au Canada correspond au taux combiné fédéral et provincial applicable dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités.

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat différés se détaillait comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(237) \$	(189) \$
Moins-value des actifs d'impôt différé	62	11
Naissance et résorption de différences temporaires	63	45
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	7	10
	<b>(105) \$</b>	<b>(123) \$</b>

## Impôts sur le résultat différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société se présentaient comme suit aux :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles	2 253 \$	— \$	2 325 \$	— \$
Stocks	591	—	581	—
Immobilisations incorporelles	270	—	212	—
Avantages de retraite	155	—	97	—
Provisions	123	—	135	—
Passifs sur contrat	80	—	37	—
Autres passifs financiers et autres passifs	13	—	33	—
Immobilisations corporelles	8	—	10	—
Autres actifs financiers et autres actifs	(9)	—	12	—
Autres	16	—	38	—
	3 500	—	3 480	—
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(3 045)	—	(3 099)	—
	455 \$	— \$	381 \$	— \$

Les variations de l'actif d'impôt différé net se détaillaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice, montant net	381 \$	250 \$
En résultat net	105	123
Dans les AERG		
Couvertures de flux de trésorerie	(31)	8
Solde à la fin de l'exercice, montant net	455 \$	381 \$

Les pertes opérationnelles nettes reportées prospectivement et les différences temporaires déductibles pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'établissaient à 11 614 millions \$ au 31 décembre 2023, dont une tranche de 565 millions \$ a trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG (11 623 millions \$ au 31 décembre 2022, dont une tranche de 342 millions \$ avait trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG). De ces montants, une tranche d'environ 3098 millions \$ au 31 décembre 2023 n'avait pas de date d'échéance (3519 millions \$ au 31 décembre 2022), une tranche d'environ 151 millions \$ avait trait aux activités de la Société au R.-U., où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (136 millions \$ au 31 décembre 2022), une tranche de 137 millions \$ avait trait aux activités de la Société en Allemagne, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 40 % du revenu imposable (131 millions \$ au 31 décembre 2022) et une tranche de 9 millions \$ avait trait aux activités de la Société en France, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (7 millions \$ au 31 décembre 2022).

De plus, la Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement inutilisés s'élevant à 1072 millions \$ qui n'ont pas été comptabilisés, dont la plupart peuvent être reportés prospectivement pendant 20 ans, et de pertes en capital nettes de 1047 millions \$ reportées prospectivement et pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés (1076 millions \$ et 1115 millions \$ au 31 décembre 2022). Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment de manière prospective et ne peuvent être utilisées qu'à l'égard de gains en capital imposables futurs.

Des actifs d'impôt différé nets de 359 millions \$ ont été comptabilisés au 31 décembre 2023 (356 millions \$ au 31 décembre 2022) dans des territoires qui ont subi des pertes au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent. D'après le niveau du revenu imposable historique, des projections du revenu imposable futur et des stratégies prudentes de planification fiscale, la direction croit qu'il est probable que la Société réalisera les avantages de ces différences déductibles et les reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles. Voir la Note 3 – Utilisation d'estimations et de jugements pour plus d'informations sur la manière dont la Société détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé sont comptabilisés.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les résultats non distribués des filiales étrangères, des coentreprises et des entreprises associées de la Société lorsqu'ils sont considérés comme réinvestis indéfiniment, vu que la Société exerce le contrôle ou le contrôle conjoint sur la politique en matière de dividendes, à moins qu'il



soit probable que ces différences temporaires s'inverseront. Si ces résultats étaient distribués sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés ou à des retenues d'impôt à la source. Les différences temporaires imposables pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élevaient à environ 10 millions \$ au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

#### Réforme fiscale internationale – modèle de Règles du Pilier Deux

En mai 2023, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôt sur le résultat*, selon le modèle de Règles du Pilier Deux de la réforme fiscale internationale. Les modifications à IAS 12 ont été apportées par suite de l'entrée en vigueur des Règles du Pilier Deux du cadre BEPS de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces règles comprennent une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation et la présentation des impôts différés en lien avec la mise en œuvre, dans un pays donné, des Règles du Pilier Deux et des obligations d'information pour les entités touchées. L'exception temporaire obligatoire et les obligations d'information s'appliquent immédiatement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et elles ont été adoptées par la Société au 31 décembre 2023. L'adoption de cette modification, l'application de la législation visant le Pilier Deux au R.-U. et la proposition de législation visant le Pilier Deux dans certains territoires dans lesquels la Société exerce ses activités ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

## 10. RÉSULTAT PAR ACTION

Le RPA de base et dilué a été calculé comme suit pour les exercices :

	2023	2022
(Nombre d'actions, d'options d'achat d'actions, d'UAR, d'UAI, d'UAD et de bons de souscription, en milliers)		
Résultat net		
Activités poursuivies	490 \$	(128) \$
Activités abandonnées <sup>(1)</sup>	(45)	(20)
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(31)	(29)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.</b>	<b>414 \$</b>	<b>(177) \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	95 531	94 496
Effet net des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI, des UAD et des bons de souscription	2 190	—
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires</b>	<b>97 721</b>	<b>94 496</b>
<b>RPA (en dollars)</b>		
Activités poursuivies – de base	4,81 \$	(1,67) \$
Activités poursuivies – dilué	4,70 \$	(1,67) \$
Activités abandonnées – de base <sup>(1)</sup>	(0,47) \$	(0,21) \$
Activités abandonnées – dilué <sup>(1)</sup>	(0,46) \$	(0,21) \$
<b>Total de base</b>	<b>4,34 \$</b>	<b>(1,88) \$</b>
<b>Total dilué</b>	<b>4,24 \$</b>	<b>(1,88) \$</b>

<sup>(1)</sup> Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

L'incidence de l'exercice des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI, des UAD et des bons de souscription a été incluse dans le calcul du RPA dilué dans le tableau ci-dessus, à l'exception de 2 668 784 pour l'exercice 2023 (12 056 358 pour l'exercice 2022), étant donné que la valeur marchande moyenne des actions sous-jacentes était inférieure au prix d'exercice, ou que les seuils de prix de marché cibles prédéterminés des actions classe B (droits de vote limités) de la Société ou les cibles de performance financière prédéterminées n'avaient pas été atteints, ou que l'exercice des titres aurait un effet antidilutif.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers comptabilisés en résultat se présentaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
<b>Instruments financiers évalués au coût amorti</b>		
Actifs financiers – Provision pour pertes de crédit attendues (charges de dépréciation)	(5) \$	(5) \$
Intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie	35 \$	18 \$
<b>Instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Dérivés incorporés et autres	160 \$	(228) \$

### Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable et juste valeur se présentaient comme suit aux :

	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des AERG <sup>(1)</sup>	Coût amorti	DDRC	Valeur comptable totale	Juste valeur
	Désignés	Désignés	Désignés	Désignés	Désignés	Désignés	Désignés
<b>31 décembre 2023</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 594 \$	— \$	1 594 \$	1 594 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	258	—	258	258
Autres actifs financiers	575	—	109	112	58	854	854
	575 \$	— \$	109 \$	1 964 \$	58 \$	2 706 \$	2 706 \$
<b>Passifs financiers</b>							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 820 \$	— \$	1 820 \$	1 820 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	5 607	—	5 607	5 746
Autres passifs financiers	1	359	s. o.	753	7	1 120	1 129
	1 \$	359 \$	s. o.	8 180 \$	7 \$	8 547 \$	8 695 \$
<b>31 décembre 2022</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 291 \$	— \$	1 291 \$	1 291 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	252	—	252	252
Autres actifs financiers	606	—	235	522	8	1 371	1 371
	606 \$	— \$	235 \$	2 065 \$	8 \$	2 914 \$	2 914 \$
<b>Passifs financiers</b>							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 286 \$	— \$	1 286 \$	1 286 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	5 980	—	5 980	5 875
Autres passifs financiers	1	547	s. o.	917	87	1 552	1 558
	1 \$	547 \$	s. o.	8 183 \$	87 \$	8 818 \$	8 719 \$

<sup>(1)</sup> Comprend les placements en instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des AERG.

## Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société fait l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires liées principalement à des instruments financiers dérivés et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie qui comprennent un droit à compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Les montants qui font l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires, mais qui ne respectent pas certains critères de compensation ou la totalité d'entre eux, étaient comme suit aux :

Description des actifs et des passifs financiers comptabilisés	Montant comptabilisé dans les états financiers	Montants assujettis aux accords généraux de compensation	Montant net non assujetti aux accords généraux de compensation
<b>31 décembre 2023</b>			
Instruments financiers dérivés – actifs	274 \$	(8) \$	266 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(8) \$	8 \$	— \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594 \$	— \$	1 594 \$
<b>31 décembre 2022</b>			
Instruments financiers dérivés – actifs	69 \$	(13) \$	56 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(88) \$	43 \$	(45) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	(30) \$	1 261 \$

## Instruments dérivés et activités de couverture

La valeur comptable de tous les dérivés était comme suit aux :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<b>Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie<sup>(1)</sup></b>				
Contrats de change à terme	58 \$	7 \$	8 \$	87 \$
<b>Instruments financiers dérivés classés à la juste valeur par le biais du résultat net<sup>(2)</sup></b>				
Contrats de change à terme	12	1	5	1
Instruments financiers dérivés incorporés				
Options de rachat sur titres de dette à long terme	204	—	56	—
	216	1	61	1
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>274 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>88 \$</b>

<sup>(1)</sup> La durée maximale des instruments financiers dérivés couvrant l'exposition de la Société à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à des opérations prévues était de 24 mois au 31 décembre 2023.

<sup>(2)</sup> Détenus à titre de couvertures économiques, à l'exception des instruments financiers dérivés incorporés.

Les méthodes et les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la Note 33 – Juste valeur des instruments financiers.

## 12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	264 \$	693 \$
Équivalents de trésorerie		
Fonds du marché monétaire	1 319	598
Dépôts à terme	11	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>1 291 \$</b>

### 13. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs étaient comme suit aux :

	Total	Non en souffrance	En souffrance, mais non dépréciés		Ayant subi une moins-value <sup>(2)</sup>
			Depuis moins de 90 jours	Depuis plus de 90 jours	
<b>31 décembre 2023<sup>(1)</sup></b>					
Créances clients, montant brut	256 \$	183 \$	51 \$	5 \$	17 \$
Provision pour pertes sur créances	(5)	—	—	—	(5)
	251 \$	183 \$	51 \$	5 \$	12 \$
Autres	7				
<b>Total</b>	<b>258 \$</b>				
<b>31 décembre 2022<sup>(1)</sup></b>					
Créances clients, montant brut	257 \$	190 \$	43 \$	9 \$	15 \$
Provision pour pertes sur créances	(12)	—	—	—	(12)
	245	190 \$	43 \$	9 \$	3 \$
Autres	7				
<b>Total</b>	<b>252 \$</b>				

<sup>(1)</sup> Dont des tranches de 21 millions \$ et de 13 millions \$ étaient respectivement libellées en euros et autres monnaies étrangères au 31 décembre 2023 (respectivement 14 millions \$ et 18 millions \$ au 31 décembre 2022).

<sup>(2)</sup> Dont un montant brut de 2 millions \$ de créances clients qui étaient individuellement considérées comme ayant subi une moins-value au 31 décembre 2023 (10 millions \$ au 31 décembre 2022).

Les facteurs pris en compte par la Société pour classer les créances clients comme ayant subi une moins-value sont les suivants : le client a déclaré faillite ou fait l'objet d'une procédure d'administration, les paiements font l'objet d'un litige, ou les paiements sont en souffrance. Pour de plus amples renseignements sur le risque financier, se reporter à la Note 32 – Gestion du risque financier.

**Provision pour pertes sur créances** – Les variations de la provision pour pertes sur créances s'établissaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	(12) \$	(22) \$
Provision pour pertes sur créances	(5)	(5)
Montants radiés	10	6
Reprises	2	9
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(12) \$</b>

## 14. SOLDES DES CONTRATS

Les actifs sur contrat représentent les coûts engagés et les marges comptabilisées sur les contrats de service de respectivement 84 millions \$ et 67 millions \$ au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Les passifs sur contrat étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances sur programmes aéronautiques	4 225 \$	4 306 \$
Revenus différés sur les contrats de service à long terme	277	265
Autres revenus différés	162	163
	<b>4 664 \$</b>	<b>4 734 \$</b>
Dont la tranche courante	3 455 \$	3 290 \$
Dont la tranche non courante	1 209	1 444
	<b>4 664 \$</b>	<b>4 734 \$</b>

Les revenus comptabilisés se présentaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
<b>Revenus comptabilisés sur :</b>		
<b>Solde des passifs sur contrat au début de l'exercice</b>		
Avances sur programmes aéronautiques	3 138 \$	2 467 \$
	<b>3 138 \$</b>	<b>2 467 \$</b>

## 15. STOCKS

Les stocks étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Programmes aéronautiques	3 159 \$	2 826 \$
Produits finis	609	496
	<b>3 768 \$</b>	<b>3 322 \$</b>

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes a totalisé 5644 millions \$ pour l'exercice 2023 (4898 millions \$ pour l'exercice 2022). Ce montant comprend une dépréciation des stocks de 41 millions \$ pour l'exercice 2023 (27 millions \$ pour l'exercice 2022) et une reprise de dépréciation des stocks de 1 million \$ pour l'exercice 2023 (7 millions \$ pour l'exercice 2022).

## 16. CARNET DE COMMANDES

Le tableau suivant présente le montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir relativement à des obligations de prestation partiellement ou nullement remplies, à mesure que nous remplirons nos obligations aux termes des contrats à la livraison ou progressivement au fil du temps. Les montants présentés ci-dessous représentent la valeur des commandes fermes seulement. Ces commandes pourraient faire l'objet de modifications futures susceptibles d'avoir une incidence sur le montant ou le moment de la comptabilisation des revenus. Les montants présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des options qui ne sont pas exercées ou des lettres d'intention.

Les revenus liés aux activités poursuivies devraient être comptabilisés comme suit :

(en milliards \$)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de 24 mois	10,0 \$	10,5 \$
Par la suite	4,2	4,3
Total	<b>14,2 \$</b>	<b>14,8 \$</b>

## 17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances de SCAC <sup>(1)</sup>	359 \$	341 \$
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	274	69
Placements dans des titres <sup>(3)</sup>	109	235
Encaisse affectée <sup>(4)</sup>	77	478
Créance à recevoir de MHI <sup>(5)</sup>	29	26
Placements dans des structures de financement <sup>(6)</sup>	—	204
Autres	6	18
	<b>854 \$</b>	<b>1 371 \$</b>
Dont la tranche courante	97 \$	472 \$
Dont la tranche non courante	757	899
	<b>854 \$</b>	<b>1 371 \$</b>

<sup>(1)</sup> Cette créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Voir la Note 24 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

<sup>(2)</sup> Voir la Note 11 – Instruments financiers.

<sup>(3)</sup> Comprennent des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG de néant au 31 décembre 2023 (38 millions \$ au 31 décembre 2022).

<sup>(4)</sup> Comprend de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. En janvier 2023, les garanties bancaires émises dans le cadre de la vente du secteur Transport à Alstom sont arrivées à échéance sans avoir été utilisées et la Société s'est vu restituer l'encaisse affectée en nantissement de ces garanties.

<sup>(5)</sup> Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer de 29 millions \$ au 31 décembre 2023 (26 millions \$ au 31 décembre 2022). Voir la Note 24 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

<sup>(6)</sup> Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société avait conservé une partie de ces autres actifs financiers et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Au cours de l'exercice 2023, la Société a transféré le titre juridique de ces actifs et MHI a pris en charge les passifs connexes. Voir la Note 24 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

## 18. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges payées d'avance	175 \$	131 \$
Avantages de retraite <sup>(1)</sup>	143	180
Taxe de vente et autres taxes	87	90
Immobilisations incorporelles autres que l'outillage des programmes aéronautiques <sup>(2)</sup>	78	75
Concessions de vente payées d'avance et frais différés des contrats	8	15
Autres <sup>(3)</sup>	13	62
	<b>504 \$</b>	<b>553 \$</b>
Dont la tranche courante	133 \$	181 \$
Dont la tranche non courante	371	372
	<b>504 \$</b>	<b>553 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la Note 21 – Avantages de retraite.

<sup>(2)</sup> Voir la Note 20 – Immobilisations incorporelles.

<sup>(3)</sup> Comprennent une créance à recevoir de MHI de 2 millions \$ qui représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux provisions pour garanties de crédit et de valeur résiduelle au 31 décembre 2023 (1 million \$ au 31 décembre 2022). Voir la Note 23 – Provisions.

## 19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles étaient comme suit aux :

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
<b>Coût</b>								
Solde au 31 décembre 2022	18 \$	809 \$	586 \$	392 \$	9 \$	1 814 \$	545 \$	2 359 \$
Additions	—	—	81	240	32	353	28	381
Cessions	—	(1)	(130)	—	—	(131)	(11)	(142)
Transferts	(2)	392	96	(486)	1	1	(1)	—
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	—	—	1	1
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>16 \$</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>633 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>42 \$</b>	<b>2 037 \$</b>	<b>562 \$</b>	<b>2 599 \$</b>
<b>Amortissement et pertes de valeur cumulés</b>								
Solde au 31 décembre 2022	— \$	(495) \$	(492) \$	— \$	(8) \$	(995) \$	(150) \$	(1 145) \$
Amortissement	—	(24)	(36)	—	(4)	(64)	(31)	(95)
Cessions	—	1	8	—	—	9	7	16
Transferts	—	(3)	5	—	(2)	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>— \$</b>	<b>(521) \$</b>	<b>(515) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(14) \$</b>	<b>(1 050) \$</b>	<b>(174) \$</b>	<b>(1 224) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>16 \$</b>	<b>679 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>987 \$</b>	<b>388 \$</b>	<b>1 375 \$</b>

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
<b>Coût</b>								
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	13 \$	798 \$	589 \$	180 \$	9 \$	1 589 \$	345 \$	1 934 \$
Additions	5	5	165	247	—	422	214	636
Cessions	—	(24)	(179)	—	—	(203)	(7)	(210)
Transferts	—	30	11	(35)	—	6	(6)	—
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	—	—	(1)	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>18 \$</b>	<b>809 \$</b>	<b>586 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>1 814 \$</b>	<b>545 \$</b>	<b>2 359 \$</b>
<b>Amortissement et pertes de valeur cumulés</b>								
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	— \$	(486) \$	(474) \$	— \$	(8) \$	(968) \$	(129) \$	(1 097) \$
Amortissement	—	(19)	(35)	—	—	(54)	(28)	(82)
Cessions	—	12	18	—	—	30	4	34
Transferts	—	(2)	(1)	—	—	(3)	3	—
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>— \$</b>	<b>(495) \$</b>	<b>(492) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(8) \$</b>	<b>(995) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(1 145) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>18 \$</b>	<b>314 \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>819 \$</b>	<b>395 \$</b>	<b>1 214 \$</b>

La valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Bâtiments	329 \$	342 \$
Terrains	50	53
Matériel	9	—
	<b>388 \$</b>	<b>395 \$</b>

La dotation aux amortissements et la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Bâtiments	26 \$	25 \$
Terrains	5	3
	<b>31 \$</b>	<b>28 \$</b>

La charge liée aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur a totalisé 4 millions \$ pour l'exercice 2023 (3 millions \$ pour l'exercice 2022).



## 20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles étaient comme suit aux :

	Outillage des programmes aéronautiques			Autres <sup>(1)(2)</sup>	Total
	Acquis	Généré en interne	Total		
<b>Coût</b>					
Solde au 31 décembre 2022	1 632 \$	5 461 \$	7 093 \$	262 \$	7 355 \$
Additions	11	85	96	9	105
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>1 643 \$</b>	<b>5 546 \$</b>	<b>7 189 \$</b>	<b>271 \$</b>	<b>7 460 \$</b>
<b>Amortissement et pertes de valeur cumulés</b>					
Solde au 31 décembre 2022	(803) \$	(2 417) \$	(3 220) \$	(187) \$	(3 407) \$
Amortissement	(77)	(253)	(330)	(6)	(336)
Pertes de valeur	—	(73)	(73)	—	(73)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>(880) \$</b>	<b>(2 743) \$</b>	<b>(3 623) \$</b>	<b>(193) \$</b>	<b>(3 816) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>763 \$</b>	<b>2 803 \$</b>	<b>3 566 \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>3 644 \$</b>
<b>Outillage des programmes aéronautiques</b>					
	Outillage des programmes aéronautiques			Autres <sup>(1)(2)</sup>	Total
	Acquis	Généré en interne	Total		
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 762 \$	7 914 \$	9 676 \$	316 \$	9 992 \$
Additions	—	73	73	11	84
Cessions	(130)	(2 526)	(2 656)	(64)	(2 720)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	(1)	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>1 632 \$</b>	<b>5 461 \$</b>	<b>7 093 \$</b>	<b>262 \$</b>	<b>7 355 \$</b>
<b>Amortissement et pertes de valeur cumulés</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	(854) \$	(4 693) \$	(5 547) \$	(244) \$	(5 791) \$
Amortissement	(79)	(250)	(329)	(4)	(333)
Pertes de valeur	—	—	—	(3)	(3)
Cessions	130	2 526	2 656	64	2 720
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>(803) \$</b>	<b>(2 417) \$</b>	<b>(3 220) \$</b>	<b>(187) \$</b>	<b>(3 407) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>829 \$</b>	<b>3 044 \$</b>	<b>3 873 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>3 948 \$</b>

<sup>(1)</sup> Présentés à la Note 18 – Autres actifs.

<sup>(2)</sup> Comprennent les immobilisations incorporelles générées en interne dont le coût et l'amortissement cumulé s'établissaient à respectivement 180 millions \$ et 135 millions \$ au 31 décembre 2023 (respectivement 180 millions \$ et 130 millions \$ au 31 décembre 2022).

## 21. AVANTAGES DE RETRAITE

La Société offre plusieurs régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies, au Canada, aux É.-U., comme à l'étranger, à la majorité de ses employés. La Société offre également d'autres avantages de retraite à prestations définies non capitalisés, visant certains groupes d'employés surtout au Canada et aux É.-U.

Les régimes de retraite sont définis comme des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides représentent une combinaison des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés dans une fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

### RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES CAPITALISÉS

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de la Société sont offerts au Canada et aux É.-U. Par conséquent, des tranches très importantes des obligations au titre des avantages de retraite et des actifs des régimes à prestations définies sont situées dans ces pays. Le texte qui suit porte principalement sur les régimes enregistrés dans ces deux pays.

#### Gouvernance

En vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, dans le cas des régimes américains et canadiens enregistrés à l'extérieur du Québec, soit un comité de régime de retraite, dans le cas des régimes enregistrés au Québec.

Il incombe aux administrateurs de gérer les actifs du régime et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime, les objectifs de placement, la répartition cible de l'actif, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes enregistrés au Québec, les comités de régimes de retraite ont délégué la gestion des actifs des régimes à la Société. La Société a imparti la gestion des actifs de chaque régime à une société de gestion de placements externe (le « chef des placements externe »).

Les actifs de chaque régime sont investis dans des fonds communs de placement, offerts par le chef des placements externe. Les fonds communs de placement sont des fonds unitaires comportant plusieurs gestionnaires organisés par catégorie d'actifs, ce qui permet à chaque régime de répartir son actif comme il l'entend, selon la détermination faite par les administrateurs du régime.

L'administration quotidienne des régimes est déléguée à des fournisseurs externes de services d'administration de caisses de retraite. Les administrateurs des régimes et la Société se fient également à l'expertise de conseillers juridiques, d'actuaire et de conseillers en placement externes.

#### Politique en matière de prestations de retraite

Les prestations des régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondées sur le salaire et les années de service. Au Canada et aux É.-U., depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent à des régimes à cotisations définies (c.-à-d. qu'ils n'ont plus la possibilité de participer à un régime à prestations définies ni à un régime hybride). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.

## Exigences en matière de capitalisation

Les évaluations actuarielles sont effectuées par des sociétés indépendantes engagées par la Société ou les administrateurs, comme l'exigent les lois sur les régimes de retraite. Ces évaluations ont pour but de déterminer la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les prestations s'accumulant au cours de l'exercice (coût normal) et les déficits accumulés au cours des exercices antérieurs. Les exigences en matière de financement minimal sont établies aux termes de la loi sur les régimes de retraite applicable.

Les régimes de retraite au Canada sont notamment régis par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario et la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les évaluations actuarielles sont exigées au moins une fois tous les trois ans. Selon le territoire et la situation de capitalisation du régime, les évaluations actuarielles peuvent être exigées une fois l'an. Les cotisations sont établies par l'actuaire désigné et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par les lois et les pratiques actuarielles.

Pour les régimes de retraite du Québec, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. La capitalisation est fondée sur une évaluation selon une approche plus rigoureuse de la continuité de l'exploitation comprenant une provision de stabilisation. Cette provision est financée par un amortissement spécial et au moyen de cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice et des gains actuariels.

Pour les régimes de retraite de l'Ontario, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. Les déficits de solvabilité représentant jusqu'à 85 % du passif de solvabilité doivent être capitalisés sur une période de cinq ans. Une nouvelle marge explicite appelée « provision pour écarts défavorables » est additionnée au passif à long terme établi selon l'approche de la continuité d'exploitation et du coût des services futurs aux fins de déterminer les cotisations minimales.

Les régimes de retraite aux É.-U. sont principalement régis par la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, le *Internal Revenue Code*, la loi intitulée *Pension Protection Act of 2006* et la législation postérieure, notamment l'*American Rescue Plan Act*, qui a été adoptée en 2021. Les évaluations actuarielles sont exigées annuellement. Les cotisations sont établies par les actuaires désignés et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par la loi. Les déficits de capitalisation sont généralement amortis sur une période de 15 ans (les déficits de capitalisation étaient amortis sur une période de 7 ans avant l'*American Rescue Plan Act*).

## Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'information, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (y compris les titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2023, la répartition de l'actif était comme suit :

- Régimes canadiens : 52 % de titres à revenu fixe, 41 % de titres de capitaux propres et de trésorerie, et 7 % de titres à rendement réel; et
- Régimes des É.-U. : 31 % de titres à revenu fixe, 56 % de titres de capitaux propres et de trésorerie, 3 % de titres à rendement réel, et 10 % d'autres titres qui comprennent des dérivés et des actifs privés.

En outre, une stratégie de placement sur mesure axée sur le passif a été mise en œuvre pour les régimes des É.-U. pour réduire la sensibilité de la situation financière du régime à la variation des taux d'intérêt.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir au fil de l'amélioration continue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes gagneront en maturité. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes par des compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Ainsi, en 2018, 2019 et 2023, des rentes ont été rachetées pour certains retraités, participants et participants titulaires de droits acquis à prestations différées aux régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario. En 2022, des rentes ont été rachetées pour certains retraités, participants et d'autres bénéficiaires du régime de retraite de Bombardier aux É.-U. Le rachat des engagements de rentes à verser aux retraités d'autres régimes de retraite sera envisagé au cours des prochaines années lorsque ces régimes seront entièrement capitalisés sur une base de rachat des engagements.

## **Initiatives de gestion des risques**

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

### *Risque actions*

Le risque lié aux titres de capitaux propres est lié aux fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Nous gérons ce risque au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt découle de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et en mettant en œuvre ses stratégies de placement axées sur le passif.

### *Risque d'inflation*

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à rendement réel.

### *Risque de change*

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des obligations du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en limitant les investissements dans des placements privés ou des fonds de couverture.

### *Risque de longévité*

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations. Le rachat des engagements de rentes par des sociétés d'assurance permet de transférer à ces dernières l'ensemble des risques susmentionnés associés aux engagements de rentes rachetées.

## RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES NON CAPITALISÉS

Les régimes non capitalisés sont situés dans des pays où l'établissement de fonds pour les actifs de régimes distincts est généralement non permis ou non conforme à la pratique locale.

## RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Une proportion croissante des employés participent à des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies les plus importants sont situés au Canada et aux É.-U. Les administrateurs des régimes et le comité d'investissement surveillent la gestion des actifs des régimes à cotisations définies.

## AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi d'autres régimes à prestations définies non capitalisés, comprenant principalement des couvertures d'assurance-maladie complémentaire de retraite et d'assurance-vie et des prestations de retraite. La Société offre une assurance-vie et une assurance-maladie complémentaire de retraite dont les modalités varient selon les divers groupes d'employés au Canada et aux É.-U. Les nouveaux employés non syndiqués ne bénéficient plus de l'assurance-maladie complémentaire de retraite.

## RÉGIMES D'AVANTAGES DE RETRAITE

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices :

	2023			2022		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Coût des services rendus	56 \$	2 \$	58 \$	82 \$	3 \$	85 \$
Charge de désactualisation	18	7	25	25	6	31
Coûts au titre des services passés	2	—	2	7	—	7
Règlement <sup>(1)</sup>	3	—	3	—	—	—
<b>Régimes à prestations définies</b>	<b>79</b>	<b>9</b>	<b>88</b>	<b>114</b>	<b>9</b>	<b>123</b>
<b>Régimes à cotisations définies</b>	<b>39</b>	<b>—</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>28</b>
<b>Total des coûts au titre des avantages de retraite</b>	<b>118 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>151 \$</b>
Se rapportant à						
Régimes à prestations définies capitalisés	71 \$	s. o.	71 \$	110 \$	s. o.	110 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	8 \$	9 \$	17 \$	4 \$	9 \$	13 \$
Régimes à cotisations définies	39 \$	s. o.	39 \$	28 \$	s. o.	28 \$
Comptabilisés comme suit						
Charge RAI ou coût capitalisé	100 \$	2 \$	102 \$	117 \$	3 \$	120 \$
Charges de financement	18 \$	7 \$	25 \$	25 \$	6 \$	31 \$

<sup>(1)</sup> Comprend la perte liée à l'achat de rentes de retraite présentée à la Note 6 – Autres charges (revenus). Représente la perte hors trésorerie sur le règlement des régimes de retraite à prestations définies découlant de l'achat de rentes auprès de compagnies d'assurance.

Les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés dans les AERG, et présentés comme un élément distinct du déficit, étaient comme suit pour les exercices :

Gains (pertes)	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	(2 557) \$
Gains actuariels, montant net	540
Incidence des fluctuations de taux de change	25
Impôts sur le résultat	—
Solde au 31 décembre 2022	(1 992)
Pertes actuarielles, montant net	(217)
Incidence des fluctuations de taux de change	(10)
Impôts sur le résultat	—
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>(2 219) \$</b>

Les tableaux suivants présentent les variations de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite pour les exercices :

	2023			2022		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations</b>						
Obligation au début de l'exercice	3 656 \$	141 \$	3 797 \$	5 189 \$	201 \$	5 390 \$
Désactualisation	196	7	203	165	6	171
Coût des services rendus	56	2	58	82	3	85
Cotisations des participants aux régimes	12	—	12	11	—	11
Coût au titre des services passés	2	—	2	7	—	7
(Gains) pertes actuariels – changements dans les hypothèses financières	311	14	325	(1 360)	(48)	(1 408)
(Gains) pertes actuariels – changements dans les écarts entre résultats et prévisions	43	—	43	5	1	6
(Gains) pertes actuariels – changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	10	—	10
Avantages versés	(192)	(10)	(202)	(200)	(13)	(213)
Règlement	(207) <sup>(1)</sup>	—	(207)	(35)	—	(35)
Autres	(1)	—	(1)	—	—	—
Incidence des fluctuations de taux de change	76	4	80	(218)	(9)	(227)
<b>Obligation à la fin de l'exercice</b>	<b>3 952 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>4 110 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>3 797 \$</b>
<b>Obligation attribuable aux</b>						
Participants en activité	1 789 \$	59 \$	1 848 \$	1 571 \$	56 \$	1 627 \$
Participants titulaires de droits à prestations différées	348	—	348	357	—	357
Retraités	1 815	99	1 914	1 728	85	1 813
	<b>3 952 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>4 110 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>3 797 \$</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>						
Juste valeur au début de l'exercice	3 379 \$	— \$	3 379 \$	4 442 \$	— \$	4 442 \$
Cotisations de la Société	71	10	81	83	13	96
Cotisations des participants aux régimes	12	—	12	11	—	11
Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes	178	—	178	140	—	140
Gains (pertes) actuariels	151	—	151	(852)	—	(852)
Prestations versées	(192)	(10)	(202)	(200)	(13)	(213)
Règlement	(210) <sup>(1)</sup>	—	(210)	(35)	—	(35)
Frais d'administration	(9)	—	(9)	(10)	—	(10)
Autres	(1)	—	(1)	—	—	—
Incidence des fluctuations de taux de change	71	—	71	(200)	—	(200)
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>3 450 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 450 \$</b>	<b>3 379 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 379 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend la perte liée à l'achat de rentes de retraite présentée à la Note 6 – Autres charges (revenus). Représente la perte hors trésorerie sur le règlement des régimes de retraite à prestations définies découlant de l'achat de rentes auprès de compagnies d'assurance.

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs des régimes et des obligations au montant comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés aux :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	3 952 \$	158 \$	3 656 \$	141 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(3 450)	—	(3 379)	—
Montant net comptabilisé	502 \$	158 \$	277 \$	141 \$
<b>Montants inclus dans les éléments suivants :</b>				
Avantages de retraite				
Passif	645 \$	158 \$	457 \$	141 \$
Actif <sup>(1)</sup>	(143)	—	(180)	—
<b>Passif net</b>	<b>502 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>277 \$</b>	<b>141 \$</b>

<sup>(1)</sup> Présenté à la Note 18 – Autres actifs.

Le tableau suivant présente la répartition du passif net lié aux avantages de retraite entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Régimes de retraite capitalisés				
Canada	234 \$	— \$	52 \$	— \$
É.-U.	185	—	153	—
	419	—	205	—
Régimes de retraite non capitalisés				
Canada	20	154	19	136
É.-U.	26	4	25	5
Allemagne	28	—	24	—
Autres	9	—	4	—
	83	158	72	141
<b>Passif net</b>	<b>502 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>277 \$</b>	<b>141 \$</b>

Le tableau suivant présente la répartition de l'obligation au titre des prestations et des actifs des régimes entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes
Régimes de retraite capitalisés				
Canada	3 234 \$	3 000 \$	3 008 \$	2 956 \$
É.-U.	635	450	576	423
	3 869	3 450	3 584	3 379
Régimes de retraite non capitalisés				
	241	—	213	—
	4 110 \$	3 450 \$	3 797 \$	3 379 \$

La juste valeur des actifs du régime par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit aux :

	31 décembre 2023			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>72 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Fonds d'actions</b>				
Canada	1 091	—	1 091	—
É.-U.	189	—	189	—
	<b>1 280</b>	<b>—</b>	<b>1 280</b>	<b>—</b>
<b>Fonds et titres à revenu fixe</b>				
Canada	1 516	—	1 516	—
É.-U.	137	—	137	—
	<b>1 653</b>	<b>—</b>	<b>1 653</b>	<b>—</b>
<b>Fonds d'actions à rendement réel</b>				
Canada	193	—	193	—
É.-U.	14	—	14	—
	<b>207</b>	<b>—</b>	<b>207</b>	<b>—</b>
<b>Placement privé</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>
<b>Autres</b>	<b>227</b>	<b>—</b>	<b>227</b>	<b>—</b>
	<b>3 450 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 439 \$</b>	<b>11 \$</b>

	31 décembre 2022			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>197 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>197 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Fonds d'actions</b>				
Canada	949	—	949	—
É.-U.	176	—	176	—
	<b>1 125</b>	<b>—</b>	<b>1 125</b>	<b>—</b>
<b>Fonds à revenu fixe</b>				
Canada	1 514	—	1 514	—
É.-U.	133	—	133	—
	<b>1 647</b>	<b>—</b>	<b>1 647</b>	<b>—</b>
<b>Fonds d'actions à rendement réel</b>				
Canada	208	—	208	—
É.-U.	14	—	14	—
	<b>222</b>	<b>—</b>	<b>222</b>	<b>—</b>
<b>Autres</b>	<b>188</b>	<b>—</b>	<b>188</b>	<b>—</b>
	<b>3 379 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 379 \$</b>	<b>— \$</b>

Les actifs des régimes n'incluaient aucune action de la Société, ni de propriété occupée par la Société ou d'autres actifs utilisés par la Société au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Le tableau suivant présente les cotisations versées pour les exercices 2023 et 2022 ainsi que les cotisations estimatives pour l'exercice 2024 :

	2024	2023	2022
	<i>Estimé</i>		
Cotisations aux			
Régimes de retraite capitalisés	111 \$	67 \$	80 \$
Régimes de retraite non capitalisés	3	4	3
Autres avantages	10	10	13
Total des régimes de retraite à prestations définies	124	81	96
Régimes de retraite à cotisations définies	39	39	28
Total des cotisations	163 \$	120 \$	124 \$



Le tableau suivant présente l'information sur le profil d'échéance de l'obligation au titre des prestations définies qui devraient être versées au :

	31 décembre 2023
<b>Prestations qui devraient être versées</b>	
À moins de 1 an	190 \$
Entre 1 an et 5 ans	833
Entre 5 et 10 ans	1 251
Entre 10 et 15 ans	1 450
Entre 15 et 20 ans	1 543
	<b>5 267 \$</b>

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux régimes de retraite au :

Durée en années	31 décembre 2023
Régimes de retraite capitalisés	
Canada	14,1
É.-U.	12,2
Régimes de retraite non capitalisés	
Allemagne	21,0
Mexique	12,9
É.-U.	12,3
Canada	11,1

Le tableau suivant indique les paiements qui devraient être effectués en vertu des régimes non capitalisés au 31 décembre 2023 :

	Canada	Autres	Total
<b>Prestations qui devraient être versées</b>			
À moins de 1 an	8 \$	3 \$	11 \$
Entre 1 an et 5 ans	37	13	50
Entre 5 et 10 ans	54	20	74
Entre 10 et 15 ans	56	27	83
Entre 15 et 20 ans	54	39	93
	<b>209 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>311 \$</b>

Les hypothèses actuarielles importantes reflètent la conjoncture économique de chaque pays. Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations s'établissaient comme suit aux :

(en pourcentage)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
<b>Coût des prestations</b>				
Taux d'actualisation	5,31 %	5,30 %	3,14 %	3,19 %
Taux de croissance des salaires	3,10 %	3,00 %	3,04 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,13 %	s. o.	2,08 %	s. o.
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,02 %	s. o.	5,03 %
<b>Obligation au titre des prestations</b>				
Taux d'actualisation	4,68 %	4,61 %	5,31 %	5,30 %
Taux de croissance des salaires	3,09 %	3,00 %	3,10 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,13 %	s. o.	2,13 %	s. o.
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,09 %	s. o.	5,12 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,03 %	s. o.	5,02 %

Les tables de mortalité et l'espérance de vie moyenne en années d'un participant âgé de 45 ou 65 ans sont les suivantes aux 31 décembre :

(en années)		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre masculin présentement			
Pays	Tables de mortalité	Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
		2023	2022	2023	2022
Canada	Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») avec ajustement	22,2	22,2	23,2	23,2
É.-U.	Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2021	20,7	20,6	22,2	22,1
Allemagne	Dr K Heubeck 2018 G sans ajustement	20,9	20,8	23,6	23,5

		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre féminin présentement			
Pays	Tables de mortalité	Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
		2023	2022	2023	2022
Canada	Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») avec ajustement	24,6	24,5	25,5	25,5
É.-U.	Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2021	22,7	22,6	24,1	24,0
Allemagne	Dr K Heubeck 2018 G sans ajustement	24,3	24,2	26,5	26,4

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles ci-après aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées, pour l'exercice 2023 et au 31 décembre 2023 :

Hypothèse	Coût des avantages de retraite	Passif net lié aux avantages de retraite
Taux d'actualisation	(11) \$	(137) \$
Taux de croissance des salaires	1 \$	13 \$
Taux d'inflation des prix	— \$	1 \$

Une espérance de vie de une année additionnelle au 31 décembre 2023 pour tous les régimes de retraite à prestations définies augmenterait le passif net lié aux avantages de retraite de 7 millions \$ et le coût des prestations de retraite, de 100 millions \$.

Au 31 décembre 2023, il était prévu que le taux de croissance du coût des soins de santé lié aux autres avantages de retraite, qui est un taux annuel moyen pondéré d'augmentation des prestations pour soins de santé et soins dentaires couverts par personne, serait de 5,09 %, diminuant progressivement pour atteindre 5,03 % d'ici l'année civile 2031 puis demeurer à ce niveau pour tous les participants.

Une variation de un point de pourcentage des taux de croissance du coût des soins de santé prévus aurait l'incidence suivante pour l'exercice 2023 et au 31 décembre 2023 :

	Coût des avantages de retraite	Passif net lié aux avantages de retraite
Augmentation de un point de pourcentage	1 \$	10 \$
Diminution de un point de pourcentage	(1) \$	(9) \$

## 22. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs	1 554 \$	1 040 \$
Frais courus	37	38
Intérêts à payer	88	88
Autres	141	120
	<b>1 820 \$</b>	<b>1 286 \$</b>

## 23. PROVISIONS

Les variations des provisions ont été comme suit pour les exercices 2023 et 2022 :

	Garanties de produits	Garanties de crédit et de valeur résiduelle	Contrats déficitaires	Autres <sup>(1)</sup>	Total
Solde au 31 décembre 2022	184 \$	1 \$	36 \$	13 \$	234 \$
Additions	84	2	2	3	91
Utilisation	(41)	—	(13)	(2)	(56)
Reprises	(89) <sup>(2)</sup>	(1)	(12) <sup>(2)(3)</sup>	(2)	(104)
Charge de désactualisation	1	—	1	—	2
Incidence des variations des taux d'actualisation	1	—	—	—	1
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>140 \$</b>	<b>2 \$<sup>(4)</sup></b>	<b>14 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>168 \$</b>
Dont la tranche courante	66 \$	— \$	2 \$	10 \$	78 \$
Dont la tranche non courante	74	2	12	2	90
	<b>140 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>168 \$</b>

	Garanties de produits	Garanties de crédit et de valeur résiduelle	Contrats déficitaires	Autres <sup>(1)</sup>	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	166 \$	52 \$	70 \$	42 \$	330 \$
Additions	83	—	14	5	102
Utilisation	(35)	(1)	(37)	(9)	(82)
Reprises	(29)	(50)	(12) <sup>(3)</sup>	(25) <sup>(2)</sup>	(116)
Charge de désactualisation	1	—	1	—	2
Incidence des variations des taux d'actualisation	(2)	—	—	—	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>184 \$</b>	<b>1 \$<sup>(4)</sup></b>	<b>36 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>234 \$</b>
Dont la tranche courante	63 \$	1 \$	7 \$	11 \$	82 \$
Dont la tranche non courante	121	—	29	2	152
	<b>184 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>234 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprennent surtout les réclamations et les litiges.

<sup>(2)</sup> Comprennent la variation des provisions pour cessions.

<sup>(3)</sup> Comprennent la reprise des provisions pour annulation du programme d'avion *Learjet 85*.

<sup>(4)</sup> Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces provisions et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 18 – Autres actifs.

## 24. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances gouvernementales remboursables <sup>(1)</sup>	520 \$	507 \$
Obligations locatives	448	448
Garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer <sup>(2)</sup>	48	164
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	8	88
Coûts non récurrents des fournisseurs	3	20
Passifs liés aux actifs de RASPRO <sup>(4)</sup>	—	206
Autres <sup>(5)</sup>	93	119
	<b>1 120 \$</b>	<b>1 552 \$</b>
Dont la tranche courante	148 \$	345 \$
Dont la tranche non courante	972	1 207
	<b>1 120 \$</b>	<b>1 552 \$</b>

<sup>(1)</sup> Dont une tranche de 359 millions \$ qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec SCAC au 31 décembre 2023 (341 millions \$ au 31 décembre 2022). Voir la Note 17 – Autres actifs financiers pour la créance à recevoir de SCAC. La Société est tenue de verser des montants aux gouvernements en fonction du nombre de livraisons d'avions.

<sup>(2)</sup> Dont une tranche de 29 millions \$ au 31 décembre 2023 qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI (26 millions \$ au 31 décembre 2022). Voir la Note 17 – Autres actifs financiers pour plus d'information

<sup>(3)</sup> Voir la Note 11 – Instruments financiers.

<sup>(4)</sup> La Société avait auparavant conservé les actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO) au titre duquel elle a transféré son droit de bénéficiaire net au moyen d'un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI. Au cours de l'exercice 2023, la Société a transféré le titre juridique de ces actifs de RASPRO et MHI a pris en charge les passifs connexes. Voir la Note 17 – Autres actifs financiers.

<sup>(5)</sup> Représentent essentiellement les passifs liés aux diverses cessions.

La Société a conclu des contrats de location pour lesquels l'actif est toujours en construction et, par conséquent, les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés à ces contrats de location n'étaient pas comptabilisés au 31 décembre 2023, étant donné que le contrat de location n'a pas encore débuté. Les engagements au titre des contrats de location non actualisés de la Société étaient les suivants au :

	31 décembre 2023
Moins de 1 an	— \$
De 1 an à 3 ans	1
Par la suite	53
	<b>54 \$</b>

## 25. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avantages du personnel <sup>(1)</sup>	287 \$	281 \$
Contributions des fournisseurs aux programmes aéronautiques	198	228
Mesure incitative à la vente et notes de crédit des clients	72	73
Impôts sur le résultat à payer	36	32
Autres	87	88
	<b>680 \$</b>	<b>702 \$</b>
Dont la tranche courante	437 \$	434 \$
Dont la tranche non courante	243	268
	<b>680 \$</b>	<b>702 \$</b>

<sup>(1)</sup> Composés de tous les avantages du personnel, à l'exception des avantages de retraite qui sont présentés aux rubriques Avantages de retraite et Autres actifs. Voir la Note 21 – Avantages de retraite.

## 26. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme était comme suit aux :

					31 décembre 2023	31 décembre 2022	
	Montant en devises d'origine	Monnaie	Taux d'intérêt contractuel	(1)	Échéance	Montant	Montant
Billets de premier rang	1 001	\$ US	7,13 %	(2)	Juin 2026	996 \$	1 191 \$
	1 733	\$ US	7,88 %	(2)	Avr. 2027	1 724	1 880
	750	\$ US	6,00 %		Févr. 2028	744	743
	750	\$ US	7,50 %		Févr. 2029	748	—
	750	\$ US	8,75 %		Nov. 2030	757	—
	510	\$ US	7,45 %		Mai 2034	507	507
	396	\$ US	7,50 %	(2)	s. o.	—	395
	1 139	\$ US	7,50 %	(2)	s. o.	—	1 136
Déventures	150	\$ CA	7,35 %		Déc. 2026	113	110
Autres	18	\$ US	7,95 %		Avr. 2026	18	18
						<b>5 607 \$</b>	<b>5 980 \$</b>
Dont la tranche courante						— \$	— \$
Dont la tranche non courante						<b>5 607</b>	<b>5 980</b>
						<b>5 607 \$</b>	<b>5 980 \$</b>

(1) L'intérêt sur la dette à long terme en cours au 31 décembre 2023 est payable semestriellement.

(2) La Société a conclu le remboursement intégral des billets de premier rang échéant en 2024 et 2025 ainsi que le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et 2027 au cours de l'exercice 2023 (remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2024, 2025 et 2027 au cours de l'exercice 2022).

Tous les billets de premier rang sont de rang égal et ne sont pas garantis.

La valeur comptable de la dette à long terme comprend les remboursements de capital, les coûts de transaction et les escomptes non amortis. Le tableau qui suit présente les remboursements contractuels de capital de la dette à long terme aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
À moins de 1 an	— \$	— \$
Entre 1 et 5 ans	3 615	4 756
Plus de 5 ans	2 010	1 260
	<b>5 625 \$</b>	<b>6 016 \$</b>

## 27. CAPITAL SOCIAL

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées autorisées étaient comme suit aux 31 décembre 2023 et 2022 :

	Autorisées pour des séries particulières
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000

Les actions privilégiées émises et entièrement libérées étaient comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	2 684 527	2 684 527
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	9 315 473	9 315 473
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000	9 400 000

#### Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2

Rachat :	Rachetables, au gré de la Société, à 25,50 \$ CAN l'action.
Conversion :	Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1 <sup>er</sup> août 2027 et le 1 <sup>er</sup> août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 ne peut être convertie.
Dividendes :	Depuis septembre 2002, les dividendes en espèces privilégiés cumulatifs et variables sont payables mensuellement le 15 <sup>e</sup> jour du mois, lorsque déclarés, à un taux annuel de dividende variable de 50 % à 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme suit. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté mensuellement à la hausse ou à la baisse à un niveau maximum mensuel de 4 % si le cours de l'action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 est inférieur à 24,90 \$ CAN l'action ou supérieur à 25,10 \$ CAN l'action.

#### Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3

Rachat :	Rachetables, au gré de la Société, à 25,00 \$ CAN l'action, le 1 <sup>er</sup> août 2027 et le 1 <sup>er</sup> août tous les cinq ans par la suite.
Conversion :	Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1 <sup>er</sup> août 2027 et le 1 <sup>er</sup> août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 3 ne peut être convertie.
Dividendes :	Pour la période de cinq ans à compter du 1 <sup>er</sup> août 2022 jusqu'au 31 juillet 2027 inclusivement, les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à un taux fixe annuel de 4,588 %, ou 1,147 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,28675 \$ CAN, lorsque déclarés. Pour chaque période de cinq ans subséquente, le taux fixe annuel des dividendes calculé par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada comme stipulé dans les statuts constitutifs mis à jour.

---

**Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4**

---

- Rachat : Sous réserve de certaines dispositions, la Société peut, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter au comptant les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 pour 25,00 \$ CAN.
- Conversion : La Société peut, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto ou de toute autre Bourse où les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 sont inscrites, en tout temps convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 en circulation, en actions classe B (droits de vote limités) entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents de la Société. Le nombre d'actions classe B (droits de vote limités) en lesquelles chaque action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 4 peut être ainsi convertie sera déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable, plus la totalité des dividendes cumulés et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par 2,00 \$ CAN ou 95 % du cours moyen pondéré, selon le plus élevé des deux montants, des actions classe B (droits de vote limités) à la Bourse de Toronto pour la période de vingt jours de Bourse d'affilée se terminant le quatrième jour avant la date indiquée aux fins de la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse précédant immédiatement ce quatrième jour. La Société peut en tout temps, à son gré, créer une ou plusieurs autres séries d'actions privilégiées de la Société, en lesquelles les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 auraient le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions à raison de une pour une.
- Dividendes : Les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque déclarés, à un taux fixe annuel de 6,25 % ou 1,5625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,390625 \$ CAN l'action.
- 

**Actions ordinaires**

Les actions ordinaires n'ont pas de valeur nominale.

---

**Actions classe A (droits de vote multiples)**

---

- Droits de vote : Dix votes chacune.
- Conversion : Convertibles en tout temps, au gré du porteur, chacune en une action classe B (droits de vote limités).
- Dividendes : Après paiement du dividende prioritaire sur les actions classe B (droits de vote limités) mentionnées ci-dessous, les actions classe A (droits de vote multiples) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
- 

**Actions classe B (droits de vote limités)**

---

- Droits de vote : Un vote chacune.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A (droits de vote multiples) : i) si une offre faite aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) est acceptée par l'actionnaire majoritaire actuel (la famille Bombardier) ou ii) si cet actionnaire majoritaire cesse de détenir plus de 50 % de toutes les actions classe A (droits de vote multiples) de la Société en circulation.
- Dividendes : Les porteurs d'actions classe B (droits de vote limités) ont le droit, en priorité par rapport aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) à des dividendes non cumulatifs au taux de 0,0390625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année selon un taux de 0,00976562 \$ CAN l'action, lorsque déclarés. Après paiement dudit dividende prioritaire, les actions classe B (droits de vote limités) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
- 

La variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées et du nombre d'actions ordinaires autorisées était comme suit aux :

**Actions classe A (droits de vote multiples)**

---

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Émises et entièrement libérées</b>		
Solde au début de l'exercice	12 349 370	12 349 370
Conversion à la classe B	—	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>12 349 370</b>	<b>12 349 370</b>
<b>Autorisées</b>	<b>143 680 000</b>	<b>143 680 000</b>

---

**Actions classe B (droits de vote limités)**

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Émises et entièrement libérées</b>		
Solde au début de l'exercice	85 450 731	85 311 960
Émission d'actions	1 936 142	288 363
Annulation d'actions	(85 800)	(149 592)
	<b>87 301 073</b>	85 450 731
<b>Détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI</b>		
Solde au début de l'exercice	(3 704 417)	(2 150 001)
Achetées	(514 200)	(1 578 085)
Distribuées	2 225 172	23 669
	<b>(1 993 445)</b>	(3 704 417)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>85 307 628</b>	81 746 314
<b>Autorisées</b>	<b>143 680 000</b>	143 680 000

Le 18 mai 2023, la Société a confirmé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cadre de sa nouvelle offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, du 23 mai 2023 au 22 mai 2024, jusqu'à 600 000 actions classe B (droits de vote limités) (880 000 actions classe B (droits de vote limités) en 2022). Toutes les actions classe B (droits de vote limités) sont en train d'être rachetées aux fins d'annulation ou pour satisfaire aux obligations futures relatives aux régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société et sont confiées à un fiduciaire pour le compte des participants de ces régimes. Au 31 décembre 2023, la Société avait acheté des actions classe B (droits de vote limités) d'une valeur de 20 millions \$ (38 millions \$ au 31 décembre 2022).

La variation du nombre de bons de souscription pouvant être exercés était comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	4 234 074	4 234 074
Expiration de bons de souscription <sup>(1)</sup>	(4 234 074)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>—</b>	4 234 074

<sup>(1)</sup> En février 2023, 4 millions de bons de souscription détenus par la Caisse sont arrivés à échéance.

**Dividendes**

Les dividendes déclarés étaient comme suit :

	Dividendes déclarés pour les exercices				Dividendes déclarés après le	
	2023		2022		31 décembre 2023	
	Total		Total		Total	
	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)
Actions ordinaires classe A	—	— \$	—	— \$	—	— \$
Actions ordinaires classe B	—	—	—	—	—	—
Actions privilégiées, série 2	1,74	3	1,03	3	0,15	—
Actions privilégiées, série 3	1,15	8	1,07	6	0,29	2
Actions privilégiées, série 4	1,56	11	1,56	11	0,39	3
		<b>22</b>		<b>20</b>		<b>5</b>
		<b>22 \$</b>		<b>20 \$</b>		<b>5 \$</b>

**28. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS****Régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI**

Le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime d'UAR et d'UAI aux termes duquel des UAR et des UAI peuvent être attribuées à des dirigeants et à d'autres employés désignés. Les UAR et les UAI donnent aux porteurs le droit, à l'acquisition, de recevoir un certain nombre d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société. Les UAR et les UAI donnent également à certains porteurs le droit de recevoir un paiement en espèces égal à la valeur des UAR ou des UAI. Le conseil d'administration de la Société a également approuvé un régime



d'UAD en vertu duquel des UAD peuvent être attribuées à des hauts dirigeants. Le régime d'UAD est semblable au régime d'UAR, sauf que leur exercice ne peut avoir lieu qu'au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi. Au cours de l'exercice 2023, l'émission d'UAD, d'UAR et d'UAI d'une valeur combinée de 19 millions \$ a été autorisée (16 millions \$ au cours de l'exercice 2022).

Le nombre d'UAR, d'UAD et d'UAI a varié comme suit pour les exercices suivants :

	2023			2022		
	UAR	UAD	UAI	UAR	UAD	UAI
Solde au début de l'exercice	738 403	38 609	2 953 698	1 161 453	38 609	2 676 482
Attribuées	215 489	—	202 172	377 686	—	363 754
Droit acquis	—	—	(2 277 279)	(23 669)	—	—
Annulées	(22 216)	—	(37 268)	(777 067)	—	(86 538)
Solde à la fin de l'exercice	931 676	38 609 <sup>(1)</sup>	841 323	738 403	38 609 <sup>(1)</sup>	2 953 698

<sup>(1)</sup> Les droits rattachés à 38 609 de ces UAD étaient acquis au 31 décembre 2023 (38 609 au 31 décembre 2022).

Les droits rattachés aux UAR et aux UAD attribuées seront acquis si les seuils de performance financière sont atteints. Le ratio de conversion des UAR et des UAD comportant des droits acquis varie de 0 % à 200 %. Les droits rattachés aux UAR et aux UAD sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution si les seuils de performance financière sont atteints. Les droits rattachés aux UAI sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution, quel que soit le rendement. Les dates d'acquisition des droits rattachés aux attributions ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2023 et étant toujours en cours s'échelonnent de juin 2024 à mai 2026.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des UAR et des UAI attribuées au cours de l'exercice 2023 s'est établie à 40,08 \$ (23,32 \$ pour les UAR et les UAI au cours de l'exercice 2022). La juste valeur des UAR et des UAI attribuées a été évaluée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto à leur date d'attribution.

De temps à autre, la Société fournit des instructions à un fiduciaire ou à un courtier aux termes d'une convention de fiducie ou dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, selon le cas, visant l'achat d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société sur le marché libre (voir la Note 27 – Capital social) relativement aux régimes d'UAR et/ou d'UAI. Ces actions sont détenues en fiducie à l'intention des bénéficiaires jusqu'à ce que les droits rattachés aux UAR et aux UAI soient acquis ou annulés. Le coût de ces achats a été déduit du capital social.

La charge de rémunération à l'égard des régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI s'est élevée à 22 millions \$ au cours de l'exercice 2023 (15 millions \$ au cours de l'exercice 2022).

### Régimes d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, des options sont attribuées aux employés clés pour l'achat d'actions classe B (droits de vote limités). Sur les 8 985 648 actions classe B (droits de vote limités) réservées aux fins d'émission, 2 574 276 étaient disponibles au 31 décembre 2023 aux fins d'émission en vertu de ces régimes d'options d'achat d'actions.

Les modalités et conditions les plus importantes du régime modifié sont les suivantes :

- le prix d'exercice est égal au prix moyen pondéré des actions à la Bourse au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution des options;
- les droits rattachés aux options attribuées s'acquièrent à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution; et
- les options viennent à échéance au plus tard sept ans après leur date d'attribution.

L'information sur le régime d'options d'achat d'actions en vigueur se résumait comme suit au 31 décembre 2023 :

Fourchette de prix d'exercice (\$ CAN)	Émises et en cours			Exercibles	
	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
0 à 50	363 769	4,81	27,94	—	—
50 à 100	740 862	2,11	60,05	647 499	60,08
100 à 200	221 037	1,36	103,86	221 037	103,86
	<b>1 325 668</b>			<b>868 536</b>	

Le nombre d'options émises et en cours en vertu du régime d'options d'achat d'actions en vigueur a varié comme suit pour les exercices :

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
Solde au début de l'exercice	<b>3 683 172</b>	<b>56,52</b>	4 922 748	55,50
Attribuées	<b>89 830</b>	<b>60,20</b>	149 592	29,75
Exercées	<b>(1 936 142)</b>	<b>48,18</b>	(288 363)	46,20
Annulées	<b>(499 934)</b>	<b>84,24</b>	(348 601)	63,36
Échues	<b>(11 258)</b>	<b>49,40</b>	(752 204)	45,33
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 325 668</b>	<b>58,54</b>	3 683 172	56,52
Options exerçables à la fin de l'exercice	<b>868 536</b>	<b>71,22</b>	3 030 875	63,53

#### Charge de rémunération à base d'actions relative aux options

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2023 s'est établie à 27,67 \$ par option (13,69 \$ par option au cours de l'exercice 2022). La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'établissement de prix d'options de Black et Scholes, qui intègre le prix de l'action à la date d'attribution, et les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les exercices :

	2023	2022
Taux d'intérêt sans risque	<b>2,90%</b>	2,73%
Durée de vie prévue	<b>5 ans</b>	5 ans
Volatilité prévue du cours des actions	<b>74,31%</b>	70,72%
Rendement prévu des dividendes	<b>0,00 %</b>	0,00 %

Des charges de rémunération de 2 millions \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2023 relativement au régime d'options d'achat d'actions (4 millions \$, au cours de l'exercice 2022).

## 29. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie a été comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Créances clients et autres débiteurs	(6) \$	12 \$
Stocks	(413)	(87)
Actifs sur contrat	(17)	(13)
Passifs sur contrat	(71)	726
Autres actifs et passifs financiers, montant net	(256)	214
Autres actifs	54	—
Fournisseurs et autres créditeurs	532	125
Provisions	(66)	(97)
Passif lié aux avantages de retraite	(26)	70
Autres passifs	(31)	(41)
	<b>(300) \$</b>	<b>909 \$</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement des fluctuations des passifs et des flux de trésorerie découlant des activités de financement :

	Dette à long terme
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	7 047 \$
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Remboursement de dette à long terme	(1 073)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 073)
Incidence des fluctuations de taux de change	(7)
Autres	13
Solde au 31 décembre 2022	5 980
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de dette à long terme	1 500
Remboursement de dette à long terme	(1 893)
Coûts de transaction	(22)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(415)
Incidence des fluctuations de taux de change	3
Autres	39
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>5 607 \$</b>

## 30. FACILITÉS DE CRÉDIT

### Facilité de crédit rotative

La Société a une facilité de crédit rotative garantie de 300 millions \$ (la « facilité de crédit rotative »). La facilité de crédit rotative arrive à échéance en novembre 2027 et les montants empruntés porteront intérêt au taux SOFR majoré d'une marge. Cette facilité est disponible comme source de financement pour les besoins continus de fonds de roulement de la Société et pour l'émission de lettres de garantie. Aucun montant (autant sous forme de trésorerie que de lettres de crédit) n'était prélevé sur cette facilité au 31 décembre 2023 et la disponibilité du crédit, qui est fondée sur la garantie (qui peut varier de temps en temps), s'élevait à 251 millions \$ au 31 décembre 2023.

### Clauses financières restrictives

La facilité de crédit rotative comporte des clauses financières restrictives, dont un niveau minimum de liquidités à maintenir en tout temps. Les modalités sont définies dans la convention de crédit et ne correspondent pas aux indicateurs globaux de la Société décrits à la Note 31 – Gestion du capital. Le niveau minimum de liquidités n'est pas défini comme s'il était uniquement fondé sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'état de la situation financière consolidé.

La Société surveille régulièrement les clauses financières restrictives et elle a des contrôles en place pour s'assurer que ces clauses restrictives sont respectées. La Société respectait ces clauses restrictives au 31 décembre 2023.

### Facilités de lettres de crédit

Des lettres de crédit totalisant 29 millions \$ étaient en cours aux termes de diverses ententes bilatérales au 31 décembre 2023 (426 millions \$ au 31 décembre 2022). De plus, la Société utilise aussi des facilités de cautionnement bilatérales auprès de sociétés d'assurance à l'appui de ses activités. Un montant de 460 millions \$ était en cours en vertu de ces facilités au 31 décembre 2023 (318 millions \$ au 31 décembre 2022).

## 31. GESTION DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. La Société a mis l'accent sur son plan visant à faire du désendettement une de ses grandes priorités et poursuivra l'exécution de ce plan selon une approche graduelle.

À mesure que la Société redéfinit ses activités et récolte les fruits de ses différentes initiatives, elle vise à réduire son ratio de la dette ajustée sur le RAIIA ajusté à environ 2x à 2,5x d'ici 2025. La Société vise à atteindre cet objectif en continuant à augmenter son RAIIA ajusté pour réaliser son objectif de 2025 de plus de 1,625 milliard \$ et en affectant les liquidités excédentaires disponibles au remboursement de la dette.

La Société vise à s'aménager une marge de manœuvre adéquate quant aux échéances de la dette en refinançant opportunément sa dette ou en affectant les liquidités excédentaires au remboursement de la dette, de façon à bâtir des ensembles d'échéances de dette gérables et plus flexibles tout en se concentrant sur la réduction de sa charge d'intérêt.

**Indicateurs globaux** – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

	2023	2022
<b>Intérêts payés<sup>(1)</sup></b>	<b>425 \$</b>	<b>492 \$</b>
Dette nette ajustée <sup>(2)</sup>	4 013 \$	4 298 \$
RAIIA ajusté <sup>(3)</sup>	1 230 \$	930 \$
<b>Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté</b>	<b>3,3</b>	<b>4,6</b>

<sup>(1)</sup> Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit.

<sup>(2)</sup> Représente la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.

<sup>(3)</sup> Représente le RAI, plus l'amortissement et certains ajustements, y compris les charges de restructuration, la perte (gain) liée à une cession d'activités, la dépréciation et cessation d'un programme ainsi que la perte (le gain) sur les éléments liés aux régimes de retraite.

Bombardier continue d'évaluer différentes options pour régler de manière stratégique la dette assortie d'autres échéances et d'améliorer sa structure du capital ainsi que la qualité de son crédit de façon à soutenir ses activités et l'expansion future de la Société.

À long terme, la stratégie d'affectation des capitaux de la Société consistera essentiellement à affecter, de manière rigoureuse, les liquidités excédentaires provenant des activités à des investissements dans les produits et services de la Société et à la réduction de la dette additionnelle. Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut en temps opportun émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres. Pour la réduction de la dette, la Société continuera d'évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, lesquelles pourraient comprendre par exemple des rachats, des offres publiques d'achat ou des rachats sur le marché libre. Le montant en jeu peut être important.

De plus, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 0,7 milliard \$ au 31 décembre 2023 (0,4 milliard \$ au 31 décembre 2022). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses et importantes hypothèses actuarielles et financières à long terme comme les taux d'actualisation, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des derniers exercices, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé ces dernières années des mesures importantes d'atténuation des risques à cet égard, comme le rachat des engagements de rentes au nom des participants aux régimes de retraite. Voir la Note 21 – Avantages de retraite pour plus de détails.

## 32. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant de la détention d'instruments financiers.

<b>Risque de crédit</b>	Représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour l'autre partie.
<b>Risque de liquidité</b>	Représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers.
<b>Risque de marché</b>	Représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de modifications des cours du marché, que ces modifications soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

### Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans le cours normal de ses activités de trésorerie à l'égard de ses instruments financiers dérivés et d'autres activités d'investissement. La Société est aussi exposée au risque de crédit lié à ses créances clients découlant de ses activités commerciales habituelles.

La surveillance et le contrôle efficaces du risque de crédit constituent une composante clé des activités de gestion du risque de la Société. Le risque de crédit découlant des activités de gestion de la trésorerie de la Société est géré par le groupe de trésorerie centralisé conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change et à la Politique corporative d'investissement (la « politique »). L'objectif visé par la politique est d'atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit découlant de ses activités de gestion de la trésorerie en s'assurant que la Société ne traite qu'avec des institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire, les limites pour chaque contrepartie étant établies en fonction de limites préétablies pour chaque institution financière et chaque fonds.

Les risques de crédit découlent des activités commerciales habituelles de la Société. Le principal risque de crédit découle du risque de crédit de clients. Les cotes de crédit des clients et les limites de crédit sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de la propre expérience de la Société auprès de ses clients. Les risques de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients.

Les évaluations des risques de crédit et des limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions dans lesquelles du crédit ou du financement sera accordé aux clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte de la Société. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que les risques financiers découlant d'importantes opérations sont analysés et approuvés par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente. Divers systèmes de comptabilisation et de communication de l'information sont utilisés pour assurer le suivi des créances clients et des autres financements directs.

**Exposition maximale au risque de crédit** – L'exposition maximale au risque de crédit découlant d'instruments financiers est habituellement équivalente à leur valeur comptable, comme il est présenté à la Note 11 – Instruments financiers, sauf pour les instruments financiers présentés dans le tableau ci-dessous, pour lesquels les expositions maximales sont comme suit aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Placements dans des structures de financement <sup>(1)</sup>	S. O.	— \$
Instruments financiers dérivés	70 \$	13 \$
Placements dans des titres	109 \$	197 \$

<sup>(1)</sup> Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces autres actifs financiers et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI de sorte qu'aucun risque de crédit ne découlait des autres actifs financiers au 31 décembre 2022. Au cours de l'exercice 2023, la Société a transféré le titre juridique de ces actifs et MHI a pris en charge les passifs connexes. Voir la Note 24 – Autres passifs financiers.

**Qualité du crédit** – La qualité du crédit, selon des systèmes de notation externe et interne, des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni douteux est habituellement de première qualité, à l’exception des débiteurs. Les débiteurs ne sont habituellement assortis d’aucune cote externe ou interne. Toutefois, la qualité du crédit de la clientèle est rigoureusement examinée et est fondée sur l’expérience de la Société avec les clients et leurs habitudes de paiement.

Voir la Note 36 – Engagements et éventualités pour le risque de crédit hors bilan de la Société, y compris le risque de crédit lié au soutien offert à la vente d’avions commerciaux.

### Risque de liquidité

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation de trésorerie de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s’assurer de l’existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d’échéance de la dette, de l’accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d’autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d’autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables, ou tout court.

**Analyse des échéances** – L’analyse des échéances des actifs et des passifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés, s’établissait comme suit au 31 décembre 2023 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie non actualisés (compte non tenu des instruments de couverture connexes)						Sans échéance précise	Total
		Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594 \$	1 594 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 594 \$	
Créances clients et autres débiteurs	258	258	—	—	—	—	—	258	
Autres actifs financiers <sup>(1)</sup>	551	29	167	105	233	143	16	693	
<b>Actifs</b>		1 881	167	105	233	143	16	2 545	
Fournisseurs et autres créditeurs	1 820 \$	1 820 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	—	1 820 \$	
Autres passifs financiers <sup>(1)</sup>	635	85	106	148	317	139	—	795	
Dette à long terme									
Capital	5 607	—	1 132	2 483	1 500	510	—	5 625	
Intérêts		422	805	410	318	13	—	1 968	
<b>Passifs</b>		2 327	2 043	3 041	2 135	662	—	10 208	
<b>Montant net</b>		(446) \$	(1 876) \$	(2 936) \$	(1 902) \$	(519) \$	16 \$	(7 663) \$	

<sup>(1)</sup> La valeur comptable des autres actifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à des garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer. La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les obligations locatives et les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer liées à MHI.

Les autres actifs financiers comprennent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l’incertitude quant au nombre d’avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier.

L'analyse des échéances des instruments financiers dérivés, excluant les dérivés incorporés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2023 :

	Valeur nominale (équivalent en dollars US)	Flux de trésorerie non actualisés <sup>(1)</sup>					Total
		Moins de 1 an	1 an	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>Actifs financiers dérivés</b>							
Contrats de change à terme	2 809 \$	46 \$	26 \$	— \$	— \$	— \$	72 \$
<b>Passifs financiers dérivés</b>							
Contrats de change à terme	398 \$	(8) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(8) \$
<b>Montant net</b>		38 \$	26 \$	— \$	— \$	— \$	64 \$

<sup>(1)</sup> Les montants libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change à la fin de l'exercice.

### Obligations locatives

La Société loue des bâtiments, du matériel et des terrains.

**Analyse des échéances** – L'analyse des échéances des obligations locatives (flux de trésorerie non actualisés) s'établissait comme suit au :

	31 décembre 2023
À moins de 1 an	65 \$
Entre 1 an et 5 ans	199
Plus de 5 ans	722
	<b>986 \$</b>

### Risque de marché

#### Risque de change

Les activités internationales de la Société l'exposent à des risques de change importants dans le cours normal de ses activités, en particulier par rapport au dollar canadien, à l'euro et au peso mexicain. La Société utilise diverses stratégies, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés et l'appariement des positions d'actifs et de passifs, pour atténuer ces risques.

Les principaux risques de change de la Société sont couverts par la trésorerie centralisée. Les risques de change sont atténués conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change (la « politique en matière de change »). L'objectif visé par la politique en matière de change est de réduire l'incidence de la fluctuation des taux de change sur les états financiers consolidés de la Société à des niveaux acceptables. Selon la politique en matière de change, les pertes potentielles découlant de variations défavorables des taux de change liées aux écarts par rapport aux pourcentages de couverture progressive ne devraient pas excéder les limites préétablies autorisées par le conseil d'administration. La perte potentielle correspond à la perte prévue maximale qui pourrait être subie si une exposition à une couverture de change excessive ou insuffisante était touchée par une variation défavorable des taux de change pendant une période d'un mois. De plus, toute opération qui augmente le risque de change général de la Société est interdite.

En vertu de la politique en matière de change, la direction de la Société est chargée d'identifier toute exposition au risque de change réelle et possible découlant des activités. Initialement, la Société atténue le risque de change en maximisant les opérations dans la monnaie fonctionnelle des activités, comme les achats de matières, les contrats de vente et les activités de financement. Ensuite, la société maintient des prévisions de flux de trésorerie à long terme liées aux monnaies étrangères, qui sont communiquées au groupe de trésorerie centralisée, qui est chargé d'exécuter les opérations de couverture conformément à la politique en matière de change aux fins de mise en œuvre de la couverture.

La Société a adopté une stratégie de couverture progressive afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur les résultats.

Pour gérer l'exposition en monnaie étrangère, la Société utilise surtout des contrats de change à terme. La Société applique la comptabilité de couverture à l'égard d'une tranche importante de ses opérations prévues et de ses engagements fermes libellés en monnaie étrangère désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. Les couvertures de flux de trésorerie visent à réduire la variation des flux de trésorerie futurs découlant des ventes et des achats prévus, et des engagements fermes.

De plus, la Société gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler les passifs à long terme en monnaie étrangère à des actifs à long terme libellés dans la même monnaie.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par l'évolution des conditions du marché, les instruments financiers dérivés étant normalement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixer les taux de change sur les éléments couverts. Ces programmes sont revus chaque année et modifiés au besoin pour tenir compte des conditions ou des pratiques actuelles du marché.

### **Analyse de sensibilité**

Le risque de change découle d'instruments financiers qui sont libellés en monnaie étrangère. La sensibilité aux taux de change est fondée sur la somme des expositions nettes au risque de change des instruments financiers de la Société comptabilisés dans son état de la situation financière. L'incidence suivante sur le RAI pour l'exercice 2023 est évaluée compte non tenu des relations de couverture des flux de trésorerie.

	Variation	Incidence sur le RAI		
		\$ CAN/\$ US	€/ \$ US	Autres
Gain (perte)	+10 %	(29) \$	(1) \$	(2) \$

L'incidence sur les AERG pour l'exercice 2023 qui suit a trait aux dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Pour ces dérivés, tout changement de la juste valeur est en grande partie contrebalancé par la réévaluation de l'exposition sous-jacente.

	Variation	Incidence sur les AERG avant impôts sur le résultat		
		\$ CAN/\$ US	€/ \$ US	Autres
Gain (perte)	+10 %	(171) \$	(3) \$	(15) \$

### **Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains instruments financiers dérivés.

### **Analyse de sensibilité**

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, au 31 décembre 2023, l'incidence sur le RAI se serait traduite par un ajustement négatif de 83 millions \$ au 31 décembre 2023 (ajustement négatif de 38 millions \$ au 31 décembre 2022).



### 33. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants de la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart des instruments financiers de la Société. En l'absence d'un marché actif, la Société établit la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, la Société utilise surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

#### **Méthodes et hypothèses**

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont les suivantes :

**Placements dans des titres** – La Société utilise des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des placements non cotés dans des titres à revenu fixe, en utilisant des données du marché comme les taux d'intérêt.

**Créance à recevoir de SCAC et avances gouvernementales remboursables connexes** – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

**Instruments financiers dérivés** – La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète habituellement les montants estimatifs que la Société recevrait si elle cédait des contrats favorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la contrepartie, ou qu'elle devrait verser pour transférer des contrats défavorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la Société à la date de clôture. La Société utilise des analyses de flux de trésorerie actualisés et des données du marché comme les taux d'intérêt, les différentiels de crédit et les cours au comptant des monnaies étrangères pour estimer la juste valeur des contrats à terme.

La Société utilise des modèles d'établissement de prix et des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des dérivés incorporés selon des données du marché applicables.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti sont les suivantes :

**Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur** – La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'encaisse affectée, d'une certaine créance à recevoir de MHI et des fournisseurs et autres créditeurs, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

**Dettes à long terme** – La juste valeur de la dette à long terme est évaluée à l'aide de cours publiés, lorsqu'ils sont disponibles, ou d'analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt actuel qui s'applique à des emprunts semblables.

**Avances gouvernementales remboursables et coûts non récurrents des fournisseurs** – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

### Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée en particulier par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble fait appel au jugement. La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2023 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>				
Créance à recevoir de SCAC <sup>(1)</sup>	359 \$	— \$	— \$	359 \$
Placements dans des titres	109	—	109	—
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	274	—	274	—
	<b>742 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>383 \$</b>	<b>359 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Avances gouvernementales remboursables <sup>(1)</sup>	359 \$	— \$	— \$	359 \$
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	8	—	8	—
	<b>367 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>359 \$</b>

<sup>(1)</sup> Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables.

<sup>(2)</sup> Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de change à terme et de dérivés incorporés.

Les instruments financiers du Niveau 3 comprennent seulement les actifs et les passifs assortis d'un mécanisme de prêts adossés et leurs actifs et passifs adossés correspondants.

### Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés au coût amorti

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2023 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>				
Créances clients et autres débiteurs	258 \$	— \$	258 \$	— \$
Autres actifs financiers <sup>(1)</sup>	112	—	112	—
	<b>370 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>370 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	1 820 \$	— \$	1 820 \$	— \$
Dette à long terme	5 746	—	5 746	—
Autres passifs financiers				
Avances gouvernementales remboursables	169	—	—	169
Autres <sup>(1)</sup>	593	—	—	593
	<b>8 328 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 566 \$</b>	<b>762 \$</b>

<sup>(1)</sup> Dont une tranche de 29 millions \$ représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer.

### 34. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont composées de ses coentreprises, de ses entreprises associées et des membres clés de la direction.

#### Entreprises associées et coentreprises

Aucune transaction importante n'a été réalisée avec des entreprises associées et des coentreprises pendant les exercices 2023 et 2022 ni aucun solde n'existait avec des entreprises associées et des coentreprises aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

#### Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs membres de la haute direction et des administrateurs non-membres de la haute direction et des membres clés de la direction, soit le président et chef de la direction de Bombardier Inc., et les vice-présidents principaux de Bombardier Inc., se présentaient comme suit pour les exercices :

	2023	2022
Salaires, primes et autres avantages à court terme	15 \$	16 \$
Avantages fondés sur des actions	13	11
Avantages de retraite	1	1
Prestations de cessation d'emploi et autres avantages à long terme	1	—
	<b>30 \$</b>	<b>28 \$</b>

### 35. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les actifs et passifs des entités structurées non consolidées dans lesquelles la Société détenait une exposition importante aux :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux	7 \$	7 \$	749 \$	129 \$

La Société a offert des garanties de crédit et de valeur résiduelle, ou les deux, à certaines entités structurées créées uniquement pour offrir du financement relativement à la vente d'avions commerciaux.

En général, ces entités structurées sont financées par une dette à long terme consentie par des tiers et par des tiers investisseurs d'instruments de capitaux propres. L'avion est cédé en garantie de la dette à long terme des entités structurées. La Société conserve certains droits sous forme de garanties de crédit et de garanties de valeur résiduelle, de dette subordonnée et de droits résiduels. Les garanties de valeur résiduelle couvrent généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie à la vente de l'avion sous-jacent à une date convenue. La Société offre également des services de gestion à certaines de ces entités structurées en contrepartie d'honoraires au prix du marché.

La Société détenait des placements dans des structures de financement s'élevant à 204 millions \$ au 31 décembre 2022. Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société avait conservé une partie des placements effectués dans des structures de financement et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Au cours de l'exercice 2023, la Société a transféré le titre juridique de ces placements et MHI a pris en charge les passifs connexes.

Le risque éventuel maximal de la Société était de 2 millions \$, dont une tranche de 2 millions \$ était comptabilisée à titre de provisions et de passifs connexes au 31 décembre 2023 (respectivement 8 millions \$ et 1 million \$ au 31 décembre 2022). Le risque maximal de la Société lié à ces garanties figure à la Note 36 – Engagements et éventualités. En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

La Société a conclu qu'elle ne contrôlait pas ces entités structurées.

## 36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société conclut diverses ententes de soutien à la vente. La Société est aussi exposée à d'autres risques hors bilan décrits dans le tableau qui suit. Ces risques hors bilan s'ajoutent aux engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés. Certains de ces risques hors bilan sont aussi présentés à la Note 35 – Entités structurées non consolidées. Le risque éventuel maximal ne reflète pas le montant des débours prévus par la Société.

Le tableau suivant présente le risque éventuel maximal pour chaque groupe important de risques aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Ventes d'avions</b>		
Valeur résiduelle (a)	2 \$	8 \$
Crédit (a)	2	8
Risques mutuellement exclusifs <sup>(1)</sup>	(2)	(8)
<hr/>		
Total des risques de crédit et de valeur résiduelle	2 \$	8 \$
Engagements de reprise (b)	277 \$	428 \$
Obligations de rachat conditionnelles (c)	— \$	62 \$
<b>Autres<sup>(2)</sup></b>		

<sup>(1)</sup> Certaines garanties de valeur résiduelle ne peuvent être exercées que lorsque les garanties de crédit sont arrivées à échéance sans avoir été exercées. Par conséquent, les garanties ne doivent pas être additionnées les unes aux autres aux fins du calcul de l'exposition maximale de la Société.

<sup>(2)</sup> La Société a aussi fourni d'autres garanties (voir la section d) ci-après).

Le risque maximal de la Société relatif aux garanties de crédit et aux garanties de valeur résiduelle, liées à la vente d'avions, représente la valeur nominale de ces garanties, compte non tenu du produit net prévu découlant de la valeur estimative des avions et autres actifs disponibles servant à réduire le risque de la Société en vertu de ces garanties. Des provisions pour pertes prévues totalisant 2 millions \$ au 31 décembre 2023 (1 million \$ au 31 décembre 2022) ont été établies afin de couvrir les risques découlant de ces garanties, compte tenu de l'incidence de la valeur de revente estimative de l'avion, qui est fondée sur des informations tirées des rapports d'évaluation externes, et reflètent des facteurs spécifiques du marché actuel des avions et un marché équilibré à moyen et à long terme, et le produit prévu des autres actifs couvrant ces risques. Les provisions pour pertes prévues devraient couvrir l'ensemble de l'exposition au risque de crédit et de valeur résiduelle de la Société, compte tenu du produit prévu de la vente de l'avion sous-jacent. En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

## Ventes d'avions

**a) Garanties de crédit et garanties de valeur résiduelle** – La Société a fourni des garanties de crédit sous forme de garanties de paiements de loyer et de remboursements de prêts ainsi que des services liés à la recommercialisation d'avions commerciaux. Ces garanties sont émises surtout au profit de certains prestataires de financement à des clients et viennent à échéance en 2025. La presque totalité du soutien financier comportant un risque de crédit potentiel est liée à des clients exploitant des sociétés aériennes commerciales régionales.

En outre, la Société avait offert des garanties de valeur résiduelle d'avions commerciaux à une date convenue par les parties, habituellement à la date d'échéance des ententes de financement et de location connexes. Les engagements comprennent habituellement des restrictions opérationnelles comme l'utilisation maximale et les exigences minimales en matière d'entretien. Cette garantie prévoit un paiement limité par contrat au bénéficiaire de la garantie, qui représente généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie. Dans la plupart des cas, une réclamation en vertu de ces garanties ne peut être faite qu'à la revente des avions sous-jacents à un tiers.

Le tableau suivant résume les garanties de valeur résiduelle en cours, à la date d'exercice la plus rapprochée ainsi que la période pendant laquelle elles peuvent être exercées aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de 1 an	— \$	6 \$
De 1 an à 5 ans	2	2
	2 \$	8 \$

En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

**b) Engagements de reprise** – Relativement à la signature de commandes fermes visant la vente d'avions neufs, la Société conclut des engagements de reprise à prix déterminé avec certains clients. Ces engagements confèrent aux clients le droit de remettre leur avion d'occasion à titre de paiement partiel pour l'achat d'un nouvel avion.

Les engagements de reprise de la Société étaient les suivants aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de 1 an	227 \$	294 \$
De 1 an à 3 ans	50	114
Par la suite	—	20
	277 \$	428 \$

**c) Obligations de rachat conditionnelles** – Dans le cadre de la vente d'un avion neuf, la Société contracte des obligations de rachat conditionnelles auprès de certains clients. En vertu de ces obligations, la Société accepte de racheter l'avion initial pour un montant préétabli, pendant une période prédéterminée ou à des dates préétablies, sous réserve d'une convention acceptable pour les deux parties visant la vente d'un nouvel avion. Au moment où la Société signe une entente visant la vente d'un nouvel avion et que le client exerce son droit de payer partiellement le nouvel avion en remettant l'avion initial à la Société, une obligation de rachat conditionnelle est comptabilisée comme un engagement de reprise.

Les obligations de rachat conditionnelles de la Société, à la date d'exercice la plus rapprochée, étaient les suivantes aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de 1 an	— \$	62 \$

### Autres garanties

**d) Autres** – Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités en faveur de tiers, principalement des indemnités fiscales. Ces ententes ne contiennent généralement pas de limites spécifiques à l'égard de la responsabilité de la Société et, par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer le risque éventuel maximal de la Société à l'égard de ces indemnités.

Dans le cadre de la cession d'activités et de la cession d'une participation dans une entreprise associée, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités et des garanties qui habituellement ont une durée déterminée et limitent l'exposition financière potentielle maximale de la Société.

### Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat se présentaient comme suit au 31 décembre 2023 :

	Total
À moins de 1 an	3 708 \$
Entre 1 an et 5 ans	1 321
	5 029 \$

Les obligations d'achat de la Société comprennent des engagements d'achat d'immobilisations corporelles totalisant 98 millions \$ au 31 décembre 2023.

### Poursuites

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits, de différends contractuels avec des clients ou des fournisseurs, des réclamations et des différends découlant de transactions d'acquisition ou de désinvestissement et d'autres poursuites avec des tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 31 décembre 2023, selon l'information actuellement disponible et connue de la Société, la direction croit que la résolution de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

### Suède

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à la poursuite et demeure imputable envers Alstom, dans sa qualité d'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où celle-ci subirait des préjudices connexes.

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (le « contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne est toujours en cours. Le 18 août 2017, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès visant ces accusations s'est tenu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquiescement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquiescement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est en instance auprès de la Cour d'appel suédoise qui fixera probablement une date pour le procès en appel. Le 9 juin 2021, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre un autre ancien employé de l'ancienne filiale suédoise de la Société. Le procès a eu lieu du 11 novembre au 24 novembre 2021. Le 22 décembre 2021, l'ancien employé a été acquitté par la cour de district suédoise. Un avis d'appel a été déposé le 12 janvier 2022 par l'autorité chargée des poursuites. Le procès en appel devant la Cour d'appel suédoise a eu lieu en avril 2023. En mai 2023, la Cour d'appel a confirmé le verdict d'acquiescement rendu en décembre 2021. Cette décision est désormais définitive et non susceptible d'appel.

#### Banque mondiale

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

#### Ministère de la Justice américain

Le 10 février 2020, Bombardier Inc. a reçu une lettre du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs au contrat d'ADY. L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un fonctionnaire ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Le ministère de la Justice américain a également transmis des demandes relatives à des contrats en Afrique du Sud et en Indonésie (voir ci-après), ainsi que des demandes relatives à d'autres ventes d'avions et d'autres services. Bombardier collabore avec le ministère de la Justice américain à cet égard.

#### Afrique du Sud (Transnet)

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à cette affaire et demeure imputable envers Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de captation de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (la « Commission Zondo ») pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail en 2014. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (« BTSA ») a été informée que l'Unité d'enquête spéciale, une agence d'enquête judiciaire au sein du ministère de la Justice d'Afrique du Sud, avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet.

Par suite de ces allégations, la Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Depuis la vente des activités de Transport à Alstom, Alstom gère la Commission Zondo et les aspects de l'affaire liés à l'Unité d'enquête spéciale.

Bien que l'agence nationale des poursuites sud-africaine, nommément la National Prosecution Agency (« NPA »), n'ait transmis aucune demande à la Société, la Société a été informée que la NPA enquête sur les contrats de Transnet.

#### Serious Fraud Office (« SFO ») du R.-U. (Indonésie)

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonesia (Persero) TBK (« Garuda ») ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier CRJ1000 par Garuda (les « transactions Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a rapidement entrepris un processus interne de révision des transactions Garuda qu'elle a confié à des conseillers juridiques externes.

Le SFO a lancé une enquête au sujet des transactions Garuda. La Société a communiqué avec le SFO relativement au processus interne de révision qu'elle a entrepris et de l'assistance possible pouvant être offerte au SFO sur une base volontaire.

#### GRC

En 2021, Bombardier a également reçu une communication du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'elle lancerait une enquête sur les transactions Garuda et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Les enquêtes des divers organismes de réglementation susmentionnées et les processus internes de révision sont toujours en cours.

#### Réclamation de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % et échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également porté plainte devant la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles la cession d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme d'avions d'affaires régionaux et sa division Aérostructures, constitue un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. La Société estime que ces allégations sont sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre l'action.

#### Action collective

Le 15 février 2019, une requête pour autorisation d'intenter une action conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'action collective ont été déposées contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Alain Bellemare et John Di Bert (la « Requête ») (auparavant respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) visant à réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des représentations d'allégations mensongères et trompeuses sur les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présentation en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la Requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherche à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu certains de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les codéfendeurs dans le cadre de ces poursuites devant les tribunaux.



Bombardier Inc. et Messieurs Bellemare et Di Bert contestent cette Requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

#### Demande d'arbitrage d'Alstom

La Société a reçu un avis d'arbitrage d'Alstom S.A. déposé auprès de la Chambre de commerce internationale conformément à l'entente relative à la vente des activités de Transport à Alstom le 29 janvier 2021 (la « transaction »). Dans sa demande d'arbitrage, Alstom allègue que la Société ne respecte pas certaines dispositions contractuelles. Quoique l'issue de tout litige soit intrinsèquement incertaine, la Société a de bons motifs de se défendre contre la réclamation d'Alstom et a l'intention de le faire avec vigueur. La Société entend également contester certains ajustements du prix d'acquisition qui ont entraîné une réduction du produit de la transaction par rapport à celui initialement estimé. L'audition des témoins est prévue pour la fin 2025 et les procédures sont assujetties à des clauses de confidentialité.

#### Action collective relative aux UAI

Le 21 avril 2023, une requête pour autorisation d'intenter une action collective a été déposée contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Pierre Beaudoin, Éric Martel et Alain Bellemare (la « Requête ») (respectivement le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction, et l'ancien président et chef de la direction de Bombardier Inc.). La Requête sollicite la permission de représenter toutes les personnes qui ont reçu, en novembre 2020, des unités d'actions incessibles dont l'acquisition des droits a eu lieu en novembre 2023 (les UAI) et de réclamer en leur nom un montant indéterminé égal à la valeur des UAI qui ont été annulées lorsqu'elles ont fait l'objet d'une répartition proportionnelle à la clôture de la vente du secteur Transport le 29 janvier 2021.

Le demandeur prétend que les codéfendeurs ont eu recours à des manœuvres et omissions frauduleuses en ne communiquant pas leur interprétation du régime d'UAI selon laquelle les anciens employés n'acquerraient pas les droits rattachés aux UAI après la date de clôture d'une transaction entraînant la fin de leur emploi chez Bombardier. L'action collective requiert une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les codéfendeurs dans le cadre de cette poursuite devant les tribunaux.

Bombardier Inc. et les autres codéfendeurs contestent cette Requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la demande d'action collective est sans fondement, l'inclusion de Messieurs Beaudoin, Martel et Bellemare à titre de codéfendeurs n'est pas fondée, et la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

## **37. RECLASSEMENT**

Certains chiffres comparatifs des états du résultat consolidés ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré, principalement un reclassement des éléments spéciaux et des autres charges (revenus) en gain lié à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme et en charges de restructuration.

# RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

## Notre conseil d'administration

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION<sup>(1)</sup>

Pierre Beaudoin	Président du conseil d'administration et administrateur depuis 2004
Éric Martel	Président et chef de la direction et administrateur depuis 2020
Joanne Bissonnette	Administratrice de sociétés et administratrice de Bombardier depuis 2012
Charles Bombardier	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2019
Rose Damen	Directrice générale, Damen Yachting, et administratrice de Bombardier depuis 2023
Diane Fontaine	Gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placements de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., et administratrice de Bombardier depuis 2019
Ji-Xun Foo	Directeur général de GGV Capital Asie et administrateur de Bombardier depuis 2022
Diane Giard	Administratrice de sociétés et administratrice de Bombardier depuis 2017
Anthony R. Graham	Président du conseil d'administration, président et chef de la direction de Sumarria Inc. (société de portefeuille), et administrateur de Bombardier depuis 2019
Douglas (Doug) R. Oberhelman	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2017
Melinda Rogers-Hixon	Vice-présidente, Rogers Communications Inc., et administratrice de Bombardier depuis 2021
Eric Sprunk	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2021
Antony N. Tyler	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2017

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2023. Pour des renseignements supplémentaires sur notre conseil d'administration, consultez notre site Web [bombardier.com](http://bombardier.com).

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités du conseil d'administration	Représentation au sein du conseil <sup>(1)</sup>	Principales responsabilités <sup>(2)</sup>
Comité d'audit	Diane Giard (présidente) Rose Damen Ji-Xun Foo Anthony R. Graham Eric Sprunk	<p>Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations de surveillance de l'information financière et des questions d'audit, ainsi que de surveillance des questions de gestion des risques de la Société. Voici certaines des principales responsabilités du comité d'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller l'intégrité de nos états financiers et du processus d'information financière, y compris nos services d'audit, et d'évaluation des risques internes et les activités de financement de la Société;</li> <li>• Surveiller les compétences et l'indépendance de nos auditeurs externes, Ernst &amp; Young, et les travaux de notre équipe de gestion financière et de nos auditeurs externes;</li> <li>• Assurer une communication ouverte entre les auditeurs externes et le conseil d'administration;</li> <li>• Examiner les informations financières à fournir et les politiques de surveillance relatives aux informations à fournir et aux communications avec le public;</li> <li>• S'assurer qu'un système approprié de comptabilité interne et de contrôles financiers, et que des cadres de gestion des risques appropriés sont maintenus à la lumière des risques et de l'exposition auxquels fait face la Société;</li> <li>• Surveiller les risques liés aux activités de financement de la Société et à la gestion des caisses des régimes de retraite;</li> <li>• Contrôler les risques liés aux questions environnementales et s'assurer que des procédures adéquates sont mises en œuvre pour toutes les mesures liées aux facteurs ESG qui sont présentées dans le rapport ESG de Bombardier ou autrement; et</li> <li>• Surveiller le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société au moyen des rapports fournis par la direction ou par Ernst &amp; Young, selon le cas.</li> </ul>
Comité de la gouvernance et des nominations	Douglas (Doug) R. Oberhelman (président) Diane Giard Melinda Rogers-Hixon Antony N. Tyler	<p>Le comité de la gouvernance et des nominations aide le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en vérifiant la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi que la gouvernance d'entreprise. Voici certaines des principales responsabilités du comité de la gouvernance et des nominations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller la taille, l'indépendance et la composition du conseil d'administration et de ses comités pour garantir une prise de décision efficace, notamment les compétences, les aptitudes, les attributs personnels et la diversité (de genre et autres caractéristiques), et recommander des candidats au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires;</li> <li>• Examiner le processus d'évaluation de l'efficacité de notre conseil d'administration dans son ensemble, de chaque comité et de la contribution de chaque administrateur;</li> <li>• Recommander les lignes directrices en matière d'actionnariat (ou des actions similaires) des administrateurs et la rémunération des administrateurs indépendants;</li> <li>• Surveiller les programmes de perfectionnement des administrateurs, y compris l'orientation et la formation continue;</li> <li>• Surveiller les questions ESG, y compris notre rapport ESG annuel, parallèlement aux responsabilités du comité d'audit à l'égard des mesures ESG; et</li> <li>• Passer en revue nos politiques et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, y compris notre code d'éthique, et recommander au conseil d'administration tout nouveau principe ou toute nouvelle meilleure pratique.</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2023. Pour des renseignements supplémentaires sur notre conseil d'administration, consultez notre site Web à l'adresse [bombardier.com](http://bombardier.com).

<sup>(2)</sup> Les responsabilités de chacun des comités du conseil d'administration sont décrites en détail dans leur charte respective accessible sur notre site Web à l'adresse [bombardier.com](http://bombardier.com).

Comité des  
ressources  
humaines et de  
la rémunération

Antony R. Graham  
(président)  
Douglas (Doug) R.  
Oberhelman  
Melinda Rogers-Hixon  
Antony N. Tyler

Le comité des ressources humaines et de la rémunération soutient la supervision des ressources humaines et des questions et procédures liées à la rémunération. Voici certaines des principales responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération :

- Nommer le chef de la direction et les membres de la haute direction, planifier la relève et veiller au perfectionnement de la direction;
- Établir les politiques de rémunération totale des membres de la haute direction et les lignes directrices en matière d'actionnariat de la haute direction;
- Fixer la rémunération totale du chef de la direction;
- Déterminer les objectifs du chef de la direction et évaluer sa performance en fonction de ces objectifs;
- Évaluer le rendement du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et faire des recommandations en matière de rémunération;
- Assurer la gouvernance de la rémunération pour veiller à ce que la Société soit en mesure d'attirer, de motiver et de retenir du personnel qualifié afin d'atteindre les objectifs d'affaires de Bombardier;
- Établir une rémunération incitative, des régimes fondés sur des actions et le versement de primes;
- Communiquer l'information sur la rémunération des membres de la haute direction;
- Gérer les questions de santé et de sécurité au travail;
- Voir au caractère adéquat des politiques et des procédures relatives aux questions sociales, y compris en matière d'équité en matière d'emploi, de harcèlement et de discrimination, et le respect de celles-ci; et
- Assurer la diversité au travail et suivi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs et les cibles en matière de diversité.

## INSCRIPTIONS BOURSIÈRES

Actions classe A (droits de vote multiples) et actions classe B à droits de vote subalternes	Toronto (Canada)
Actions privilégiées, série 2, série 3 et série 4	Toronto (Canada)
Symbole des actions	BBD (Toronto)

## RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

Premier rapport trimestriel	25 avril 2024
Deuxième rapport trimestriel	25 juillet 2024
Troisième rapport trimestriel	7 novembre 2024
Rapport financier annuel 2024	6 février 2025

## DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Versement assujéti à l'approbation du conseil d'administration

### Série 2

Date d'inscription	Date de versement	Date d'inscription	Date de versement
2023-12-29	2024-01-15	2024-06-28	2024-07-15
2024-01-31	2024-02-15	2024-07-31	2024-08-15
2024-02-29	2024-03-15	2024-08-30	2024-09-15
2024-03-28	2024-04-15	2024-09-30	2024-10-15
2024-04-30	2024-05-15	2024-10-31	2024-11-15
2024-05-31	2024-06-15	2024-11-29	2024-12-15

### Série 3

Date d'inscription	Date de versement
2024-01-15	2024-01-31
2024-04-15	2024-04-30
2024-07-15	2024-07-31
2024-10-15	2024-10-31

### Série 4

Date d'inscription	Date de versement
2024-01-15	2024-01-31
2024-04-15	2024-04-30
2024-07-15	2024-07-31
2024-10-15	2024-10-31

Veillez noter que sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Bombardier depuis janvier 2006 sur toutes ses actions ordinaires et privilégiées sont considérés « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à son équivalent provincial ou territorial. La même désignation s'applique en vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec pour les dividendes déclarés après le 23 mars 2006.

# Coordonnées

Bombardier Inc.  
Relations avec les investisseurs  
400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest  
Dorval (Québec)  
Canada H4S 1Y9  
Téléphone : +1 514 240 9649  
Courriel : [investisseurs@bombardier.com](mailto:investisseurs@bombardier.com)

## ENVOIS MULTIPLES

Malgré les vérifications faites pour n'adresser qu'un exemplaire de chaque document aux actionnaires inscrits de Bombardier, les envois multiples sont inévitables si les titres sont immatriculés à plusieurs noms ou adresses. Prière de signaler pareil cas aux Services aux investisseurs Computershare Inc. à l'un des numéros suivants :  
+1 514 982 7555 ou +1 800 564 6253 (sans frais, Amérique du Nord seulement), ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com).

## RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Pour des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à consulter nos sites Web [bombardier.com](http://bombardier.com) et [ri.bombardier.com](http://ri.bombardier.com).

## AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Les actionnaires qui désirent de l'information sur leurs actions doivent communiquer avec :

### Services aux investisseurs Computershare Inc.

100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
Canada M5J 2Y1  
ou  
650, boul. De Maisonneuve Ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H3A 3T2  
Tél. : +1 514 982 7555 ou +1 800 564 6253  
(sans frais, Amérique du Nord seulement)  
Télec. : +1 416 263 9394 ou +1 888 453 0330  
(sans frais, Amérique du Nord seulement)  
Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

## AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
900, boul. De Maisonneuve Ouest  
Bureau 2300  
Montréal (Québec)  
Canada H3A 0A8

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le jeudi 25 avril 2024, à 10 h 30 (heure de Montréal).

L'avion *Global 8000* est présentement à la phase de développement et une fois le développement finalisé, devra être certifié. Sa MES est prévue en 2025<sup>(1)</sup>. Toutes les spécifications et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions.

*Bombardier, Bombardier Pür Air, Cabine des dirigeants, Chaise, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Cube Nuage, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Express XRS, Global Vision, Global XRS, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, L'Opéra, Nuage, poste de pilotage Bombardier Vision, PrecisionPlus, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smart Services Elite, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus, Smooth Flëx Wing, Soleil, et Touch* sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

---

Le présent rapport financier est imprimé sur du papier contenant 30 % de fibres recyclées durables. L'utilisation de ce papier, plutôt que de papier vierge, permet l'économie de<sup>(2)</sup> :



**5**  
arbres matures,  
équivalant à  
1 tonne métrique  
de bois



**328 kg**  
de CO<sub>2</sub> équivalant  
à 1 307 kilomètres  
parcourus en  
voiture



**2 M<sup>3</sup>** d'eau global  
équivalent  
15 douches de  
10 minutes en  
Amérique de Nord



Entièrement recyclable -  
le choix responsable

Imprimé au Canada  
978-2-923797-65-6  
Dépôt légal, Bibliothèque et  
Archives nationales du Québec  
Tous droits réservés.  
© 2023 Bombardier Inc. ou ses filiales.

FSC® n'est pas responsable des calculs de  
ressources économisées en utilisant ce papier.

<sup>(1)</sup> Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire du rapport de gestion de l'exercice financier clos en 2023.

<sup>(2)</sup> Ces données ont été fournies par le fabricant de papier.



**Bombardier Inc.**

400, chemin de la Côte-Vertu Ouest  
Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9  
[bombardier.com](http://bombardier.com)